



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2019



Le présent Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 27 avril 2020 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public des titres financiers ou de l'admission des titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

MESSAGE

du Président du Directoire d'ACTIA Group

Jean-Louis PECH



L'année 2019, sans avoir retrouvé le niveau de rentabilité de 2017, est une bonne année et nous pouvons être satisfaits du redressement effectué. Avec un chiffre d'affaires à 520 M€ et un EBITDA à 46 M€, soit respectivement une progression de 9,2 % et de 55,1 %, nous témoignons de notre capacité à progresser dans un environnement particulièrement instable.

La belle progression de ces chiffres masque une année marquée par de forts ralentissements en fin de période dans de nombreux marchés, au premier rang desquels l'automobile. Ainsi, et indépendamment de la crise sanitaire due au Covid-19 qui a depuis tout balayé sur son passage, la situation en Chine a été difficile tout le long de l'exercice 2019 et, dans de nombreux pays, les incertitudes, notamment politiques, ont nui aux forts potentiels de croissance qui existent en matière de transport public, d'énergie, d'agriculture de précision, de logistique du dernier kilomètre, autant de sujets sur lesquels ACTIA est présent. Par ailleurs, même si nous avons pu assister, au cours de cet exercice, à une légère décrue des tensions dans le domaine des composants électroniques, nous n'avons pas retrouvé la fluidité des années passées. Ainsi de nombreux composants sont restés sous allocation et, d'une façon générale, la demande croissante d'électronique a maintenu les tensions existantes et leurs lots de désagréments en matière de délais d'approvisionnement, d'augmentation des stocks et de risques de rupture de la supply chain.

Pour ACTIA, l'exercice 2019 sera celui de l'aboutissement des principaux programmes d'infrastructures lancés en 2017. Rappelons que de 2015 à 2019, notre chiffre d'affaires est passé de 380 M€ à 520 M€ par croissance endogène et donc nous avons dû adapter nos infrastructures. Ainsi, cette année, nous avons réceptionné :

- ❖ Les nouveaux locaux d'ARDIA, devenu aujourd'hui ACTIA Engineering Services, notre bureau d'études en Tunisie,
- ❖ Notre nouvelle usine de production de cartes électroniques aux Etats Unis, qui a été officiellement inaugurée et qui a obtenu toutes ses certifications,
- ❖ Notre nouvelle usine pour la fabrication des équipements de contrôle technique à Chartres, avec pour elle aussi, toutes les certifications adéquates,
- ❖ Un nouvel atelier pour la fabrication de convertisseurs de puissance à Madrid,

Ainsi que la rénovation et l'extension de nombreux sites : Le Puy-Sainte-Réparate, Dinard, Colomiers. Après trois années d'efforts soutenus, ACTIA finira sa mue pour aborder les années vingt du XXIème siècle avec des infrastructures et des outils à la hauteur de ses ambitions.

Associés à ces investissements aujourd'hui en place, nous avons poursuivi nos efforts en matière de digitalisation du Groupe. Ces investissements maintenus et soutenus nous permettent de bénéficier des solutions digitales compatibles avec les attentes de nos principaux clients, ceux-ci étant reconnus comme étant des acteurs mondialisés de premier plan. Ainsi, en 2019, les 10 premiers clients sont de grandes entreprises internationales dont la plupart dépassent les 25 Mds€ de chiffres d'affaires et qui représentent 58,7 % de notre CA.

Enfin, nous avons poursuivi le développement de nos capacités d'ingénierie. Ainsi, à ce jour, l'ensemble de nos capacités d'études dans le domaine de l'électronique représente plus de 1.100 ingénieurs soit près du tiers de nos effectifs. En 2019, l'effort en Recherche & Développement a représenté 16 % de notre chiffre d'affaires. Il nous a permis de remporter de nouveaux succès et d'envisager avec sérénité les évolutions de notre activité et la poursuite de notre développement et ce, malgré l'arrêt programmé de notre contrat télématique véhicules légers et la crise sanitaire imprévisible. Nos relais de croissance sont en place.

En termes d'activités, nous noterons l'excellente tenue de notre division Automotive qui enregistre une croissance de 10,9 %. En 2019, elle représente 89,1 % du chiffre d'affaires du Groupe. Il faut souligner que cette croissance s'est construite de façon équilibrée sur l'ensemble des segments que nous adressons.

La division Telecom a consolidé son niveau d'activité de 2018 à 56,8 millions, en rappelant que cette dernière avait affiché une croissance de 49,7 % entre 2017 et 2018. Notons que cette division a renforcé ses positions commerciales ce qui lui permettra non seulement de maintenir ce niveau d'activité, mais aussi de construire, sur ces bases, une croissance durable.

Bien évidemment tous ses éléments, qui étaient en ligne avec nos annonces, notre plan de développement et notre stratégie, ont été heurtés par la crise du Covid-19 qui impactera durement l'exercice 2020 et ce dans presque tous les secteurs d'activité.

Il est difficile à l'heure de l'écriture de ces quelques mots de dresser ce que sera la situation économique mondiale à l'issue de cette crise. Toutefois quelques points doivent être soulignés.

Tout d'abord aucune crise n'avait donné lieu à une réaction aussi rapide et puissante des Etats pour, d'une part, maîtriser cette crise et, d'autre part, limiter ses impacts économiques. Il faut souligner ici un geste historique qui nous permet de bénéficier, dans la plus part des pays, des aides nécessaires pour traverser cette tempête.

A l'issue de la crise, les grands enjeux planétaires en matière de protection d'environnement, d'énergie, de communication, de mobilité durable auxquels vraisemblablement se rajouteront de nouvelles perceptions en matière sanitaire, seront non seulement toujours présents mais sans doute renforcés. Or, dans l'ensemble de ses enjeux, ACTIA est présent et propose des solutions d'électroniques dédiées au pilotage et à l'efficacité des systèmes : transports publics électrifiés, réseaux d'énergie pilotés et connectés pour accueillir plus d'énergies renouvelables, réseaux de communication puissants, gestion de flottes optimisée,... autant de solutions auxquelles nous participons et qui, à n'en pas douter, seront développées et feront l'objet des politiques de relance.

Sur le plan territorial, il y aura, sans aucun doute des gagnants et des perdants, comme à l'issue de toute crise majeure, mais notre couverture géographique nous permettra d'accompagner nos clients sur les territoires qui se redresseront plus vite que les autres.

Enfin, nos équipes extrêmement mobilisées ont témoigné, dès le début de cette crise, de leur agilité et de leur efficacité, tout d'abord en supportant nos équipes en Chine et aujourd'hui, inversement, en s'appuyant sur ces mêmes équipes pour construire pas à pas les conditions de redémarrage, en toute sécurité, et d'accompagnement de nos clients. L'engagement de nos équipes, partout dans le monde, est un atout majeur pour le Groupe et je les en remercie.

C'est donc toujours avec confiance et détermination que nous abordons cette année 2020 et les années à venir. Bien entendu cette crise pèsera lourdement sur l'exercice 2020 mais, plus que beaucoup d'entreprises, ACTIA a la ressource pour traverser cette crise et poursuivre son développement au service d'une humanité plus connectée, plus respectueuse de l'environnement et bénéficiant d'une mobilité durable et responsable.

Jean-Louis PECH
Président du Directoire
ACTIA Group

1.	RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	8
1.1	Responsable du Document d'Enregistrement Universel	8
1.2	Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel	8
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	9
3.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	10
3.1	Informations juridiques	10
3.1.1	Raison sociale et nom commercial	10
3.1.2	Lieu, numéro d'enregistrement, identifiant d'entité juridique	10
3.1.3	Date de constitution et durée de vie	10
3.1.4	Siège Social et forme juridique	10
3.2	Historique	10
4.	ORGANIGRAMME	12
4.1	Organigramme	12
4.2	Périmètre de consolidation	12
4.3	Description sommaire du Groupe	12
5.	RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE	14
5.1	Présentation des résolutions	14
5.1.1	Ordre du jour	14
5.1.2	Projet de résolutions	15
5.2	Informations financières sélectionnées de la période	20
5.2.1	Chiffres clés	20
5.2.2	Résultats consolidés	22
5.2.3	Exposé sommaire de la situation du Groupe au cours de l'exercice écoulé 2019	23
5.2.4	Situation de l'endettement	26
5.2.5	Engagements hors bilan	27
5.3	Aperçu des activités	27
5.3.1	Division Automotive	28
5.3.2	Division Telecom	37
5.3.3	Informations générales sur les filiales	44
5.3.4	Position concurrentielle	44
5.3.5	Facteurs influant sensiblement le résultat opérationnel	45
5.4	Informations sur les tendances	46
5.4.1	Evènements importants depuis la clôture	46
5.4.2	Objectifs – Evolutions et perspectives d'avenir	47
5.5	Stratégie	49
5.5.1	Facteurs clés de succès	50
5.5.2	Axes stratégiques	52
5.5.3	Domaines d'Activité Stratégique	54
5.5.4	Maîtrise de la production	58
5.5.5	Recherche & Développement de très haute technologie	58
5.5.6	Environnement technologique	59
5.5.7	Brevets et Protection industrielle	61
5.6	Investissements	61
5.6.1	Corporels	61
5.6.2	Incorporels	62
5.6.3	Engagements d'investissements	63
5.7	Développement durable	64
5.7.1	Le modèle d'affaires d'ACTIA	64

5.7.2	Les principaux risques recensés	66
5.7.3	Le périmètre de consolidation	66
5.7.4	L'attraction et la fidélisation des talents	67
5.7.5	Santé & sécurité	77
5.7.6	Lutte contre l'absentéisme	79
5.7.7	L'économie circulaire	79
5.7.8	Le dérèglement climatique	83
5.7.9	Les autres enjeux	87
5.8	Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	101
5.9	Propriétés immobilières, usines et équipements	104
5.9.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	104
5.9.2	Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	107
5.10	Procédures de contrôle interne mises en place par la Société	107
5.10.1	Risques financiers liés aux effets du changement climatique	111
5.10.2	Certification des systèmes qualité des sociétés du Groupe au 31 décembre 2019	111
5.11	Informations concernant l'émetteur	112
5.11.1	Evènements significatifs	112
5.11.2	Affectation du résultat	113
5.11.3	Distributions antérieures de dividendes	113
5.11.4	Situation de l'endettement	113
5.11.5	Charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)	113
5.11.6	Egalité Professionnelle	114
5.11.7	Décomposition des dettes fournisseurs	114
5.11.8	Décomposition des créances clients	114
5.11.9	Tableau des résultats financiers des 5 dernières années	115
5.11.10	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	115
5.12	Principaux actionnaires	122
5.12.1	Répartition du Capital Social et des droits de vote	122
5.12.2	Contrôle et détention	126
5.12.3	Pacte d'actionnaires	126
5.12.4	Engagements de conservation de titres	127
5.12.5	Nantissements d'actions ou d'actifs	127
5.12.6	Actions propres détenues par la Société	127
5.12.7	Transactions effectuées sur les titres de la Société	127
5.12.8	Programme de rachat d'actions en cours	127
5.12.9	Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions	128
5.12.10	Plan d'Epargne Groupe et Plan d'Epargne Groupe International	128
5.12.11	Quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice	128
5.13	Conclusion	128
6.	FACTEURS DE RISQUES	129
6.1	Synthèse des facteurs de risques	129
6.2	Détail des risques significatifs	130
6.2.1	Risques liés à l'activité	130
6.2.1.1	Compétitivité	130
6.2.1.2	Approvisionnement	131
6.2.1.3	Cyberattaque	134
6.2.1.4	Gestion des talents	134
6.2.1.5	Regroupement des acteurs	135
6.2.2	Risques financiers	135

6.2.2.1	Risque de change	135
6.2.2.2	Les risques de crédit et / ou de contrepartie	137
6.2.3	Risques industriels et environnementaux	138
6.2.3.1	Environnement et Sécurité	138
6.2.3.2	Perte d'un site industriel – Arrêt d'activité	138
6.2.4	Risques juridiques, politiques et réglementaires	139
6.2.4.1	Stabilité politique	139
6.2.4.2	Troubles sociaux	139
6.2.4.3	Propriété Intellectuelle	140
7.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	141
7.1	Gouvernance d'entreprise	141
7.1.1	Composition du Conseil de Surveillance	141
7.1.2	Conformité au Code de Gouvernance MIDDLENEXT	143
7.1.3	Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance	144
7.1.4	Composition du Directoire	146
7.1.5	Pouvoirs du Directoire	147
7.1.6	Participation des actionnaires aux Assemblées Générales	148
7.2	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	148
7.3	Organes d'administration, de Direction et de Surveillance	149
7.3.1	Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction et de Surveillance de la société	149
7.3.2	Déclaration d'absence de condamnation des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	170
7.3.3	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance	170
7.3.4	Nominations, renouvellements et ratifications de cooptation	171
7.4	Rémunérations des mandataires	171
7.4.1	La politique de rémunération des Dirigeants	171
7.4.2	Approbation des éléments de la politique de rémunération (say on pay ex ante)	171
7.4.3	Rémunérations, avantages des mandataires sociaux et autres Informations visées au I de l'article L225-37-3 du Code de Commerce (say on pay ex post global)	172
7.4.4	Eléments de rémunération soumis au vote (say on pay ex post individuel)	178
7.5	Délégations accordées dans le domaine des augmentations de capital	178
7.5.1	Augmentation de Capital Social	178
7.5.2	Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions	178
7.5.3	Plan d'Attribution Gratuite d'Actions	178
7.6	Opérations avec les parties liées	178
7.6.1	Information spécifique relative aux conventions	179
7.6.2	Nature et montant des conventions règlementées réalisées par l'émetteur	179
7.6.3	Opérations avec les parties liées	179
7.7	Observations et travaux du Conseil de Surveillance	179
7.7.1	Observations du Conseil de Surveillance	179
7.7.2	Objet des travaux du Conseil de Surveillance	179
7.7.3	Say on Pay (et résolutions)	180
7.7.4	Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales	180
8.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	181
8.1	Comptes consolidés	184
8.1.1	Bilan Consolidé	184
8.1.2	Compte de résultat consolidé	186
8.1.3	Etat du résultat global	186
8.1.4	Variation des Capitaux Propres	187

8.1.5	Tableau des Flux de Trésorerie Consolidé	188
8.1.6	Notes annexes aux comptes consolidés	189
8.1.7	Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes	239
8.1.8	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	241
8.2	Comptes sociaux	245
8.2.1	Bilan social	245
8.2.2	Compte de résultat social	247
8.2.3	Notes annexes	248
8.2.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	258
8.3	Informations financières diverses	262
8.3.1	Politique de distribution des dividendes	262
8.3.2	Procédures judiciaires et d'arbitrage	262
8.3.3	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	263
9.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	264
9.1	Capital Social	264
9.1.1	Capital Social souscrit	264
9.1.2	Actions non représentatives du capital	264
9.1.3	Actions auto détenues	264
9.1.4	Valeurs mobilières converties, échangeables ou assorties de bons de souscription	264
9.1.5	Conditions d'acquisition	264
9.1.6	Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	264
9.1.7	Historique du Capital Social	264
9.1.8	Descriptif du programme de rachat de la Société de ses propres actions	265
9.2	Acte constitutif et statuts	266
9.2.1	Objet social	266
9.2.2	Membres des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance	266
9.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	268
9.2.4	Actions nécessaires pour la modification des droits des actionnaires	268
9.2.5	Assemblées Générales	269
9.2.6	Éléments de changement de contrôle	269
9.2.7	Franchissement de seuil	269
9.2.8	Conditions de modification du capital	270
10.	CONTRATS IMPORTANTS	271
11.	INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	272
12.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	273
13.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	274
14.	TABLES DE CORRESPONDANCE	275
14.1	Table de correspondance du Document d'Enregistrement Universel	275
14.2	Table de correspondance du Rapport Financier Annuel	279
14.3	Incorporation par référence des comptes 2017 et 2018	279
15.	GLOSSAIRE	280

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Jean-Louis PECH – Président du Directoire
ACTIA Group
5 rue Jorge Semprun - BP 74215 - 31432 TOULOUSE Cedex 4
Téléphone : +33 (0)5 61 17 61 98

1.2 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 14, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Jean-Louis PECH
Président du Directoire

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

❖ **KPMG AUDIT** – Département de KPMG S.A. – Rue Carmin – BP 17610 – 31676 LABEGE Cedex

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2018 pour une période de six exercices, ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023.

Date du début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2000.

❖ **BMA** – 11, rue Laborde – 75008 PARIS

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2019 pour une période de six exercices, ce mandat expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2024.

Date du début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2019.

3. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

3.1 Informations juridiques

3.1.1 Raison sociale et nom commercial

Raison Sociale : ACTIA Group



3.1.2 Lieu, numéro d'enregistrement, identifiant d'entité juridique

L'émetteur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le n° 542 080 791.

Le code NAF d'ACTIA Group est le 6420Z et correspond aux activités de société holding.

Le numéro LEI est 969500UPP3G1EYL1UI19.

3.1.3 Date de constitution et durée de vie

Article 5 des statuts

« La durée de la Société, initialement fixée à cinquante années, à compter du 27 septembre 1907, jour de sa constitution, a, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 18 décembre 1956, été prorogée pour une durée de 99 ans, à compter du 27 septembre 1957, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. »

3.1.4 Siège Social et forme juridique

Siège Social : 5, rue Jorge Semprun – TOULOUSE (31400)

Forme juridique : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Capital Social : 15 074 955,75 €

Législation régissant les activités de l'émetteur : législation française

Pays d'origine : France

Adresse postale : 5 rue Jorge Semprun - BP 74215 - 31432 TOULOUSE Cedex 4

Téléphone : +33 (0)5.61.17.61.98

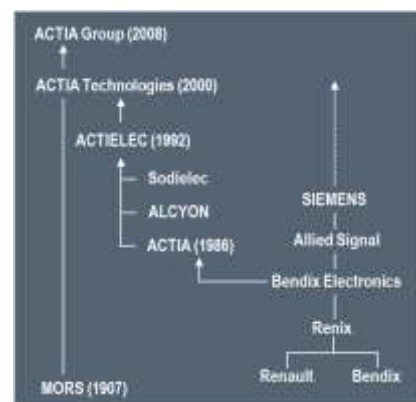
Site web : actia.com

3.2 Historique

ACTIA Group a pour origine le rachat, en 1986, par la Société Anonyme ACTIA créée à cet effet, du Département « Produits Spéciaux » de Bendix Electronics S.A. elle-même issue de Renix S.A., joint-venture constituée au début des années 1970 entre Renault et Bendix afin d'inventer l'allumage électronique intégral, précurseur de l'électronique embarquée dans le véhicule léger.

Le tour de table initial d'ACTIA S.A. est formé par Louis PECH et Pierre CALMELS, personnalités régionales, actuels Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance d'ACTIA Group S.A., qui en détiennent directement et indirectement la majorité, et Eric CHABRERIE, industriel du secteur automobile.

Pour assurer sa croissance, ACTIA S.A. a été amenée à prendre des participations majoritaires, dans des sociétés régionales dans un premier temps, telles qu'ALCYON Production System S.A. (Production Électronique) et SODIELEC S.A. (Télécommunications). En 1991, l'essentiel de ce qui va devenir le Groupe est constitué. Il compte alors 315 personnes, réalise un chiffre d'affaires consolidé de 26,8 M€ et génère une capacité d'autofinancement de 1,2 M€.



3. Informations concernant l'émetteur

En 1992, suite au développement très rapide d'ACTIA S.A. et de ses filiales, une opération de restructuration juridique a été réalisée, transférant à ACTIELEC S.A., créée à cet effet, le rôle de holding, organisant les entités industrielles par secteur où leurs savoir-faire sont reconnus :

- ❖ ACTIA S.A., Société de tête de la division Automotive ;
- ❖ SODIELEC S.A., Société de tête de la division Telecom ;
- ❖ ALCYON Production System S.A., Société de tête de la division Production Électronique ;

Le Groupe poursuit le développement de ses activités par croissance organique et par la réalisation de plusieurs opérations de croissance externe ou de création, notamment à l'international, à savoir :

- ❖ 1989 : MEIGA (France) ;
- ❖ 1990 : AIXIA devenue ACTIA 3E (France) et ACTIA UK (Royaume-Uni) ;
- ❖ 1991 : TEKHNE devenue ACTIA Muller UK (Royaume-Uni), entité liquidée en 2014 ;
- ❖ 1992 : VIDEO BUS devenue ACTIA Systems (Espagne) et ATAL devenue ACTIA CZ (République Tchèque) ;
- ❖ 1993 : ACVIBUS devenue ACTIA de Mexico (Mexique) et I+Me devenue ACTIA I+Me (Allemagne) ;
- ❖ 1994 : ACTIA INC (Etats-Unis) et DATENO S.A. (France) ;
- ❖ 1996 : ATON Systèmes devenue ACTIA PCs (France) ;
- ❖ 1997 : ACTIA Do Brasil (Brésil) et CIPI devenue CIPI ACTIA (Tunisie) ;
- ❖ 2000 : ACTIA Italia (Italie), Advanced Technology Inc. devenue ACTIA Corp. (Etats-Unis), BERENISCE SAS (France), ACTIA Nederland (Pays-Bas) en cours de liquidation, fusion d'ACTIELEC S.A. et de MORS S.A. société cotée et création de MORS Technologies et d'OCEANO Technologies ;
- ❖ 2001 : ACTIA Polska (Pologne) et EBIM S.A. (France) ;
- ❖ 2002 : ACTIA India (Inde) et fusion d'ALCYON Production System et d'ACTIA ;
- ❖ 2003 : ACTIA China (Chine), LUDICAR devenue ACTIA Muller España (Espagne), acquisition de MULLER Bem (France) et fusion MEIGA / BERENISCE SAS / MULLER Bem pour devenir ACTIA Muller ;
- ❖ 2004 : NIRA Components A.B. devenue ACTIA Nordic (Suède) et fusion absorption de DATENO / MORS Technologies (issue de MORS) / EBIM par SODIELEC ;
- ❖ 2005 : ARDIA devenue ACTIA Engineering Services (Tunisie) ;
- ❖ 2008 : ACTIA Tunisie (Tunisie) ;
- ❖ 2015 : fusion ACTIA Automotive et ACTIA Muller ;
- ❖ 2017 : Market-IP devenue ACTIA Telematics Services (Belgique) ;
- ❖ 2018 : ACTIA Africa (Tunisie) et ACTIA Electronics (USA) ;
- ❖ 2019 : ACTIA Japan.

Suite à la fusion de MORS S.A. et ACTIELEC S.A. le 26 mai 2000, le Groupe change de nom et devient ACTIELEC Technologies. Le 15 septembre 2008, l'Assemblée Générale Mixte décide d'adopter la dénomination sociale d'**ACTIA Group** pour s'organiser autour de sa marque fédératrice ACTIA. Ainsi, depuis 2008, l'ensemble des entités du Groupe ont adopté la marque ACTIA dans leur raison sociale notamment, ses principales filiales ACTIA S.A. et SODIELEC S.A., sociétés de tête des divisions Automotive et Télécommunications, sont devenues respectivement ACTIA Automotive S.A. et ACTIA Telecom S.A..

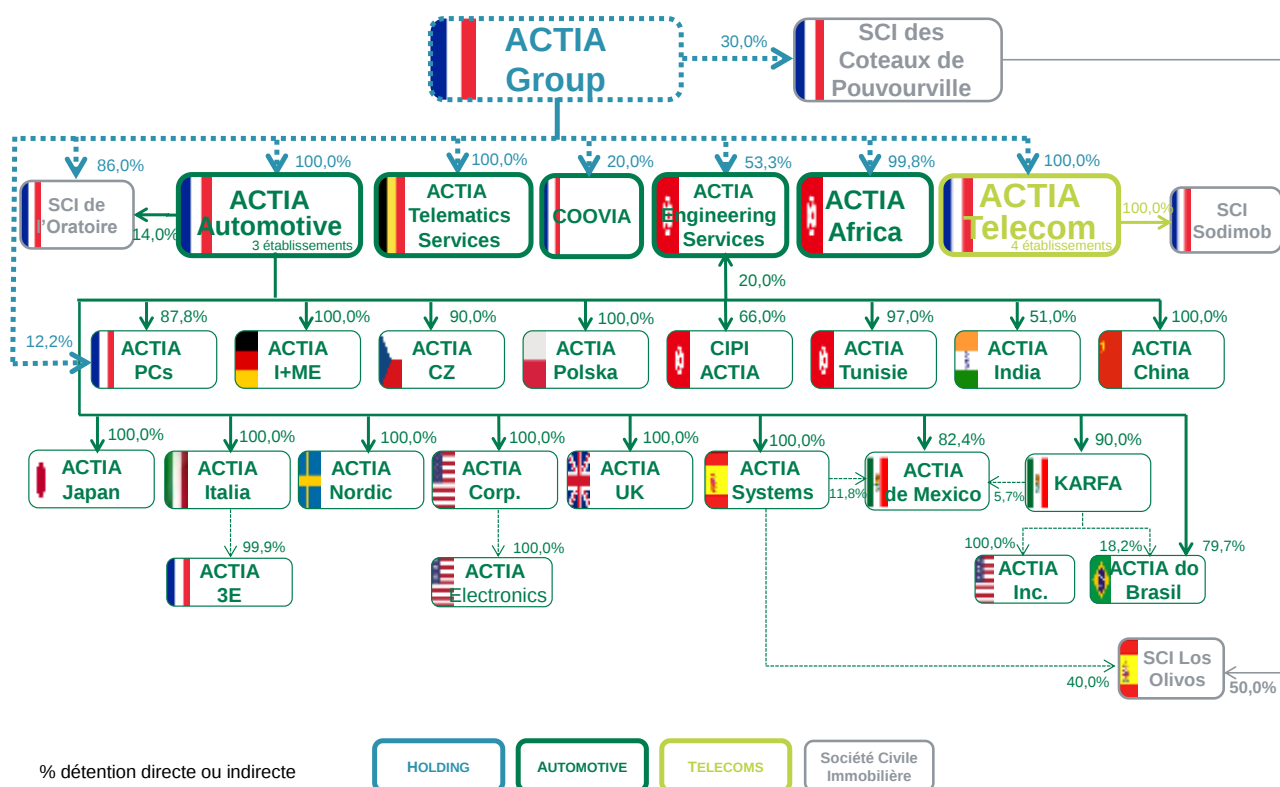
Au cours de l'année 2019, ACTIA Group a renforcé sa position au sein de la SCI Les Coteaux de Pouvoirville, par le rachat de parts sociales détenues par un minoritaire, passant d'une détention de 27,5 % à 30,0 %.

Créée le 20 septembre dernier, la nouvelle filiale ACTIA Japan est implantée à Yokohama. Elle confirme les objectifs du Groupe, qui avait déjà ouvert un bureau au Japon en 2017, d'évaluer et de saisir de nouvelles opportunités commerciales dans le pays tout en accompagnant localement ses clients internationaux.

4. ORGANIGRAMME

4.1 Organigramme

L'organigramme au 31 décembre 2019 du Groupe est le suivant :



4.2 Périmètre de consolidation

Ce chapitre est traité dans les notes annexes aux comptes consolidés au § Note 3.2 « Sociétés consolidées ».

4.3 Description sommaire du Groupe

ACTIA Group est la société cotée du Groupe. Les annexes sociales au § 8.2.3 « Notes annexes » aux comptes sociaux permettent de mieux appréhender son rôle et sa structure bilancielle.

L'organisation du Groupe est articulée suivant :

❖ **Une société holding animatrice LP2C**, actionnaire de référence du Groupe qui est chargée, au niveau du Groupe :

- de définir la politique générale et de conduire la stratégie et les orientations fondamentales du Groupe ACTIA,
- de déterminer la politique d'exploitation et de développement des filiales,
- de faire jouer toutes les synergies de nature, tant au profit du Groupe ACTIA pris dans son ensemble que de chacune de ses filiales, à renforcer l'image du Groupe, soutenir sa croissance, optimiser les services rendus à ses clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de ses collaborateurs et activer son développement,
- de définir la politique générale de croissance externe par le développement des sites existants, par la création de nouveaux sites, par la prise de participation dans des sociétés existantes ou à créer,

- de définir les orientations en matière de politique de gestion des ressources humaines de manière à ce qu'elle accompagne et soutienne la stratégie et les performances des filiales,
- de définir et coordonner les activités de Recherche & Développement des filiales en vue notamment d'améliorer leurs performances et leurs synergies, en fonction notamment des expertises développées par chacune des sociétés membres du Groupe,
- et de définir les orientations et l'homogénéité de la communication des filiales.

Par ailleurs, elle réalise différentes prestations au niveau du Groupe :

- dans les domaines administratif, juridique, comptable et financier,
- dans le domaine de la qualité,
- dans le domaine de la communication,
- dans le domaine des ressources humaines,
- dans le domaine de l'immobilier,
- dans le domaine de la gestion et des procédures internes du Groupe,
- dans le domaine du « Business development ».

Pour sa part, ACTIA Group complète ces prestations notamment dans les domaines suivants :

- administratif, juridique, comptable et financier,
- communication,
- ressources humaines,
- systèmes informatiques,
- achats,
- immobilier,
- gestion et procédures internes du Groupe,
- « Business development »,
- technologie.

Ces relations se traduisent par des conventions règlementées ; leurs objets et les flux qu'elles engendrent sont détaillés au § 5.11.10 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées ».

❖ **Deux divisions** spécialisées respectivement :

- en conception, fabrication et diagnostic de systèmes embarqués électroniques en petite et moyenne séries pour la **division Automotive**,
- en conception, fabrication et maintien en condition opérationnelle d'équipements professionnels basés sur les hyperfréquences pour la **division Telecom**.

5. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

5.1 Présentation des résolutions

Le 27 mai 2020, nous réunirons les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, pour notamment exposer l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, entendre les rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, leur demander de statuer sur les comptes de cet exercice, sur l'affectation du résultat et sur les conventions visées aux articles L225-86 et suivants du Code de Commerce.

Au cours de cette Assemblée, les résolutions suivantes seront soumises à approbation :

5.1.1 Ordre du jour

I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- ❖ Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement ;
- ❖ Approbation des comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- ❖ Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et fixation du dividende ;
- ❖ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions ;
- ❖ Non remplacement et non renouvellement en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Louis PECH ;
- ❖ Non remplacement et non renouvellement en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Henri-Paul BROCHET ;
- ❖ Renouvellement de Carole Garcia en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Nomination de Frédéric THRUM, en remplacement de Günther THRUM, en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire ;
- ❖ Approbation des rémunérations, avantages des mandataires sociaux et autres informations visées au I de l'article L225-37-3 du Code de Commerce ;
- ❖ Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Jean-Louis PECH, Président du Directoire ;
- ❖ Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L225-209 du Code de Commerce ; durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

II. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- ❖ Modification de l'article 21 des statuts afin de permettre la prise de certaines décisions du Conseil de Surveillance par voie de consultation écrite ;
- ❖ Mise en harmonie des statuts avec la réglementation en vigueur ;
- ❖ Références textuelles applicables en cas de changement de codification ;
- ❖ Pouvoirs pour les formalités.

5.1.2 Projet de résolutions

I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un résultat net de 2 737 515,18 €.

Elle approuve également les opérations traduites sur ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui s'élèvent à 3 015 € pour cet exercice, correspondant aux amortissements excédentaires sur les véhicules de fonction.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire (incluant le rapport sur la gestion du Groupe), du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice de consolidation clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes consolidés établis à cette date, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un résultat de l'exercice attribuable au Groupe de 8 604 196 €.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée Générale décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la façon suivante :

Origine		
Compte « Report à Nouveau » au 31 décembre 2019		11 351 440,65 €
Résultat de l'exercice : bénéfice de		2 737 515,18 €
Affectation		
Au compte « Report à Nouveau » qui s'établira à	11 073 964,68 €	
A titre de dividendes	3 014 991,15 €	
TOTAUX	14 088 955,83 €	14 088 955,83 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,15 euro.

Le détachement du coupon interviendra le 21 septembre 2020 ; le paiement des dividendes sera effectué le 23 septembre 2020.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après, notamment, un abattement de 40 % (articles 200 A, 13, et 158 du Code Général des Impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé que la Société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividende	Autres revenus distribués	
2016	3 014 991,15 €* Soit 0,15 € par action	-	-
2017	2 411 992,92 €* Soit 0,12 € par action	-	-
2018	2 009 994,10 €* Soit 0,10 € par action	-	-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues, non versé et affecté au compte report à nouveau.

QUATRIEME RESOLUTION : RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION : NON-REMPLACEMENT ET NON RENOUVELLEMENT DE LOUIS PECH EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Louis PECH arrivait à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas procéder à son renouvellement ou à son remplacement.

SIXIEME RESOLUTION : NON-REMPLACEMENT ET NON RENOUVELLEMENT DE HENRI-PAUL BROCHET EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Henri-Paul BROCHET arrivait à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas procéder à son renouvellement ou à son remplacement.

SEPTIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DE CAROLE GARCIA EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Carole GARCIA en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIEME RESOLUTION : NOMINATION DE FREDERIC THRUM, EN REMPLACEMENT DE GÜNTHER THRUM, EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de Gunther THRUM arrivait à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer Frédéric THRUM en remplacement de ce dernier, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIEME RESOLUTION : APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L225-82-2 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération du Président du Directoire présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 au paragraphe 7.4.2 « Approbation des éléments de la politique de rémunération (say on pay ex ante) ».

DIXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES REMUNERATIONS, AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX ET AUTRES INFORMATIONS VISEES AU I DE L'ARTICLE L225-37-3 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L225-100 II du Code de Commerce, approuve les informations visées au I de l'article L225-37-3 du Code de Commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 au paragraphe 7.4.3 « Rémunérations, avantages des mandataires sociaux et autres informations visées au I de l'article L225-37-3 du Code de Commerce (say on pay ex post global) ».

ONZIEME RESOLUTION : APPROBATION DES ELEMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE OU ATTRIBUES AU TITRE DU MEME EXERCICE A JEAN-LOUIS PECH, PRESIDENT DU DIRECTOIRE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L225-100 III du Code de Commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Jean-Louis PECH Président du Directoire, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 au paragraphe 7.4.4 « Eléments de rémunération soumis au vote (say on pay ex post individuel) ».

DOUZIEME RESOLUTION : AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIETE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L225-209 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 2 %, du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- ❖ d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ACTIA Group par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- ❖ de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- ❖ d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- ❖ d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, aux époques que le Directoire appréciera.

Le Directoire ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente autorisation en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

La Société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 14 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 5 627 983,48 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

II. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TREIZIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 21 DES STATUTS AFIN DE PERMETTRE LA PRISE DE CERTAINES DECISIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE PAR VOIE DE CONSULTATION ECRITE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire décide de modifier l'article 21 des statuts afin de le mettre en harmonie avec les dispositions de l'article L225-82 du Code de Commerce modifié par la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019, comme suit :

Il est inséré après le 3^{ème} alinéa de l'article 21 des statuts, le paragraphe suivant, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les décisions relevant des attributions propres du Conseil de Surveillance prévues par la réglementation peuvent être prises par voie de consultation écrite des membres du Conseil de Surveillance ».

QUATORZIEME RESOLUTION – MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

Concernant les titres au porteur identifiables :

- ❖ de mettre en harmonie l'article 7 des statuts avec les dispositions de l'article L228-2 du Code de Commerce, modifié par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 ;
- ❖ de modifier en conséquence et comme suit le 7^{ème} alinéa de l'article 7 des statuts :

« En vue de l'identification des propriétaires des titres au porteur, la Société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander, à tout moment, les informations concernant les propriétaires de ses actions et des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires. »

Concernant le seuil déclenchant l'obligation de désigner un second membre du Conseil représentant les salariés :

- ❖ de mettre en harmonie l'article 17 des statuts avec les dispositions de l'article L225-79-2 du Code de Commerce modifié par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 ;
- ❖ de modifier en conséquence et comme suit le 5^{ème} alinéa de l'article 17 des statuts :

« Le nombre des membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés est au moins égal à deux dans les sociétés dont le nombre de membres du Conseil de Surveillance désignés selon les modalités mentionnées à l'article L225-75 du Code de Commerce est supérieur à huit et au moins à un s'il est égal ou inférieur à huit. »

- ❖ de modifier en conséquence et comme suit les 7^{ème} et 8^{ème} alinéas de l'article 17 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Au cas où le nombre des membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale dépasse huit, un deuxième membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés est désigné conformément aux dispositions ci-dessous, dans un délai de six mois après la nomination par l'Assemblée Générale Ordinaire du nouveau membre du Conseil de Surveillance.

En cas de réduction à huit ou moins du nombre de membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, cette réduction reste sans effet sur la durée du mandat des représentants des salariés au Conseil de Surveillance, qui prend fin à l'arrivée de son terme normal. »

Concernant la rémunération des membres du Conseil de Surveillance :

- ❖ de mettre en harmonie l'article 23 des statuts avec les dispositions de l'article L225-83 du Code de Commerce modifié par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 et par l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019 ;
- ❖ de modifier en conséquence et comme suit l'article 23 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation et demeure maintenu jusqu'à décision contraire. Le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres la somme globale ainsi allouée, dans les conditions prévues par la réglementation. »

Concernant les cautions, avals et garanties :

- ❖ de mettre en harmonie l'article 25 des statuts avec les dispositions de l'article L225-68 du Code de Commerce modifié par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 ;
- ❖ de modifier en conséquence et comme suit l'article 25 des statuts :

« Les cautions, avals et autres garanties consentis sur les biens de la Société doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale du Conseil de Surveillance dans les conditions fixées par la réglementation. »

Concernant la signature électronique du formulaire de vote par correspondance et de la procuration donnée par un actionnaire :

- ❖ de mettre en harmonie l'article 31 des statuts avec les dispositions de l'article R225-77 du Code de Commerce modifié par le Décret n°2011-1473 du 9 novembre 2011 ;
- ❖ de modifier en conséquence et comme suit le 8^{ème} alinéa de l'article 31 des statuts :

« Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique dans les conditions prévues par la réglementation. »

Concernant le calcul de la majorité en Assemblée :

- ❖ de mettre en harmonie les articles 35, 36 et 37 des statuts avec les dispositions des articles L225-98, L225-96 et L225-99 du Code de Commerce modifiés par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 ;
- ❖ de modifier en conséquence et comme suit le dernier alinéa de l'article 35 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Elle statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance, (voie postale ou électronique), sous réserve des limitations mentionnées ci-dessus. »

- ❖ de modifier en conséquence et comme suit la dernière phrase du 2^{ème} alinéa de l'article 36 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés, (voie postale ou voie électronique) »

- ❖ de modifier en conséquence et comme suit la dernière phrase du dernier alinéa de l'article 37 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Ces Assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés, (voie postale ou électronique). »

QUINZIEME RESOLUTION : REFERENCES TEXTUELLES APPLICABLES EN CAS DE CHANGEMENT DE CODIFICATION

L'Assemblée Générale prend acte que les références textuelles mentionnées dans l'ensemble des résolutions de la présente assemblée, font référence aux dispositions légales et réglementaires applicables au jour de leur établissement et qu'en cas de modification de la codification de celles-ci dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 au gouvernement à prendre par ordonnance toute mesure visant à regrouper au sein d'une division spécifique du Code de Commerce les dispositions propres aux sociétés cotées, les références textuelles correspondant à la nouvelle codification s'y substitueraient.

SEIZIEME RESOLUTION : POUVOIRS A CONFERER

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

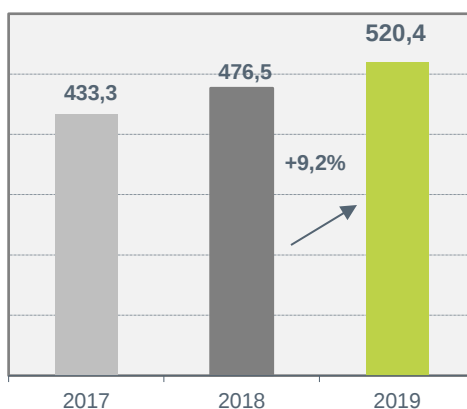
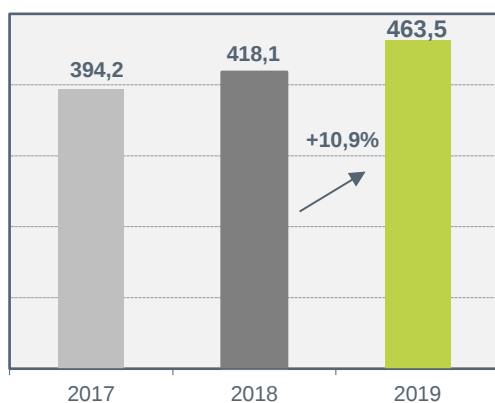
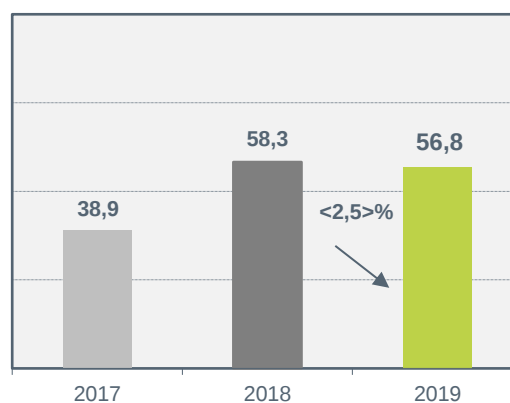
Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport de gestion vise à donner toute information sur ces différentes résolutions afin de vous permettre de décider en connaissance de cause. Il a également pour objet de présenter la situation de la Société et du Groupe.

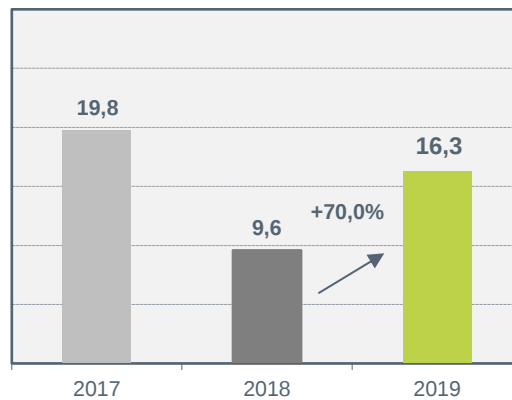
5.2 Informations financières sélectionnées de la période

Les chiffres repris dans ces tableaux et ces graphes sont des chiffres audités. Pour améliorer la compréhension du lecteur, nous avons privilégié, dans les données du rapport de gestion, les chiffres des contributions des divisions, en lieu et place des chiffres consolidés des divisions. Les différences entre les deux approches sont mineures, aussi cela permet d'homogénéiser l'information donnée tout au long du présent Document d'Enregistrement Universel.

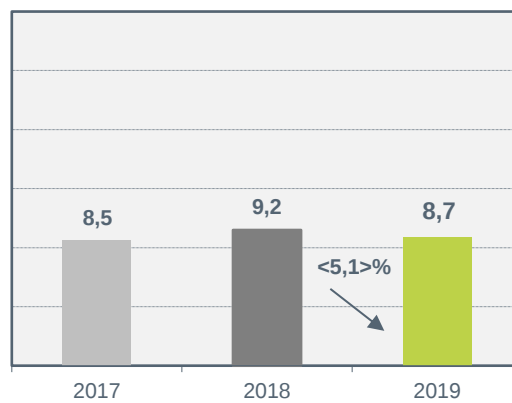
Les comptes sociaux et consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Directoire du 30 mars 2020 et soumis au Conseil de Surveillance du même jour.

5.2.1 Chiffres clés**Chiffre d'affaires consolidé en M€****Chiffre d'affaires contributif de la Division Automotive en M€****Chiffre d'affaires contributif de la Division Telecom en M€**

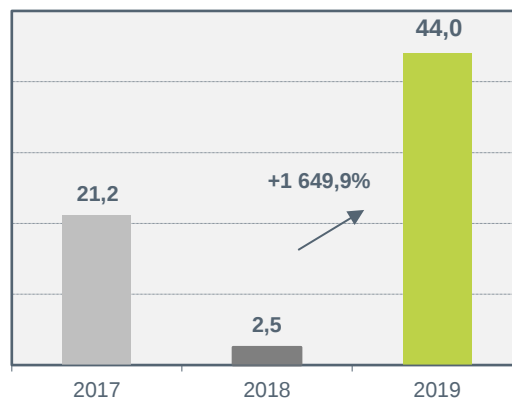
Résultat Opérationnel en M€



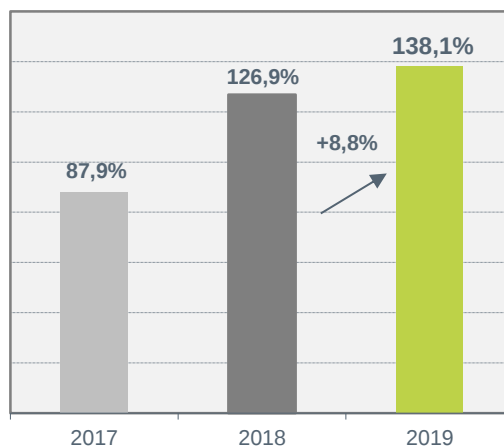
Résultat Net de la période en M€



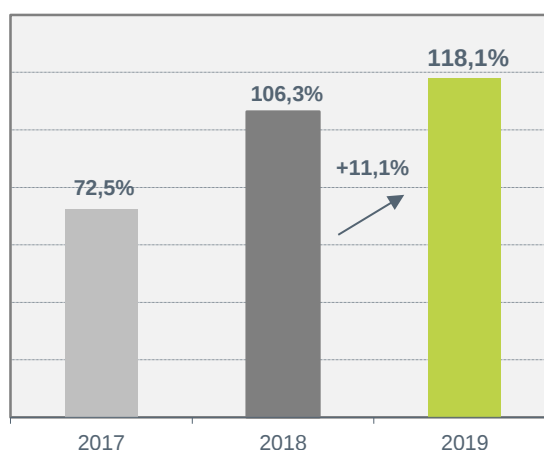
Flux de trésorerie opérationnel en M€



Ratio d'Endettement / Fonds Propres



Ratio d'Endettement hors mobilisation de créances / Fonds Propres



Le détail du calcul du ratio d'endettement est précisé au § Note 14 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés.

5.2.2 Résultats consolidés

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 520,4 M€ en progression de 9,2 % et un Résultat Attribuable au Groupe de 8,6 M€ contre 9,0 M€ en 2018, soit une diminution de 4,7 %.

Au titre de l'exercice 2019, les résultats consolidés s'établissent comme suit :

Résultats consolidés du Groupe (en k€)	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	520 411	476 520	433 320
Résultat opérationnel courant dont IFRS 16	15 406 283	8 667	18 967
Résultat opérationnel dont IFRS 16	16 276 283	9 575	19 803
Résultat financier dont IFRS 16	<3 884> <382>	3 371	<8 988>

Résultats consolidés du Groupe (en k€)	2019	2018	2017
Résultat de la période (A) <i>dont IFRS 16</i>	8 724 <84>	9 194	8 510
✓ <i>attribuable aux actionnaires du Groupe</i>	8 604	9 027	8 264
✓ <i>participations ne donnant pas le contrôle</i>	120	167	246
Impôt (B) <i>dont IFRS 16</i>	3 722 <14>	2 867	1 856
Dépréciation des goodwill (C)	0	0	0
Intérêts et charges financières (D) <i>dont IFRS 16</i>	3 940 382	3 260	2 626
Valorisation des instruments de couverture (E)	<7>	<6 505>	5 988
Dotations aux amortissements (F) <i>dont IFRS 16</i>	29 375 4 317	20 688	18 654
EBITDA (A+B+C+D+E+F) <i>dont IFRS 16</i>	45 755 4 601	29 505	37 633

NB : données intégrant l'évolution de la norme IFRS 16 pour les comptes 2019. Les impacts sont détaillés au § Note 2.4 « Changement de méthode » des notes annexes aux comptes consolidés.

Nous demanderons aux actionnaires d'approuver ces comptes consolidés.

5.2.3 Exposé sommaire de la situation du Groupe au cours de l'exercice écoulé 2019

Les éléments de préparation des comptes consolidés sont détaillés au § Note 2 « Principes comptables » des notes annexes aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires 2019 s'établit à 520,4 M€, en hausse de 43,9 M€ (+ 9,2 %) par rapport à 2018, en ligne avec l'objectif annuel de 520 M€. Dans un marché automobile en baisse en 2019, ACTIA Group a progressé grâce à la diversification de ses activités Automotive et confirmé le niveau d'activité atteint en 2018 dans les Télécom.

Tout en finalisant l'important programme d'investissements initié fin 2017 et malgré des tensions persistantes sur le marché des composants, les mesures internes et la montée en puissance des nouveaux contrats Automotive, génèrent une hausse de 70,0 % du résultat opérationnel du Groupe.

En 2019, les ventes à l'international représentent 75,7 % du chiffre d'affaires du Groupe, toujours soutenues, au-delà de l'Égypte (contrat Télécom), par la croissance des activités Automotive aux États-Unis, où ACTIA a ouvert un site industriel fin 2018, en Belgique et en Allemagne et plus généralement en Europe ou en Chine.

Division Automotive

La division Automotive (89,1 % du chiffre d'affaires du Groupe) enregistre une croissance de 10,9 % pour s'établir à 463,5 M€, avec une progression équilibrée sur les 3 segments d'activités « Original Equipment Manufacturer », « Aftermarket » et « Manufacturing-Design & Services », et ce malgré le ralentissement marqué en fin d'année dans l'automobile et le camion.

Dans le domaine Original Equipment Manufacturer, qui représente 76,5 % du chiffre d'affaires de la division Automotive, en croissance de 10,5 % sur l'exercice, les solutions Télématicques ont bien progressé (+ 9,3 %) permettant de mieux répartir l'activité entre le contrat historique véhicules légers et les nombreux succès remportés ces dernières années pour les véhicules spéciaux (hors route, bus & cars, camions). L'activité Diagnostic Constructeur a continué d'enregistrer un haut niveau de livraison lié à la saisonnalité des campagnes de renouvellement de matériels et aux succès des nouvelles solutions logicielles. Ces bonnes performances commerciales se retrouvent également dans les technologies Interface Homme Machine (IHM) et les chaînes de traction développées par le Groupe, avec, en particulier, une légère reprise des ventes dédiées aux véhicules légers électriques.

L'Aftermarket, qui représente 12,1 % du chiffre d'affaires de la division Automotive, en croissance de 13,2 % sur l'exercice, a fait un bon 2^{ème} semestre porté par les ventes de produits Contrôle Technique issues du Salon EquipAuto (France) et par un nouveau contrat aux Philippines, compensant largement le recul des équipements de garage et la lente mise en œuvre des succès commerciaux en télématicque 2^{ème} monte.

Les activités Manufacturing-Design & Services, qui représentent 11,4 % du chiffre d'affaires de la division Automotive, en progression de 10,7 %, ont de nouveau bénéficié de la forte capacité de développement et de production d'ACTIA auprès d'une clientèle fidèle et de qualité.

La répartition géographique des ventes, par grandes zones, reste stable au sein de la division, l'Europe enregistrant encore une belle croissance des ventes grâce à la Belgique (poids lourds), à l'Allemagne (diagnostic et batteries) et à l'Espagne, le continent américain étant tiré par la progression aux Etats-Unis et l'Asie étant portée par le marché chinois, maintenant une stabilité dans la répartition, l'international représentant 78,4 % des ventes de la division contre 77,2 % en 2018.

Compensant progressivement la prépondérance du contrat historique véhicules légers, la croissance graduelle des nouveaux contrats améliore le mix produit. Couplé à la modernisation des outils de production et des systèmes, et aux mesures pour optimiser les achats et les process industriels, l'EBITDA⁽¹⁾ est en hausse de 64,9 %, à 39,4 M€, soit 8,5 % du chiffre d'affaires de la division Automotive.

Ce bon résultat a été obtenu par les plans d'actions mis en œuvre pour améliorer l'efficacité du Groupe et ce malgré un contexte encore tendu du marché des composants. Sans rencontrer la hausse des prix de 2018, le rallongement des délais d'approvisionnements nuit à la mise en place de process de production efficaces et génère des stocks importants. De plus, la division Automotive a poursuivi en 2019, dans la lignée de 2017 et 2018, et dans la perspective de l'arrêt du contrat dans la télématique véhicules légers attendue sur fin 2021 / début 2022, une très forte activité de développement liée aux succès commerciaux engrangés depuis trois ans, qui entreront progressivement en production à partir de 2020.

Tenant compte des investissements pour améliorer l'efficacité du Groupe avec la préparation et le déploiement d'outils digitaux comme le PLM (lancement 2019) et l'ERP (lancement 2020), le lancement du nouveau site industriel aux Etats-Unis dont le coût impacte le compte de résultat de 3,9 M€, l'extension/construction de bâtiments en France et en Tunisie, les nouveaux matériels de production ainsi que dans ses projets de Recherche & Développement, la division Automotive affiche un doublement de son résultat opérationnel, à 12,5 M€ avec une croissance de 153,0 %, soit 2,7 % du chiffre d'affaires Automotive contre 1,2 % en 2018. Ce résultat a été obtenu sans être impacté par la valorisation des instruments de couverture, qui est restée stable, alors qu'elle représentait un produit financier de 6,5 M€ au 31 décembre 2018.

Il est à signaler que la division Automotive a obtenu cette année la certification ISO 27001 pour ses activités de production de produits électroniques et logiciels.

Division Telecom

La division Telecom enregistre un chiffre d'affaires de 56,8 M€, soit 10,9 % des ventes du Groupe. Son activité avait bondi en 2018 (+ 49,7 % par rapport à 2017) et, en 2019, elle arrive à maintenir ce bon niveau avec un léger recul de 2,5 % seulement. Elle est restée portée par la croissance des ventes dans le domaine des SatCom (+ 13,6 %) liée à l'important contrat en Égypte, tandis que les développements dans le domaine de l'Énergie et du Ferroviaire, soutenus en 2019, ne commenceront à porter leurs fruits qu'en 2020. Enfin, les activités IRT, non stratégiques et non significatives, ne représentant que 2,8 % du chiffre d'affaires de la division sont en phase de retrait.

L'activité Télécom est de plus en plus tournée vers l'international qui représente 53,6 % du chiffre d'affaires de la division en 2019, contre 43,2 % en 2018 et 8,5 % en 2017. En 2019, anticipant la fin des livraisons en Égypte, la division a consolidé son carnet de commandes avec une extension de programme satellites pour ce pays et un nouveau contrat militaire français. D'autres dénouements positifs sont attendus en 2020.

Dans ce contexte, la division enregistre un EBITDA⁽¹⁾ de 6,0 M€, soit 10,5 % du chiffre d'affaires Télécom contre 12,0 % en 2018, ce qui reste un niveau très convenable, et un résultat opérationnel de 3,6 M€, soit 6,3 % du chiffre d'affaires Télécom contre 8,9 % en 2018.

Ainsi, **au niveau du Groupe**, l'objectif initial de dépasser le seuil des 500 M€ a été largement réalisé par la très belle progression de la division Automotive sur l'ensemble de ses marchés.

Conformément à son plan de marche et à ses engagements 2019, ACTIA a maintenu sa trajectoire de croissance tout en activant plusieurs leviers d'amélioration de sa rentabilité : l'EBITDA⁽¹⁾ du Groupe s'élève à 45,8 M€, en croissance annuelle de 55,1 %, soit 8,8 % du chiffre d'affaires consolidé contre 6,2 % en 2018.

⁽¹⁾ EBITDA : Résultat net + impôt + dépréciation des goodwill + intérêts et charges financières + dotations aux amortissements +/- instruments financiers).

⁽¹⁾
⁽¹⁾

ACTIA a engagé fin 2017 un important programme d'investissements portant sur ses infrastructures industrielles, 48,8 M€ d'acquisition d'immobilisations en 2019 après 52,3 M€ en 2018, et ses développements R&D. Ces investissements contribuent à une meilleure gestion des cycles de développement et de production et se reflètent dans la hausse de 42,0 % des dotations aux amortissements à 29,4 M€, dont 4,3 M€ dus à l'application de la nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location. Ils sont complétés d'une nouvelle solution de gestion du cycle de vie des produits (PLM), préalable à la finalisation du déploiement du nouvel ERP toujours programmé pour 2020. L'optimisation des processus d'achats et de logistique limite à 7,4 % l'augmentation des achats consommés. L'évolution de la parité EUR/USD, sensible pour nos achats, génère un gain de change sur opération d'exploitation de 3,1 M€ contre <0,4> M€ en 2018, attestant de la pertinence de la politique de couvertures de change dans un marché très fluctuant.

Les charges de personnels à 123,1 M€ sont en hausse de 11,7 % : ACTIA a continué de recruter et de fidéliser des profils experts en Europe et en Tunisie, mais aussi aux États-Unis pour répondre aux besoins de sa nouvelle structure. Les effectifs du Groupe sont passés de 3 697 à fin 2018, à 3 854 à fin 2019, soit une progression de 4,2 %. Le retraitement des loyers selon la norme IFRS 16 génère une baisse de 1,9 % des charges externes à 77,7 M€, qui masque un recours limité à la sous-traitance (+ 2,7 %), permis par l'avancement des recrutements, et une nouvelle baisse des coûts de transports, fruit de la normalisation progressive du marché des composants et des efforts continus du Groupe. Les coûts de garantie liés aux contrats à fort volume progressent de 4,2 M€.

Depuis 2 ans, le renouvellement du portefeuille d'activités visant à une meilleure diversification sur des segments à plus forte valeur ajoutée, se reflète dans l'avancement des programmes de Recherche & Développement, dont les dépenses ne progressent que de 2,7 % sur l'exercice, représentant 16,0 % du chiffre d'affaires à 83,2 M€ de dépenses. Cependant, une légère baisse du taux d'immobilisation et le recul du taux de refacturation clients à 32,9 % contre 36,2 % en 2018, entraînent une hausse de 16,3 % des charges passées dans le compte de résultat. Cet effet de cycle est partiellement compensé par l'augmentation (+ 21,2 %) du Crédit d'Impôt Recherche, à 4,7 M€.

Dans un marché des composants encore en sous capacitaire, et tenant compte d'une amélioration progressive du mix produits, de l'efficacité des mesures et de l'optimisation des outils, le résultat opérationnel du Groupe progresse de 70,0 % pour s'établir à 16,3 M€, soit 3,1 % du chiffre d'affaires du Groupe, contre 9,6 M€ et 2,0 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2018.

En 2019, le résultat financier qui ressort à <3,9> M€, est constitué principalement des intérêts et charges financières ; il tenait compte en 2018 d'une valorisation favorable des outils de couverture de change au 31 décembre, entraînant un produit financier de 6,5 M€. Le taux d'intérêt brut se stabilise à 1,64 % contre 1,59 % en 2018, le Groupe continuant à bénéficier de financement moyen terme à taux bas, tout en intégrant le coût plus élevé des financements obligataires. Avec la mise en place progressive de financements pour l'agrandissement de plusieurs de ses sites, le Groupe a ainsi reconstruit une dette moyen et long terme plus longue, tout en conservant des lignes court terme moins sollicitées et de la trésorerie disponible significative.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 3,7 M€, contre 2,9 M€ à fin 2018, le résultat net 2019 ressort à 8,7 M€, contre 9,2 M€ au titre de 2018, soit une baisse de 5,1 %.

La progression de la dette nette à 193,9 M€ à fin 2019, contre 168,6 M€ à fin 2018, est liée principalement à l'impact de l'application de la norme IFRS 16 (+ 16,0 M€) et à la fin des programmes immobiliers. Les opérations du Groupe ont généré 44,0 M€ de trésorerie en 2019, couvrant ainsi ses investissements de 43,5 M€ sur l'exercice, avec un Free Cash Flow de 0,1 M€ à comparer à <48,4> M€ en 2018. Malgré une hausse des stocks de 18,4 % à 161,1 M€, le BFR s'améliore légèrement notamment grâce à la mise en place d'un contrat d'affacturage déconsolidant sur la filiale en Suède. Les investissements sont désormais amenés à diminuer avec la finalisation début 2020 du programme de modernisation et d'agrandissement lancé en 2017. Tenant compte des nouvelles modalités mises en place courant 2019, les covenants bancaires sont respectés. Hors mobilisation de créances, le gearing s'établit à 118 ; % contre 106,3 % à fin 2018, le Groupe ne mobilisant que 11,6 % de son poste clients et le levier s'élève à 4,24 contre 5,71 au 31 décembre 2018.

Filiales et opérations sur les participations intragroupes existantes

En 2019, ACTIA a procédé à la création d'une entité à l'international :

- ❖ ACTIA Japan (Japon), structure ayant pour vocation à contribuer aux développements de relations commerciales avec des constructeurs japonais, des gestionnaires de flottes ou des opérateurs, des fournisseurs, notamment dans le domaine des cellules pour batteries, tout en accompagnant localement ses clients internationaux.

Cette entité est détenue à 100 % par le Groupe.

Les autres filiales et participations du Groupe n'appellent pas de commentaires particuliers, sachant que cette information est développée au § Note 3 « Périmètre de consolidation », des notes annexes aux comptes consolidés.

5.2.4 Situation de l'endettement

Au titre de l'exercice 2019, **la société ACTIA Group S.A.** n'a contracté aucun nouveau financement moyen terme. Au 31 décembre 2019, aucun billet de trésorerie n'est utilisé ; ACTIA Group a eu recours à un découvert autorisé à hauteur d'un million d'euros, découvert remboursé début 2020, après le non renouvellement d'un de ses comptes à terme. Par ailleurs, cette structure ne bénéficie pas de la possibilité de financer son poste clients puisque intégralement dédié au Groupe.

Au niveau **du Groupe**, l'endettement a progressé en lien avec la croissance de l'activité de l'exercice et le fort niveau d'investissements immobiliers et de R&D préparant l'avenir. Les dettes et les différents ratios associés ont évolué comme suit :

(en M€)	2019	2018	2017
Résultat	8,7	9,2	8,5
+ Charge d'impôt	3,7	2,9	1,9
+ Intérêts financiers	3,9	3,3	2,6
+ Dotations nettes aux amortissements	29,4	20,7	18,7
- Dépréciation des goodwill	0,0	0,0	0,0
Impact JV instruments financiers	0,0	<6,5>	6,0
EBITDA hors instruments financiers <i>dont IFRS 16</i>	45,8 4,6	29,5	37,6
Dettes brutes <i>dont IFRS 16</i>	240,5 16,0	205,6	157,6
Trésorerie	46,6	37,0	45,6
Dettes nettes	193,9	168,6	112,1
Fonds propres	140,4	132,8	127,5
Levier	4,24	5,71	2,98
Gearing	1,38	1,27	0,88
Dettes liées à l'immobilier	24,1	16,1	3,7
Dettes nettes hors immobilier	169,9	152,4	108,4
Levier hors immobilier	3,71	5,17	2,88
Gearing hors immobilier	1,21	1,15	0,85
Dettes liées à la mobilisation de créances	28,1	27,4	19,6
Dettes nettes hors mobilisation de créances	165,8	141,2	92,4
Levier hors mobilisation de créances	3,62	4,79	2,46
Gearing hors mobilisation de créances	1,18	1,06	0,73
Dettes nettes hors immobilier et mobilisation de créances	141,8	125,1	88,8
Levier hors immobilier et mobilisation de créances	3,10	4,24	2,36
Gearing hors immobilier et mobilisation de créances	1,01	0,94	0,70

NB : données intégrant l'évolution de la norme IFRS 16 pour les comptes 2019. Les impacts sont détaillés au § Note 2.4 « Changement de méthode » de l'annexe aux comptes consolidés.

Cette information est détaillée au § Note 14 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés.

Cependant, il est précisé que le programme d'investissements immobiliers 2017-2019, lancé au sein du Groupe, est quasiment intégralement pris en compte dans la situation au 31 décembre 2019. Ce programme concerne la construction, l'extension ou la rénovation, des sites de Toulouse, Chartres, Dinard, Puy-Sainte-Réparate, Millau, Manosque, Madrid (Espagne), Tunis (Tunisie), et Romulus (Etats-Unis), ainsi que l'acquisition des bureaux de notre filiale italienne, représentant un investissement direct et indirect de 40,5 M€ sur 3 ans. La finalisation des travaux, notamment en Tunisie, et la réception des locaux impacteront l'exercice 2020 pour environ 2,5 M€. Ces investissements n'influent que faiblement les flux de trésorerie, les nouveaux remboursements d'emprunts venant se substituer aux anciens totalement remboursés ou à des loyers, à l'exception des Etats-Unis où une nouvelle activité de production a été créée, mais ils entraînent une remontée de la dette moyen et long terme, les financements allant jusqu'à 10 ou 15 ans.

Il est important de préciser que ces investissements sont complétés par l'acquisition de matériels de production dont le financement est réalisé avec des crédits-baux, en règle générale sur 5 ans (au total 3,3 M€ au cours du programme 2017-2019, dont 0,2 M€ en 2019).

Un contrat d'affacturage sans recours a été mis en place sur l'exercice dans la filiale ACTIA Nordic. L'impact de cette opération est de 15 M€ sur les disponibilités à la clôture de l'exercice 2019.

De plus, il est à signaler que les disponibilités atteignant 46,6 M€ au 31 décembre et l'utilisation limitée des lignes court terme (hors financement CIR / CICE) à 39,3 % de leur potentiel donne de la souplesse au Groupe.

Enfin, il est rappelé que la présentation bilancielle ne prend pas en compte la valorisation des actifs immobiliers. Comme présenté au paragraphe 5.9.1 « Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées », la valeur d'expertise réalisée en 2018 s'élève à 38,0 M€ (valeur pondérée du taux de détention, hors sociétés mises en équivalence) alors que la valeur nette comptable est de 28,0 M€ (contre 14,7 M€ au 31/12/18), avec une progression de 14,1 M€ sur l'exercice liée à l'acquisition de nouvelles immobilisations non expertisées en 2018.

L'évolution de la situation financière a entraîné le non-respect de covenants à fin 2018, des waivers ont été sollicités le 25 mars 2019, suite à la tenue du Conseil de Surveillance validant les comptes annuels en vue de leur soumission à l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 et acceptés par l'ensemble des établissements concernés. Courant 2019, pour les nouveaux prêts soumis à covenants et pour les anciens par la mise en œuvre d'avenants, une nouvelle méthodologie d'application a été mise en place. L'ensemble des covenants sont respectés au 31 décembre 2019.

5.2.5 Engagements hors bilan

Cette information est développée au § Note 26 « Engagements hors bilan » et § Note 27 « Garanties sur éléments d'actifs » des notes annexes aux comptes consolidés.

5.3 Aperçu des activités

ACTIA Group reste organisé autour de deux secteurs :

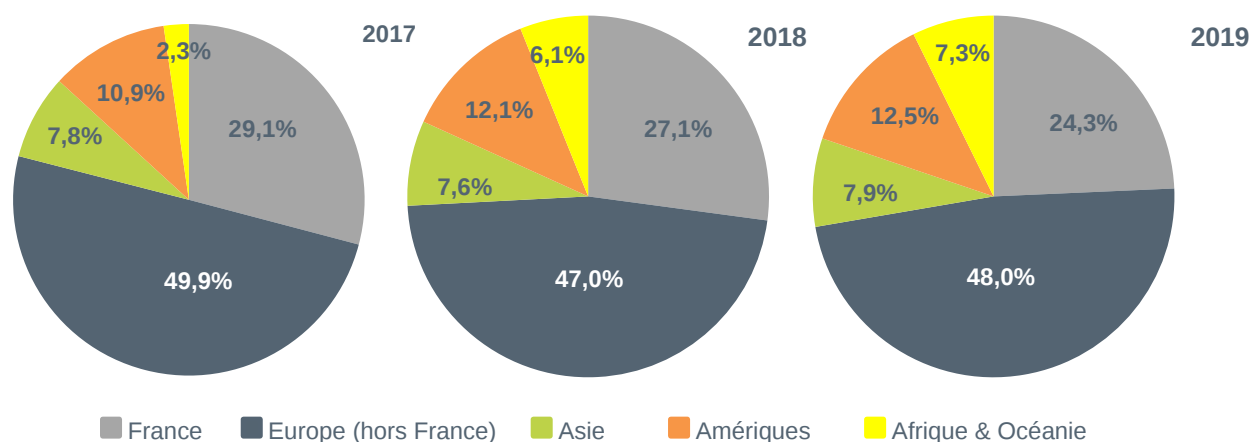
- ❖ La division Automotive,
- ❖ La division Telecom,

Dont les descriptions sont réalisées ci-après.

Les deux divisions ont développé depuis de nombreuses années des technologies et des savoir-faire spécifiques. Nous poursuivons la mise en œuvre des synergies dans le domaine du ferroviaire, pour le transport en commun de personnes où des offres systèmes, communes aux deux divisions, peuvent être proposées alliant les équipements de télécommunications aux différents systèmes développés par la division Automotive. Ces marchés sont longs à se développer, mais les succès commerciaux confortent cette stratégie.

De plus, cette synergie offre également des avantages dans le domaine l'énergie ou du satellite où les compétences de nos deux divisions permettent de répondre aux enjeux d'une évolution rapide de ces secteurs.

Fortement déployée à l'international, la division Automotive contribue à une large diffusion des produits sur tous les continents. Cependant, grâce à un premier marché export significatif, la division Telecom a contribué à faire progresser les ventes en Afrique (Egypte).



Avec une progression des ventes sur tous les continents, excepté en Amérique du Sud, la part dans les ventes consolidées du Groupe en France se réduit chaque année (< 1,5 %>), l'Europe continuant sa progression avec le bon niveau de livraison aux constructeurs européens dans leurs usines européennes (+ 17,4 % en Belgique, + 13,3 % en Allemagne, + 27,6 % en Italie, + 16,2 % en Espagne) mais c'est aux Etats-Unis que la progression est la plus impactante avec 8,7 M€ de chiffre d'affaires supplémentaire (+21,2 %). La Chine qui n'avait que très faiblement progressé en 2018, enregistre une croissance de 32,8 %, portée par la réussite de notre client constructeur automobile sur ce pays, nos ventes directes ayant souffert d'une année de moindre investissement dans les transports publics et d'une très forte concurrence avec les acteurs locaux. Nos ventes en Amérique du Sud reculent en 2019 (< 15,4 %>), principalement liées aux difficultés économiques rencontrées par le Mexique et le Brésil. Cependant, les succès commerciaux de cette année dans le domaine du Bus & Car contribueront à faire progresser les ventes sur ce continent. L'Afrique continue à progresser en 2019 (+ 28,5 %) sous l'effet du contrat de la division Telecom dans le domaine des stations terriennes, pour l'Egypte.

5.3.1 Division Automotive

La division Automotive est organisée en trois départements, selon trois types de marchés :

- ❖ Les constructeurs de véhicules, aussi appelés « **OEM** » pour « Original Equipment Manufacturers » ;
- ❖ Les marchés de seconde monte, aussi appelés « **Aftermarket** » ;
- ❖ La conception et la fabrication de cartes électroniques pour compte de tiers, ainsi que les services associés, regroupés dans le département « Manufacturing-Design & Services » ou « **MDS** ».

Alliant les compétences de l'électronique embarquée aux savoir-faire de la production électronique, cette division se développe, depuis son origine, auprès des constructeurs automobiles, poids lourds, bus & cars, engins spéciaux (manutention, agricole, chantier...) mais également sur les secteurs du véhicule électrique, de l'aéronautique et du ferroviaire.

La contribution de la division Automotive a évolué de la manière suivante :

Résultats contributifs de la division Automotive (en k€)	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	463 516	418 121	394 242
Résultat opérationnel courant <i>dont IFRS 16</i>	11 609 265	4 121	15 596
Résultat opérationnel <i>dont IFRS 16</i>	12 505 265	4 942	16 388
Résultat de la période (A) <i>dont IFRS 16</i>	5 964 <83>	6 438	6 132
Impôt (B) <i>dont IFRS 16</i>	3 615 <14>	2 386	1 956
Dépréciation des goodwill (C)	0	0	0
Intérêts et charges financières (D) <i>dont IFRS 16</i>	2 962 361	2 401	2 373
Valorisation des instruments de couverture (E)	<19>	<6 223>	5 712
Dotations aux amortissements (F) <i>dont IFRS 16</i>	26 925 4 157	18 923	17 530
EBITDA ⁽¹⁾ (A+B+C+D+E+F) <i>dont IFRS 16</i>	39 448 4 422	23 926	33 703

NB : données intégrant l'évolution de la norme IFRS 16 pour les comptes 2019. Les impacts sont détaillés au § Note 2.4 « Changement de méthode » de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces chiffres sont présentés en conformité avec le § Note 19 « Secteurs opérationnels » des notes annexes aux comptes consolidés.

⁽¹⁾ EBITDA : Résultat net + impôt + dépréciation des goodwill + intérêts et charges financières + dotations aux amortissements +/- instruments financiers).

Par ailleurs, le contrôle de gestion du Groupe permet de donner l'évolution du chiffre d'affaires entre les trois départements :

Secteur d'activité (en k€)	2019	2018	2017
OEM	354 759	320 969	301 646
Aftermarket	55 918	49 408	47 404
MDS	52 839	47 743	45 191
TOTAL	463 516	418 121	394 242

Département « Constructeurs de véhicules » ou « OEM »

❖ Les produits et les solutions ACTIA®

ACTIA possède une activité diversifiée, tant sur le plan des clients que des produits et des zones géographiques. Dans chaque cas, le Groupe s'appuie sur des compétences pointues pour être compétitif sur les segments choisis.

Dans le domaine des OEM, les principaux produits et services fournis peuvent se regrouper de la façon suivante :

L'architecture électronique et le multiplexage

Un point d'excellence d'ACTIA® est la conception et la réalisation de systèmes électroniques qui connectent l'ensemble des organes électriques et électroniques à bord d'un véhicule. Les produits sont des calculateurs qui gèrent de nombreuses entrées et sorties, pour commander l'ensemble des organes embarqués et les alimenter en électricité.

Ce type de systèmes est dit « multiplexé » car les boîtiers conçus par ACTIA® sont des centres névralgiques, par opposition à une conception où tous les organes électriques seraient reliés à la batterie et à leur système de commande par des fils individuels. Le multiplexage présente des avantages considérables :

- pour la facilité de conception des véhicules nouveaux,
- pour l'économie de fabrication,
- pour la facilité de diagnostic et la fiabilité.

ACTIA® fournit également des outils logiciels pour personnaliser et configurer les systèmes. Par ailleurs, la vente de ces équipements comporte une dimension importante d'accompagnement du client, qui n'est pas forcément un spécialiste de l'électronique.

La gamme de multiplexage d'ACTIA® est à la pointe de l'innovation dans le monde des véhicules professionnels. Le succès commercial de la gamme Actimux pour les bus et cars se confirme et la gamme continue de s'étendre. Dans le secteur des engins spéciaux, la gamme Actiways fournit des solutions de contrôle à haut niveau de sécurité.

L'instrumentation et les postes de conduite

Il s'agit de cadrans, tableaux de bord ou postes de conduite complets pour tous types de véhicules professionnels. PODIUM 2, le poste de conduite pour bus et cars, est complètement intégré avec l'architecture électronique du véhicule, et joue le rôle de centre de commandes vis-à-vis de celle-ci.



PODIUM 2

L'évolution de la technologie permet d'offrir de nouvelles fonctions au marché :

- des tableaux de bord plus modulaires, configurables selon les besoins,
- des tableaux de bord flexibles par un emploi de plus en plus intensif des écrans.

Les systèmes audio et vidéo

Dans ce domaine, ACTIA® fournit des solutions professionnelles pour :

- la vidéosurveillance (CCTV),
- les systèmes d'« Infotainment » des passagers de transports publics, qui permettent de leur offrir la diffusion d'informations et des distractions comme de la musique, des films, la radio, internet ou de la vidéo à la demande,
- des radios et systèmes audio pour les véhicules, associant la qualité professionnelle à des fonctions spécialisées comme l'audio-guide (tourisme), la diffusion multizones...

Les systèmes télématiques

ACTIA® dispose d'un savoir-faire technologique dans le domaine de la télématique, avec plus de quinze ans d'expérience, tant à bord de véhicules professionnels que de véhicules légers. De plus, le Groupe maîtrise les exigences de sécurité liées notamment aux contraintes légales, héritage du segment spécifique du chronotachygraphe (relevé certifié des heures et données de conduite).

Sur ces bases, ACTIA® développe des plateformes télématiques qui comportent un dispositif de géolocalisation (GPS) et de télécommunication (GSM, GPRS), un calculateur et des mémoires, l'ensemble étant connecté aux réseaux électroniques du véhicule. Elles permettent donc la mise en œuvre de différentes fonctions pour le conducteur ou le gestionnaire de flotte, dont :

- l'optimisation des performances du véhicule et du conducteur, comme l'éco-conduite,
- le confort, avec les remote services, le Wifi,
- la sécurité, comme l'appel d'urgence automatisé (E-call),
- le diagnostic.



TGU

La motorisation électrique

ACTIA® dispose de compétences en génie électrique et électronique de puissance, qui s'appliquent à la motorisation de véhicules électriques légers d'utilitaires, voire de bus. ACTIA® conçoit et produit des chaînes de traction électriques complètes à partir de 50 kW pour des véhicules légers, et pouvant aller jusqu'aux 200 kW requis par les bus.

Ces chaînes s'intègrent typiquement dans des flottes de véhicules électriques professionnels (livraisons du dernier kilomètre), de location ou les bus de ville.

Par ailleurs, ACTIA® est également concepteur et producteur de batteries destinées aux véhicules industriels. Le Groupe est présent sur des marchés spécialisés à forte exigence de personnalisation, avec une gamme allant des batteries de faible puissance jusqu'aux batteries de 600V destinées au secteur du transport public, l'électronique conçue par ACTIA (Battery Management System ou BMS) offrant une amélioration de la durée de vie et de la performance des cellules composant le pack de batteries.

Historiquement positionné sur le marché des convertisseurs de puissance pour les poids lourds, ACTIA a développé un convertisseur de puissance auxiliaire dédié au segment du ferroviaire, en 2019, obtenant la certification de son nouveau produit en janvier 2020.



Convertisseur de puissance auxiliaire

Le diagnostic de véhicules

Les ingénieurs d'ACTIA® possèdent un savoir-faire unique dans le domaine du diagnostic électronique, c'est-à-dire le recueil, la mise en forme et l'exploitation des données techniques relatives au fonctionnement électrique et électronique d'un véhicule.

Cela permet d'offrir aux constructeurs trois types de services :

- une *chaîne numérique de diagnostic*, qui permet de gérer le cycle des données depuis le bureau d'études qui conçoit un véhicule jusqu'aux outils de diagnostic qui communiquent avec le véhicule dans les ateliers de réparation. En plus de fournir les outils de conception nécessaires, ACTIA® est à même de proposer des services de développement pour créer des outils logiciels spécifiques, ainsi que des services d'assistance pour créer, mettre en forme ou gérer les données nécessaires au constructeur,
- des systèmes complets pour le diagnostic des véhicules sur les chaînes de montage. Ces systèmes sont dits « *End Of Line* ». Ils comprennent des équipements de communication avec le véhicule, intégrant un logiciel spécialisé qui participe à la validation du bon fonctionnement du véhicule produit. En outre, la fonction du système consiste de plus en plus au téléchargement de logiciels embarqués dans le véhicule. La prestation proposée par ACTIA® ne se limite pas au système, mais comprend aussi l'installation et la mise en service sur la ligne de production automobile,
- des systèmes de « *diagnostic Après-Vente* » pour les ateliers de la marque, composés d'une carte de connexion avec le véhicule (appelée « VCI ») et d'un logiciel de diagnostic sur PC durci ou tablette. Le logiciel embarque une base de connaissances fournie par le constructeur automobile, et peut faire appel à des raisonnements à base de modèles ou à base de cas (expérience) pour caractériser une panne et guider la réparation. De plus, des propositions de services peuvent accompagner ces produits avec la mise en place de hotline, de formation des équipes, de suivi des équipements.



❖ Le marché

Chaque produit s'adresse à un marché précis dont le périmètre géographique tend à croître constamment.

Le multiplexage, d'abord consacré aux bus et cars, se diffuse sur l'ensemble des véhicules industriels, plus particulièrement haut de gamme, ainsi que les véhicules militaires ou le ferroviaire.

Avec les produits de postes de conduite qui peuvent y être associés et la recherche accrue de sécurité, de respect de l'environnement et de confort, de contrôle et d'optimisation des coûts, les axes de croissance se situent principalement dans les pays développés d'Europe, des États-Unis et d'Asie. ACTIA a également développé des solutions plus adaptées aux besoins des pays émergents.

Le marché de la télématique couvre l'ensemble des types de véhicules, y compris les véhicules légers, qui apportent évidemment des volumes de production très importants, mais dans des conditions plus difficiles.

Les produits Audio & Vidéo (Infotainment) répondent aux besoins d'un marché particulièrement porteur en Amérique Latine, où le transport longue distance par voie routière l'emporte sur l'aérien ou le ferroviaire.

Ainsi, le marché s'étend maintenant pour le Groupe de l'automobile au ferroviaire, en servant les camions, les bus et cars, les engins spéciaux (engins agricoles, engins de chantier, engins de manutention...).

❖ Les clients

Les clients de l'activité « OEM » sont des entreprises qui conçoivent et fabriquent des véhicules, avec des besoins toujours spécifiques. Par conséquent, il s'agit de marchés basés sur des spécifications établies par le client. Ces marchés sont généralement attribués par appel d'offres.

Les constructeurs de véhicules couvrent une très large gamme de clients :

- Petites séries : avions, véhicules militaires, engins agricoles, trains et tramways,
- Moyennes séries : bus, cars, véhicules spéciaux, bateaux,
- Grandes séries : véhicules légers, camions.

Les volumes d'activité varient énormément, depuis des séries qui se comptent, par an, en dizaines de pièces pour les avions, jusqu'à plusieurs centaines de milliers pour les véhicules légers.

Dans le domaine du diagnostic, il convient de distinguer le Groupe PSA qui a labellisé ACTIA® comme « Fournisseur Majeur ». Le partenariat technique très étroit se poursuit. ACTIA® accompagne le Groupe PSA Peugeot Citroën en fournissant une gamme complète de solutions matérielles et logicielles, mais aussi de services pour les sites industriels et pour le réseau après-vente du constructeur français, partout dans le monde.

Dans le domaine télématique, ACTIA est le fournisseur d'équipements standard de plusieurs constructeurs majeurs, tels que Volvo Cars, Volvo AB (marques Volvo Trucks, Renault Trucks, UD Trucks, Mac Trucks...), CNH Industrial, Scania.

❖ Les concurrents

Les concurrents d'ACTIA sont les autres équipementiers électroniques. Selon les cas, il peut s'agir de petites et moyennes entreprises spécialisées, comme Stoneridge dans le domaine de l'électronique embarquée, ou au contraire, de grands groupes intégrés tels que Bosch, Continental, LG ou Samsung.

Dans le domaine du diagnostic, différents prestataires majeurs existent, notamment Bosch ou DSA.

❖ L'activité

En 2019, l'activité OEM est à nouveau en nette croissance passant de 321,0 à 354,8 M€ de chiffre d'affaires, soit une augmentation de 10,5 %. L'activité est robuste et marque une croissance dans tous les segments d'activité.

Vu par secteur, tous les segments de marché augmentent sur l'exercice tant le domaine des véhicules légers (+ 16,9 %) que celui du Off-Highway (+ 7,3 %), des bus et cars (+ 4,1%) ou des camions (+1,3 %) pourtant marqué en fin d'année par un ralentissement des ventes de nos clients.

Sur le plan géographique, 2019 est une année de stabilité ou de croissance dans la quasi-totalité des pays où ACTIA a une activité significative, à l'exception du Brésil en raison de la conjoncture générale défavorable dans ce pays. L'Inde connaît une nouvelle progression, ainsi que la Chine, malgré les difficultés du marché automobile dans ce pays, ACTIA étant porté par le succès commercial d'un de ses clients dans ce pays.

Le chiffre d'affaires dans le domaine des véhicules électriques poursuit sa progression (+ 5,6 %) par rapport à 2018. Cette progression est portée tant par l'activité Batteries que par les chaînes de traction, les nouveaux développements dans le domaine des convertisseurs de puissance pour le marché du ferroviaire ne devant se traduire dans l'activité que d'ici deux ans.

Enfin, la création, en 2019, de la filiale ACTIA Japan a pour objectif d'intensifier les relations existantes avec les constructeurs de ce pays et prospecter de nouveaux domaines.



Département « Aftermarket »

Le département « Aftermarket » regroupe les activités pour les clients Automotive autres que les constructeurs, c'est-à-dire :

- les réseaux d'après-vente,
- les garages,
- les centres de contrôle technique,
- les loueurs et opérateurs de transport.

❖ Les solutions ACTIA®

Certains produits offerts en Aftermarket sont de même nature que ceux proposés aux constructeurs OEM. Il s'agit cependant de produits de marque ACTIA®, et non de systèmes spécifiques développés dans le cadre d'un appel d'offres selon le cahier des charges d'un constructeur donné. Les équipements concernés sont :

- les systèmes de télématique (produit ACTIA® TGU2, iCAN®),
- des PC embarqués (SAM ATOM, PES) et des écrans intelligents (IHM-I),
- des produits de télécommunication embarqués/débarqués véhicules,
- des systèmes audio & vidéo à bord.

D'autres matériels et logiciels sont spécifiques à l'Aftermarket, avec des réponses adaptées aux contraintes de la 2^{ème} monte.

Les systèmes de diagnostic multimarques

Les techniciens du département Aftermarket tiennent à jour une base de connaissances propriétaire, relative à la configuration et au fonctionnement électrique et électronique de différents modèles de voitures. Cette base de connaissances permet à ACTIA® de commercialiser des systèmes de diagnostic couvrant différentes marques, à l'usage des ateliers de réparation, au travers de sa gamme Multi-Diag®.

La couverture « véhicules » multimarques représente près de 90 % du parc européen (source interne). Jugé par les professionnels comme l'un des plus performants du marché, le Groupe a joué de tout son savoir-faire pour rendre simple un outil très complexe. Le Groupe diffuse également une gamme de diagnostic multimarques dédiée aux poids lourds, bus et véhicules utilitaires.



Multi-Diag 360

Les équipements d'atelier

ACTIA® propose du matériel de contrôle et de réparation pour véhicules légers, utilitaires ou poids lourds. Les principaux outils pour les garages sont des équipements de contrôle du parallélisme (système 4G, par analyse d'image 3D), des équilibreuse de roues, des analyseurs de gaz, des ponts élévateurs et des équipements complémentaires pour les garages.

ACTIA® s'est engagé, il y a plusieurs années, sur la voie de l'« atelier communicant », en développant des solutions qui intègrent l'outil de diagnostic dans le système d'information du garage, permettant ainsi, soit d'améliorer l'interaction avec d'autres outils de la réparation, soit d'optimiser la gestion du garage, voire du réseau de garages. Cette technologie apporte aux clients une amélioration de la performance, de la productivité et de la qualité de leurs ateliers.

Les solutions de contrôle technique



Opaci-Diag

S'adressant également aux centres de contrôle technique, le Groupe a développé une ligne de produits destinée au pré-contrôle et au contrôle technique diffusée dans le monde entier. Il s'agit de systèmes complets intégrant des matériels de précision autour d'une chaîne logicielle et de communication sécurisée. Les matériels sont des bancs de freinage, de suspension, de ripage, des règle-phares, des analyseurs de gaz pour tout type de véhicules : deux-roues, véhicules légers et poids lourds. ACTIA® est à l'écoute des contraintes locales et commercialise, depuis plusieurs années, une station mobile pour le contrôle des véhicules légers ou des poids lourds, idéale pour des régions à faible densité de population. Désormais, les solutions de diagnostic multimarques du Groupe sont également utilisées lors des opérations de contrôle technique des véhicules pour l'accès aux données antipollution – OBD – dans plusieurs pays européens.

Tout comme pour les systèmes de diagnostic multimarques et les équipements d'atelier, la qualité du service est un facteur essentiel. Le Groupe bénéficie d'une très bonne image et recherche l'innovation : installation et mise en service sur site, formation, mise à jour logicielle, « hotline », télé assistance, service après-vente et maintenance. Des offres de services innovantes ont reçu un accueil favorable de la part de notre clientèle, comme l'aide en ligne à la réparation et la connectivité active par internet « ACTIA Connect » pour les possesseurs de Multi-Diag® ou le service « courtoisie » pour les démonte-pneus.

Dans ce contexte de situation réglementaire changeante, d'évolution du parc automobile et des diagnostics véhicules plus complexe, ACTIA rassemble tout son savoir-faire pour créer des outils innovants et fiables. En 2019, Opaci-Diag, sa solution de diagnostic et de réparation antipollution, combinant la force du Contrôle Technique et l'expertise du Diagnostic multimarques a été présélectionnée au Grand Prix de l'Innovation EquipAuto 2019. S'inscrivant dans une démarche écoresponsable, ACTIA propose un outil de mesure d'opacité des fumées qui respecte les normes tout en accompagnant pas à pas dans le diagnostic.

Le domaine du contrôle technique est en évolution permanente pour répondre à la demande de la société de véhicules plus sûrs et plus respectueux de l'environnement. Après le scandale des émissions qui a mis en évidence l'inadéquation de certains tests, ACTIA® fait partie des équipementiers qui préparent les futures générations d'équipements de contrôle, au travers de la participation à différents groupes de travail, tant français qu'européens. Dans ce cadre, le Groupe est en pointe pour proposer les équipements qui permettront de tester les émissions polluantes dans des conditions représentatives du fonctionnement réel du moteur.

Les solutions de gestion de flotte de véhicules

ACTIA® propose des systèmes et services de gestion de véhicules et de diagnostic à distance. Ils sont basés sur du matériel embarqué et une solution « Cloud ».

Le matériel embarqué est une unité électronique reliée aux calculateurs du véhicule, tout en pouvant assurer une connexion à distance, soit par Wifi, soit le plus souvent par GSM. Dans les domaines des bus et des camions, ACTIA® propose les produits SAMI et TGU.

Dans le domaine des véhicules légers, le produit iCAN a enregistré ses premiers succès commerciaux significatifs. Ce boîtier compact est destiné à faciliter la gestion de flotte de véhicules légers ou utilitaires de toutes tailles et de toutes marques. Il s'agit d'une unité de coût modéré, d'installation facile, qui concentre le savoir-faire ACTIA® :



- un niveau de qualité professionnel,
- une reconnaissance du véhicule et une configuration automatique, faisant de l'iCAN un produit facilement installable,
- l'accès aux données fiables du fonctionnement du véhicule, grâce à une stratégie de diagnostic multiple.

Dans tous les cas, l'unité de communication à bord du véhicule est en liaison avec une plateforme informatique de gestion de l'information. Pour cette partie « Cloud », ACTIA propose et exploite plusieurs solutions complémentaires :

- le système de gestion de flotte ACTIA Fleet,
- le système ECOFleet, pour sa part dédié aux bus et particulièrement représenté sur le marché britannique,
- le système DMT pour la gestion des bus en Chine.

Ces systèmes apportent des bénéfices multiples pour les exploitants, leurs passagers et pour l'environnement.

- Dans le transport de passagers, les besoins en solutions pour développer l'intermodalité se multiplient avec des centrales de mobilité, l'information aux voyageurs en temps réel, la carte unique de transport, la billetterie par internet ou téléphone mobile, l'optimisation des correspondances. ACTIA® s'est aussi positionné sur des solutions innovantes pour la mesure et la réduction de la consommation des véhicules, la mesure et l'amélioration du confort des passagers, la maintenance préventive des véhicules.
- Le transport de marchandises est exigeant sur les critères de sécurité et sur le respect des règlements en matière de temps de conduite, de traçabilité ou de délais. Les projets visant à réduire les émissions de CO² se multiplient. Les principaux coûts d'exploitation étant les salaires, le carburant, le véhicule et son entretien, la productivité est recherchée à tous les niveaux. Les systèmes connectés apportent des solutions à ces différents sujets.

Enfin, le Groupe a développé une solution d'Informatique embarquée autour des services au chronotachygraphe « EasyTach », qui a permis de s'ouvrir sur le marché des gestionnaires de flotte de transports de marchandises.

❖ Le marché

Le marché du diagnostic demande une activité de mise à jour permanente du fait de l'augmentation continue des équipements électroniques embarqués dans les véhicules et de leur constant renouvellement. La part croissante de l'électronique à bord fait que les fonctions de diagnostic sont un enjeu stratégique pour les constructeurs. Ceux-ci exigent une qualité et un service du plus haut niveau pour conférer un avantage concurrentiel à leur réseau après-vente.

Les réseaux de réparation rapide et les garages indépendants contraints de s'adapter à l'évolution à la fois des véhicules et de la réglementation, notamment européenne, offrent aujourd'hui un large marché pour la gamme de solutions Multi-Diag 360®.

Le Groupe a pris des initiatives pour réaliser des outils ergonomiques et de capacité adaptée permettant de réaliser des opérations de maintenance générale, tout en proposant une offre de services complémentaires.

Le contrôle technique est un marché mondial en croissance sur les pays qui se dotent d'une réglementation, comme en Afrique, en Amérique du Sud ou au Moyen-Orient. Notre offre globale incluant notamment les logiciels de gestion, les matériels de contrôle, fixes ou installés dans une station mobile, correspond parfaitement à la diversité des besoins de ces pays qui souhaitent contrôler l'état du parc des véhicules et améliorer ainsi la sécurité routière.

Enfin, dans le secteur des flottes de transport public, il faut noter, en Europe, l'essor du standard ITxPT (Information Technology for Public Transport), dont ACTIA est membre fondateur. Le **label ITxPT** reconnaît des équipements conçus pour être interopérables, ce qui réduit les coûts de conception, d'installation et d'exploitation. Le switch Ethernet embarqué AES.2 a été le premier équipement en Europe ainsi certifié et la labélisation de la gamme ACTIA complète est bien avancée. Ce tournant est fondamental car de plus en plus d'opérateurs de transports en font une condition pour l'achat de nouveaux matériels.

❖ Les clients

Pour le diagnostic multimarques et les équipements lourds de garage et de contrôle technique, la démarche commerciale repose sur certaines filiales du Groupe et sur un réseau de distributeurs et agents, organisé sur 140 pays. Ainsi, cette organisation, alliée à des produits de qualité, a permis de répondre aux besoins de réseaux de réparation rapide comme Feu Vert, Midas, Euromaster ou EuroRep Car Service...

Dans le domaine du contrôle technique, ACTIA® répond aux appels d'offres de pays mettant en place leurs réglementations ou l'enrichissant pour mieux répondre aux contraintes environnementales et sécuritaires, soit directement, soit en association avec des grands groupes internationaux du contrôle technique, auxquels la gestion des centres de contrôle est déléguée.

Pour les flottes de véhicules, les clients peuvent être les opérateurs de transport, exploitants de bus, de cars, de camions. Ils peuvent aussi être des intégrateurs, c'est-à-dire des entreprises qui utilisent les solutions ACTIA® comme matériels et logiciels complémentaires pour offrir des fonctions spécialisées aux opérateurs. Enfin, le produit iCAN permet d'aborder le segment des loueurs et gestionnaires de flottes importantes.

❖ Les concurrents

La concurrence se répartit selon des marchés bien compartimentés, tels que les constructeurs, l'univers des garages indépendants, les réseaux de réparation ou les réseaux dédiés au contrôle technique.

Dans tous les cas, la principale barrière d'entrée réside dans le niveau technologique et donc dans le coût important de développement d'un nouveau système de diagnostic pouvant atteindre plusieurs millions d'euros. La mutualisation de la R&D sur des briques technologiques permet de maintenir la qualité et la performance des produits au meilleur coût et confère un avantage au Groupe ACTIA®.

Dans le cas des équipements destinés aux ateliers de réparation, s'ajoute la nécessité de bénéficier d'un réseau de distribution et de services adapté, ainsi que d'une notoriété de marque.

Les concurrents d'ACTIA® sont donc :

- pour le diagnostic « multimarques », des sociétés suédoises, allemandes et italiennes.
- pour le contrôle technique, le concurrent majeur du marché est allemand.
- pour le domaine des flottes, hautement concurrentiel, ACTIA® se positionne sur des niches. Pour le matériel, on recense notamment TomTom, Transics, Masternaut, etc.... Pour le traitement informatique, coexistent de très nombreux acteurs, allant des généralistes de grande taille, des spécialistes de métiers donnés et des concurrents opportunistes de petite taille.

❖ L'activité

En 2019, l'activité Aftermarket représente 55,9 M€ de chiffre d'affaires en croissance de 13,2 % par rapport à 2018. Le secteur des équipements de garage croît de 25,1 % après plusieurs années de baisse puis de stagnation, dans un secteur très consolidé en Europe de l'Ouest.

Dans le domaine du Contrôle Technique, l'activité est en repli de 9,7 %. Cette fluctuation reflète le rythme des prises de commande liées aux appels d'offres internationaux, sans avoir eu le relais attendu par l'évolution réglementation en France, la situation depuis l'automne 2018 ayant retardé la prise de décision.

Le chiffre d'affaires avec les gestionnaires de flotte de véhicules est en augmentation de 19,7 %, après la légère baisse de 2018, grâce à des ouvertures intéressantes avec des grands comptes en France et en Europe.

Ayant une partie de ces activités à l'international, le département a souffert sur son marché de la gestion de flotte avec le repli du Mexique, en raison de la conjoncture générale défavorable dans ce pays. Cependant, le démarrage des livraisons pour le Contrôle Technique aux Philippines a permis à l'Aftermarket de poursuivre son développement à l'international.

Département « Manufacturing-Design & Services »

❖ Les produits

L'activité MDS consiste en la conception et la production industrielle de cartes et systèmes électroniques pour le compte de tiers. Les domaines d'activité prioritaires correspondent aux compétences d'ACTIA en électronique embarquée. Les principaux clients sont donc logiquement des constructeurs et systémiers dans le domaine ferroviaire, aéronautique... mais également tout industriel ayant besoin de s'appuyer sur un outil de production de cartes électroniques de pointe.



ACTIA® a développé un outil de production répondant aux meilleurs critères de qualité tant dans le domaine de l'automobile (production en grandes et moyennes séries) que dans le domaine l'aéronautique, du ferroviaire ou de la santé (production en petites séries), pour répondre à ses propres besoins tout en ouvrant à quelques clients lui permettant de rester à l'écoute du marché.

Organisé autour du bipôle franco-tunisien, le Groupe met en œuvre un nouveau site aux Etats-Unis, à Romulus dans la banlieue de Detroit, qui pourra également répondre, à terme, à la demande de clients pour qui la maîtrise de la qualité reste un élément stratégique.

ACTIA propose donc une série de prestations allant de la conception à la réalisation de cartes électroniques en passant par le test et l'intégration.

ACTIA® dispose également d'une compétence particulière en pérennisation des systèmes électroniques complexes avec une équipe d'experts s'appuyant sur un observatoire de l'obsolescence des composants lui permettant de :

- faire un suivi des systèmes,
- proposer des solutions alternatives par une approche prédictive,
- réaliser les évolutions nécessaires,
- exécuter les validations fonctionnelles,
- gérer la documentation afférente.

Cette activité découle directement des savoir-faire développés pour le maintien en condition opérationnelle (MCO) de nos propres produits, depuis la parfaite connaissance du système dont on veut assurer le fonctionnement pendant encore plusieurs années, au redesign de sous-ensembles si de nouveaux composants doivent être intégrés, jusqu'à la réparation in fine des parties défectueuses, en passant par l'étude approfondie et constamment mise à jour de l'obsolescence des composants électroniques et les recommandations d'approvisionnement qui en découlent.



Toujours à la recherche de la meilleure performance industrielle et de la meilleure qualité, le Groupe a été récompensé de ses efforts en se voyant attribuer, en 2008, la première certification NADCAP (National Aerospace and Defense Contractors Accreditation Program) en Europe pour les procédés spéciaux d'assemblage de cartes électroniques, certification régulièrement renouvelée depuis. L'usine de Toulouse est également certifiée IRIS (ferroviaire) et ISO TS 16949 (automobile). L'activité de réparation des

équipements aéronautiques est également couverte par l'agrément Part 145.

❖ Le marché

ACTIA s'adresse plus particulièrement au marché de la production électronique en petites et moyennes séries, les sites pouvant assurer les meilleurs critères de qualité.

Centré sur ses propres produits, le Groupe conforte ses prestations vis-à-vis de clients des secteurs automobile, aéronautique, ferroviaire voire de la domotique ou de la santé afin de répondre à leurs exigences tant en termes de coût que de qualité et d'appliquer ces règles à ses propres produits.

Dans le domaine de la pérennisation, le marché est concentré sur les entreprises ayant des produits ou des équipements à très longue durée de vie et dont le coût de renouvellement est largement supérieur au coût de maintien en condition opérationnelle (MCO), notamment dans les domaines du nucléaire et de l'aéronautique civile et militaire.

❖ Les clients

Les services en production électronique sont proposés à tout industriel recherchant une production de haute qualité en petite, moyenne ou grande série. Le site de Toulouse sert plus particulièrement les secteurs de l'aéronautique, du ferroviaire et de la santé. Les sites tunisiens produisent en moyenne et grande séries et accompagnent plus spécifiquement des clients des secteurs automobile ou domotique.

Pour la pérennisation, nos clients sont principalement de grandes entreprises industrielles utilisatrices de systèmes à très longue durée de vie (jusqu'à 30 ans et plus).

❖ Les concurrents

Hormis les grosses structures industrielles asiatiques qui répondent aux besoins de production de masse, ils sont de moins en moins nombreux en Europe.

❖ L'activité

Grâce aux investissements qualitatifs et quantitatifs des dernières années, ACTIA fidélise ses clients importants.

En 2019, l'activité progresse au rythme des autres activités de la Division (+ 10,7 %) passant de 47,7 M€ en 2018 à 52,8 M€.

5.3.2 Division Telecom

La division Telecom se positionne sur quatre marchés :

- ❖ SatCom ;
- ❖ Énergie ;
- ❖ Rail ;
- ❖ Infrastructures Réseaux Telecom.

La contribution de la division Telecom a évolué de la manière suivante :

Résultats contributifs de la division Telecom (en k€)	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	56 789	58 264	38 921
Résultat opérationnel courant <i>dont IFRS 16</i>	3 574 14	5 011	3 641
Résultat opérationnel <i>dont IFRS 16</i>	3 558 14	5 195	3 722
Résultat de la période (A) <i>dont IFRS 16</i>	3 183 1	4 992	3 328
Impôt (B) <i>dont IFRS 16</i>	79 1	443	60
Dépréciation des goodwill (C)	0	0	0
Intérêts et charges financières (D) <i>dont IFRS 16</i>	288 13	63	63
Valorisation des instruments de couverture (E)	11	<282>	276
Dotations aux amortissements (F) <i>dont IFRS 16</i>	2 405 120	1 759	1 318
EBITDA ⁽¹⁾ (A+B+C+D+E+F) <i>dont IFRS 16</i>	5 966 134	6 975	5 044

NB : données intégrant l'évolution de la norme IFRS 16 pour les comptes 2019. Les impacts sont détaillés au § Note 2.4 « Changement de méthode » de l'annexe aux comptes consolidés.

⁽¹⁾ EBITDA : Résultat net + impôt + dépréciation des goodwill + intérêts et charges financières + dotations aux amortissements +/- instruments financiers).

Ces chiffres sont présentés en conformité avec le § Note 19 « Secteurs opérationnels » des notes annexes aux comptes consolidés.

Le contrôle de gestion du Groupe permet de donner l'évolution suivante du chiffre d'affaires entre les quatre activités :

Secteur d'activité (en k€)	2019	2018	2017
SatCom	37 572	33 079	15 446
Énergie	8 932	11 250	9 703
Rail	8 720	9 026	6 561
Infrastructures Réseaux Télécom	1 565	4 909	7 210
TOTAL	56 789	58 264	38 921

La division Telecom (10,9 % des ventes du Groupe) avec un chiffre d'affaires en baisse de 2,5 % atteint un résultat opérationnel et un résultat de la période inférieurs à ceux de 2018.

Département SatCom

❖ Les produits

Utilisant les technologies développées dans le domaine des amplificateurs de puissance et du traitement du signal, la division Telecom s'est imposée dans le domaine des stations terriennes de télécommunication par satellites, créant des systèmes complets aisément transportables, répondant à des besoins exprimés notamment dans le domaine militaire pour les forces armées déployées sur des théâtres d'opérations extérieurs, mais aussi pour les marchés civils des télécommunications.

Le Groupe propose également les produits associés, comme les amplificateurs, les sous-ensembles émission / réception, les logiciels de supervision des stations terriennes, à différents opérateurs ou systémiers. Ainsi, le Groupe se positionne en systémier de premier rang pour l'intégration complète (produits et logiciels) de système de communications par satellite.



❖ Le marché

Le marché historique est national. Depuis maintenant plus de 15 ans, le Groupe accompagne la Délégation Générale de l'Armement (DGA) dans ses différents programmes touchant aux télécommunications militaires, au travers de contrats pluriannuels qui intègrent également le maintien en condition opérationnelle (MCO) des stations plus de dix ou quinze ans après leur livraison. Pour adresser le marché national, le Groupe est amené soit à nouer des partenariats avec les grands systèmes français (AIRBUS, THALES), soit à proposer directement ses services et produits aux différentes entités du ministère des Armées (STAT, DIRISI).

Répondant aux mêmes besoins de Télécommunications, le Groupe développe également des relations au niveau européen et a remporté en 2008 son premier contrat avec l'OTAN, complété régulièrement par des avenants annuels.

Fort de ses savoir-faire, le Groupe déploie de plus en plus son offre à l'international, avec des efforts commerciaux plus particuliers menés sur la zone d'Afrique du Nord, du Moyen Orient avec des négociations aux Emirats Arabes Unis ou en Egypte.

Ponctuellement, le marché peut s'ouvrir à des applications civiles lors d'événements internationaux nécessitant de renforcer les infrastructures locales pour supporter une diffusion de masse ou pour accompagner un pays dans le développement de nouvelles infrastructures.

❖ Les clients

Dans le domaine militaire, les clients sont les forces armées des pays concernés soit en contrat direct (Egypte, OTAN), soit de manière indirecte au travers d'autres systèmes de premier rang (THALES, AIRBUS).

Dans le domaine civil, commercial ou TV/radio, les clients sont les opérateurs de télécommunication (ORANGE, EUTELSAT, ARABSAT, NILESAT, YAHSAT) ou des intégrateurs, tant en France qu'à l'étranger, mais également les agences scientifiques (CNES, ESA) ou systèmes de premier rang.

Les clients sont démarchés en s'appuyant sur les succès remportés aussi bien en France qu'à l'export.

Des opportunités existent de plus en plus pour des clients en Russie ou au Moyen Orient, recherchant une alternative à des produits américains. La capacité à savoir traiter les problématiques de licence d'exportation et de classification de « Bien Double Usage » est devenue primordiale, pour construire notre développement à l'international.

❖ Les concurrents

Les situations concurrentielles sont très complexes, notamment dans le domaine des Télécommunications par satellite, du fait de la taille des entreprises en concurrence, des projets ou des enjeux politiques pour un secteur stratégique.

Dans le domaine de l'intégration de stations terriennes, la concurrence est organisée autour de grands groupes des Télécommunications. Par exemple, THALES est à la fois un client en France mais bien souvent un concurrent à l'export.

Dans le domaine des équipements, les principaux concurrents sont américains (CPI, XICOM) et l'évolution de la parité EUR/USD peut impacter fortement la compétitivité des sociétés. L'Espagne est également un nouvel acteur, car elle a pu développer, grâce au support européen, une industrie de télécommunications spatiales très concurrentielle (ACCORDE pour les amplificateurs, INDRA pour les stations).

Dans le domaine de l'installation de station fixe, le Groupe se trouve face à des entreprises telles que Metracom en France, Vertex en Allemagne, Pals en Turquie, S3 en Angleterre, Datapath en Suède ou Indra en Espagne.

❖ L'activité

En 2019, le chiffre d'affaires militaire en France a été constitué principalement des tranches annuelles contractualisées de maintien en condition opérationnelle des stations livrées à la DGA, au titre des programmes COMCEPT (en bande Ka) et SYRACUSE3 (en bande X), avec des retours d'expérience positifs sur le fonctionnement en opération de nos stations. ACTIA a également poursuivi la phase de développement et de production des prototypes d'une nouvelle génération d'amplificateur puissant et compact, à refroidissement liquide pour les navires de la Marine Nationale, avec un contrat passant par THALES.

Mais surtout, le Groupe a été sélectionné en août 2019 par THALES pour la fourniture des futures stations Flyaway bi-bandes X et Ka, dans le cadre du programme DGA SYRACUSE4 pour des livraisons de terminaux en 2021 / 2022. Ainsi, l'investissement R&D dans une station X/Ka, anticipé il y a 2 ans, a porté ses fruits.

De plus, le Groupe a gagné de nouveaux marchés d'amplificateurs grâce à sa gamme renouvelée et à l'effort de R&D réalisé ces dernières années, notamment pour le futur système satellite d'EUTELSAT, dans le cadre d'une rude compétition avec nos concurrents américains (XICOM et CPI).

Mais l'année 2019 a surtout vu la livraison en Egypte de stations de télécommunications par satellite de type Manpack, Flyaway et On The Pause ainsi que de centres de contrôle de réseau (NOC). Se déroulant de manière nominale à la grande satisfaction du client Egyptien, ce contrat a contribué à voir aboutir favorablement, en décembre 2019, les négociations avec la Marine égyptienne pour un contrat d'équipement de ses navires avec des stations de télécommunications par satellite en bande Ka pour une officialisation attendue au cours du 1^{er} semestre 2020. Enfin, le Groupe a remporté en fin d'année la compétition face à TAS et INDRA pour livrer et installer une station Gateway de télécommunications pour l'organisme Egyptien NCTS. NCTS est en charge de développer une offre de services de Data par satellite pour le grand public sur le territoire d'Egypte.

Ainsi, le département SatCom a enregistré un chiffre d'affaires de 37,6 M€ en croissance de 13,6 % en 2019.

Département Energie

❖ Les produits

Avec une expérience de plus de 40 ans dans le contrôle commande et la supervision des réseaux électriques, le Groupe fournit un ensemble d'équipements dédié aux opérateurs de transport et de distribution de l'électricité.

Le Groupe propose ainsi une gamme complète de produits et systèmes adaptés aux réseaux électriques intelligents, dits Smartgrids, en France et à l'international, comprenant :

- des systèmes de téléconduite,
- des systèmes pour le contrôle commande numérique des postes sources HTB/HTA,
- des Fonctions Avancées de Réseaux (FAR) dans les postes sources,
- des postes Asservis (RTU) grande capacité,
- des solutions pour les réseaux Microgrids (gestion des énergies renouvelables et numérisation des réseaux)
- des consigneurs d'états,
- des frontaux de communication,
- des coffrets pour la gestion des réseaux BT (Postes Smart),
- des modems IP, Radio...
- des téléprotections pour les EnR (Photovoltaïque, éolien),
- des solutions clefs en mains : salles de contrôle, réseaux de communication...



❖ Le marché

L'arrivée des nouvelles technologies numériques liées aux réseaux électriques intelligents Smartgrids, l'intégration des énergies renouvelables, la mise en œuvre du réseau pour assurer le fonctionnement des futurs véhicules électriques et globalement l'accompagnement d'un besoin plus important en électricité, nécessitent de plus en plus de renforcement et de numérisation des postes sources, cœur de métier du département Energie.

❖ Les clients

S'adressant à des infrastructures nationales pour la gestion des réseaux d'énergie, les clients sont avant tout des entreprises ou des opérateurs détenus par les états, directement ou indirectement, de façon plus ou moins importante. Essentiellement concentrés sur les marchés francophones, les principaux clients d'ACTIA sont :

- sur le marché français : ENEDIS, RTE, SNCF,
- à l'export : l'Electricité du Burundi, ONCF et ONE au Maroc, Togo, Benin, Luxembourg,
- une forte implantation dans les réseaux insulaires (Tahiti, Mayotte, la Réunion ...).

❖ Les partenaires

Opérant sur une niche technologique, le Groupe travaille en partenariat pour répondre à ses clients. Les principaux partenaires sont :

- Siemens pour le marché PCCN (ENEDIS),
ICE pour le marché Electre (RTE).

❖ Les concurrents

Nos concurrents sont généralement des sociétés françaises ou étrangères significativement plus importantes que notre Groupe, comme ENGIE, Général Electric Grid ou Schneider, Cahors ...

Certains grands groupes peuvent être à la fois concurrents et partenaires comme par exemple, Siemens pour le marché des Postes Contrôles Commandes Numériques (PCCN).

❖ L'activité

L'activité, ponctuellement en repli de 20,6 %, en 2019, avec un chiffre d'affaires de 8,9 M€, est portée par le marché de la numérisation et la supervision des réseaux électriques. Nous sommes en plein cœur de la transition énergétique et des réseaux Smartgrids. Le travail se poursuit, pour répondre à ces nouvelles demandes, ACTIA concevant de nouvelles gammes d'équipements.

Ainsi, l'année 2019 nous a permis de renforcer notre position auprès d'ENEDIS en qualifiant de nouvelles familles de produits, pour un déploiement à partir de 2020 d'une gamme de protections pour la gestion des cellules et des transformateurs dans les Postes Sources et avec un renforcement de nos offres de services, notre équipe d'installation venant d'être qualifiée par ENEDIS en fin d'année.

Département Rail

❖ Les produits

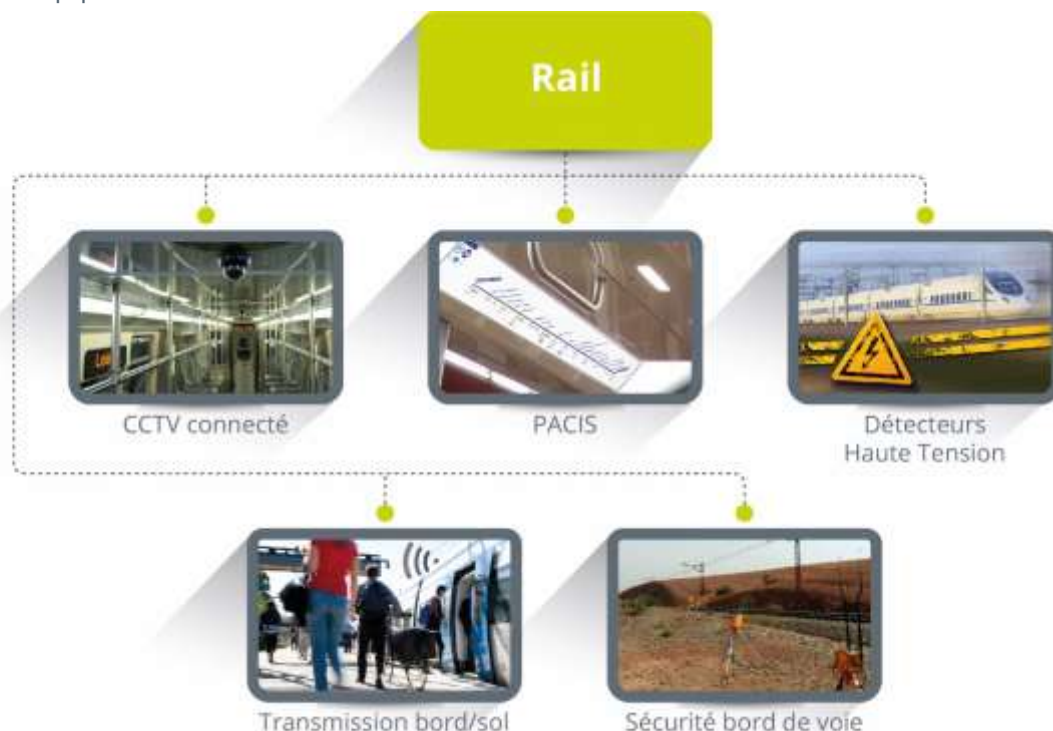
Sur la base de compétences en produits ferroviaires sécuritaires, de la maîtrise des transmissions radio fréquence et haute fréquence et grâce à la capacité de produire et maintenir des produits en petite série de qualité, ACTIA a centré son activité télécommunication ferroviaire, sur le site de Millau (Aveyron).

Dans l'optique de développer les activités liées au ferroviaire, le Groupe s'est organisé autour du bi-pôle franco/espagnol, qui permet de bénéficier d'une équipe R&D spécialisée sur le secteur ferroviaire de plus de 60 personnes, soutenue par notre bureau d'études tunisien et d'une force commerciale démultipliée. Ainsi, la contribution d'ACTIA Telecom est de concevoir et fournir des équipements électroniques et des systèmes pour les trams, métros et trains ainsi que des systèmes pour la sécurité bord de voie.

Les différentes solutions consistent en :

- des systèmes de vidéo-surveillance embarqués temps réel autonomes ou pilotés du sol, des systèmes de rétrovision avec des solutions d'analyse et de traitement vidéo.
- des systèmes d'informations visuelles et sonores pour les voyageurs, comportant des moniteurs, des afficheurs à LEDS ou LCD, des intercoms, des postes de locutions, des plans de ligne dynamique, des serveurs et des applicatifs au sol,... co-développés avec ACTIA Systems en Espagne,
- des systèmes d'annonce sans fil sécuritaires (SIL4) pour les travailleurs en bord de voie,

- des solutions de transmission Bord/Sol spécifiques, adaptées à tout type d'environnement pour la mobilité,
- des équipements de détection ou des relais haute tension.



❖ Le marché

Le développement du marché ferroviaire est porté par la démographie urbaine et les enjeux de transport collectif qui en découlent mais aussi par les besoins de réfection des réseaux (infrastructure vieillissante).

L'évolution des usages des voyageurs, les enjeux sécuritaires croissants et la nécessité pour les opérateurs d'optimiser les flux de circulation amènent une demande croissante sur les systèmes proposés par ACTIA en termes d'informations voyageurs, de vidéo-surveillance à haute définition et de système concourant à la sécurité (rétrovision, téléconduite, analyse et traitement vidéo). Ces systèmes communicants élargissent leurs fonctions et applications (embarquées) du bord au sol, comme un système unique et cohérent.

Les enjeux environnementaux croissants, tirent les solutions de traction électrique (H2, Hybride, électrique) faisant appel à des batteries, armoires électriques et systèmes intelligents de gestion de l'énergie. L'offre du Groupe dans ce domaine s'étoffe, dans le rail, par des solutions de batteries portées par le centre de compétence d'ACTIA I+Me (Allemagne) et des solutions dans la conversion auxiliaire de puissance développées sur le site d'ACTIA Systems (Espagne).

Sur l'infrastructure, la nécessité de réfection des réseaux, les enjeux de compétitivité et de sécurité des chantiers associés à la nécessité de maintenir la circulation, amènent une demande sur des systèmes de sécurité en bord de voie. Dans ce cadre-là, ACTIA Telecom fournit des systèmes d'annonce sans fil, innovants, rapides à mettre en œuvre et sécuritaires (conformité SIL4).

❖ Les clients

Pour les équipements embarqués dans les matériels roulants, le marché s'adresse aux constructeurs et aux opérateurs de transport régionaux, nationaux et urbains.

Pour la sécurité bord de voie, ce sont les opérateurs de transport et de gestion de réseau ferroviaire et les sociétés d'annonce ou de chantier ferroviaire qui portent le marché.

Les constructeurs ALSTOM (métro, RER, trains) et SIEMENS (métro automatique) et les opérateurs SNCF et RATP sont actuellement les principaux clients de la division Telecom, mais l'ouverture à l'international avec des marchés pour l'ONCF (Maroc) et les synergies avec ACTIA Systems doivent permettre de se renforcer chez des constructeurs comme CAF, voire pénétrer de nouveaux clients comme Bombardier.

❖ Les concurrents

Les concurrents pour la fourniture de systèmes de vidéosurveillance et d'information voyageurs sont de plusieurs types :

- Fournisseurs de produits,
- Fournisseurs issus de sociétés de services (manufacturing, ingénierie),
- Systémiers plutôt orientés vers le marché des opérateurs.

Les concurrents sur le marché des systèmes d'annonce sont européens. Le niveau de barrière à l'entrée est élevé sur le marché européen, avec un très haut niveau d'exigence et des normes rigoureuses comme la certification sécurité SIL4, qui entraînent des coûts à l'entrée et des délais d'homologation significatifs.

❖ L'activité

Le développement de l'activité ferroviaire en 2019 est visible par la croissance du carnet de commandes malgré une légère baisse (<3,4 %>) du chiffre d'affaires à 8,7 M€, due à la planification des programmes. 2020 bénéficiera de la montée des cadences de production des programmes parisiens MP14 et RERNG ainsi que du démarrage de production des contrats CCTV pour la SNCF.

L'activité R&D reste soutenue tant pour le développement et l'adaptation des solutions vendues que pour la préparation des innovations développées sur fonds propres.

Département Infrastructures Réseaux Télécom

❖ Les produits

ACTIA Telecom développe une gamme de solutions pour les infrastructures des réseaux de télécommunications, dans les domaines de la téléphonie mobile, de l'ADSL ou du ferroviaire.

Tout en proposant la solution la plus adaptée en termes d'exigences fonctionnelles, ACTIA Telecom associe tout un process de production et de logistique adapté aux contraintes de déploiement réactifs et saisonniers.

Cette gamme s'étend aujourd'hui des simples produits d'alimentations électriques à des systèmes complexes et complets « clés en main » permettant la réalisation d'un site global de diffusion avec des innovations fortes et dans un esprit de site écologique et intégré.

La gamme de produits comprend notamment :

- des baies outdoors,
- des systèmes d'alimentation électrique basse tension,
- des systèmes d'alimentation continue,
- des sites de télécommunication à déploiement rapide,
- des solutions complémentaires telles que : shelter en version fixe ou mobile, système de protection contre la foudre, système d'isolation galvanique, ...



❖ Le marché

L'augmentation des besoins liés à la communication offre au Groupe ACTIA une position reconnue dans le domaine grâce sa réactivité, son adaptabilité et la qualité du service offert. Cependant, il reste avant tout un marché national du fait d'un besoin important de proximité, mais challenger par des offres étrangères très compétitives en termes de prix.

Les deux principaux marchés sont :

- La téléphonie mobile,
- La montée en débit d'internet.

❖ Les clients

Concentrés sur le marché français de la téléphonie, les principaux clients sont : SFR, Bouygues et Orange.

Aujourd'hui nous sommes positionnés sur le marché très concurrencé de la 5G avec le déploiement de la technologie Outdoor BCUBE pour Bouygues Télécom.

❖ Les concurrents

Nos principaux compétiteurs sont soit des intégrateurs ou tôleurs implantés en France, soit des fabricants d'équipements télécom internationaux (Asie, pays de l'est) pouvant proposer des packages « équipement télécom + infrastructure ».

Sur le marché de la téléphonie très haut débit (4 et 5 G) avec Bouygues Telecom, le marché est partagé avec notre concurrent TLTI.

❖ L'activité

ACTIA Telecom livre actuellement à Bouygues Telecom et à Altice SFR des produits destinés à réaliser l'alimentation des sites GSM 4G et 5G pour la téléphonie.

Depuis la fin de l'année 2019, nous sommes positionnés sur un nouveau marché Fibre avec ORANGE (projet RIPOST) nouvelle solution pour le déploiement rapidement et la montée en débit d'Internet.

5.3.3 Informations générales sur les filiales

Cette information est développée au § Note 3.2 « Sociétés consolidées » des notes annexes aux comptes consolidés

5.3.4 Position concurrentielle

D'une manière générale et pour l'ensemble du Groupe, quelle que soit la division, il est précisé que la stratégie de niches recherchée et développée par ACTIA ne permet pas de présenter une position concurrentielle globale claire et précise, car aucune source officielle ne peut répondre à nos caractéristiques.

Cette stratégie a permis de se positionner sur des produits qui répondent aux spécificités de « certains » besoins de nos clients. Il est donc difficile d'obtenir une segmentation homogène qui permette la comparaison avec des concurrents, ceux-ci ne pouvant se positionner que sur une partie des produits développés par ACTIA et réciproquement, le Groupe ne présentant pas l'ensemble de l'offre de ses concurrents.

En général, les données « marché » sont difficiles à obtenir. Par exemple, pour notre activité OEM, ACTIA présente une très forte pénétration au niveau mondial dans le domaine du multiplexage pour les bus et les cars, mais la donnée « nombre de bus et cars » susceptibles d'utiliser cette technologie n'existe pas. Le nombre de bus et cars produits dans le monde pourrait être défini, mais la technologie du multiplexage ne s'adresse qu'aux bus et cars « haut de gamme ». De plus, certains pays, comme la Chine ou l'Inde, commencent à intégrer ces technologies et la part de marché que cela représente aujourd'hui et demain n'est pas connue, d'autant plus que ce sont des marchés à forte croissance. Il existe des statistiques pertinentes, mais partielles, qui ne permettent pas une quantification mondiale dans laquelle s'inscrit le Groupe.

Cependant, des éléments de réponses par division sont développés au § 5.3.1 « Division Automotive » et 5.3.2 « Division Telecom ».

5.3.5 Facteurs influant sensiblement le résultat opérationnel

Les chiffres repris dans ce tableau sont des chiffres audités.

	2019			2018			2017
	1 ^o semestre	2 ^o semestre	TOTAL	1 ^o semestre	2 ^o semestre	TOTAL	TOTAL
Chiffre d'affaires (hors groupe)	264 181	256 230	520 411	226 551	249 969	476 520	433 320
<i>dont Automotive</i>	232 274	231 242	463 516	208 481	209 640	418 121	394 242
<i>dont Télécommunications</i>	31 859	24 930	56 789	18 003	40 261	58 264	38 921
Résultat Opérationnel Courant	8 231	7 175	15 406	1 025	7 642	8 667	18 967
<i>dont Automotive</i>	4 371	7 238	11 609	1 240	2 881	4 121	15 596
<i>dont Télécommunications</i>	3 330	244	3 574	39	4 972	5 011	3 641
% ROC / CA	3,1%	2,8%	3,0%	0,5%	3,1%	1,8%	4,4%
<i>dont Automotive</i>	1,9%	3,1%	2,5%	0,6%	1,4%	1,0%	4,0%
<i>dont Télécommunications</i>	10,5%	1,0%	6,3%	0,2%	12,3%	8,6%	9,4%
Résultat Opérationnel	8 504	7 772	16 276	957	8 619	9 575	19 803
<i>dont Automotive</i>	3 353	9 152	12 505	1 102	3 840	4 942	16 388
<i>dont Télécommunications</i>	120	3 438	3 558	120	5 075	5 195	3 722
% RO / CA	3,2%	3,0%	3,1%	0,4%	3,4%	2,0%	4,6%
<i>dont Automotive</i>	1,4%	4,0%	2,7%	0,5%	1,8%	1,2%	4,2%
<i>dont Télécommunications</i>	0,4%	13,8%	6,3%	0,7%	12,6%	8,9%	9,6%
Résultat Net	5 763	2 961	8 724	2 052	7 142	9 194	8 510
<i>dont Automotive</i>	1 971	3 993	5 965	2 043	4 396	6 438	6 132
<i>dont Télécommunications</i>	3 640	-457	3 183	723	4 270	4 992	3 328

NB. : données intégrant l'évolution de la norme IFRS 16 pour les comptes 2019. Les impacts sont détaillés au § Note 2.4 « Changement de méthode » de l'annexe aux comptes consolidés.

D'une manière générale, pour la division Automotive, la rentabilité du 1^{er} semestre est inférieure à celle du 2nd car la baisse des prix accordée aux clients dès le 1^{er} janvier de l'exercice impacte immédiatement les comptes alors que la reconstitution des marges par la baisse des prix d'achat des composants, appliquée également dès le 1^{er} janvier par nos fournisseurs, ne joue qu'en milieu de 1^{er} semestre du fait des délais d'approvisionnement et de production.

Cependant, après une année 2018 marquée par la crise du marché des composants avec une mise sous allocation, un allongement des délais de livraison, et une augmentation des prix, en particulier dans le domaine des composants dits passifs, l'année 2019 a vu une amélioration du marché, avec une possibilité de négocier à nouveau les prix à la baisse, sans pour autant compenser les hausses de prix de l'année précédente. Les composants les plus sensibles restent sous allocation et les délais de livraison, même s'ils se sont améliorés, sont souvent supérieurs à 25 semaines pouvant aller jusqu'à 50 semaines.

Aussi, la division Automotive, particulièrement affectée par le changement de comportement du marché en 2018, l'évolution des prix matières ne pouvant être répercutée sur les clients, impactant particulièrement les produits en moyenne et grande séries, a pu reconstituer une partie de ses marges en 2019, grâce à la baisse du prix des composants, mais également par une progression de ses ventes.

Par ailleurs, depuis 3 ans, accompagnant l'arrivée des nouveaux produits tout en préparant ceux qui viendront se substituer au contrat de boîtiers télématiques automobiles qui s'achèvera au plus tard en 2022, la division a dû faire appel à de la sous-traitance R&D, ayant des difficultés à recruter dans de nombreuses filiales. Cependant, l'évolution du recours à cet accompagnement extérieur a pu être limitée, les actions menées en recrutement et en stabilisation des équipes, en particulier sur notre bureau d'études tunisien, portant leurs fruits.

Encore affectée par la crise des composants qui impacte, en usine, le cadencement des productions tributaire des livraisons, par le lancement du nouveau site de production aux Etats-Unis pour lequel de nombreuses équipes sont restées mobilisées, par l'extension de nombreux bâtiments nécessitant un encadrement spécifique ainsi que par les programmes de digitalisation qui mettent en jeu beaucoup de personnes avec le déploiement du nouveau PLM courant 2019 et celui du nouvel ERP prévu courant 2^{ème} semestre 2020 pour les principales structures, la division parvient à reconstruire sa rentabilité tout en préparant son avenir. Le site de production américain, inauguré fin juin, impacte les comptes pour < 3,9 M€ >, ne devant atteindre son point d'équilibre qu'au 2^{ème} semestre 2021, avec la montée en cadence des produits.

Enfin, avec une valorisation des instruments de couverture stable en clôture d'exercice, l'Automotive n'a pas bénéficié d'un produit financier de 6,2 M€, qui avait largement contribué au résultat net de 2018.

La division Telecom, moins sensible aux effets volume, à la demande de baisse de prix liés aux productions grande série que la division Automotive et de fait, à la crise des composants, relève plus d'une organisation à coûts fixes. Aussi, la très forte progression de l'activité au 4^{ème} trimestre 2018 avait permis une amélioration significative de la rentabilité, malgré l'augmentation des achats et surtout de la sous-traitance accompagnant cette croissance. En 2019, avec une activité mieux étalée sur l'ensemble de l'exercice, le résultat est un peu mieux réparti, le 2nd semestre étant marqué par la baisse d'activité estivale et par les efforts de développement pour les départements Energie et Rail.

Enfin, les fluctuations de la parité EUR/USD en 2019 n'ont pas eu d'incidence significative, les outils de couverture ayant permis de travailler à un taux de change très proche de celui de 2018, avec une parité d'achat moyenne de 1,1654 contre 1,1782 en 2018, protégeant ainsi nos marges des fluctuations très importantes du marché.

5.4 Informations sur les tendances

5.4.1 Evènements importants depuis la clôture

Après une première période où la pandémie du Covid-19 a affecté notre filiale chinoise, depuis le lundi 16 mars 2020, afin de protéger nos salariés dans le contexte de l'arrivée de la pandémie en Europe puis aux Etats-Unis, ACTIA Group a mis en œuvre les dispositions les plus adaptées pour ses activités, dans le respect des mesures prises par les différents gouvernements.

Ainsi, la production de cartes électroniques a été suspendue sur le site industriel français, puis tunisien et américain en fonction de l'évolution de la situation et des mesures gouvernementales sur ces pays.

A ce stade, la plupart des sites d'intégration et d'études à l'étranger poursuivent de manière limitée leurs activités sur site en adoptant les mesures sanitaires nécessaires à la protection de nos salariés et en faisant un usage très large du télétravail, la plupart des sites ayant dû fermer.

Dans les autres pays concernés par des mesures sanitaires, chaque filiale adapte son organisation en conséquence.

L'objectif du Groupe est d'assurer au maximum la continuité de ses activités, tout en préservant les équipes et en préparant la sortie de cette période.

En France, les activités se sont arrêtées à compter du 18 mars 2020, pour une durée de 15 jours renouvelables. ACTIA entendant limiter au maximum ses charges durant cette période a activé les leviers de soutien aux entreprises mis en œuvre tant par le gouvernement français qu'à l'étranger.

Des fonctions clés de l'entreprise restent opérationnelles en télétravail pour assurer la continuité des projets, des interfaces avec les clients et les fournisseurs, et le pilotage de l'entreprise. Le Comité de direction est pleinement mobilisé et se concerte quotidiennement.

ACTIA prévoit de redémarrer ses activités dès que les conditions le permettront et mettra en œuvre les mesures appropriées pour répondre efficacement à la reprise de la demande commerciale.

La situation continue à évoluer chaque jour, un site internet d'informations dédié aux clients, fournisseurs et salariés est disponible sur <https://covid19.actia.com>.

D'un point de vue financier, le Groupe a demandé le report pour 6 mois des principales échéances bancaires de la dette souscrite par les entités établies en France et compte demander à ses partenaires un soutien suffisant pour compenser la baisse d'activité du fait de cette crise, ce qui ne manquera pas d'impacter la structure de la dette à fin 2020. Par ailleurs, le Groupe n'a pas identifié à ce stade d'incidence significative sur les valeurs des actifs et passifs existants au 31 décembre 2019.

Sur le plan commercial, nous nous attendons à voir certains programmes de R&D retardés par nos clients et à enregistrer une baisse des volumes de ventes liés au fort ralentissement que certains secteurs pourront enregistrer. Cependant, les choix stratégiques du Groupe doivent permettre de se positionner sur les projets qui ne manqueront pas de se lancer dans le cadre des plans de relance qui seront initiés par les gouvernements.

5.4.2 Objectifs – Evolutions et perspectives d'avenir

Evolution du chiffre d'affaires

Grâce à un ancrage important sur des contrats pluriannuels et les premiers effets des relais de croissance dans le ferroviaire, le véhicule plus électrique, les télécommunications au service des satellites et de l'énergie, le Groupe entend poursuivre le déploiement de sa stratégie pour assurer une diversification autour d'activités complémentaires et un positionnement international sur des équipements et solutions à forte valeur ajoutée.

Cependant, au regard des défis liés au Coronavirus, il est impossible à ce stade de quantifier l'impact que le ralentissement économique aura sur les ventes des clients d'ACTIA en 2020, si ce n'est à indiquer que cela affectera le niveau de chiffres d'affaires qui sera en baisse significative par rapport à 2019 et que cela ne pourra qu'affecter très fortement les résultats du Groupe.

Avant la pandémie, au regard de son carnet de commandes et des avancées commerciales, ACTIA visait de poursuivre sa croissance en 2020, à un rythme moins soutenu qu'en 2019. Des données financières pourront être précisées dans le courant de l'exercice en fonction de l'évolution de la pandémie.

Perspectives d'avenir

Caractérisées par la diversité des couples clients / marchés, les perspectives d'avenir du Groupe, indépendamment de la crise actuelle liée à la pandémie Covid-19, restent difficiles à présenter. Cependant, le socle de contrats pluriannuels permet d'espérer un large maintien du chiffre d'affaires, les fins de vie de certains produits, notamment dans la grande série automobile, étant compensées par la montée en puissance de nouvelles familles de produits. La pandémie actuelle va générer une année 2020 totalement atypique, mais le Groupe devrait retrouver le chemin de la croissance dès 2021 de par la diversité de son mix produits / marchés / pays.

L'enjeu pour le Groupe est le remplacement d'un quart de son chiffre d'affaires par la montée en puissance de plusieurs couples clients / marchés, pour retrouver une position où aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé, avec l'exception des produits télématiques pour véhicules légers, dont les forts volumes représenteront encore une part importante de l'activité jusqu'à l'extinction du contrat.

❖ Division Automotive

ACTIA poursuit sa stratégie basée sur les savoir-faire développés depuis plus de 30 ans par le Groupe avec une montée progressive dans la chaîne de valeur. Il s'agit d'une stratégie de niches, où ACTIA se concentre sur des applications spécialisées, comme par exemple le diagnostic, la gestion de l'énergie dans le véhicule, les communications à bord du véhicule et vers l'extérieur, l'électromobilité, etc.



Grâce à son double ancrage en informatique et en micro-électronique, ACTIA propose également des solutions complètes centrées sur la donnée, depuis sa récupération physique à bord d'un véhicule jusqu'à son traitement et sa visualisation sur des plateformes informatiques.

- « Constructeurs de véhicules » ou « OEM » :

La stratégie d'ACTIA auprès des constructeurs de véhicules est axée sur la fourniture de systèmes avancés, fondés sur les plateformes technologiques du Groupe et adaptés aux spécifications des clients. Ces systèmes intègrent matériel(s) et logiciel(s) selon une architecture ouverte et modulaire pour répondre au mieux à l'ensemble des contraintes des utilisateurs. Développant une approche partenariale avec ses clients, ACTIA continuera à mettre en avant la possibilité d'adapter ses produits et/ou systèmes à leurs besoins spécifiques.

En 2019, ACTIA a continué à développer ses points forts sur les marchés des poids lourds, des engins agricoles et du ferroviaire. ACTIA dispose d'une base de clientèle solide, l'ensemble des clients incluant le Groupe dans leurs listes de consultations. Dans ce cadre, ACTIA continue à répondre activement aux appels d'offres des constructeurs et poursuit en parallèle l'effort de R&D permanent pour maintenir la pertinence technologique de son offre, chaque appel d'offres permettant également de mieux comprendre les attentes du marché.

Si le futur proche est difficile à prévoir, ACTIA conserve des bases diversifiées pour continuer à identifier et exploiter des niches rentables.

- Aftermarket :

Le domaine de l'Aftermarket offre peu de visibilité car les ventes ne bénéficient pas de contrats pluriannuels comme dans le domaine OEM. Sauf évolution réglementaire dans le contrôle technique, qui peut permettre d'assurer un niveau important d'activité, il s'agit de renouveler chaque année le chiffre d'affaires. La stratégie s'oriente cependant à développer les actions commerciales pour les services associés autour des matériels et de la gestion de flotte afin de construire une récurrence plus marquée dans le chiffre d'affaires et de monter également dans la chaîne de la valeur.

- Manufacturing-Design & Services ou « MDS » :

Ce secteur reste une des bases du Groupe. La conception, l'industrialisation et la production de systèmes pour le compte de tiers permet de s'assurer que l'outil industriel est à la pointe de la technologie avec des coûts adaptés au marché. L'activité devrait rester stable en continuant à représenter autour de 10 % du chiffre d'affaires consolidé, avec l'arrivée de nouveaux clients qui se substitueront à la fin de vie de certains contrats.

❖ Télécommunications

Après avoir confirmé en 2019 une très forte croissance de chiffre d'affaires sur les marchés nationaux et internationaux, la division Telecom anticipe, en 2020, une consolidation de cette croissance.

- SatCom :

Avec le maintien en condition opérationnelle des systèmes sol et réseau pour la DGA, ce département connaîtra une bonne récurrence sur ses marchés traditionnels. La progression connue en 2019, grâce au contrat SAKARA (Egypte) sera consolidée par les livraisons de ce programme et ses extensions, en 2020. Les appels d'offres en cours devront consolider ce niveau pour les années suivantes.



- Energie :

Grâce au mouvement de transition vers des réseaux d'énergie numériques, qui doit se poursuivre dans les prochaines années, ACTIA attend une consolidation d'activité, dans ce secteur, en 2020. A moyen terme, l'évolution technologique se poursuivra et ACTIA attend un regain de croissance grâce à ses efforts de R&D.

- Rail :

La poursuite de l'action commerciale soutenue en 2019 conjuguée aux premiers succès commerciaux des années passées qui rentrent progressivement en production, doivent se traduire par une croissance appréciable sur ce marché, grâce aux relations de confiance établies avec des constructeurs et opérateurs majeurs, dans le cadre d'appels d'offres publics d'investissement ou de renouvellement en Europe.

- Infrastructures Réseaux Télécom :

Avec la fin du déploiement de la 4G en France et la très forte concurrence, cette activité mature ne devrait pas progresser en 2020 dans l'attente des nouveaux marchés des opérateurs de télécommunications.

Priorités pour 2020

Les axes majeurs du Groupe restent inchangés, car ils s'inscrivent dans le long terme.

ACTIA confirme son positionnement comme entreprise de haute technologie, dans des domaines très compétitifs. Par conséquent, le Groupe maintiendra son effort de R&D, afin de conforter sa pertinence technologique, ainsi que son effort commercial pour élargir sa palette de clients / marchés et accompagner la transformation des métiers par l'innovation, la mobilité, les contraintes réglementaires, la transition énergétique, l'environnement... A noter l'importance renouvelée du développement logiciel et des services, comme éléments intégrés dans les équipements électroniques produits par ACTIA, mais aussi comme source de revenu à part entière.

Le cycle du programme d'investissements immobiliers s'achevant sur le 1^{er} semestre 2020 et impactant que très faiblement cet exercice, l'effort des équipes restera encore soutenu pour poursuivre le projet majeur et structurant de la digitalisation au travers de la mise en œuvre du nouvel ERP (2020), pour les principales structures de la division Automotive, le déploiement de l'outil PLM ayant été réalisé en 2019.

Enfin, après une année 2018 où la rentabilité s'est trouvée fortement affectée par la crise du marché des composants et malgré le redressement opéré en 2019, le Groupe entend poursuivre les actions menées pour jouer sur les leviers d'amélioration de la rentabilité opérationnelle. Ils concernent :

- des actions communes des directions commerce / achat / juridique pour mieux sécuriser les évolutions futures des prix des composants,
- l'animation et le suivi des Ressources Humaines dans le Groupe afin de faire grandir l'attractivité et pérenniser l'emploi dans l'ensemble des filiales (formation, gestion des carrières, marque employeurs...), de faciliter le processus d'embauche et de réduire l'appel à la sous-traitance R&D,
- la mise en œuvre de nouveaux outils pour augmenter l'efficacité des équipes, tout en assurant le meilleur de la qualité vis-à-vis des clients.

5.5 Stratégie

ACTIA souhaite fédérer les énergies dans une dynamique et un cadre commun à travers :

- ❖ Notre positionnement,
- ❖ Notre mission, notre vision et nos valeurs
- ❖ Notre analyse en termes de forces/faiblesses et d'opportunités/risques
- ❖ Nos objectifs stratégiques quantitatifs et qualitatifs
- ❖ Nos facteurs clés de succès
- ❖ Nos stratégies déclinées sur les différents DAS (Domaines d'Activité Stratégique)



Le Groupe connaît depuis de nombreuses années, un rythme de croissance soutenu, dans un contexte difficile, notamment du fait de sa taille par rapport à ses clients, à ses concurrents ou à ses fournisseurs.

Le contexte externe d'ACTIA prend en compte des enjeux découlant de plusieurs domaines qu'ils soient internationaux, nationaux, régionaux ou locaux :

- L'environnement juridique. Ex : réglementation du Contrôle Technique concernant l'anti-pollution des véhicules, ...
- L'environnement technologique. Ex : arrivée de la 5G, puissance disponible des SmartPhone, technologie des batteries, ...
- L'environnement concurrentiel. Ex : fusion/acquisition des concurrents (Wabco, Bosch, etc), nouveaux business modèles, émergences de start-ups, ...
- L'environnement social et économique. Ex : Climat social en Tunisie, évolution de la Chine, ...

Le positionnement stratégique d'ACTIA correspond à une mission bien précise :

**Concevoir et fabriquer une électronique au service des systèmes
avec une exigence de qualité sans compromis
pour des clients internationaux.**

Il correspond à une vision stratégique :

- Etre leader ou acteur de référence international sur des Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) identifiés et gagner en notoriété avec une marque forte ;
- Monter sur la chaîne de la valeur pour maintenir nos marges et renforcer la cohérence et la compétitivité de nos offres ;
- Etre opportuniste et intelligent dans un monde qui bouge ;
- Rester indépendants dans nos choix stratégiques.



Basée sur nos valeurs :

- Une société fière de ses ancrages (histoire, territoire,...) et tournée vers l'avenir ;
- Une société portée par des valeurs fortes : l'éthique, le respect, l'engagement, l'agilité, la proximité.

Forte de ses valeurs et avec ses capacités d'innovation, ACTIA s'affirme face à une concurrence mondiale très dure, faite de grands groupes internationaux.

5.5.1 Facteurs clés de succès

Nos facteurs clés de succès sont regroupés autour de quatre thèmes. Ils permettent de définir nos plans d'actions :

- ❖ **L'Efficienc**e, composante essentielle de notre compétitivité ;
- ❖ **La Qualité**, socle fondamental, indispensable à tout développement du Groupe ;
- ❖ **L'Innovation**, composante essentielle de notre démarche stratégique ;
- ❖ **La Sécurisation** de nos activités, dans un contexte concurrentiel difficile.

Projets de développement

Projets d'amélioration



❖ Facteur clés de succès – **EFFICIENCE**

- Poursuivre les efforts engagés et accroître notre productivité et notre rentabilité ;
- Optimiser les coûts grâce à notre intégration verticale qui utilise nos outils industriels,... ;
- Poursuivre notre politique d'investissement : capacité industrielle performante, compétitive et internationale, Recherche & Développement axés sur des briques technologiques choisies, le capital humain... ;
- Digitalisation de l'entreprise et amélioration de nos organisations pour accompagner la croissance, progresser en maturité, gagner en agilité, en simplicité ;
- Sanctuariser et mobiliser la ressource humaine pour obtenir plus d'efficacité et développer le comportement collaboratif ;
- Former et développer nos ressources internes ;
- Améliorer notre performance Achats :
valoriser nos positions sur les marchés,
mieux articuler achats et technologie,
mieux intégrer l'analyse de risque.

❖ Facteur clés de succès – **QUALITE**

- Améliorer la qualité totale ;
- Satisfaire aux exigences requises par les domaines adressés ;
- S'adapter aux évolutions des certifications toujours plus exigeantes ;
- Améliorer nos tableaux de bord de façon à faciliter le pilotage ;
- Améliorer la qualité client.

ACTIA est dans un processus d'amélioration continue avec une démarche « LEAN » qui privilégie des processus formalisés et appliqués.

La spécialisation du Groupe dans les équipements électroniques fait l'objet d'une démarche de qualité totale, reconnue par plusieurs certifications :

- ISO 9001 : Systèmes de management de la qualité ;
- ISO TS 16949 : Systèmes de management de la qualité – industrie automobile ;
- ISO 14001 : Systèmes de management de l'environnement ;
- EN 9100 et EN 9110 : Systèmes de management de la qualité – aéronautique, espace et défense ;
- ISO TS 22163 (IRIS) : Systèmes de management de la qualité – ferroviaire ;
- NADCAP : Procédés de fabrication cartes électroniques – aéronautique ;
- PART 145 – FAA - TCCA : agrément de maintenance et de réparation ;
- ISO 13485 : Dispositifs médicaux -Exigences à des fins réglementaires ;
- ISO 27001 : Système de Management de la Sécurité de l'Information.



CERTIFICATS D'AGRÈMENT
ORGANISME DE MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE

PART 145 / FAA / TCCA

Ce management est ainsi basé sur le principe d'une organisation apprenante, avec l'ouverture aux nouvelles technologies, la gestion des ruptures et la formation tout au long de la carrière.

❖ Facteur clés de succès – **INNOVATION**

- Créer et développer des conditions d'innovation et de collaboration ;
- Sélectionner les programmes clés, business intelligence dans les axes stratégiques ;
- Contribuer à faire de nos offres les meilleures ;
- Dynamiser la politique de propriété industrielle notamment dans sa composante brevets ;
- Construire un portefeuille de technologies clés et nouer des partenariats stratégiques clés.

❖ Facteur clés de succès – **SECURISATION**

- Poursuivre nos efforts pour renforcer la sécurité et notre culture du « risk management » :
 - Légale,
 - Technique,
 - Organisationnelle et informationnelle.
- Garantir la sûreté, la sécurité et la résilience des produits et des systèmes.

Malgré l'augmentation de la complexité et les menaces qui pourraient affecter l'utilisation des différents produits et systèmes, ACTIA se doit de garantir un très haut niveau de sûreté et sécurité, grâce à des systèmes connectés sensibles, tout en participant à la construction de la confiance entre le consommateur, les constructeurs et les réseaux.

5.5.2 Axes stratégiques

Le cœur du métier d'ACTIA est de concevoir et produire des **systèmes embarqués**. Un système embarqué est composé de 4 éléments :

- ❖ Une partie électronique réalisée à partir d'un circuit imprimé sur lequel sont montés des composants électroniques (calculateurs, mémoires, résistances, inductances, condensateurs,...) ;
- ❖ Un logiciel stocké dans la mémoire de la carte électronique ;
- ❖ Une alimentation en énergie électrique ;
- ❖ Un ensemble mécanique, au minimum un boîtier et parfois des écrans, boutons ou autres instruments de commande.

Pour concevoir et produire son offre, ACTIA est donc organisé autour :

- ❖ De bureaux d'études avec des ingénieurs et techniciens supérieurs pour concevoir les logiciels, les systèmes électroniques, électriques et mécaniques constituant des systèmes embarqués ;
- ❖ D'usines qui permettent de produire les ensembles matériels, de télécharger les logiciels et de contrôler la qualité du système ainsi constitué.

Les systèmes embarqués permettent de traiter des données extérieures fournies par des capteurs, de les analyser, de les synthétiser et de donner des instructions à des actionneurs (par exemple des moteurs électriques, des vannes,...).

ACTIA utilise donc comme matières premières des composants électroniques (calculateurs, mémoires, résistances, inductances, condensateurs,...), des ensembles mécaniques (base, capot, face avant, ...) constituant les boîtiers, des éléments capables d'assurer l'alimentation en électricité aux tensions et intensité voulues et des éléments pouvant servir d'interface (écrans, boutons...).

ACTIA utilise aussi des réalisations immatérielles et notamment des logiciels.

Les produits ainsi vendus sont montés généralement à bord de véhicules, que ce soient des automobiles, des engins industriels (camions, bus, cars, tracteurs, engins de chantier,...), des bateaux, des véhicules militaires, des trains, des avions, etc... Aujourd'hui, ces systèmes embarqués ont envahi tous nos véhicules, et à titre d'exemple, une automobile embarque actuellement une puissance de calcul bien supérieure à la plupart des avions de ligne, conçus pour beaucoup au début des années 80.

Il s'agit donc d'embarquer de l'intelligence à bord des véhicules, avec quatre enjeux qui constituent les axes stratégiques du Groupe :

- ❖ **La CONNECTIVITÉ** : expert en systèmes embarqués conçus pour des environnements exigeants, ACTIA assure la connectivité de tous les types de véhicules et permet ainsi l'accès à de nombreux services connectés ;
- ❖ **La SÉCURITÉ** : en interne comme en externe, les exigences de sécurité se déclinent dans nos processus, dans nos standards qualité comme dans nos produits ;
- ❖ **La MOBILITÉ** : le transport des personnes et des biens est au cœur des défis technologiques relevés par ACTIA au quotidien. Nous nous engageons en faveur d'une mobilité connectée, durable et sûre ;
- ❖ **L'ENVIRONNEMENT** : ACTIA s'investit dans le développement d'une mobilité durable – systèmes anti-pollution, tractions électriques, éco-conduite – et favorise les comportements écoresponsables : covoiturage, utilisation de véhicules électriques... L'objectif est de réduire l'empreinte environnementale des produits et services (réduction de la consommation des ressources, des émissions de particules, des émissions sonores, déconstruction des avions...), de développer de nouvelles approches de surveillance et de gestion de l'environnement, de prendre en compte les nouveaux usages.
- ❖ Nos marchés & savoir-faire :



Enfin, sur ces sujets stratégiques, ACTIA s'efforce d'apporter des solutions tout au long du cycle de vie du véhicule.



5.5.3 Domaines d'Activité Stratégique

Face à la concurrence en place et à l'affirmation de nouveaux acteurs dans des pays à faibles coûts comme la Chine ou la Corée, les enjeux pour une ETI française sont d'augmenter les performances économiques de nos produits : coûts d'acquisition, coûts d'opération..., d'améliorer les performances techniques et de réduire les coûts et les temps de cycle : développement, mise sur le marché, redesign...

Fort de notre stratégie basée sur l'innovation technologique, la qualité et la compétitivité, ACTIA doit, pour assurer sa pérennité, poursuivre sa diversification et maintenir ainsi sa croissance et viser les marchés à plus forte rentabilité.

Nos priorités de croissance pour être LEADER ou ACTEUR de REFERENCE sont gérées dans des Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) :

DAS = Ligne de Produits X Segment de marché.

La principale filiale, ACTIA Automotive, est donc organisée autour de 4 départements d'activités stratégiques garants de l'adéquation offre / demande au niveau international. Chaque département s'organise autour des lignes de produits (PLC ou Product Line Center), qui peuvent également être managées et/ou déclinées par nos autres filiales. Cette organisation est amenée à se déployer progressivement au sein du Groupe.

Les missions et responsabilités des **Départements d'Activités Stratégiques (DAS)** sont :

- ❖ De décliner la stratégie et les challenges associés ;
- ❖ De définir les feuilles de route produits, leur vie série et les plans d'actions commerciaux ainsi que les ventes « régionales ».

Ces quatre Départements d'Activité Stratégiques sont garants de l'adéquation offre / demande au niveau international, chaque département regroupe des « Product Groups » qui peuvent être labélisés en PLC (Product Line Center) au niveau du Groupe :



Ces **Product Line Centers** sont donc nommés au niveau du Groupe et ont pour missions et responsabilités :

- ❖ Piloter le business plan du PLC au niveau du Groupe ;
- ❖ Exprimer les exigences, coordonner le développement de produits et de services ;
- ❖ Établir la feuille de route de ses gammes de produits ;
- ❖ Assurer la veille concurrentielle (Benchmark) ;
- ❖ Être responsable et animer le plan marketing global et l'activité commerciale (niveau International), avec toutes les sociétés du Groupe ;
- ❖ Gérer les produits du berceau à la tombe (marketing, vente, développement, vie série, après-vente).

Les quatre DAS sont orientés clients et s'appuient dans une organisation matricielle sur des directions supports orientées métiers :

- ❖ La Direction de la technologie et de l'innovation : DTI ;
- ❖ La Direction des Services ;

- ❖ La Direction Opérations Industrielles ;
- ❖ La Direction Achats.

Le reste de l'entreprise est piloté par des directions supports classiques :

- ❖ Ressources humaines, Finances, Systèmes d'Information, Affaires Juridiques, Stratégie, Communication, Affaires Internationales ;
- ❖ Qualité.

En fonction de cette organisation, le plan stratégique est décliné dans l'ensemble des directions :

- ❖ Produit / Marché (DAS) :
 - Plan de développement et d'action commerciale,
 - Coordination avec les plans de développement groupe (coordination groupe, PLC, front office, AKAM,...),
- ❖ Technologie et moyens productifs :
 - Feuille de route technologique (technologies et compétences clefs),
 - Feuille de route industrielle (assurer la performance industrielle),
 - Outils communs, méthodes,... pour travailler ensemble avec efficience,
- ❖ Services supports :
 - Gestion et développement des Ressources humaines,
 - Achats,
 - Qualité,
 - Contractualisation, Protection juridique.

DAS Vehicle Electronic Architecture (VEA)

Ce département adresse le marché des constructeurs de véhicules (OEM) quels que soient les produits stratégiques que nous pouvons leur proposer. Cette organisation correspond à une orientation par ligne de produits :



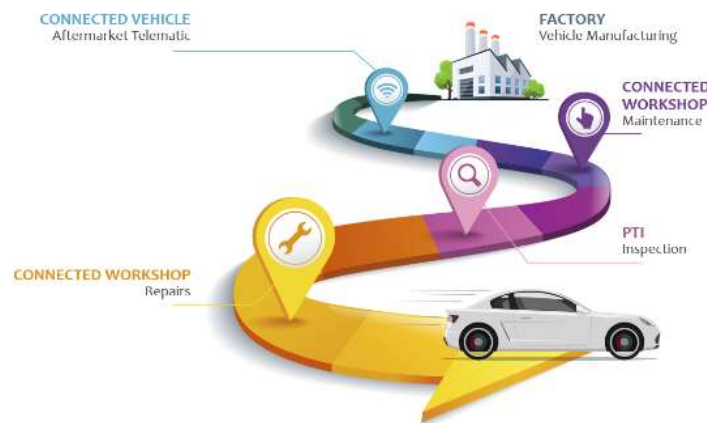
Le DAS VEA doit répondre aux principaux enjeux et leviers stratégiques. Ces défis renvoient, pour nombre d'entre eux, à faire sauter de nouveaux verrous technologiques ou à amplifier des actions d'innovation autour d'un certain nombre de thèmes prioritaires, à savoir :

- ❖ Développer de nouvelles applications et services associés. D'ores et déjà de nouvelles applications ont été identifiées dans les domaines de la mobilité, plus particulièrement urbaine, de l'agriculture, de la fracture numérique... ;
- ❖ Améliorer l'efficacité et l'attractivité des systèmes de transport ;
- ❖ Augmenter les performances des véhicules industriels : Multiplexage – Smart Power – ARM – Linux ;
- ❖ Concevoir de nouvelles architectures et configurations innovantes : Standardisation – Ouverture – Solution flexible – Ethernet ;
- ❖ Optimiser et améliorer l'environnement de travail du chauffeur : Poste de conduite – Eco-conduite – Système d'Aide à l'Exploitation – Climatisation électrique embarquée ;
- ❖ Exploiter les nouvelles technologies pour le développement de nouvelles applications : Connaissance des comportements – Multimodal (plusieurs modes de transport) – ITS (intelligent transport system) – SIG (système d'information géographique).

DAS Vehicle Lifecycle Management (VLM)

Ce département capte le potentiel du marché VLM via la synergie de nos savoir-faire :

Diagnostic connecté / Atelier connecté / Véhicule connecté / Contrôle Technique



Le DAS VLM doit répondre aux principaux enjeux et leviers stratégiques de ce domaine. Ce DAS oriente les actions d'innovation autour des nouveaux services prioritaires comme :

- ❖ Développer de nouvelles applications et services associés. D'ores et déjà de nouvelles applications ont été identifiées dans les domaines de véhicules connectés ;
- ❖ Augmenter les performances du diagnostic embarqué des véhicules industriels : Ex VE, OBD, ... ;
- ❖ Concevoir de nouvelles architectures et configurations innovantes : standardisation – ouverture – cloud ;
- ❖ Optimiser et améliorer l'environnement de travail du garage : outils de diagnostic – garage communicant – mécatronique ;
- ❖ Généraliser et automatiser la supervision, le diagnostic et la maintenance : sécurité - sûreté de fonctionnement - comportement autonome – gestion des véhicules électriques ;
- ❖ Exploiter les nouvelles technologies pour le développement de nouvelles applications : Multimodal (plusieurs modes d'interface) - ITS (intelligent transport système) – SI (système d'information).

DAS Electromobilité

Il permet de déployer une offensive commerciale pour vendre une gamme « sur étagère » d'électronique de puissance pour véhicules commerciaux et véhicules légers (niches / opportunités).



Le DAS Electromobilité doit répondre aux principaux enjeux et leviers stratégiques de ce domaine. Ce DAS pilote les actions d'innovation autour de l'électronique de puissance et de l'électrotechnique (nouveau moteur électrique) et quelques nouveaux services, à savoir :

- ❖ Gérer efficacement et dynamiquement l'énergie des véhicules : électronique de puissance, chaîne de traction, accompagnement de solution hybride ;
- ❖ Généraliser et automatiser la supervision du véhicule et sa maintenance : sécurité, sûreté de fonctionnement, gestion de l'énergie.

DAS Manufacturing – Design & Services (MDS)

Le département a pour objectif d'accroître la capacité et le niveau de qualité de la production.



Le DAS MDS s'appuie sur un outil de production répondant aux meilleurs critères de qualité tant dans le domaine de l'automobile (production en grandes et moyennes séries) que dans l'aéronautique ou le ferroviaire (production en petites séries complexes).

Organisé autour de trois centres de production (France, Tunisie, Etats-Unis), permettant de répondre à tous les besoins de production interne au plus haut niveau de qualité, l'outil de production répond également à la demande de clients pour qui la maîtrise de la qualité reste un élément stratégique.

Aujourd'hui, le DAS MDS peut s'appuyer aussi sur le nouveau site de production américain qui a atteint un niveau de maturité suffisant pour accompagner des clients extérieurs au Groupe.

Le DAS propose donc une série de prestations allant de la conception à la réalisation de cartes électroniques en passant par le test et l'intégration.

Une assistance complémentaire peut être proposée en matière de pérennisation des systèmes électroniques complexes. En effet, une équipe d'experts pilote un observatoire de l'obsolescence des composants.

5.5.4 Maîtrise de la production

ACTIA organise l'industrialisation de ses produits, autour d'usines électroniques, d'ateliers d'intégration et d'usines pilotées au niveau mondial et plus particulièrement en France, en Tunisie, en Allemagne, en Chine et aux Etats-Unis.

Pour garantir la capacité d'innovation de ses bureaux d'études, tout en visant les meilleurs niveaux de productivité, ses outils s'appuient sur un laboratoire de génie des procédés propre au Groupe.

Investissant régulièrement dans de nouveaux moyens de production, le Groupe a pu accompagner la forte croissance de son chiffre d'affaires de ces dernières années. Attentif aux dernières évolutions technologiques, les matériels de production sont amenés à être régulièrement remplacés, assurant ainsi un haut niveau de performance et une augmentation du capacitaire.

2019 a permis d'accroître les performances, la maîtrise technologique, la maturité et la compétitivité des sites concernés et de déployer le Contrôle de Gestion Industriel.

Les échanges au niveau Groupe ont été accélérés en vue de :

- ❖ Déployer des standards et les « best practices » principalement Automotive ;
- ❖ Mettre en place une équipe industrialisation Groupe.

Ces actions ont permis d'accompagner les clients et la croissance sur les nouveaux marchés.

Afin de pouvoir mieux répondre aux contraintes locales et en vue d'un développement significatif des activités, le Groupe investit (2019 et 2020) dans une nouvelle usine aux Etats-Unis. Un bâtiment à Romulus (Michigan – Etats-Unis) a été acquis afin d'y monter un site de production de cartes électroniques.



ACTIA Electronics pour le marché américain

5.5.5 Recherche & Développement de très haute technologie

Depuis sa création, ACTIA a toujours fondé sa stratégie sur la Recherche et le Développement afin d'apporter des solutions innovantes et différenciantes à ses clients.

ACTIA mise sur l'intelligence avant tout et s'organise autour de plusieurs axes de travail tels que :

- ❖ Acquérir et maintenir des compétences avec de nouveaux outils de développement, une systématisation des validations, une généralisation des outils de gestion et de conception, un management des connaissances, un réseau d'experts extérieurs, un bureau d'études étendu... ;

- ❖ Privilégier une conception modulaire et évolutive, avec des « briques » technologiques, autour :
 - D'une architecture modulaire tant mécanique, qu'électronique, informatique ou énergétique,
 - Des modules validés et réutilisables,
 - D'une prise en compte de la variation des besoins par client, de l'évolution de la demande et de l'émergence technologique.
- ❖ Penser globalement pour exprimer une vision innovante sur les systèmes et les services en :
 - Imaginant et validant les systèmes de demain pour les garages et centres de contrôle technique, les véhicules et les flottes de véhicules,
 - Tirant les spécifications pour les nouveaux produits et en les développant,
 - Mettant au point et vendant les services liés.
- ❖ S'appuyer sur l'environnement local dans tous les pays où ACTIA est présent.

L'organisation du Groupe a permis de mettre en place des centres de compétence dans des domaines spécifiques sur lesquels ACTIA peut s'appuyer pour répondre aux attentes de ses clients, avec, par exemple, un centre d'excellence en Allemagne, en Suède, en Espagne et en Tunisie.

Le Groupe est en capacité de mettre en œuvre les politiques locales pour accompagner le développement de sa R&D, par exemple :

- ❖ En France, avec l'utilisation du soutien à l'innovation : CIR, aides publiques, la participation à l'IRT Saint-Exupéry à Toulouse, ainsi qu'aux pôles de compétitivité locaux ;
- ❖ En Tunisie, avec le rapprochement avec les écoles d'ingénieurs et les laboratoires de recherche ;
- ❖ En Chine, avec l'établissement de partenariats avec l'écosystème constitué par les autorités publiques, les constructeurs de véhicules et les partenaires technologiques, l'utilisation du soutien à l'innovation ;
- ❖ En étant agile et capable d'aller vite grâce à son intégration industrielle ;
- ❖ En présentant un bon niveau de sécurité dans les solutions proposées ;
- ❖ En ayant une capacité financière suffisante pour co-investir.

Le Groupe investit de manière importante dans la R&D avec près de 1 100 ingénieurs et techniciens au sein de l'ensemble de ses structures.

Au travers d'une procédure qui s'organise autour d'une prise de décisions en Executive Committee, instance qui regroupe les directeurs généraux des filiales les plus importantes et les directeurs des départements, pour être validée en Conseil de Surveillance, sont choisis les grands programmes de R&D sur lesquels se fondera, par activité, la stratégie de demain.

5.5.6 Environnement technologique

Face à ces marchés en pleine croissance et aux enjeux, notamment technologiques, des secteurs concernés, la région Occitanie occupe une place spécifique, originale et incontournable, tant au niveau européen que mondial.

Dans ce contexte local unique, ACTIA s'intègre à la remarquable dynamique de structuration et d'organisation des acteurs engagée en Occitanie comme au niveau national.

Elle s'exprime particulièrement avec notre représentation dans différents programmes :

Type de Relation	Désignation
Relation par type de marché	Aéronautique – Espace – Systèmes embarqués : TOMPASSE, Comité Stratégique régional de la Filière
	Rail : MipyRail, FIF, CS2F
	CNPA : Conseil National des Professionnels de l'Automobile
	Automobile : Automotech (ARIA - PFA), SIA
	Equipements d'atelier et diagnostic : GIEG
	Production électronique : PLEIADE (WE Network)
	Numérique : La Mêlée, IOT Valley, Digitalplace

Type de Relation	Désignation
Relation avec les Pôles	Pôle de niveau mondial « Aerospace Valley » (aéronautique, espace et systèmes embarqués)
	Agri Sud-Ouest Innovation – Pôle de compétitivité agricole, agroalimentaire et agro-industriel, RobAgri pour le marché de robots innovants
	Energie : Capénergie, Smart Occitania
	Pôle CARA, European Cluster for Mobility Solutions (Ex LUTB)
Relation et technologie	IRT Saint-Exupéry à Toulouse
	Institut 3IA ANITI - Artificial and Natural Intelligence Toulouse Institute
	Fondation INSA
	Projets avec CEA-Tech à Toulouse, CEA Leti et CEA Liten à Grenoble
	Groupe Obsolescence : AFNOR / UTE, PRECONOB

En 2019, ACTIA a encadré trois thèses CIFRE avec des laboratoires présents en Occitanie.

ACTIA est engagé dans plusieurs dossiers dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIAVE) comme PSCP, ANR, Région-FEDER, Horizon 2020.



L'année 2019 a vu la poursuite et l'aboutissement de plusieurs programmes correspondants à nos savoir-faire :

❖ Télématique et Télécommunications :

- Institut de Recherche Technologique **IRT Saint-Exupéry** : ACTIA se positionne en cohérence avec les enjeux, défis et programmes de recherche technologique relevant de l'Institut de Recherche Technologique Saint-Exupéry,
- ACTIA est un membre du Conseil d'Administration de l'IRT Saint Exupéry ; plusieurs plateformes sont aujourd'hui retenues et ACTIA est impliqué dans quelques projets.



❖ Intelligence artificielle

- Dans le cadre d'un Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle (3IA), ACTIA est acteur dans le projet d'Institut 3IA ANITI - Artificial and Natural Intelligence Toulouse Institute,
- Ce projet concentre son activité de recherche sur l'intelligence artificielle hybride qui associe différentes méthodes et technologies. L'écosystème toulousain l'étudie et l'expérimente depuis plusieurs années, notamment pour les transports autonomes et pour la smart agriculture.

❖ Architecture électronique

- EBSF-2 et l'organisation ITxPT : programme de recherche européen, dans les transports terrestres, qui s'intéresse au système bus dans son ensemble.



- ❖ EMS – Génie des procédés dans la fabrication électronique
 - Usine du futur : projet d'excellence industrielle à Colomiers,
 - Flexicube : intégration de robotique flexible dans l'usine,
 - Projet FUI Vision 4.0 traitant la logique d'interconnexion entre les machines automatiques.

5.5.7 Brevets et Protection industrielle

En ce qui concerne la protection industrielle de ses produits, ACTIA dispose d'un service juridique qui se charge d'effectuer toutes les démarches relatives aux brevets, marques et modèles. De plus, le Groupe fait ponctuellement appel à un cabinet externe spécialisé sur ce sujet.

À ce jour, plusieurs brevets ont été déposés, tant au niveau national qu'international par le Groupe.

Dans le domaine du logiciel, ACTIA réalise des dépôts de code-source des applications à l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

5.6 Investissements

L'ensemble des investissements corporels et incorporels immobilisés par le Groupe s'élève à 48,8 M€ contre 52,3 M€ en 2018.

5.6.1 Corporels

Les informations relatives aux investissements corporels réalisés sur la période sont détaillées au § Note 5 « Immobilisations corporelles » des notes annexes aux comptes consolidés.

En 2019, le Groupe a poursuivi ses investissements pour ses moyens de production couvrant le renouvellement de matériels vieillissants, l'acquisition de matériels complémentaires pour accroître le capacitaire des lignes de production en Tunisie et en France, le tout complété sur les deux sites de différents matériels permettant d'améliorer la productivité et la flexibilité de nos moyens de production. Il s'est également agi, comme tous les ans, d'acquérir les matériels dédiés à certains programmes comme des bancs et des interfaces de test ou des outillages.

Répondant à un besoin de production aux Etats-Unis, le Groupe s'est porté acquéreur, en mars 2018, d'un bâtiment à Romulus (Michigan – Etats-Unis), bâtiment qui a été rénové et aménagé avec des matériels de production similaires à ceux utilisés sur nos autres sites. La nouvelle filiale créée pour accueillir cette activité, ACTIA Electronics, a pu inaugurer son site le jeudi 27 juin 2019, en présence des autorités locales. La production série a démarré à l'été, avec une première carte produite pour le secteur du camion, après avoir reçu toutes les certifications nécessaires et répondant aux exigences du Groupe.

Les moyens informatiques sont également renouvelés à raison d'un quart par exercice en moyenne dans le Groupe. Lancé en 2017, le programme d'investissement pour la digitalisation s'est poursuivi avec un nouvel ERP (déploiement prévu au 2^{ème} semestre 2020) et PLM (lancé courant 2019), se structurant auprès des principales entités de la division Automotive en termes de flux et mobilisant les différents métiers et services support du Groupe.

Enfin, le programme immobilier lancé en 2017, pour un montant global de 40,5 M€, certains financements étant portés par les SCI mises en équivalence par le Groupe, s'est poursuivi en 2019 avec :

- ❖ La rénovation d'une partie du bâtiment de l'usine de Colomiers (France) et l'extension de près de 900 m² supplémentaire d'atelier livré en février 2020 ;
- ❖ La livraison d'un bâtiment de 8 500 m² comprenant bureaux, ateliers et zone de stockage à Chartres, en remplacement de la location actuelle, en mai 2019 ;
- ❖ La livraison d'un bâtiment de 6 000 m² (terrain déjà acquis) comprenant bureaux et laboratoires à Tunis (bureau d'études - Tunisie), en remplacement de la location actuelle en juin 2019 ;
- ❖ La construction d'une usine de 6 700 m² (terrain déjà acquis) à Tunis (usine - Tunisie), en remplacement de la location actuelle – livraison différée à la fin du 1^{er} semestre 2020 ;
- ❖ La mise en œuvre de la nouvelle usine aux Etats-Unis, inaugurée le 27/06/19 ;

❖ La mise en œuvre d'un programme d'extension et de rénovation des sites de la division Telecom :

- Extension (+ 1 140 m²) et réaménagement du site de Dinard (SatCom) livré au 2^{ème} semestre 2019 ;
- Démolition, réhabilitation et extension (+ 2 000 m²) du site du Puy-Sainte-Réparate (Energie) livré au 2^{ème} semestre 2019 ;
- Rénovation et réaménagement du site de Millau (Rail).

5.6.2 Incorporels

Les informations relatives aux investissements incorporels réalisés sur la période sont détaillées dans les notes annexes aux comptes consolidés au § Note 4 : « Immobilisations incorporelles ». Ils concernent essentiellement la Recherche & Développement.

En 2019, les dépenses en R&D se sont élevées à 83,2 M€, enregistrant une progression de 2,7 % correspondant essentiellement à une augmentation des besoins d'accompagnement des programmes client en lien avec les succès commerciaux depuis 2017 et les premières mises en production à partir de fin 2019, notamment dans le domaine du ferroviaire, des batteries ou des interfaces homme / machine. Le taux de refacturation des coûts de R&D s'établit à 32,9 % contre 36,2 % en 2018, traduisant la tendance de fond de clients demandant la prise en charge de la majeure partie des frais de développement spécifique à ACTIA.

Ce domaine reste stratégique puisqu'il permet de maintenir à un niveau élevé, la technicité du Groupe. Le contrôle de gestion du Groupe permet d'établir le tableau ci-dessous qui résume son évolution :

en k€	2019	2018	2017
Coût total de la R&D	83 193	80 985	66 950
Coût de la R&D vendue	27 399	29 302	24 579
R&D immobilisée dans l'exercice	19 225	20 240	14 967
Charges de l'exercice ^(A)	36 568	31 442	27 403
Amortissement de l'exercice de la R&D immobilisée ^(B)	15 287	12 677	12 839
Crédit Impôt Recherche en produit dans l'exercice et subventions ^(C)	5 575	4 935	4 342
Impact de la R&D dans le compte de résultat (A) + (B) – (C)	46 280	39 185	35 901
Effectif	1 091	1 044	939

NB : données intégrant l'évolution de la norme IFRS 16 pour les comptes 2019.

Le coût total de la R&D est composé de la masse salariale chargée des ingénieurs et techniciens travaillant sur les projets de R&D, ainsi que les coûts éventuels de prestations sous-traitées.

Il est rappelé que le Groupe investit de manière importante dans la R&D. En 2019, les coûts liés à la R&D ont représenté 16,0 % de son chiffre d'affaires consolidé. Apportant des solutions spécifiques à ses clients, solutions basées sur des savoir-faire reconnus et l'innovation, une partie de ces développements spécifiques peut être prise en charge par les clients.

De plus, une part de ses travaux bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche, de subventions et/ou d'avances remboursables. En 2019, les dépenses correspondant à la mise en œuvre de nouvelles solutions innovantes au service des clients, les aides de l'état ont diminué de 9,0 %, après une hausse de 24,4 % en 2018, témoignant d'une phase de développement de nouveaux produits pour nos clients.

La part de R&D immobilisée est de 23,1 % en 2019, en baisse par rapport à 2018, en lien avec les nombreux programmes qui préparent le remplacement de l'activité télématique véhicules légers amenée à s'arrêter fin 2021 / début 2022, avec la fin du contrat constructeur. Cette année encore, cette forte activité a entraîné un niveau d'immobilisation supérieur aux amortissements qui se sont établis à 15,3 M€ en 2019, en progression de 20,6 %. Aussi, le poids de la R&D supportée par le Groupe dans son compte de résultat, en dehors de la part facturée aux clients et des aides de l'État, représente 8,9 % du chiffre d'affaires en 2019 contre 8,2 % en 2018, témoignant toujours d'un effort important du Groupe pour se maintenir au meilleur niveau.

Au niveau des divisions, cela se traduit de la manière suivante :

Division Automotive

Les chiffres repris dans le tableau suivant sont issus du contrôle de gestion.

Le total des dépenses en R&D en 2019 a été de 69,5 M€ contre 66,5 M€ en 2018, ventilé en :

en k€	2019	2018	2017
Coût de la R&D vendue	22 597	19 560	18 588
R&D immobilisée dans l'exercice	16 529	17 748	13 112
Charges de l'exercice	30 398	29 239	25 255
Effectif	1 019	980	882

La part du coût de la R&D vendue est en hausse de 4,5 % et représente 32,5 % des dépenses. Maintenir une prise en charge partielle des dépenses de R&D, est un atout majeur du Groupe dans la relation partenariale avec les clients. Cependant, le contexte économique incite nos clients à réduire cette prise en charge immédiate du coût de la R&D au profit d'un amortissement dans le prix du produit fini.

Division Telecom

Les chiffres repris dans le tableau suivant sont issus du contrôle de gestion.

Le total des dépenses en R&D 2018 a été de 13,7 M€ contre 14,4 M€ en 2018, ventilé en :

en k€	2019	2018	2017
Coût de la R&D vendue	4 802	9 742	5 991
R&D immobilisée dans l'exercice	2 696	2 492	1 855
Charges de l'exercice	6 170	2 203	2 149
Effectif	72	64	57

Au-delà de programmes pluriannuels, la division Telecom a lancé le développement de produits dans le cadre de nouveaux succès commerciaux. Le niveau de refacturation a progressé dans cette division, disposant d'un accompagnement sur les marchés export et les programmes de télécommunications militaires et de l'énergie bénéficiant d'une meilleure implication des clients.

5.6.3 Engagements d'investissements

À la date d'établissement du présent document, le Groupe a engagé un certain nombre d'investissements dans le cadre de son exploitation normale.

En effet, les travaux de R&D engagés par le Groupe sont pluriannuels et visent à maintenir les produits développés au meilleur niveau en anticipant les besoins du marché. Aussi, on retrouve dans le programme d'investissements, les boîtiers télématiques tant dédiés au marché de la 1^{ère} monte (constructeurs) qu'à celui de la 2^{ème} monte (constructeurs, gestionnaires de flotte,...), les afficheurs pour tableaux de bord, les calculateurs embarqués, les adaptations aux spécificités clients des chaînes de traction, les batteries dédiées à des niches de marché, les convertisseurs auxiliaires de puissance, les équipements de Contrôle Technique pour suivre les évolutions des réglementations tant en France qu'à l'international, les postes de contrôle commande numérique pour les réseaux d'énergie, les matériels de sécurisation bord de voie...

Le Groupe a également engagé, depuis 3 ans, les travaux pour le changement des outils PLM (mis en place en 2019) et ERP, qui seront donc poursuivis en 2020. Le parc informatique reconduira son renouvellement, comme chaque année.

Concernant les outils de production, le niveau d'engagement retrouvera un niveau normatif avec l'acquisition de matériels complémentaires ou de remplacement pour accroître le capacitaire et la productivité, et répondre aux besoins de production de nouveaux produits, tant en France, en Tunisie, qu'aux Etats-Unis.

Enfin, le programme immobilier lancé en 2017, complété en 2018 et rappelé au paragraphe 5.6.1 « Corporels », et majoritairement abouti au cours de l'exercice 2019, s'achèvera par la livraison du bâtiment pour notre filiale ACTIA Tunisie.

5.7 Développement durable

5.7.1 Le modèle d'affaires d'ACTIA

Des produits aux systèmes et des systèmes aux réseaux, la stratégie d'ACTIA est de progresser sur une chaîne de valeur qui permet de proposer à ses clients une offre de solutions toujours plus complète et aboutie à partir de niches de marchés bien identifiés sur lesquelles ACTIA cherche à atteindre une position de leader.

Entreprise de Taille Intermédiaire familiale, les co-fondateurs détiennent directement ou indirectement plus de 50 % du capital du Groupe et 62 % des droits de vote, ce qui confère une pérennité à la structure et une cohérence du projet d'entreprise tant dans sa culture que dans sa stratégie.

Le modèle d'affaires d'ACTIA repose sur l'ambition d'une contribution positive au monde tant en externe dans les domaines de la mobilité, de l'énergie, des télécommunications, qu'en interne à partir du développement de la richesse humaine qui la constitue, et ce autour des deux principaux pôles de compétences qui la composent : la conception et la fabrication.

Pour conserver et développer son capital humain et industriel, la stratégie d'ACTIA s'appuie sur deux piliers qui fondent son moteur de croissance :

- ❖ Un positionnement et des facteurs de succès clairement identifiés :
 - L'esprit d'entreprendre et de responsabilité qui anime le Groupe et fonde sa culture ;
 - La recherche de l'excellence opérationnelle tant sur les outils industriels de fabrication que sur les processus de conception, qui se traduit, en particulier, par l'obtention de très nombreuses certifications tant en France qu'à l'international ;
 - La capacité d'adaptation et de mouvement face aux évolutions rapides des marchés et des technologies ;
 - Une pratique maîtrisée de la gestion des risques qui conduit, en particulier, à exprimer une même technologie sur différents marchés très diversifiés et présentant des temps de cycle différenciés.
- ❖ Une stratégie de croissance s'appuyant :
 - Sur des niches sur lesquelles ACTIA est reconnu comme un des leaders du marché ou à les moyens de le devenir ;
 - Une montée sur la chaîne de la valeur qui conduit progressivement au déploiement d'une offre de systèmes plus globaux et à des solutions complètes ;
 - Une forte capacité d'innovation et de Recherche & Développement.

ACTIA CONCEPTEUR & FABRICANT DE SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES



Les parties prenantes du Groupe sont présentées dans le rapport de gestion et figurent au § 5.3 « Aperçu des activités » du Document d'Enregistrement Universel.

5.7.2 Les principaux risques recensés

Conformément aux articles L225-102-1 et R225-104 du Code de Commerce, l'entreprise procède annuellement à la revue de ses principaux risques extra financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

Ainsi, la cartographie des risques est mise à jour conjointement par la Direction Générale du Groupe, le Comité de la Conformité Légale du Groupe, en charge notamment du suivi de la RSE et le Comité de pilotage des risques afin de faire état des risques majeurs au niveau des principales filiales du Groupe dont la Société ACTIA Automotive, les sites de production, le Bureau d'Etudes tunisien et la filiale suédoise.

Le déploiement de cette cartographie à l'ensemble des filiales du Groupe est un des objectifs 2020.

A ce jour, la cartographie fait ressortir les différents **risques et enjeux** suivants pour le Groupe, avec les points de vigilance associés, soit :

- ❖ L'**attraction** et la **fidélisation des talents** : Dans les pays à forte employabilité comme la Chine et les Etats-Unis, certains collaborateurs, une fois formés, ne montrent pas toujours une grande fidélité à l'entreprise et partent rejoindre le plus offrant. Cette tendance peut également se retrouver, en Europe, sur des catégories de métiers, comme les ingénieurs logiciens, où la demande sur ces compétences a fortement progressé du fait de la digitalisation. De même en Tunisie, notre bureau d'études tunisien a pu voir ses ingénieurs être chassés et recrutés par de grands groupes. Outre les frais d'intégration et de formation pris en charge par le Groupe, cette situation peut conduire à des problèmes dans la transmission des savoir-faire clés, et affecter, de façon plus ou moins durable, l'activité du Groupe et donc son résultat ;
- ❖ La **sécurité de nos salariés** au-travers notamment du suivi de l'accidentologie dans le Groupe, et plus particulièrement lors du développement d'une nouvelle activité industrielle comme les batteries ou les convertisseurs de puissance ;
- ❖ La **lutte contre l'absentéisme**, avec le suivi d'indicateurs et des politiques associées ;
- ❖ La **gestion des compétences**, au travers d'outils de suivi de la formation et de la gestion des carrières des collaborateurs : avec des pays où le plein emploi est installé, comme aux États-Unis ou en Chine, ou lorsque des compétences sont particulièrement recherchées comme les ingénieurs logiciens, le recrutement de collaborateurs peut s'avérer compliqué, d'autant plus que le Groupe est souvent en recherche de compétences très demandées ;
- ❖ La **vigilance en matière de lutte contre la pollution**, principalement au travers de la gestion des déchets et de la consommation de l'eau ;
- ❖ Le **dérèglement climatique**, avec le suivi et les actions de prévention en termes de consommation d'énergie.

5.7.3 Le périmètre de consolidation

La communication sociale, sociétale et environnementale est réalisée sur le périmètre de la consolidation financière, telle que détaillée au § Note 3.2 « Sociétés Consolidées » des notes annexes aux comptes consolidés.

- ❖ Le périmètre est systématiquement mis à jour, en fonction de l'évolution du Groupe.

Ainsi, ACTIA Electronics et ACTIA Africa, sociétés créées courant 2018, respectivement aux USA et en Tunisie, sont désormais intégrées dans le rapport sur le Développement durable, contrairement à l'exercice précédent.

Les données concernent donc l'ensemble des filiales du Groupe, à l'exception de celles n'exerçant aucune activité nécessitant des moyens et n'ayant pas (ou très peu) de salarié telles que mentionnées ci-après :

Nom	Pays	Métiers	Commentaires
SCI Los Olivos	Espagne	Immobilier	Absence d'effectif
KARFA	Mexique	Gestion de participations	Absence d'effectif
ACTIA NL (<i>en cours de liquidation</i>)	Pays-Bas	Etudes et fabrications électroniques	Absence d'effectif
SCI Sodimob	France	Immobilier	Absence d'effectif
SCI de l'Oratoire	France	Immobilier	Absence d'effectif
ACTIA Japan	Japon	Etudes et fabrications électroniques	Effectif non significatif
COOVIA (<i>en cours de liquidation</i>)	France	Conseil en mobilité	Absence d'effectif
SCI Les Coteaux de Pouvoirville	France	Immobilier	Absence d'effectif

Il est précisé que ces structures peuvent bénéficier de moyens partagés avec d'autres sociétés du Groupe et les données concernées sont intégrées dans l'analyse au niveau de ces dernières.

Dans un souci de lisibilité, les informations dans l'ensemble du rapport sont regroupées par secteur :

- ❖ Automotive France ;
- ❖ Automotive Europe (hors France) ;
- ❖ Automotive Tunisie ;
- ❖ Automotive reste du monde ;
- ❖ Total Automotive ;
- ❖ Télécommunications (France) ;
- ❖ Total France ;
- ❖ Total Groupe.

Les tableaux sont établis selon la méthodologie suivante :

	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom-munications	Total France	Total Groupe
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
Totaux					①+②+ ③+④		①+⑥ + ACTIA Group S.A.	②+③+ ④+⑦

Il est précisé qu'au niveau de tous les tableaux et graphes :

- ❖ l'information « Europe » ne comprend pas la France, l'information étant spécifiquement détaillée ;
- ❖ les chiffres repris dans les graphes et tableaux ci-après sont des chiffres issus du contrôle de gestion.

5.7.4 L'attraction et la fidélisation des talents

ACTIA évoluant dans un environnement mondialisé, en constante mutation, la pérennité de sa croissance repose sur sa capacité à attirer et à fidéliser les meilleurs talents et ce, notamment, pour répondre aux nouveaux enjeux technologiques des métiers exercés au sein du Groupe.

Pour tenir compte de la digitalisation toujours plus accrue des pratiques, le Groupe accentue sa présence sur les réseaux sociaux, afin d'assurer une meilleure visibilité de la marque employeur.

Dans la continuité de la démarche d'attractivité du Groupe, un travail est organisé pour maîtriser le turnover, dont le taux a ainsi pu baisser en 2019. Les zones géographiques les plus exposées demeurent, comme l'exercice précédent, la Tunisie et les Etats-Unis où la concurrence est vive et où les salariés ont de nombreuses opportunités professionnelles.

Par ailleurs, un accent est désormais porté sur la structuration des parcours d'intégration et de formation des nouveaux embauchés. Des outils d'accompagnement du personnel sont mis en place au sein de plusieurs filiales du Groupe avec, notamment, le parcours du nouvel entrant et les actions sur la qualité de vie au travail, sur la lutte contre toutes les formes de discrimination et sur le respect de l'égalité femmes / hommes.

Les effectifs

En constante progression depuis plusieurs années accompagnant la croissance du Groupe, l'évolution des effectifs au 31 décembre est la suivante sur les trois derniers exercices :

- ❖ 2017 3 459 personnes soit + 5,8 % ;
- ❖ 2018 3 697 personnes soit + 6,9 % ;
- ❖ 2019 3 854 personnes soit + 4,2 %.

La répartition des effectifs à la date de clôture de l'exercice s'établit de la manière suivante pour les trois dernières années :

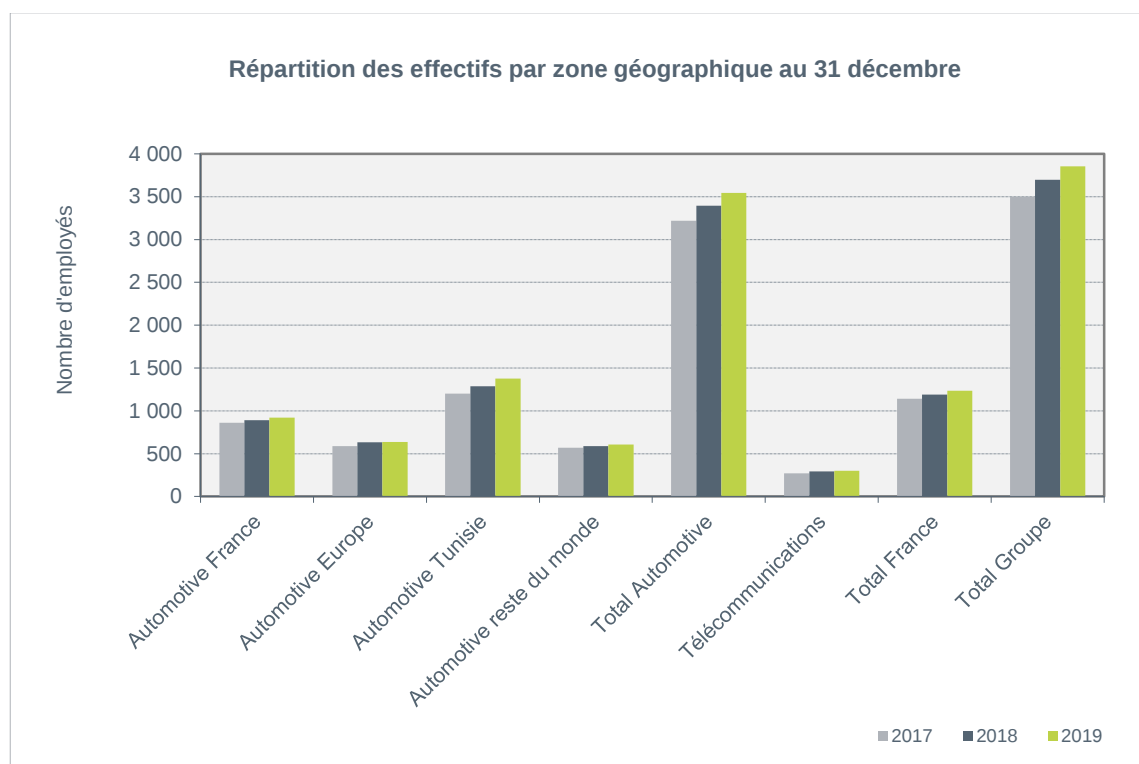
	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom-munications	Total France	Total Groupe
2017	860	589	1 199	569	3 217	270	1 140	3 497
2018	889	631	1 286	589	3 395	293	1 191	3 697
2019	922	638	1 377	605	3 542	301	1 234	3 854
% évolution	+ 3,7 %	+ 1,1 %	+ 7,1 %	+ 2,7 %	+ 4,3 %	+ 2,7 %	+ 3,6 %	+ 4,2 %

Ces effectifs incluent les Contrats à Durée Indéterminée (CDI : contrat sans durée, qui peut seulement être interrompu par un licenciement, une démission, une retraite, une rupture conventionnelle ou un autre départ volontaire du salarié), les Contrats à Durée Déterminée (CDD : contrat conclu sur une durée initialement déterminée), les contrats de qualification et les contrats en alternance qui sont assimilés à des Contrats à Durée Déterminée.

Cette augmentation concerne principalement :

- ❖ Les hommes, dont la progression s'élève à 4,9 % par rapport à l'exercice précédent ;
- ❖ Les effectifs en contrat à durée indéterminée progressent de 199 personnes sur l'exercice ;
- ❖ Les non-cadres dont l'évolution a représenté + 7,6 % de l'évolution de l'effectif global représentant 179 personnes tout contrat confondu.

La répartition est la suivante :

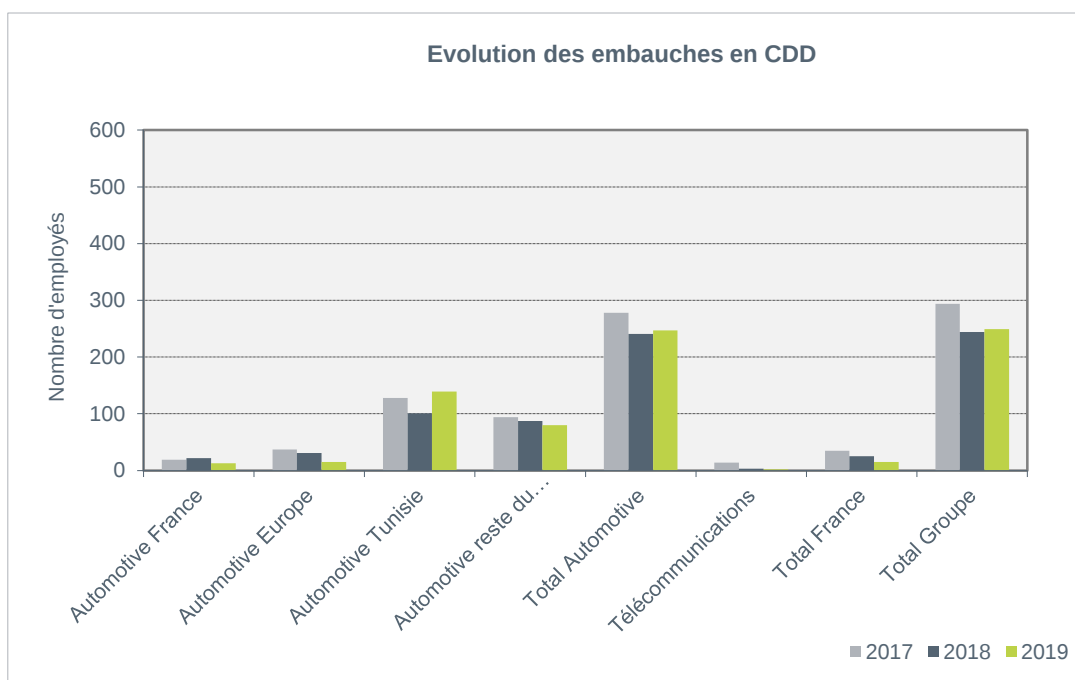
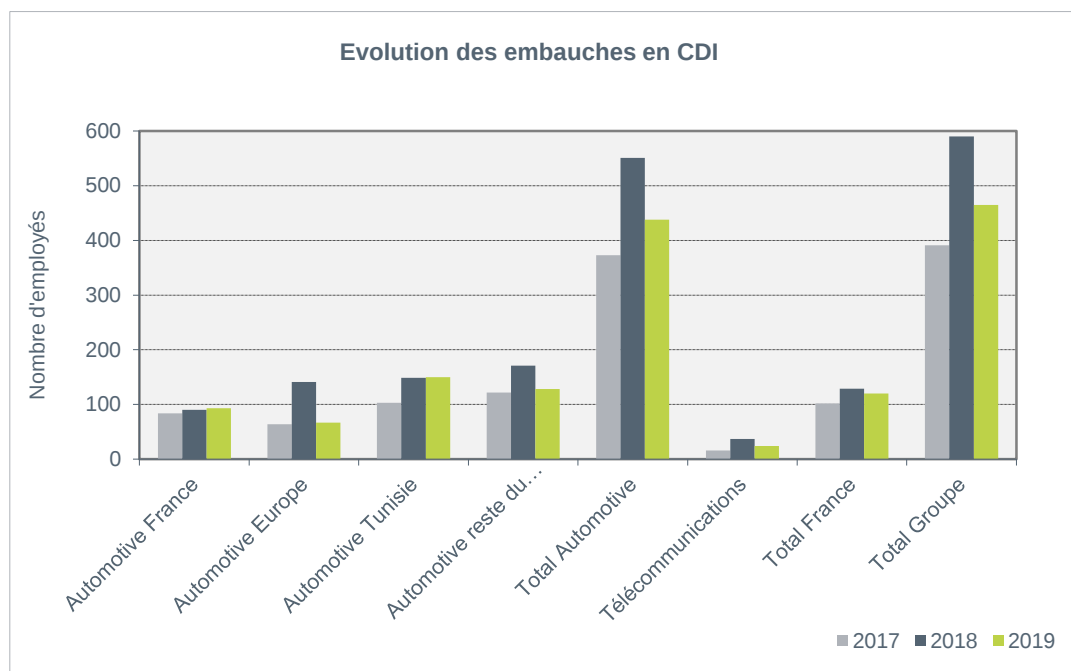


Les embauches

Le niveau d'embauche en 2019 reste soutenu avec 714 postes. Cette donnée n'intègre pas les Contrats à Durée Déterminée relatifs aux contrats aidés tels que les contrats de qualification et les contrats en alternance qui sont traités par ailleurs.

Les principales embauches sont intervenues comme en 2019 en Tunisie, en France et aux Etats-Unis afin d'adapter les ressources à l'évolution de l'activité du Groupe.

La tension sur le marché de l'emploi dans certaines zones géographiques, en particulier aux Etats-Unis avec le plein emploi, demeure de sorte que le turnover reste important.



Le recours à des CDD représente 34,9 % des embauches, en hausse par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation se situe principalement dans les embauches réalisées en Tunisie et en Chine, respectivement 55,8 % et 20,1 %, alors que les embauches de CDD en France ont diminué passant de 16,2 % en 2018 à 11,1 % en 2019. La part des CDD dans l'effectif global du Groupe reste limitée et ne représente que 13,3 %, en baisse constante depuis 2017.

Par ailleurs, 153 CDD signés avant 2019 ont été transformés en CDI courant de l'exercice et 219 CDD antérieurs à l'exercice ont fait l'objet d'un renouvellement en 2019.

Des difficultés de recrutement sont à nouveau constatées par le Groupe. Les motifs demeurent récurrents et multiples: niveau de rémunération par rapport au marché local, fort volume de recrutement, pénurie de candidats ayant des compétences spécifiques particulièrement recherchées, localisation des sites en région, manque de mobilité, ...

Le recours au travail par intérim, représentant 8,2 % des emplois dans le Groupe, est en baisse sur l'exercice, avec 207 intérimaires, contre 256 l'an dernier. Les principaux pays ayant recours à ce type de contrat restent la France, la Suède et l'Allemagne représentant ensemble 83,6 % des intérimaires employés sur l'exercice. La durée moyenne des missions d'intérim varie de trente-six jours à moins de deux ans, en fonction de la filiale. Il est à nouveau observé que les propositions de transformation de contrat intérim en CDI ne sont pas nécessairement acceptées par les personnes concernées, en particulier en France.

ACTIA a recours aux contrats aidés (contrats qualificatifs, en alternance, ...) dans les pays où la réglementation locale le permet. Ainsi, le Groupe a employé 107 personnes en contrat aidé au cours de l'exercice 2019, chiffre en baisse de 6,1 % par rapport à l'exercice précédent. La France représente 86,9 % des contrats aidés du Groupe, suivie par la Tunisie qui contribue à hauteur de 10,3 %. En 2019, ces contrats ont généré 7 embauches, contre 25 en 2018.

Enfin, le Groupe a fait appel à 181 stagiaires dans le cadre de formation diplômante. La durée des stages a varié de 45 à 180 jours avec une moyenne, sur le Groupe, de 77 jours, chiffre en légère augmentation par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, il convient de noter que 39 stagiaires ont été embauchés à l'issue de leur stage contre 42 en 2018. Contrairement aux deux dernières années, la Tunisie a été le plus grand contributeur avec 82 stagiaires et la France le second avec 73 stagiaires. Le lien étroit avec les écoles, et notamment les écoles d'ingénieurs, continue d'alimenter nos futures embauches tout en permettant une période préalable de formation en immersion.

Les départs

Sur l'exercice, les départs ont concerné 608 personnes.

Plus précisément, les licenciements ont concerné 52 personnes, essentiellement à l'international (71,2 %) ; ce chiffre est en nette baisse (- 24,6 %) pour la deuxième année consécutive et concerne principalement le Mexique, et les Etats-Unis.

Les principaux motifs sont les suivants :

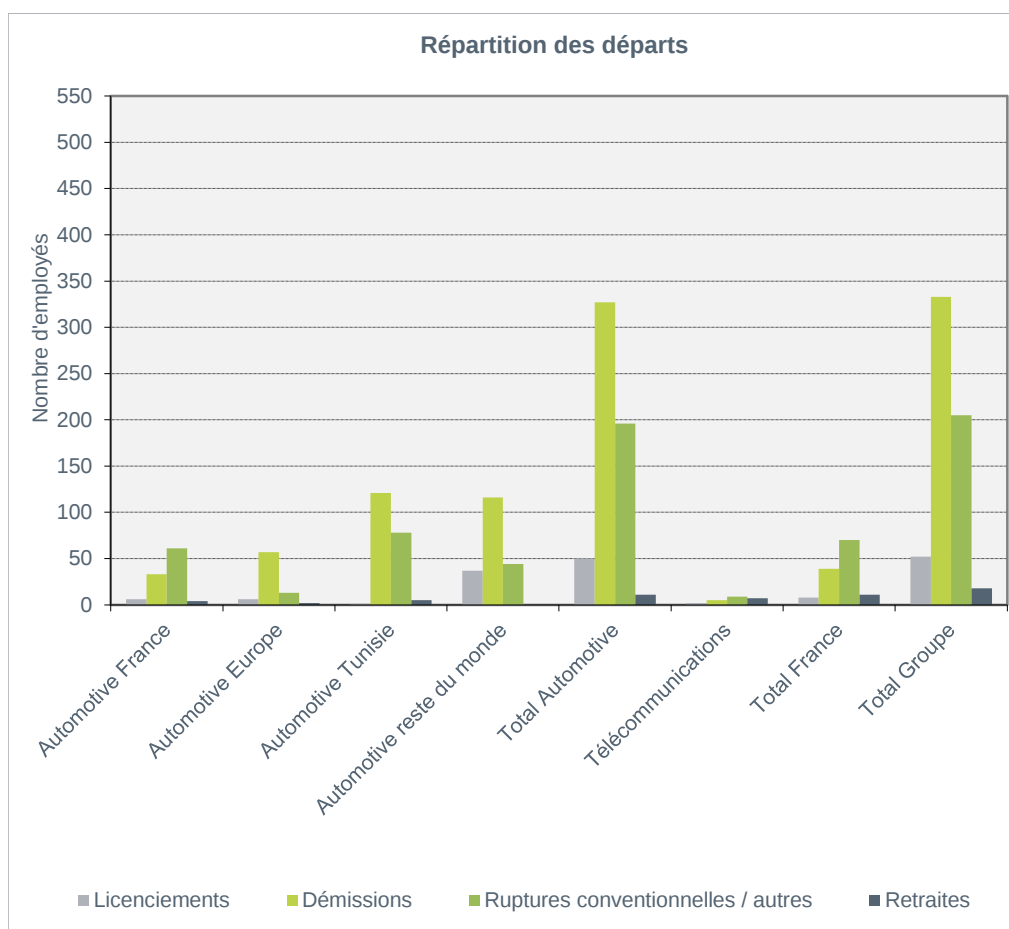
- ❖ Cause réelle et sérieuse : 51,9 % des cas ;
- ❖ Inaptitude : 23,1 % des cas.

Les démissions ont baissé de 17,4 % sur l'exercice pour concerner 333 ruptures de contrat. Les zones géographiques les plus impactées par ce mode de départ restent la Tunisie (36,3 %) et les Etats-Unis (14,1 %), en lien avec la forte mobilité dans ces pays. La répartition entre les catégories professionnelles fait apparaître que les démissions sont plus présentes chez les non cadres avec 199 personnes concernées contre 134 chez les cadres.

Les ruptures conventionnelles ont représenté 18 départs sur l'exercice, réparties entre 6 employés non-cadres et 12 cadres, dont 72,2 % en France.

Par ailleurs, 18 personnes ont bénéficié d'un départ à la retraite dont 14 non cadres, la France représentant 61,1 % de ces départs et la Tunisie 16,7 %.

Enfin, les autres motifs de départ regroupant la rupture de contrat en période d'essai, les transactions et les mutations intra-groupe ont concerné 65 personnes.



Le turnover

Pour le calcul du turnover, ACTIA retient la définition suivante :

$$\frac{[(\text{nombre de départs CDI au cours de l'année N} + \text{nombre d'arrivées CDI au cours de l'année N}) / 2]}{\text{Effectif en CDI au 31 décembre de l'année N-1.}}$$

En 2019, le taux de turnover a baissé de 5,1 % par rapport à l'exercice précédent, et se décompose comme suit :

	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom-munications	Total France	Total Groupe
2017	9,3 %	18,6 %	15,1 %	40,2 %	18,8 %	6,7 %	8,8 %	17,9 %
2018	9,9 %	21,8 %	15,2 %	43,0 %	19,9 %	10,4 %	10,0 %	19,1 %
2019	9,0 %	11,5 %	14,8 %	26,2 %	14,6 %	7,5 %	8,7 %	14,1 %
Ecart / 2018	- 0,9 %	- 10,3 %	- 0,4 %	- 16,7 %	- 5,3 %	- 2,9 %	- 1,3 %	- 5,1 %

Cette amélioration est le résultat des efforts déployés par ACTIA pour la conservation de ses talents notamment avec le renforcement de la gestion des carrières au sein du Groupe.

Le chiffre est cependant en très forte progression aux Etats-Unis, en lien avec les embauches chez ACTIA Electronics et les difficultés de recrutement de personnel qualifié pour la montée en puissance de l'usine, au Mexique (crise économique), et dans une moindre mesure au Brésil et en Inde (embauches). Enfin, le turnover reste important en Tunisie, notamment au niveau du bureau d'études qui fait face, depuis plusieurs années, à une vraie difficulté de pérennisation des emplois.

Afin de permettre une continuité d'analyse par rapport à l'exercice précédent, nous vous présentons ci-après les résultats tels qu'ils ressortent en conservant dans l'assiette de calcul du Turnover, les Contrats à Durée Déterminée comme en 2018 et 2017.

Ancienne Méthode	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom-munications	Total France	Total Groupe
2017	9,3%	18,6%	15,1%	40,2%	18,8%	6,7%	8,8%	17,9%
2018	9,9%	21,8%	15,2%	43,0%	19,9%	10,4%	10,0%	19,1%
2019	10,1%	12,7%	22,0%	26,2%	19,2%	7,8%	9,7%	18,3%
Ecart / 2018	0,2%	-9,1%	6,8%	-16,7%	-0,7%	-2,5%	-0,4%	-0,8%

Quelle que soit la méthodologie de calcul utilisée, les données font état d'une baisse globale du Turnover sur l'exercice 2019.

La formation

Un plan de formation annuel est en place au sein de la majorité des entités du Groupe.

Ces plans sont élaborés en s'appuyant sur :

- ❖ les entretiens annuels ;
- ❖ une gestion prévisionnelle des compétences ;
- ❖ les négociations avec les représentants du personnel ou le responsable du site.

Ainsi, il a été dispensé 65 414 heures de formation en 2019 pour l'ensemble du Groupe contre 60 984 heures en 2018.

A l'instar de 2018, le budget total consacré par le Groupe à la formation est en hausse et représente 1 496 k€, et ce principalement du fait de l'augmentation du budget alloué au sein de la principale filiale ACTIA Automotive. Seule la nouvelle filiale américaine n'est pas en mesure de définir le montant consacré à la formation dans la mesure où le démarrage de l'usine consiste à former les personnes à l'outil et n'apparaît pas en ligne séparée. L'indicateur sera mis en place pour le suivi des personnes.

Ces indicateurs confirment la volonté d'ACTIA d'être proactif sur le niveau de performance de ses collaborateurs, afin de maintenir un niveau élevé de compétences dans le Groupe.

Le nombre d'heures de formation par rapport à l'effectif moyen 2019 en Equivalent Temps Plein représente 17 heures par salarié comme en 2018.

Tant au niveau de sa principale filiale française, ACTIA Automotive, qu'au niveau Groupe, la politique de formation est déclinée selon les axes stratégiques définis par la Direction, au travers :

- ❖ de la montée en compétences pour suivre la road-map technologique : ensemble des cœurs de métier en électronique, logiciel ;
- ❖ du développement des projets et des compétences : gestion de projet, conduite du changement ;
- ❖ de l'accompagnement de l'industrialisation et de la production : méthode Lean, nouveaux équipements, outils de tests, méthodes MSA ;
- ❖ de la continuité dans l'accompagnement de nos certifications clients et des normes qualité, ainsi que dans la prévention des risques et la sécurité.

La Gestion des compétences

ACTIA a progressivement mis en place une gestion des compétences à l'échelle mondiale avec des possibilités de mobilité au sein du Groupe, tout en essayant de maintenir une politique de rémunérations raisonnable. ACTIA a construit un outil de formation « ACTIA Academy » associé à la gestion des carrières. Initialement mis en œuvre en Tunisie au sein du bureau d'études, cet outil a vocation à être déployé progressivement partout dans le Groupe afin de fidéliser les équipes.

Parallèlement, un travail de fond est mené sur la marque employeur pour témoigner des valeurs portées par l'entreprise familiale qu'est ACTIA, depuis sa création.

La lutte contre la discrimination

Implanté dans 16 pays différents, la diversité est une réalité, présente quotidiennement au sein des équipes par le travail collaboratif développé par le Groupe et donc lors des réunions et des actions communes, et dans des domaines variés tels que la recherche, le commerce, le management ou encore les fonctions transverses. Les 3 854 employés du Groupe sont ainsi répartis :

- ❖ 96,7 % sont de la nationalité de la filiale,
- ❖ Pour les salariés qui ne sont pas de la nationalité de la filiale :
 - 1,3 % sont des ressortissants de l'Union Européenne,
 - 2,0 % viennent d'autres pays.

Cette répartition ne varie que très peu en fonction du pays considéré et reste stable d'une année sur l'autre.

L'égalité des chances est assurée au sein de chaque structure et une mobilité interne au sein du Groupe, à l'international, se met en place progressivement, notamment au niveau du Bureau d'Etudes d'ACTIA Engineering Services. Le Groupe a renforcé l'accompagnement à la mobilité interne, notamment au travers de la communication ; les demandes de mobilité sont désormais suivies au moment des entretiens professionnels et le Groupe souhaite une progression de ce taux, grâce à un accompagnement individualisé. En 2019, le Groupe n'a enregistré que 2 mobilités en interne, cette donnée étant encore parcellaire, mais témoignant également des difficultés réglementaires et sociales à surmonter pour construire cette mobilité.

L'égalité femmes / hommes

ACTIA mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur du renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes notamment en termes de rémunération. Dans ce cadre, une étude annuelle est menée afin de corriger d'éventuels écarts.

Les résultats obtenus à l'index « Egalité femmes-hommes » français, disponibles sur le site corporate d'ACTIA <https://www.actia.com/fr/groupe/engagements/egalite-femmes-hommes>, sont jugés satisfaisants. La volonté est de les faire progresser dans le temps, même si, en France en particuliers, il est difficile de trouver des candidatures féminines sur un nombre important de postes ouverts. A cette fin, des plans d'actions sont mis en place.

ACTIA se mobilise sur quatre domaines d'actions prioritaires en matière de promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle :

- ❖ Le recrutement, pour assurer l'égalité de traitement des candidatures,
- ❖ La rémunération, pour garantir les principes d'égalité tout au long de la carrière,
- ❖ La formation professionnelle, afin d'accompagner de façon égalitaire le développement des compétences,
- ❖ La promotion professionnelle, pour faire bénéficier aux femmes et aux hommes des mêmes possibilités de parcours professionnels, d'évolution de carrières et d'accès aux postes à responsabilités.

Ainsi des actions visibles pour l'égalité femmes / hommes sont entreprises notamment au travers du sujet de la conciliation « vie professionnelle / vie personnelle ». Le Groupe offre aux collaborateurs de nombreuses possibilités telles que le flexi-travail (une ou plusieurs journées par mois), le télétravail (sur une durée plus longue, pour répondre à une situation particulière) analysé individuellement, l'étude approfondie des demandes de passage à temps partiel, la flexibilité s'agissant des horaires d'entrée / sortie, l'obtention d'autorisations d'absence spécifiques au titre de visites médicales rémunérées par la société.

Des groupes de travail ont également été mis en place afin de favoriser une approche collaborative sur le thème du bien-être et de la conciliation vie privée / vie professionnelle. Ainsi, et pour permettre aux collaborateurs de respecter leurs obligations familiales, une politique instaurant la possibilité de congés courts en plus des congés réguliers est en vigueur. Par ailleurs, le droit à la déconnection et l'appréciation de l'amplitude journée sont évoqués lors des Entretiens Annuels.

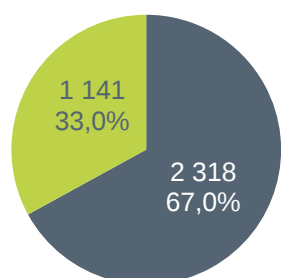
L'articulation « vie professionnelle / vie personnelle » passe également par le service de conciergerie à disposition, depuis trois exercices, des salariés d'ACTIA Automotive, principale filiale du Groupe. L'offre de service s'est étoffée en 2019 et recouvre désormais des prestations allant du pressing à l'entretien de la voiture, en passant par la prise en charge de colis, démarches administratives, livraisons de produits locaux, prestations de cordonnerie, de courses diverses, allant jusqu'aux prestations de bien-être, telles que massages, ostéopathie, etc...

En 2019, la répartition femmes / hommes se traduit par une moyenne de 32,8 % de femmes, en légère baisse de 1,3 % par rapport à l'année précédente, sauf en France où la part des femmes progresse de 4,3 %. La faiblesse de la représentation des femmes dans l'ensemble de l'effectif d'ACTIA résulte directement de la difficulté de trouver des candidates pour pourvoir aux métiers techniques du Groupe.

Répartition des Hommes dans l'effectif	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom-munications	Total France	Total Groupe
2017	72,4 %	80,6 %	55,1 %	67,1 %	66,6 %	77,4 %	73,5 %	67,4 %
2018	72,4 %	78,8 %	54,7 %	65,5 %	65,7 %	78,2 %	73,9 %	66,7 %
2019	71,1 %	79,0 %	56,4 %	67,6 %	66,2 %	77,7 %	72,8 %	67,2 %
% d'évolution	+ 1,9 %	+ 1,4 %	+ 10,4 %	+ 6,0 %	+ 5,2 %	+ 2,2 %	+ 2,0 %	+ 4,9 %

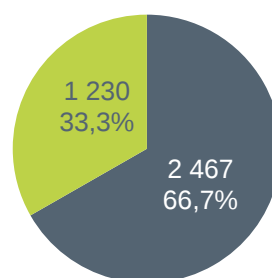
Répartition des Femmes dans l'effectif	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom-munications	Total France	Total Groupe
2017	27,6 %	19,4 %	44,9 %	32,9 %	33,4 %	22,6 %	26,5 %	32,6 %
2018	27,6 %	21,2 %	45,3 %	34,5 %	34,3 %	21,8 %	26,1 %	33,3 %
2019	28,9 %	21,0 %	43,6 %	32,4 %	33,8 %	22,3 %	27,2 %	32,8 %
% d'évolution	+ 8,6 %	+ 0,0 %	+ 3,1 %	<3,4 %>	+ 2,7 %	+ 4,7 %	+ 8,0 %	+ 2,9 %
% des femmes / l'évolution de l'effectif	+ 4,7 %	<1,1 %>	<3,7 %>	<6,0 %>	<1,5 %>	+ 1,9 %	+ 4,3 %	<1,3 %>

Répartition femmes / hommes 2017



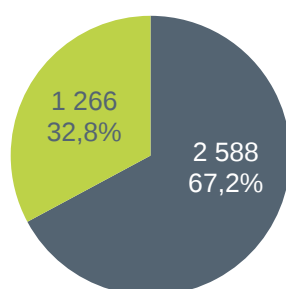
■ Hommes ■ Femmes

Répartition femmes / hommes 2018



■ Hommes ■ Femmes

Répartition Hommes / Femmes 2019



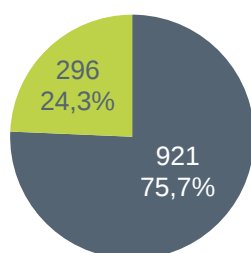
■ Hommes ■ Femmes

Par ailleurs, les tableaux suivants présentent la répartition cadres / non-cadres pour les catégories femmes / hommes.

Cadres Hommes au sein de l'Effectif	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2017	326	51	261	158	796	118	450	920
2018	347	51	288	163	849	133	487	989
2019	350	47	306	99	802	134	492	944
% d'évolution	+ 0,9 %	<7,8 %>	+ 6,3 %	<39,3 %>	<5,5 %>	+ 0,8 %	+ 1,0 %	<4,6 %>

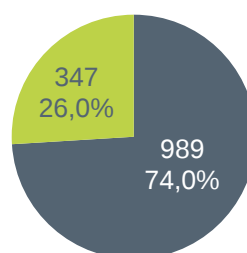
Cadres Femmes au sein de l'Effectif	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2017	80	8	155	31	274	20	102	296
2018	84	7	201	30	322	24	109	347
2019	96	8	211	27	342	26	124	370
% d'évolution	+ 14,3 %	+ 14,3 %	+ 5,0 %	<10,0 %>	+ 6,2 %	+ 8,3 %	+ 13,8 %	+ 6,6 %

Répartition femmes / hommes chez les cadres en 2017



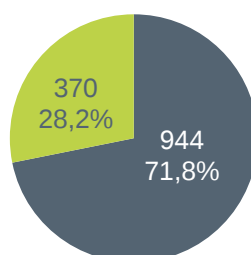
■ Cadres Hommes ■ Cadres Femmes

Répartition femmes / hommes chez les cadres en 2018



■ Cadres Hommes ■ Cadres Femmes

Répartition Hommes / Femmes chez les cadres en 2019

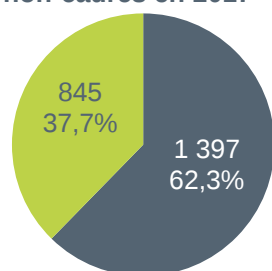


■ Cadres Hommes ■ Cadres Femmes

Non-cadres Hommes au sein de l'Effectif	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom- munications	Total France	Total Groupe
2017	297	424	400	224	1 345	91	388	1 436
2018	297	446	416	223	1 382	96	393	1 478
2019	306	457	471	310	1 544	100	406	1 644
% d'évolution	+ 3,0 %	+ 2,5 %	+ 13,2 %	+ 39,0 %	+ 11,7 %	+ 4,2 %	+ 3,3 %	+ 11,2 %

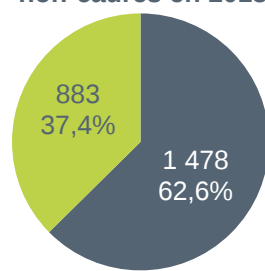
Non-cadres Femmes au sein de l'Effectif	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom- munications	Total France	Total Groupe
2017	157	106	383	156	802	41	200	845
2018	161	127	381	173	842	40	202	883
2019	170	126	389	169	854	41	212	896
Ecart / 2018	+ 9	<1>	+ 8	<4>	+ 12	+ 1	+ 10	+ 13
% d'évolution	+ 5,6 %	<0,8 %>	+ 2,1 %	<2,3 %>	+ 1,4 %	+ 2,5 %	+ 5,0 %	+ 1,5 %

Répartition femmes / hommes
chez les
non-cadres en 2017



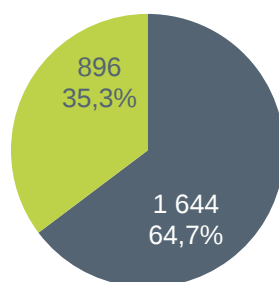
■ Non-cadres Hommes
■ Non-cadres Femmes

Répartition femmes / hommes
chez les
non-cadres en 2018



■ Non-cadres Hommes
■ Non-cadres Femmes

Répartition Hommes / Femmes chez les
non-cadres en 2019



■ Non-cadres Hommes ■ Non-cadres Femmes

Cette année encore la proportion de femmes cadres est plus faible que celle des non cadres. Pour autant, la représentativité des femmes cadres continue d'augmenter avec 28,2 % de l'effectif cadre global, soit une progression de 6,6 % par rapport à 2018. Le manque de candidature féminine pour de tels postes demeurant faible, le recrutement de cadre féminin reste compliqué pour le Groupe.

Au sein des instances de gouvernance du Groupe, la représentation des femmes dans les Conseils est de 20,9 % toutes filiales confondues et de 35,5 % en ce qui concerne la France ; alors que dans les Comités de Direction les femmes représentent 31,9 % pour le Groupe et 35,7 % en France. En termes de représentativité, les femmes sont ainsi mieux représentées dans les instances de Direction françaises et les Comités de Direction Groupe que dans la catégorie Cadres.

En conclusion, ACTIA continue d'afficher clairement sa volonté de pérennisation de la relation salariale tant au travers des embauches proposées en CDI, qu'au travers de l'offre de formation proposée aux collaborateurs tout au long de leur carrière.

Pour autant, la pression du recrutement de groupes internationaux restant forte et le plein emploi dans certains pays contribuent à un turnover important sur certaines zones géographiques. D'autres filiales implantées en Europe ou sur le sol américain peinent également à recruter par manque de profils qualifiés.

5.7.5 Santé & sécurité

Véritable priorité pour le Groupe, la sécurité des personnes est assurée au-travers des actions suivantes :

- ❖ L'identification, l'analyse et la gestion des risques détaillés ;
- ❖ La mise en œuvre de systèmes de prévention, de surveillance, de protection et de première urgence ;
- ❖ La formation des secouristes ;
- ❖ La sensibilisation du personnel.

Dans le contexte actuel de **crise sanitaire mondiale due au Covid-19**, le Groupe a mis en place plusieurs mesures afin de garantir la santé et la sécurité de l'ensemble de ses collaborateurs, à savoir :

- ❖ la forte réduction de tous les déplacements dès le démarrage de la crise,
- ❖ l'arrêt des sites lorsque les mesures de protection sanitaires n'étaient pas assurées et dans le respect des consignes de confinement édictées par les gouvernements, avec l'utilisation du chômage technique, partout où cet accompagnement est possible,
- ❖ l'organisation ciblée du télétravail pour assurer le pilotage du Groupe, les fonctions clés, la continuité des projets les plus sensibles et les interfaces avec les clients et les fournisseurs,
- ❖ La mise en place de Plans de Prévention spécifiques.

La pénurie d'équipements rencontrée en début de crise a mobilisé l'ensemble de nos structures et notre filiale chinoise, forte de son expérience en tant que premier pays touché, a mis et continue à mettre tout en œuvre pour trouver des sources d'approvisionnement de matériels sanitaires (masques, gel hydro-alcoolique, thermomètres,...) et assurer la logistique pour pourvoir aux besoins de l'ensemble de nos structures, ce qui permettra de reprendre progressivement l'activité sur certains sites en fonction des autres contraintes inhérentes et en particulier des besoins clients, tout en assurant la sécurité des personnes.

Enfin, des outils de communication ont été développés lors de la gestion de cette crise afin de permettre de maintenir les liens avec les managers, avec l'ensemble des salariés, afin de ne laisser personne isolé et avec les parties tierces via un site internet dédié <https://covid19.actia.com>.

La principale filiale, ACTIA Automotive, dispose d'un manuel de sécurité décrivant les dispositions permettant de sécuriser les biens et les personnes ; ce manuel a permis d'obtenir la certification Opérateur Economique Agréé (OEA), par les services des Douanes françaises.

Les normes de sécurité d'incendie et d'installation électrique sont respectées dans toutes les filiales puisque les structures qui ne réalisent pas les vérifications par elles-mêmes bénéficient de cette prestation au travers de leur contrat de location.

Fin 2019, la réglementation évoluant en France, les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ont disparu au profit des Comités Social et Economique (CSE). Aussi, le Groupe compte désormais 101 personnes participant à la prévention et à la protection de la santé physique et mentale des salariés, à leur sécurité et à l'amélioration de leurs conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité, ainsi qu'à l'adaptation et à l'aménagement des postes de travail afin de faciliter l'accès des personnes handicapées à tous les emplois et de favoriser leur maintien dans l'emploi au cours de leur vie professionnelle.

En 2019, 22 accidents du travail avec arrêt ont été recensés, exclusion faite des accidents du trajet domicile / travail afin d'être en parfaite adéquation avec les indicateurs utilisés en France et de fiabiliser ainsi la remontée des informations. Ces accidents ont représenté 214 jours ouvrés d'arrêt de travail. Par ailleurs, 5 jours ouvrés d'arrêt de travail ont été comptabilisés en 2019 en raison d'accidents du travail survenus dans les périodes antérieures, dont les conséquences se sont poursuivies sur l'exercice.

La Société a mis en place un suivi des indices suivants, selon les normes en vigueur :

- ❖ Le **taux de fréquence** qui correspond au nombre d'accidents du travail, à l'exclusion des accidents de trajet, survenus dans l'année, ayant entraîné un arrêt de travail x 1 000 000 / nombre total d'heures travaillées dans l'année ;
- ❖ Le **taux de gravité** qui comprend le nombre total de jours d'absence liés à l'ensemble des accidents survenus sur l'exercice ou les exercices précédents, à l'exclusion des accidents de trajet, x 1 000 / nombre total d'heures travaillées dans l'année ;
- ❖ L'**indice de fréquence** qui tient compte du nombre d'accidents du travail, à l'exclusion des accidents de trajets, survenus dans l'année, ayant entraîné un arrêt de travail x 1 000 / effectif moyen du Groupe.

L'évolution de ces indices sur la période étudiée ressort ainsi :

Taux de fréquence	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom-munications	Total France	Total Groupe
2017	9,1	4,9	7,6	1,7	6,3	4,3	7,8	6,1
2018	5,5	8,1	4,4	4,2	5,3	0,0	4,1	4,9
2019	10,4	0,8	1,9	0,9	3,2	5,7	8,9	3,4

Taux de gravité	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom-munications	Total France	Total Groupe
2017	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,1
2018	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1
2019	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0

Indice de fréquence	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom-munications	Total France	Total Groupe
2017	14,6	9,4	13,9	3,5	11,4	7,6	12,8	11,1
2018	9,2	15,3	8,0	9,0	9,8	0,0	7,0	9,0
2019	14,4	1,6	3,7	1,7	5,7	10,3	13,3	6,1

A l'instar de l'exercice précédent, l'ensemble des indicateurs est en amélioration en 2019.

Le Groupe n'a pas enregistré de cas de maladie professionnelle.

Soucieuse de la santé de ses collaborateurs, notre filiale ACTIA Engineering Services, en Tunisie, a même mis en place un calendrier ambitieux d'actions liées à la santé, portant sur :

- ❖ La lutte contre le cancer, au travers de la journée mondiale contre le cancer ;
- ❖ Le bien-être et la qualité de vie au travail, avec la journée mondiale du bonheur ;

- ❖ Le « manger sain », avec des conseils d'alimentation avant le ramadan ;
- ❖ Le don du sang durant la journée mondiale du donneur de sang ;
- ❖ La lutte contre l'obésité, avec la journée mondiale de lutte contre l'obésité ;
- ❖ La lutte contre le tabagisme, avec la journée mondiale contre les Broncho-Pneumopathies Chroniques Obstructives ;
- ❖ L'incitation à faire du sport avec l'organisation de tournois de football et la création d'une équipe d'athlétisme.

5.7.6 Lutte contre l'absentéisme

Les arrêts maladie représentent 23 918 jours sur 2019, dont 7 723 en France. Tout comme en 2018, ces résultats, rapportés au nombre de salariés moyens, traduisent une baisse du nombre de jours de maladie par employé. La répartition par division et par employé, est indiquée dans le tableau suivant :

Jours d'arrêt maladie par employé	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Moyenne Automotive	Télécom-munications	Moyenne France	Moyenne Groupe
2017	7,4	7,3	8,6	1,6	6,8	5,0	6,8	6,6
2018	7,3	6,5	7,4	1,9	6,3	7,1	7,2	6,3
2019	7,1	7,8	7,7	1,2	6,5	4,4	6,4	6,3
% d'évolution	<2,3 %>	+ 18,7 %	+ 4,4 %	<37,2 %>	+ 2,9 %	<38,1 %>	<11,1 %>	<0,8 %>

Une politique de retour à l'emploi est organisée dans le Groupe, même si elle n'est pas toujours formalisée. La politique se traduit par une collaboration étroite avec la Médecine du Travail au titre des sujets d'aménagement des postes de travail, de l'étude des postes, des visites de pré-reprise, de l'organisation de réunions pendant la maladie en vue de préparer le retour, de la formalisation d'un entretien pour identifier les raisons et les caractéristiques de la maladie et enfin de la façon de prévenir la récurrence de ces absences.

Une ligne d'écoute et de formation pour la gestion des Risques Psycho Sociaux est en place au sein de la filiale ACTIA Automotive.

L'amélioration de la Qualité de Vie au Travail est un enjeu important pour ACTIA. Le service de conciergerie à disposition des salariés est un des outils qui facilite la liaison entre domaine privé et professionnel et ne cesse d'étoffer son offre de services, mais il existe de nombreuses actions menées dans différentes structures, visant à faciliter une restauration de qualité, à organiser des activités sportives sur site ou en dehors ou en mettant à disposition des salles de repos pour ses salariés.

5.7.7 L'économie circulaire

Le Groupe n'a pas de contrainte environnementale réglementaire spécifique liée à son activité.

Les systèmes de management environnemental mis en place sur les sites certifiés, la veille réglementaire et les processus de suivi qui en découlent, assurent le maintien de leur conformité réglementaire.

Les sites d'ACTIA Automotive et ACTIA Telecom (France), ACTIA I+ME (Allemagne), ACTIA Nordic (Suède), CIPI ACTIA et ACTIA Tunisie (Tunisie), ACTIA India (Inde) et ACTIA China (Chine) sont certifiés ISO 14001. En conséquence, 76,9 % des effectifs du Groupe sont concernés par une politique environnementale définie et validée. Les établissements certifiés ISO 14001 respectent toutes les réglementations applicables à leurs activités et à leur site, y compris les réglementations nationales et locales (exemple les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) en France).

Au travers de sa politique proactive, le Groupe a pris cet aspect en compte depuis de nombreuses années et met tout en œuvre pour progresser en la matière, en privilégiant le traitement de la fin de vie de ses déchets potentiellement polluants.

La nouvelle usine de Detroit (Etats-Unis) a mis en place des outils permettant de prendre en compte l'environnement lors de la production tels que l'entreposage des produits chimiques sur rétention et une filtration HVAC.

La gestion des ressources en eau

En dehors des sites de production, la consommation d'eau est de type sanitaire. En usine, l'eau est utilisée à plusieurs niveaux :

- ❖ Humidification de l'air dans les ateliers de fabrication de cartes, pour réduire les risques de décharge électrostatique (ESD), associée à un contrôle permanent de la température ;
- ❖ Machines de lavage mises à disposition des services de maintenance pour le nettoyage des équipements.

Pour une utilisation responsable des ressources en eau, le Groupe a déjà mis en œuvre plusieurs mesures :

- ❖ Arrêt du pompage dans les puits sur les sites où cette pratique était habituelle (Colomiers (France) et Tunis (Tunisie) principalement) ;
- ❖ Travail sur les équipements en circuit fermé ;
- ❖ Recyclage de l'eau pour les machines de lavage, pour éviter tout risque de pollution.

La consommation totale d'eau par le Groupe est de 31 609 m³, en baisse de 1,1 % par rapport à 2018. La consommation journalière moyenne par salarié s'établit à 23 L / salarié / jour en baisse de 2 litres.

En Tunisie, la réparation de la fuite intervenue en 2018, le déménagement vers un nouveau bâtiment et le suivi quotidien des indicateurs ont permis de mieux maîtriser la consommation. Ainsi ce pays a bénéficié d'une baisse significative de 16,4 % de sa consommation.

La filiale mexicaine, victime d'une fuite d'eau sur l'exercice, enregistre une consommation de 758 m³ sur l'année soit une augmentation de 23,9 %.

ACTIA Automotive voit également sa consommation significativement augmenter en 2019 + 31,4 % du fait notamment de la construction de son nouveau bâtiment, permettant l'accueil de nouveaux salariés et un service de restauration internalisé de plus grande qualité, enregistrant une augmentation de plus de 25% des repas servis.

D'une manière globale, la consommation d'eau est régulièrement observée par le Groupe qui analyse toutes les variations et intervient pour une meilleure sensibilisation.

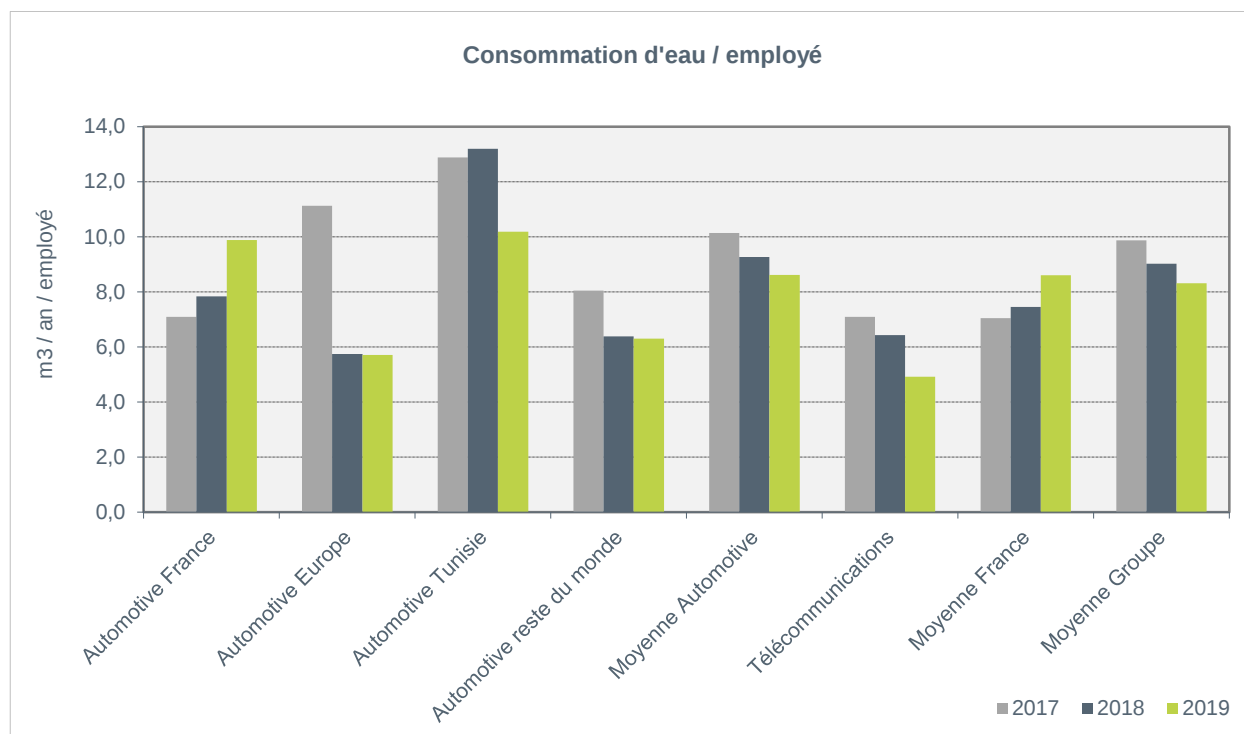
Il convient de noter que certaines filiales n'ont toujours pas accès à leur consommation d'eau, cette donnée étant incluse dans les charges locatives : pour ces entités, le Groupe continue de prendre en compte une consommation d'eau estimée sur la base des moyennes nationales ou sectorielles, en fonction de l'information accessible. Ce fonctionnement concerne deux filiales françaises (26 personnes) et la filiale suédoise (123 personnes) représentant 3,9 % des effectifs du Groupe.

L'eau consommée sur l'ensemble des sites est issue du réseau de distribution d'eau potable.

Ramenée au nombre d'employés, la consommation de l'ensemble des sites en 2019 avoisine les 8,3 m³ / an / employé, en baisse de 7,9 % par rapport à 2018, avec l'évolution suivante :

m ³ par an et par employé	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Moyenne Automotive	Télécom-munications	Moyenne France	Moyenne Groupe
2017	7,1	11,1	12,9	8,1	10,1	7,1	7,0	9,9
2018	7,8	5,7	13,2	6,4	9,3	6,4	7,5	9,0
2019	9,9	5,7	10,2	6,3	8,6	4,9	8,6	8,3
% d'évolution	+ 26,0 %	<0,5 %>	<22,8 %>	<1,3 %>	<7,0 %>	<23,6 %>	+ 15,4%	<7,9 %>

Le graphe suivant montre l'évolution de la consommation d'eau par employé depuis 2017 :



La représentation graphique illustre l'ajustement de la consommation en Tunisie et en France. Cela correspondant aux consommations de deux des sites de production du Groupe, le site américain n'étant pas encore en pleine activité, mais également au fait que chacun de ces deux pays totalise un tiers des effectifs du Groupe. Les autres consommations restent représentatives d'une activité « services – études ».

La gestion des déchets

Les déchets issus de l'ensemble des activités sont essentiellement des emballages (cartons, palettes, housses plastiques, ...), des déchets de bureau et des rebuts de fabrication dont 8,20 % sont classés « Déchets Industriels Dangereux ». Ces derniers ne sont pas éliminés ou traités sur place, ils sont stockés provisoirement dans des zones dédiées et équipées pour recevoir chaque type de déchets (bennes, compacteurs, bacs de rétention...) avant d'être régulièrement évacués vers les filières homologuées de recyclage, de valorisation ou de traitement.

Le recyclage déjà mis en place sur les sites concerne surtout les emballages : cartons, papiers, plastiques ainsi que les métaux ; les piles font également l'objet d'un tri spécifique dans plusieurs structures. Pour les sites ayant mis en place un tri des déchets, une politique de valorisation de la matière est encouragée plutôt qu'une valorisation énergétique quand cela s'avère réalisable.

Pour la réduction et le recyclage des déchets, les actions suivantes ont déjà été mises en place :

- ❖ Mise en place et location de containers de stockage de déchets et d'équipements destinés au traitement des déchets, compactage de certains déchets ;
- ❖ Méthodes de production prenant en compte l'environnement, par la reprise et le réemploi des matières premières dans le process, la recherche de la réduction des emballages plastiques, des déchets, la réduction de l'impact environnemental du produit, la prise en compte des contraintes environnementales dans la documentation de fabrication ;
- ❖ Réduction et valorisation des déchets de production, recyclage et traitement des déchets électriques et électroniques ;
- ❖ Recyclage et valorisation du carton, du papier et des emballages souillés ;
- ❖ Augmentation du taux de valorisation matières et de traitement des déchets ;

❖ Mise en place de l'objectif « zéro papier » :

- Par l'unité de production de Toulouse, avec un déploiement progressif depuis 2016. Plusieurs étapes ont déjà été déployées, avec une centralisation des bases de données, une action sur l'ouverture des gammes et des fiches suiveuses et le déploiement progressifs d'écrans dans l'atelier ;
- En Espagne où tout l'atelier travaille désormais sans papier ; pour ce faire, des écrans ont été installés pour permettre de suivre les étapes de la fabrication, des actions sur le portail et les matrices de compétence et l'équipement des PC de l'usine pour permettre ce passage à « zéro papier »
- Le programme s'est poursuivi sur 2019, avec une réflexion à tenir sur le déploiement de cet objectif chez CIPI ACTIA et chez ACTIA Electronics ;

❖ Incitation des salariés, possibilité de recycler leurs piles sur site, respect des consignes pour le papier (utilisation rationnelle, tri du papier, collecte, incitation à ne pas imprimer les mails, ...) ;

❖ Maintien du taux de valorisation de matières premières, avec un coût moyen annuel de 50,0 k€.

Par ailleurs, une politique active de tri des déchets est d'ores et déjà en place sur la majorité des sites et couvre 95,2 % des équipes au niveau mondial. Les sites français se maintiennent au taux de 100 % en 2019.

De plus en plus de sites formalisent sous forme de bilan, la quantité de déchets produite et/ou recyclée. Sur l'exercice 2019, les filiales qui établissent un bilan qualitatif ou quantitatif, total ou partiel, de leur quantité de déchets représentent désormais 83,0 % des effectifs du Groupe. Les bilans ainsi réalisés permettent d'aboutir à la synthèse suivante, qui reflète une information toujours parcellaire, bien qu'en amélioration, sur le recyclage :

Type de Traitement / Tonnes	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécom-munications	Total France	Total Groupe
Valorisation matière	178,7	51,5	100,3	38,5	369,0	12,1	190,9	381,1
Valorisation énergétique	131,5	16,1	0,4	0,0	148	0,0	131,5	148
Mise en décharge contrôlée	8,1	0,0	66,1	0,0	74,2	0,0	8,1	74,2
Traitement spécifique*	6,5	0,1	4,8	0,0	11,4	0,6	7,1	12,0
TOTAL	324,7	67,7	171,6	38,5	6025	12,8	337,5	615,3
% DID** / déchets	6,0 %	21,5 %	8,8 %	0,0 %	8,2 %	8,4 %	6,1 %	8,2 %

* Les traitements spécifiques sont soit par procédé chimique, soit par incinération.

**DID : Déchets Industriels Dangereux

L'exercice 2019 a généré une quantité de déchet légèrement supérieur à celle de l'exercice précédent (+ 7 T) dont 50 T de Déchets Industriels Dangereux ce qui est inférieur à la production de DID de 2018 qui s'élevait à 69 T.

Certaines filiales continuent de ne pas être en mesure de remonter les données afférentes aux quantités de déchets dans la mesure où le traitement de ces derniers est réalisé par des services extérieurs type municipalité et ce dans le respect des dispositions locales. Des estimations sont ainsi produites et analysées au niveau Groupe afin de vérifier leurs cohérences.

Dans la mesure où le Groupe reste attentif à la mise en place de moyens permettant le tri et le recyclage des déchets, tous les moyens sont donnés aux filiales pour accompagner une politique locale en la matière dès que cela est possible.

Enfin, et pour permettre la comparaison des déchets d'un exercice sur l'autre et garder une cohérence des chiffres par rapport à l'activité, le Groupe continue de suivre uniquement les déchets directement liés à son activité. Ainsi, en cas de chantier immobilier engendrant des déchets ponctuels, ces derniers ne sont pas reportés.

5.7.8 Le dérèglement climatique

L'énergie

L'ensemble du Groupe reste sensibilisé pour limiter sa consommation énergétique, ce qui se traduit par diverses actions menées localement sur des cibles identifiées :

- ❖ Bâtiments : par la mise en place de détecteurs de présence, de contrôleurs de climatisation, de minuteries, de programmeurs, de ferme-portes pour isoler les espaces à chauffer, par le remplacement des menuiseries aboutissant à une meilleure isolation des locaux, par un arrêt automatique la nuit et le remplacement de chaudières à gaz par des pompes à chaleur ;
- ❖ Equipements : par le changement pour des équipements basse consommation, l'achat de lampes LED et appareils moins énergivores, des nouveaux serveurs basse consommation, le remplacement d'équipements informatiques vieillissants et le remplacement des climatisations ;
- ❖ Comportements des individus : par des campagnes de sensibilisation pour l'extinction des équipements le soir et l'utilisation du chauffage et de la climatisation, la coupure centralisée de l'électricité, la mise en place de détecteurs de présence et de minuteries, par la mise en place d'indicateurs pour sensibiliser le personnel et les impliquer ;
- ❖ Organisation : avec le contrôle de la climatisation en été et l'organisation du temps de travail (par le biais des congés) afin d'éviter les pics de consommation estivale, la sensibilisation généralisée du personnel, la réalisation d'un audit énergétique par un organisme tiers afin d'examiner les actions d'amélioration ;
- ❖ Écoconception : conception et développement de nos produits en limitant les impacts des processus de fabrication mis en œuvre et en essayant de réduire le nombre de composants et la matière utilisés, favoriser la double source et l'origine locale lorsqu'elle existe, favoriser les composants et les fournisseurs écoresponsables, organiser la traçabilité et préparer, avec le client, la fin de vie des produits en favorisant la recyclabilité ;
- ❖ Stratégie en faveur d'une mobilité durable : développement de produits et logiciels susceptibles d'engendrer une réduction des consommations de carburant et de l'énergie en général, grâce au suivi des consommations des véhicules et de la performance des conducteurs, tel que détaillé dans le rapport de gestion et figurant au § 5.3.1 « Division Automotive » du Document d'Enregistrement Universel, mais aussi par la conception de systèmes d'éco-mobilité déployés dans les transports publics en particulier.

Ces actions s'ajoutent à celles déjà entreprises sur les exercices antérieurs et traduisent une volonté réelle de prendre l'environnement en compte.

Les deux types d'énergie utilisés sur l'ensemble des sites sont :

- ❖ l'électricité : 16 645,0 MWh, en hausse de 7,4 % par rapport à 2018. Cette augmentation illustre l'accroissement de l'activité, du volume des effectifs et des surfaces ;
- ❖ le gaz naturel : avec 1 979,5 MWh représente une baisse de 26,4 % par rapport à 2018, en raison de l'arrêt de ce type d'énergie sur le site de Lucé (France) lié au déménagement effectué en juillet 2018 ;

A titre exceptionnel, le fioul, habituellement peu utilisé dans le Groupe, a vu sa consommation fortement augmenter sur l'exercice passant de 61 328 kwh à 307 577 kwh car cette énergie a dû être utilisée par une des filiales tunisiennes lors de son déménagement, dans l'attente du raccordement au réseau électrique.

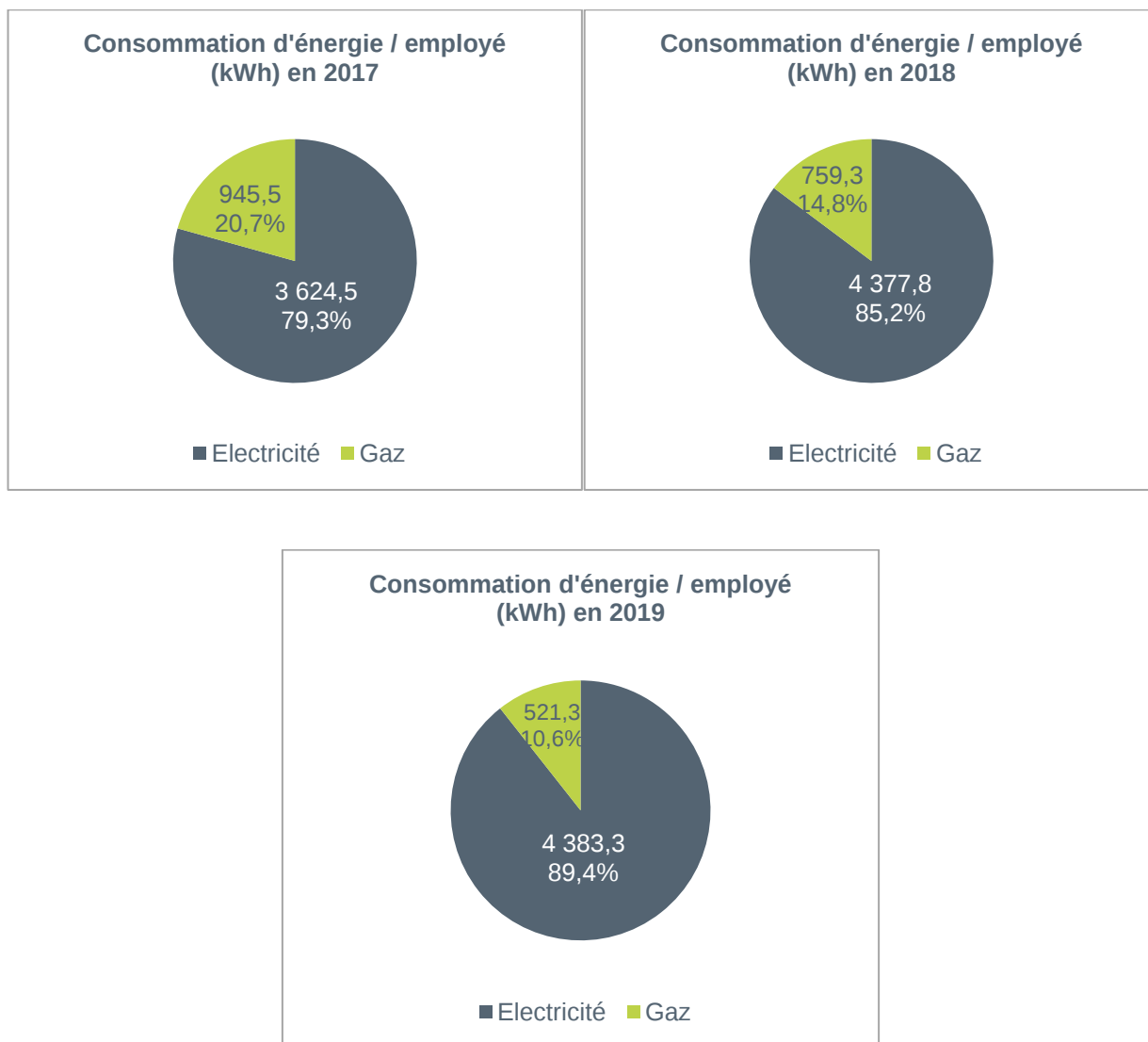
La consommation totale d'énergie s'élève à 20 609,3 MWh en 2019 contre 19 925,0 MWh en 2018 soit une augmentation limitée de 3,4 %, au vu de la croissance de l'activité du Groupe (+ 9,2 %).

Comme pour l'eau, le Groupe suit ses consommations d'énergie et cherche à expliquer de façon rationnelle toutes les variations. Ainsi, certaines filiales enregistrent des hausses dues à une augmentation de leur effectif, de la surface occupée, de leur activité ; d'autres voient leur consommation baisser grâce aux efforts réalisés en interne avec une sensibilisation du personnel aux économies d'énergie et un comportement plus raisonnable de ces derniers : extinction des équipements le soir, contrôle du chauffage et de la climatisation....

Le tableau récapitulatif des consommations énergétiques est le suivant :

kWh / an / employé	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Moyenne Automotive	Télécommunications	Moyenne France	Moyenne Groupe
2017	6 749,3	4 511,2	5 453,2	3 283,9	5 240,6	7 660,0	6 927,9	5 421,9
2018	6 598,7	5 991,7	5 448,1	3 539,7	5 527,4	6 987,5	6 645,4	5 627,9
2019	6 233,6	5 613,5	5 007,3	4 608,8	5 367,1	6 315,5	6 206,8	5 427,3
% d'évolution	<5,5 %>	<6,3 %>	<8,1 %>	+ 30,2 %	<2,9 %>	<9,6 %>	<6,6 %>	<3,6 %>

Le graphe suivant illustre l'évolution de l'énergie consommée ramenée au nombre d'employés :



En 2019, le ratio de consommation énergétique par an et par salarié sur la totalité de Groupe est passé de 5 627,9 kWh en 2018 à 5 427,3 kWh en 2019 soit une diminution de 3,6 %.

L'évolution favorable de ce ratio conjuguée à celle de l'augmentation limitée de la consommation énergétique globale du Groupe montre l'efficacité des politiques internes pour maîtriser les consommations nécessaires à l'activité d'ACTIA.

Consommation totale d'énergie	Production	Hors Production	Total Groupe
2017	8 860 019	9 180 031	18 040 050
2018	10 213 408	9 710 789	19 924 197
2019	10 690 182	9 748 903	20 439 085
% d'évolution	+ 4,7 %	+ 0,4 %	+ 2,6 %

Ce tableau montre bien une certaine stabilité des consommations des filiales hors production (+ 0,4 %), quand, dans le même temps, la consommation liée à la production montre une évolution régulière, en lien avec l'activité sur le Groupe, mais maîtrisée (+ 4,7 % contre + 9,2 % de croissance du chiffre d'affaires en 2019), avec le fait marquant de l'exercice qu'a constitué l'ouverture de l'usine à Detroit (Etats-Unis) et le lancement des premiers produits en série à l'été 2019.

Le recours à des énergies renouvelables est resté stable et repose sur la Tunisie qui utilise de l'eau chaude d'origine solaire (4 panneaux de 2 m², produisant 2 200 Watt) et la Suède dont la totalité de l'électricité consommée provient d'éoliennes pour 51,1 MWh et de la marée motrice pour 162,2 MWh. Ainsi, 213 MWh, sans compter l'eau chaude solaire pour laquelle nous n'avons pas d'équivalent de consommation, proviennent d'énergies renouvelables, ce qui représente 1,0 % de la consommation totale d'énergie du Groupe.

Par ailleurs, le chauffage des locaux de notre filiale suédoise est effectué à partir d'eau chaude fournie par une station d'incinération de déchets et correspond à une consommation estimée de 224 MWh, contre 211 MWh en 2018. Notre filiale allemande utilise aussi pour son chauffage, une énergie intégralement issue de la valorisation énergétique. Cette consommation représente un total de 1 283 MWh contre 1 465 MWh en 2018, soit 6,3 % de la consommation totale du Groupe.

Enfin, la filiale belge ACTIA Telematics Services, anciennement dénommée Market IP, continue d'utiliser la géothermie mais n'a toujours pas d'élément pour mesurer la consommation correspondante.

Rejets dans l'air et gaz à effet de serre

Dans la continuité de l'établissement des Plans de Déplacement Entreprise, les sites toulousains mettent toujours à disposition des véhicules électriques destinés aux déplacements professionnels de courtes distances (véhicules légers et utilitaires).

Pour la troisième année consécutive, l'opération éco-mobilité, offrant la possibilité aux salariés lors de l'acquisition d'un vélo, électrique ou non, de bénéficier d'une participation financière de l'entreprise, a été organisée. Nouveauté 2019, la trottinette électrique a été admise dans les moyens de locomotion propres permettant de bénéficier de la participation d'ACTIA.

En Espagne, la filiale s'est dotée, en 2019, de deux véhicules électriques pour les déplacements professionnels des collaborateurs.

En Tunisie, le site de production continue de proposer une solution de transport collectif du personnel, sous-traitée à un prestataire externe et le bureau d'études met à disposition de ses salariés une navette de 50 places pour le trajet domicile / travail.

En Suède, le transport ferroviaire est la priorité pour les déplacements intersites.

Enfin, en Belgique, le covoiturage et les déplacements à vélo sont encouragés chaque fois que possible.

Les activités réalisées sur les sites ne sont à l'origine d'aucun rejet significatif dans l'atmosphère. Pour autant, certains sites réalisent spontanément des bilans quantitatifs et qualitatifs de leurs rejets dans l'air, dont deux des trois sites de production : les résultats demeurent satisfaisants.

ACTIA Automotive, filiale basée à Toulouse, a entrepris, conformément à son obligation réglementaire, une démarche de réalisation d'un bilan des émissions des gaz à effets de serre.

De plus, dans une première approche globale, nous nous sommes attachés à identifier les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie des différentes entités du Groupe avec l'électricité pour son utilisation à des fins industrielles (four, machine de brasage, enceintes climatiques...) et le gaz utilisé exclusivement pour le chauffage des locaux. Les facteurs d'émissions pris en compte résultent des données ADEME sur www.basecarbone.fr. Les émissions exprimées en Tonnes équivalent CO₂ (TCO₂eq) résultent d'une politique de surveillance rigoureuse des consommations d'énergie notamment aux travers du Système de Management de l'Environnement certifié ISO 14001 mis en place dans plus de 76,9 % des entités du Groupe.

En TCO ₂ eq	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom- munications	Total France	Total Groupe
2017	545	394	2 008	907	3 854	268	813	4 122
2018	453	542	3 146	936	5 076	234	687	5 310
2019	335	565	3 111	956	4 967	220	556	5 188

Par ailleurs, et depuis 2016, le Groupe a cherché à intégrer un nouveau facteur, en prenant en compte les émissions de ces véhicules opérés. Pour parvenir à ce calcul, nous sommes partis de la flotte de véhicules, du kilométrage réalisé sur l'exercice considéré et/ou de la consommation de carburant chaque fois que cette donnée était disponible. Les facteurs d'émission sont tirés de la base carbone ADEME ; seuls les facteurs d'émission France étant disponibles, ils ont donc été utilisés par défaut pour l'ensemble du Groupe.

En 2019, le Groupe arrive aux résultats suivants, recoupant 91 % du périmètre concerné, certaines filiales n'ayant pas pu remonter les informations nécessaires à ce calcul :

<i>En TCO_{2eq}</i>	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom-munications	Total France	Total Groupe
Emissions provenant des véhicules opérés	755	431	13	138	1 336	132	887	1 468
Emissions provenant de l'activité	335	617	3 111	956	5 019	220	556	5 240
% véhicules opérés / activité	225,3 %	69,8 %	0,4 %	14,4 %	26,6 %	59,8 %	159,6 %	28,0 %

En 2018, on relevait les valeurs suivantes :

<i>En TCO_{2eq}</i>	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom-munications	Total France	Total Groupe
Emissions provenant des véhicules opérés	852	267	14	112	1 245	132	984	1 377
Emissions provenant de l'activité	453	542	3 146	936	5 076	234	687	5 310
% véhicules opérés / activité	187,6 %	49,3 %	0,4 %	12,0 %	24,5 %	56,4 %	143,0 %	25,9 %

En 2017, on relevait les valeurs suivantes :

<i>En TCO_{2eq}</i>	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom-munications	Total France	Total Groupe
Emissions provenant des véhicules opérés	975	196	9	236	1 415	138	1 112	1 553
Emissions provenant de l'activité	545	394	2 008	907	3 854	268	813	4 122
% véhicules opérés / activité	179,0 %	49,7 %	0,4 %	26,0 %	36,7 %	51,3 %	136,9 %	37,7 %

Les véhicules mis à disposition des commerciaux, nombreux dans certaines filiales, expliquent les ratios constatés entre les rejets dus aux véhicules opérés et ceux liés à l'activité.

Il est rappelé que depuis 2017, ACTIA Automotive S.A. a mis à disposition deux véhicules et une camionnette électriques, pour les déplacements entre ses deux sites toulousains et qu'ACTIA System España s'est dotée, en 2019, de deux véhicules électriques pour les déplacements professionnels des collaborateurs.

De plus, CIPI ACTIA (Tunisie) a équipé son site industriel d'une navette électrique pour le transport des différents produits / emballages / colis / composants et autres sur son site.

Changements climatiques et biodiversité

A la lumière de l'ensemble des informations présentées ci-avant, l'activité du Groupe impacte peu l'environnement et tout est mis en œuvre pour prendre en considération les changements climatiques auxquels nous assistons, tant dans les mesures prises pour limiter les consommations d'eau et d'énergie que dans la sensibilisation des salariés, informés par :

- ❖ Des brochures ;
- ❖ Un affichage régulier des objectifs, des plans d'amélioration et des résultats des audits ;
- ❖ Des audits de certification ;
- ❖ L'intranet et des courriels ;

- ❖ La mise en avant des journées / semaines environnementales au niveau national et international ;
- ❖ Des réunions à l'embauche et/ou en cours d'année ; des réunions annuelles, trimestrielles, bimensuelles en fonction du site ; des instructions de travail sur les économies d'énergie ;

Par exemple , au Brésil, les salariés suivent une sensibilisation à l'environnement lors de l'embauche ; ceux déjà dans l'entreprise participent à un programme de formation appelé « équilibre de l'environnement » pendant lequel sont présentés les principaux points et résultats liés aux questions environnementales et chaque année, durant le mois de l'environnement organisé dans le pays, un jour de formation à l'environnement est organisé par semaine autour de conférences et de films liés à cette problématique.

La prise en compte de l'environnement et de la biodiversité se traduit également lors de la conception et du développement des produits, au travers des thématiques suivantes :

- ❖ Approche différente dans le choix des matériaux et de certains composants ;
- ❖ Prise en compte de la notion d'écoconception pour les nouveaux produits ;
- ❖ Critères de certification ou de démarche environnementale intégrés dans le système d'évaluation des fournisseurs, élaboration d'un manuel qui définit les exigences pour leur classification, vérification de leur certification ISO14001, audits fournisseurs et/ou leur évaluation annuelle, développement d'actions environnementales avec les principaux fournisseurs ;
- ❖ Localement, un manuel des fournisseurs, comme par exemple au Brésil, a été élaboré pour définir un certain nombre d'exigences : chaque fournisseur classé comme ayant une activité avec un impact environnemental doit présenter sa licence d'exploitation délivrée par l'entité de l'environnement compétente. L'objectif est de développer des actions environnementales avec les principaux fournisseurs.

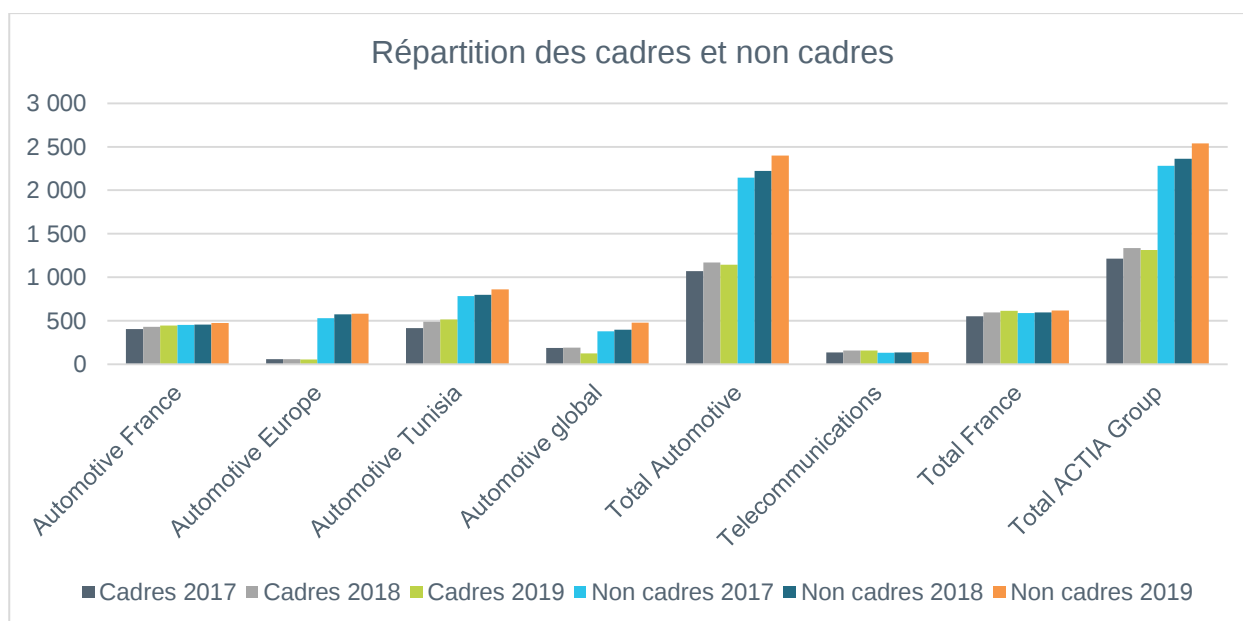
A l'heure actuelle, le Groupe n'a pas identifié de risque majeur lié aux éventuels changements climatiques pouvant affecter son activité. Nous vous rappelons que l'ensemble des risques du Groupe est développé au chapitre 6 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel.

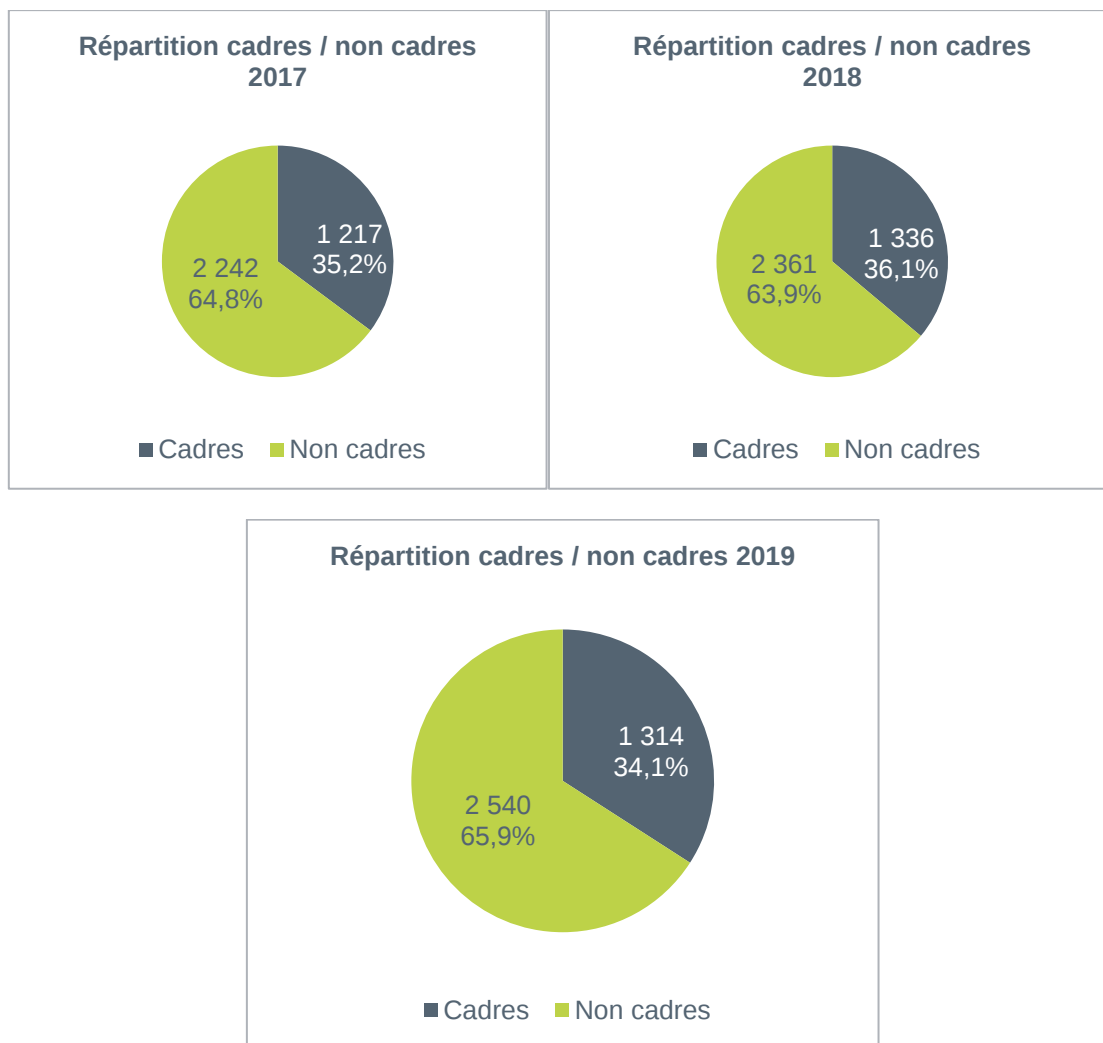
5.7.9 Les autres enjeux

Dans un souci de transparence, ACTIA a décidé de continuer à communiquer sur l'ensemble des indicateurs habituellement surveillés par le Groupe.

Ressources humaines

La répartition cadres / non cadres a suivi l'évolution suivante :





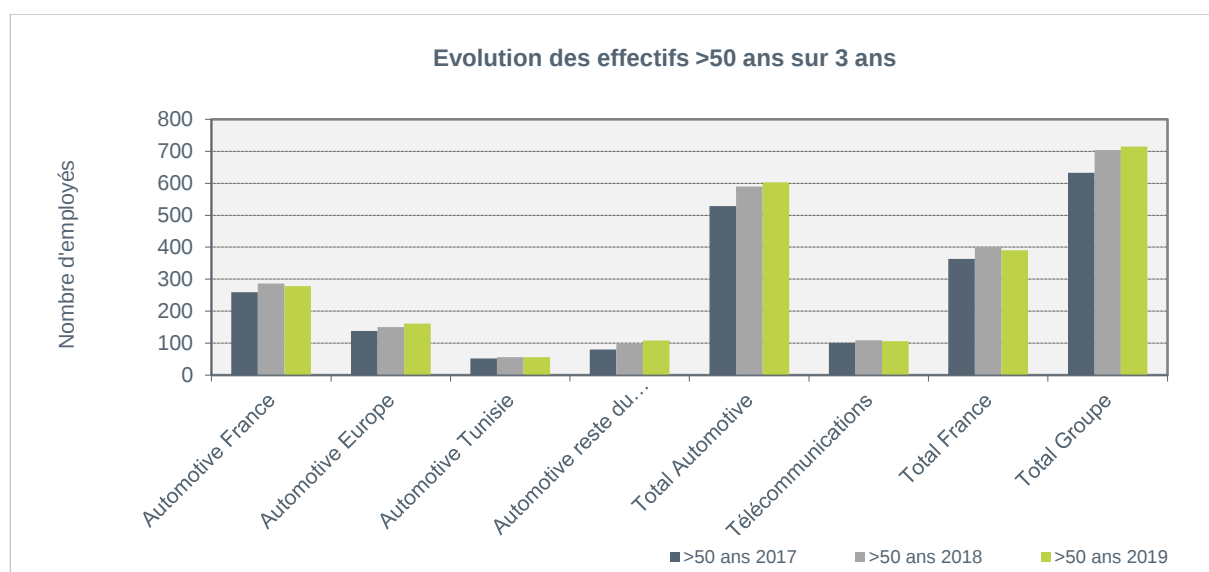
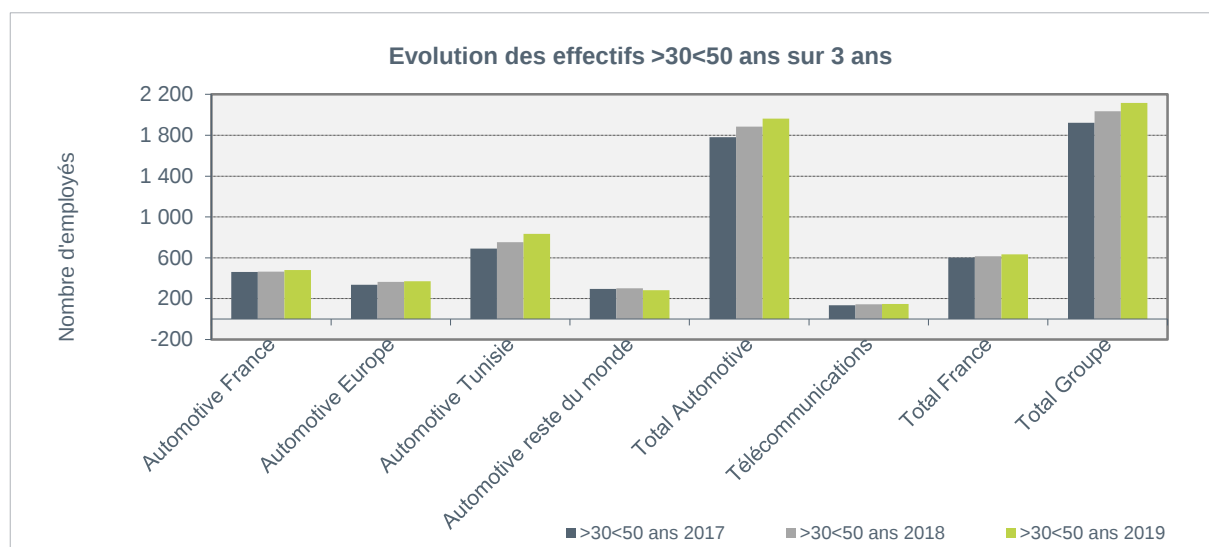
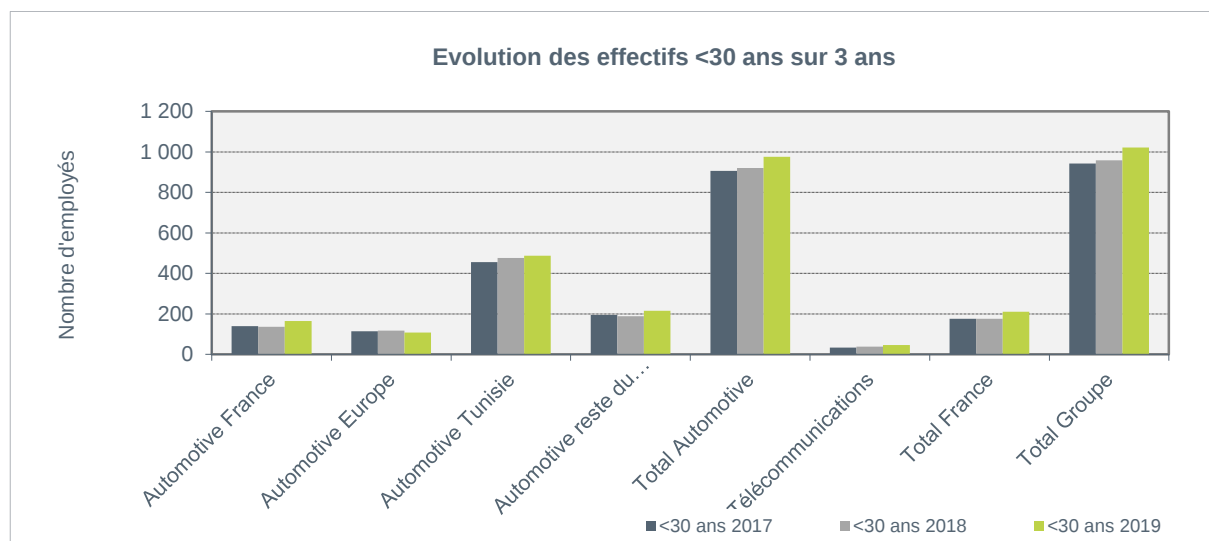
Sur la période, l'évolution des effectifs cadres / non cadres fait ressortir une hausse de la catégorie non cadre de 179 personnes et une baisse de la catégorie des cadres de 22 personnes par rapport à l'exercice précédent.

La baisse des cadres est majoritairement rencontrée sur les filiales européennes hors France et au Mexique avec - 34,2 % par rapport à 2018. Cependant, cette dernière évolution est liée au changement de méthode de calcul dans cette filiale pour être en harmonie avec les pratiques Groupe. En effet, précédemment, faute de critère équivalent dans le pays, cette répartition Cadres / Non Cadres s'avérait non compatible.

En fin d'exercice, les cadres représentent 34,1 % des effectifs du Groupe, en baisse, contrairement aux deux années précédentes. La création de la nouvelle usine à Détroit (Etats-Unis) avec le recrutement du personnel de production y afférent explique l'inversion de la tendance de répartition sur 2019.

Pour autant, en France, les cadres représentent encore 49,9 % de l'effectif ce qui est semblable à l'exercice précédent.

Répartition par âge : l'évolution de cette donnée est la suivante :

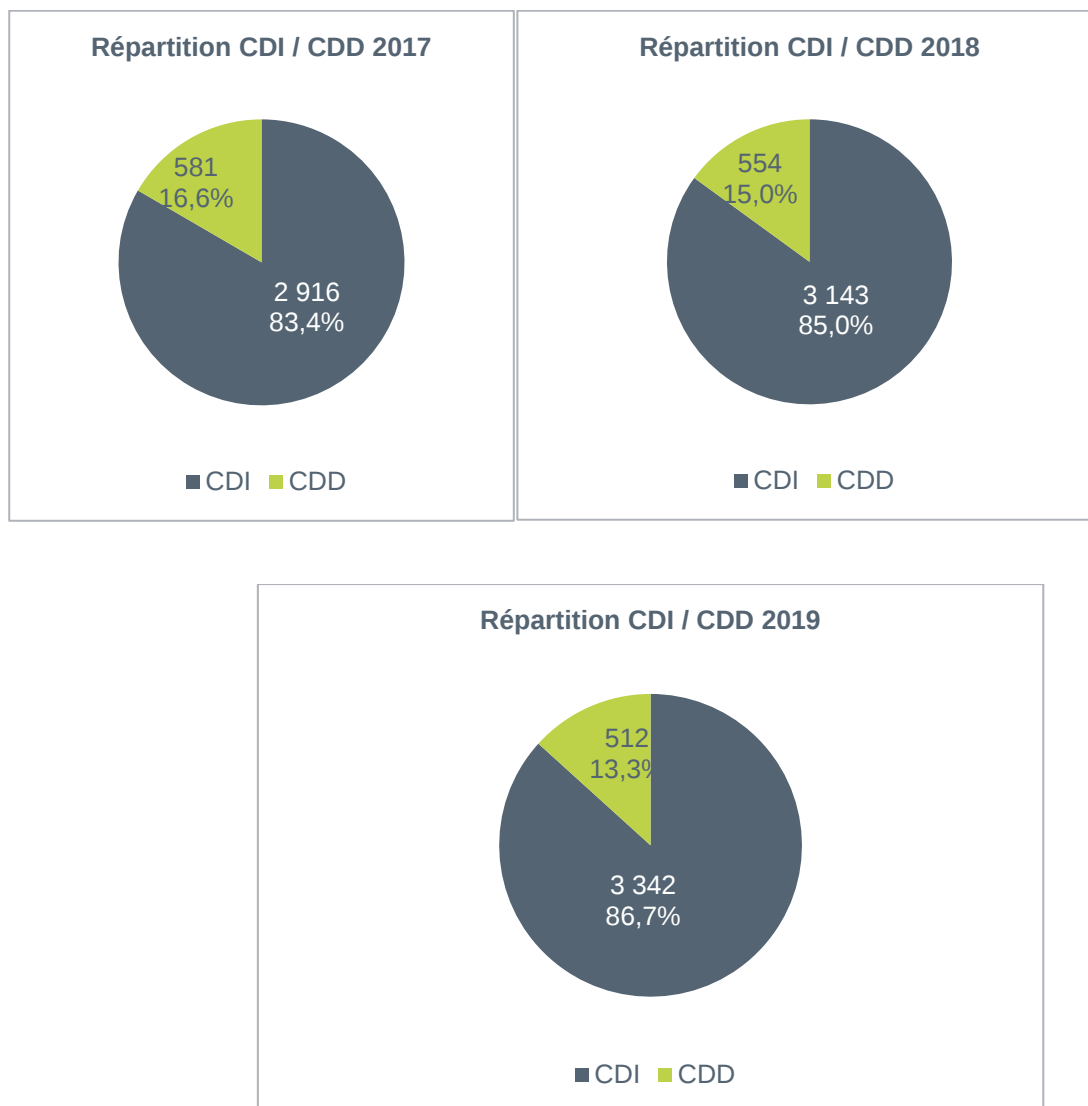


Une fois encore, l'augmentation des effectifs reste disparate d'une région à l'autre et d'un exercice à l'autre.

Sur trois ans, de façon stable, les moins de 30 ans représentent un quart des effectifs ; les plus de 50 ans environ 18,5 % et les 30 à 50 ans plus de la moitié des effectifs.

Répartition CDI (Contrat à Durée Indéterminée) / CDD (Contrat à Durée Déterminée) : avec 65,4 % des embauches effectuées en CDI, le Groupe continue de favoriser majoritairement les recrutements durables afin d'asseoir les compétences nécessaires à l'activité d'ACTIA. Toutefois, la part des embauches en Contrat à Durée Déterminée a progressé au cours de l'exercice 2019 notamment du fait de l'augmentation significative du recours à ce type de contrat en Tunisie où ces contrats ont représenté 55,8 % des embauches du Groupe contre 41,4 % en 2018. Il est rappelé que la durée des CDD en Tunisie peut aller jusqu'à 4 ans, permettant un accompagnement adéquat des besoins en fonction des programmes.

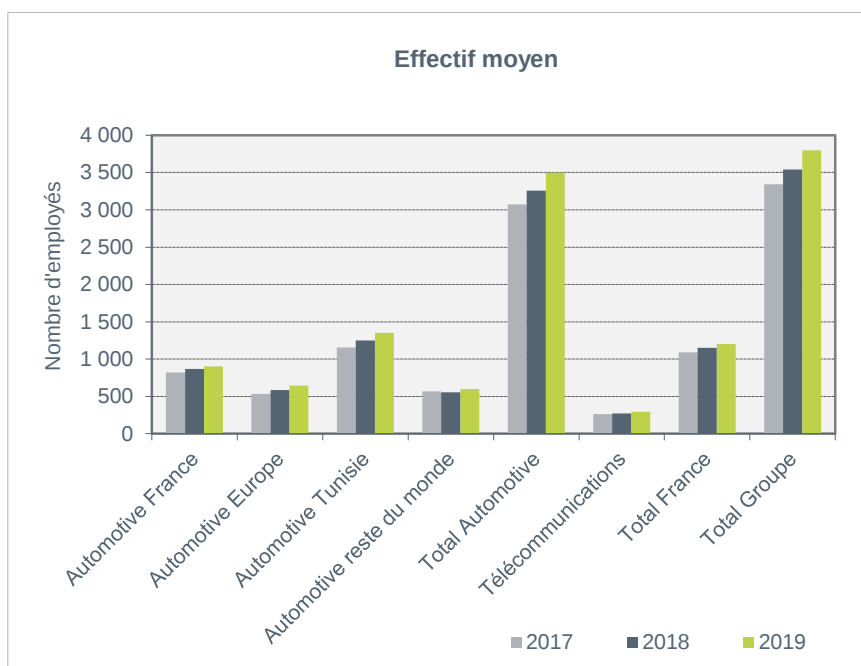
La répartition des CDI/CDD est la suivante :



Au niveau global, les emplois à durée déterminée représentent désormais 13,3 %, contre 15,0 % en 2018 et 16,8 % en 2017 ce qui confirme la tendance de pérennisation des effectifs

Par ailleurs, le Groupe observe également l'évolution de son effectif moyen. Cet indicateur permet d'établir des ratios d'analyse de la rentabilité des structures.

Effectif moyen	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2017	821	532	1 155	567	3 074	264	1 092	3 345
2018	868	586	1 249	555	3 258	274	1 150	3 540
2019	902	644	1 353	598	3 496	292	1 203	3 797
% d'évolution	+ 3,9 %	+ 9,7 %	+ 8,3 %	+ 7,8 %	+ 7,3 %	+ 6,7 %	+ 4,6%	+ 7,3 %



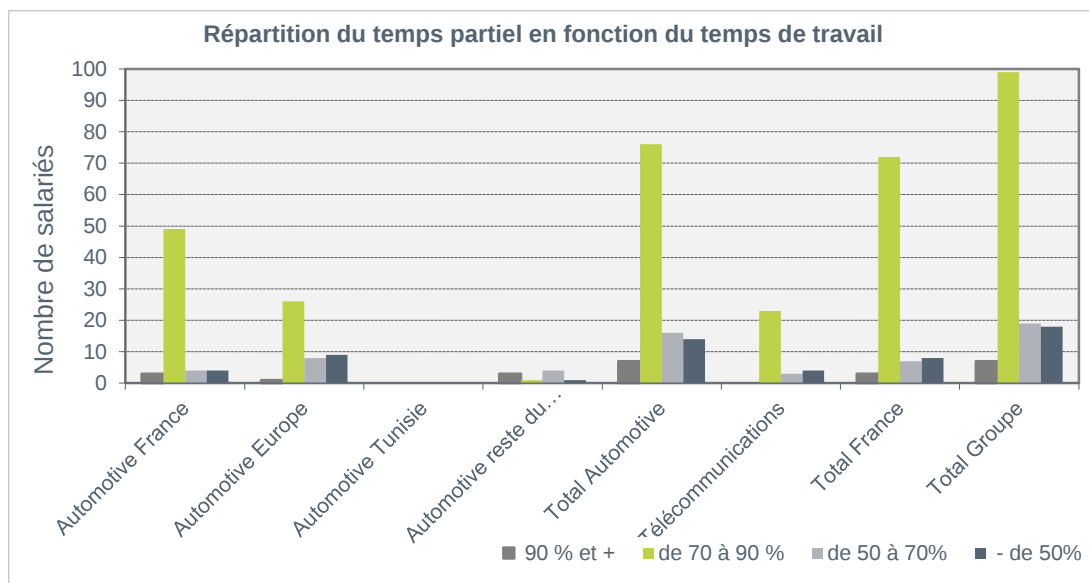
Organisation du temps de travail

Dans la majeure partie des pays où le Groupe est implanté, le travail est organisé sur 5 jours. Seules, les filiales Indienne et Mexicaine travaillent 6 jours par semaine, conformément aux règles locales.

Il est précisé qu'en France, les cadres et assimilés cadres sont employés selon un forfait annuel de 218 jours de travail par an, ce qui correspond au maximum de la durée légale autorisée en France ; les autres employés bénéficient de l'horaire hebdomadaire légal de 35 h en temps plein annualisé.

S'agissant des usines de production de cartes électroniques, le site de production de Colomiers (France) est généralement organisé en 2x8 et peut, selon les impératifs ponctuels de production, fonctionner en 3x8. Concernant le site tunisien de CIPI ACTIA, un nombre important de lignes de production sont organisées en travail posté (3x8 et / ou 4x8), en fonction des volumes à produire, de la performance ou du taux de charge des moyens de production. Ces sites de production fonctionnent sur une semaine de 6 jours.

Sur l'ensemble du Groupe, 143 personnes sont employées à temps partiel, chiffre en hausse par rapport à 2018 qui comptabilisait 133 personnes, avec 72,7 % de personnel féminin. La répartition du temps partiel est détaillée dans le graphe ci-après :



En baisse par rapport à 2018, le volume global des heures supplémentaires s'élève à 107 091 heures, effectuées à 97,7 % par les non cadres. Les sites de production tunisiens ont totalisé 53,9 % des heures supplémentaires effectuées, en nette hausse par rapport aux années précédentes.

En 2019, 58 travailleurs handicapés étaient employés au sein du Groupe ACTIA ce qui correspond à une hausse de 20,8 % par rapport à 2018. Certaines réglementations locales imposant ces emplois, 94 postes devraient être légalement pourvus au sein du Groupe par des travailleurs handicapés. Afin de pallier le déficit subsistant, les sites français continuent d'avoir recours à de la sous-traitance auprès des Centres d'Aide par le Travail (CAT). Cette sous-traitance représente un équivalent de 13 personnes en 2019 et ne couvre malheureusement que partiellement le manque. Le Groupe a donc dû s'acquitter d'une pénalité globale de 108,0 k€ pour manquement à ses obligations sur ce volet. Les objectifs ne sont, à ce jour, que partiellement atteints mais les indicateurs font état d'une amélioration en la matière démontrant des efforts pour rattraper progressivement le retard existant.

Le refus de certaines personnes de bénéficier du statut de travailleur handicapé persiste en France, raison pour laquelle ACTIA continue la sensibilisation des collaborateurs à l'acceptation du handicap.

Notre bureau d'études tunisien ACTIA Engineering Services, anciennement ARDIA, incube une startup « HAWKAR » depuis 2 ans ; le projet ambitieux porté par cette startup est de construire un véhicule électrique, compact, économique, tant à l'acquisition qu'à l'usage, et écologique qui doit permettre aux personnes à mobilité réduite une meilleure facilité de déplacement et une plus grande autonomie, palliant ainsi les défaillances des infrastructures et des transports en commun. Ce petit véhicule doit :

- ❖ Faciliter le garage du véhicule et l'entrée/sortie du fauteuil roulant dans et hors de celui-ci, de façon sécurisée ;
- ❖ Se recharger directement en se connectant au secteur standard ;
- ❖ Préserver l'environnement, être silencieux, plus économique qu'un modèle à combustion avec un faible coût d'entretien et adapté à différents types d'handicap physiques.

Depuis l'origine, ACTIA Engineering Services fournit à HAWKAR conseil, support technique et financement dans le but de sortir un premier prototype.

Ce projet entre désormais dans sa seconde phase de développement, avec les objectifs suivants :

- ❖ Finalisation d'un prototype fonctionnel pour homologation sur route ;
- ❖ Création d'une association entre les fondateurs de la startup et ACTIA ;
- ❖ Mise à disposition des modèles en open hardware pour aider les handicapés du monde ;
- ❖ Industrialisation du véhicule pour qu'il soit adapté à une fabrication par du personnel handicapé ;
- ❖ Mise en place d'une unité de production dédiée à l'intégration du personnel handicapé, concept qui pourrait être déployé dans plusieurs pays en fonction de la demande.

Par ailleurs, ACTIA Engineering Services participe également à une opération de collecte de bouchons de bouteilles appelée "Bouchons d'amour" au profit d'une association qui s'occupe de les vendre à l'usine de recyclage afin de :

- ❖ Financer l'achat des chaises roulantes en faveur des personnes à mobilité réduite ;
- ❖ Réduire les impacts de l'activité sur l'environnement.

Respect des droits de l'Homme

ACTIA met tout en œuvre au sein de l'ensemble des entités du Groupe pour promouvoir et respecter les dispositions issues des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, en matière de respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, d'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, d'élimination du travail forcé ou obligatoire et d'abolition effective du travail des enfants.

Dans ce cadre-là, CIPI ACTIA, filiale tunisienne, est partenaire adhérent, au Pacte Mondial des Nations Unies, depuis 2006. Le but de ce pacte mondial est d'inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, et à la lutte contre la corruption. La signature du Pacte mondial est une démarche volontaire de la part de l'entreprise. En effet, les entreprises adhérentes s'engagent à progresser chaque année dans chacun des 4 thèmes du Pacte mondial et doivent remettre un rapport annuel appelé Communication sur le Progrès (COP) expliquant les progrès qu'elles ont réalisés.

Enfin, 90,3 % des entités faisant appel à des entreprises de sous-traitance déclarent que ces dernières veillent au respect de ces conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Relations sociales

La totalité des sites français du Groupe est rattachée à la convention collective de la Métallurgie. La convention utilisée par les deux sites tunisiens de production de cartes est celle de l'Électricité et de l'Électronique. Il est précisé qu'on ne retrouve pas cette notion de convention collective dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté.

58,6 % des effectifs du Groupe travaillent dans des entités où les organisations syndicales sont présentes.

Les représentants du personnel, quant à eux, sont au nombre de 128.

L'ensemble des collaborateurs d'ACTIA reçoivent périodiquement des informations de la direction via divers supports en fonction des filiales. L'emploi de tableaux d'affichage est systématiquement utilisé, ainsi que les courriers électroniques, les réunions, les journaux internes. Les employés sont, sur tous les sites, informés des résultats et des objectifs de l'entreprise. Depuis 2014, l'accent est mis sur la communication intragroupe, avec le déploiement d'écrans dans chaque filiale, qui permet d'assurer la diffusion d'informations internes, afin de renforcer la synergie et la cohésion du Groupe à l'international, ainsi que le sentiment d'appartenance au Groupe. Depuis février 2017, pour ACTIA Automotive, cette information peut également être regardée depuis les postes de travail (PC), afin que tout le monde puisse y avoir accès, notamment les personnels itinérants via un accès sécurisé (VPN). Enfin, cette dernière a également mis en place un intranet et des groupes Yammer permettant de communiquer soit dans un cadre dédié, soit de manière étendue.

En dehors des obligations légales locales, les prestations suivantes sont proposées :

- ❖ santé : complémentaire, prévoyance pour 89,6 % des employés ⁽¹⁾ ;
- ❖ tickets restaurants pour 55,8 % des employés ;
- ❖ maternité (prime naissance) pour 26,4 % des employés ;
- ❖ retraite complémentaire pour 18,0 % des employés.

⁽¹⁾ Donnée hors France où les prestations de complémentaire santé sont désormais devenues obligatoires.

72,5 % des employés se voient offrir, selon les entités, des primes telles que : 13^{ème} mois, prime exceptionnelle, frais d'obsèques, prime de mariage, assurance dans le cadre de déplacements, primes supra légales en termes de qualité, assiduité, conduite, rendement et autres primes.

En matière de rémunérations annuelles, ces dernières ont connu les évolutions suivantes sur les trois derniers exercices :

Salaire moyen chargé	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2017	58 729	54 813	9 162	21 699	32 608	62 795	60 223	35 207
2018	59 794	56 297	9 847	22 996	33 754	69 502	62 845	36 816
2019	60 643	56 741	10 542	26 617	34 721	66 487	62 676	37 420
% d'évolution	1,4 %	0,8 %	7,1 %	15,7 %	2,9 %	<4,3 %>	<0,3 %>	1,6 %

Le salaire moyen chargé correspond aux éléments de salaires et traitements, augmentés des charges sociales, tels qu'ils ressortent de la comptabilité de chaque filiale, divisés par l'effectif moyen.

Par ailleurs, le poids des charges sociales par rapport au salaire brut ressort ainsi :

Charges sociales / Salaire	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2017	46,3 %	30,2 %	14,7 %	28,6 %	35,2 %	56,7 %	48,7 %	37,9 %
2018	42,4 %	30,9 %	14,1 %	32,1 %	33,9 %	61,9 %	47,0 %	37,5 %
2019	49,4 %	29,6 %	14,7 %	27,4 %	35,3 %	51,9 %	50,0 %	37,5 %

En matière de poids des charges sociales / salaires, malgré l'existence du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi, on note que les charges sociales en France restent toujours particulièrement importantes et en hausse par rapport à 2018.

Participation et intéressement

Le tableau suivant récapitule les montants passés en charges par le Groupe dans le cadre des accords de participation et / ou d'intéressement signés par les différentes filiales :

Participation en k€	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2017	0	198	0	108	306	0	0	306
2018	0	285	0	110	395	0	0	395
2019	0	319	0	177	496	0	0	496

Intéressement en k€	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2017	1 328	362	0	193	1 884	1 280	2 609	3 164
2018	1 086	195	0	330	1 612	1 742	2 829	3 354
2019	0	416	0	216	632	854	854	1 487

Durant l'exercice 2019, la filiale ACTIA Automotive n'a pas été en mesure de verser de l'intéressement à ses salariés et ce compte tenu de son résultat dégradé.

Tant pour les accords de participation que pour les accords d'intéressement, les modalités d'application varient d'une structure à l'autre et d'un pays à l'autre, selon la réglementation locale.

Organisation interne de la gestion de l'environnement

La Direction d'ACTIA coordonne l'ensemble des actions environnementales.

La mise en œuvre des démarches de management environnemental est assurée par un Responsable Environnement au sein de la Direction des Systèmes – Qualité / Environnement d'ACTIA Automotive S.A., pour les deux sites toulousains. Il partage son expérience au sein du Groupe en intervenant ponctuellement en accompagnement.

Le Responsable Environnement a suivi des formations relatives au management environnemental.

Conformément à la mise en place de la norme ISO 14001, la session générale de sensibilisation pour la formation et l'information des salariés en matière d'environnement a été effectuée, pour les sites concernés. Un plan de formation et un planning de sensibilisation ont été établis dans le cadre du SME (Système de Management Environnemental). ACTIA Automotive S.A. organise également une sensibilisation de tout nouvel employé, lors de la journée d'intégration. Le personnel est informé des démarches qui sont menées et des moyens sont à sa disposition pour qu'il fasse remonter toute information pertinente.

L'organisation interne de la gestion des risques en cas d'accident a été menée sur les sites d'ACTIA Automotive S.A.. Cette dernière a engagé une démarche de mise en place d'un système de management environnemental, via la méthode AMDEC, système qui exige l'identification et l'évaluation des situations d'urgence, comme les accidents de pollution, afin de mieux y remédier avec obligation de rédiger une procédure de « réponse aux situations d'urgence », ainsi que d'identifier ces dernières.

Les structures qui disposent d'un service dédié à l'environnement comme ACTIA Automotive et ACTIA Telecom (France), CIPI ACTIA et ACTIA Tunisie (Tunisie), ACTIA Nordic (Suède), ACTIA India (Inde), ACTIA I + Me (Allemagne) et ACTIA China (Chine), totalisent un effectif global dédié supérieur à 12 personnes. Cela représente aujourd'hui 76,9 % des salariés du Groupe accompagnés sur le sujet environnemental.

Par ailleurs, ces sites prennent également en compte les impacts environnementaux au niveau de la conception des nouveaux produits et des procédures fournisseurs et organisent une veille réglementaire.

Consommation et rejets

Consommation de matières premières et d'emballages

Les activités du Groupe ne consomment pas directement de matières premières extraites du milieu naturel puisqu'elles n'interviennent que sur des produits manufacturés (composants électroniques, câbles électriques...), essentiellement composés de métaux et de matières plastiques. La majorité des sites fonctionne depuis plusieurs années avec des systèmes de tri des déchets notamment les emballages (cartons, bois, matériaux de calage, plastiques, palettes), avec une volonté de réemploi des caisses en bois, plastiques et cartons et de favoriser la valorisation matière de ceux-ci. La standardisation et la diminution du nombre de références d'emballages restent également de rigueur.

Concernant les emballages, le Groupe utilise différents types de produits : cartons, matériaux de calage en bois, films plastiques, papier, mousse extrudée. Il reste très difficile de remonter une donnée chiffrée de consommation de ces matériaux, aucun outil de suivi spécifique n'étant mis en place. Certaines données sont aujourd'hui transmises en unités, d'autres en tonnes ou m³.

Dans le cadre de son implication toujours plus forte du suivi environnemental de son activité, ACTIA a fait remonter les données relatives à sa consommation de produits chimiques. Il ressort de cette étude que le Groupe emploie environ 30,0 m³ de produits chimiques divers, contre 27,4 m³ en 2018 et 28,1 m³ en 2017. Il s'agit principalement de vernis, solvants, diluants, crèmes à braser, alcool isopropylique. Il est rappelé que ces données ne concernent uniquement que les produits significatifs utilisés sur les principaux sites de production du Groupe, afin d'assurer une pertinence et d'en suivre efficacement l'évolution. L'augmentation sur cet exercice est liée à l'accroissement de l'activité, notamment par le biais de l'ouverture de la nouvelle usine de production sur le sol américain.

Conditions d'utilisation des sols

L'activité de l'ensemble des sites n'utilise pas les sols en tant que tels, si ce n'est pour l'implantation des bâtiments.

L'ensemble des sites représente une emprise globale sur les sols de 32 ha. Sur la totalité de la superficie des sites, 39,0 % de la surface est occupée par des espaces verts entretenus (51,9 % sur le périmètre français). Les espaces boisés représentent 0,6 % de ces espaces verts.

Rejets dans l'eau, dans les sols

Les activités réalisées sur les sites ne sont pas à l'origine de rejets significatifs dans l'eau ou dans les sols :

- ❖ les eaux usées présentent un caractère « domestique » et sont rejetées dans les réseaux d'assainissement pour y être traitées ; plusieurs alternatives existent : réseau des eaux usées, fosse septique, drainage, voire ferme d'épandage en Chine ;
- ❖ les produits potentiellement polluants (vernis, solvants, ...) ne sont pas stockés à même le sol, mais dans des contenants de rétention ad hoc, avant traitement, suivant la norme en vigueur (cf. § La gestion des déchets).

Nuisances sonores ou olfactives

Là encore, nos activités sont peu bruyantes et non odorantes. Une attention particulière a été portée en Tunisie, où le déménagement sur le nouveau site, intervenu en 2019, a permis de mettre fin aux nuisances olfactives ressenties par le personnel du bureau d'études du fait de la proximité de l'ancien site avec une station d'épuration.

En dehors de ces remontées, aucune nuisance n'a été enregistrée par les différents sites, ni même signalée par le voisinage durant l'année 2019, ni par le passé.

Montant des provisions et garanties

Au regard des activités du Groupe qui ne présentent pas de risque significatif en matière d'environnement, aucune provision et/ou garantie n'a été contractée sur l'année 2019, ni sur les exercices antérieurs.

Montant des indemnités versées sur l'exercice et actions réparatrices

En 2019, aucune indemnité n'a dû être versée suite à un problème ou accident environnemental et aucune action réparatrice en matière d'environnement n'a dû être entreprise.

Engagements sociétaux en faveur du développement durable

Le gaspillage alimentaire

Dans sa globalité, le Groupe n'est pas concerné par cet enjeu. Pour autant, certaines filiales ont décidé de questionner les sous-traitants et d'inclure, dans la mesure du possible, ce sujet dans les négociations avec les prestataires en charge de la restauration des différents sites. Notamment, il est à noter que, lors du renouvellement de son prestataire, ACTIA Automotive (France) a sélectionné un prestataire mobilisé sur ce sujet ; il propose, entre autres, de nombreuses initiatives pour la réduction des déchets, leur valorisation, un circuit court pour l'approvisionnement alimentaire et suit régulièrement ses indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux. Une disposition dont l'impact a été immédiatement mesurable a consisté à laisser se servir chaque salarié, réduisant quasiment à zéro les déchets dans les plateaux.

Ce choix défendu par les représentants du personnel avait également pour but de proposer une alimentation plus saine, ce qui a eu pour conséquence directe d'augmenter la fréquentation du restaurant, d'où :

- ❖ Un impact sur le bien-être au travail : les salariés se disent plus alerte l'après-midi ; une restauration sur place génère moins de stress car moins d'attente, les locaux sont plus agréables et moins bruyants ;
- ❖ Un impact écologique en limitant les déplacements en voitures : les salariés sortent moins du site pour se restaurer ;
- ❖ Un impact sur l'ambiance entre salariés : la convivialité et l'opportunité de rencontres et d'échanges au-delà des contacts habituels.

Par ailleurs, les atouts défendus par cette société sont multiples :

- ❖ Achats locaux ou régionaux, sans centrale d'achats ; le gérant est totalement autonome dans son choix de fournisseurs ;
- ❖ La formation des salariés est au cœur de leurs préoccupations ;
- ❖ Tout nouvel embauché rencontre systématiquement le Président-Directeur-Général, au cours d'une journée de découverte de l'entreprise ;
- ❖ Tout salarié devient actionnaire de l'entreprise, après une ancienneté de 10 ans ;
- ❖ Les produits alimentaires arrivant sur le site sont des produits frais. Certes, ils peuvent générer plus de déchets (épluchures, cagettes), mais il s'agit là de déchets facilement recyclables (compostage, valorisation), dont la filière est parfaitement maîtrisée ;
- ❖ Le gérant du site est un cuisinier ; il est donc partie prenante aux axes d'amélioration et au taux de satisfaction par rapport à l'ensemble des prestations proposées ;
- ❖ Plusieurs actions de solidarité sont régulièrement organisées, avec notamment la vente de brioches au profit d'une association pour le handicap ou l'opération « Dessert Solidaire » en fin d'année au profit de l'ONG « Action contre la Faim ».

Les autres enjeux en relation avec le gaspillage alimentaire, à savoir : la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, une alimentation responsable, équitable et durable, ne sont pas pertinents pour le Groupe.

Sous-traitance

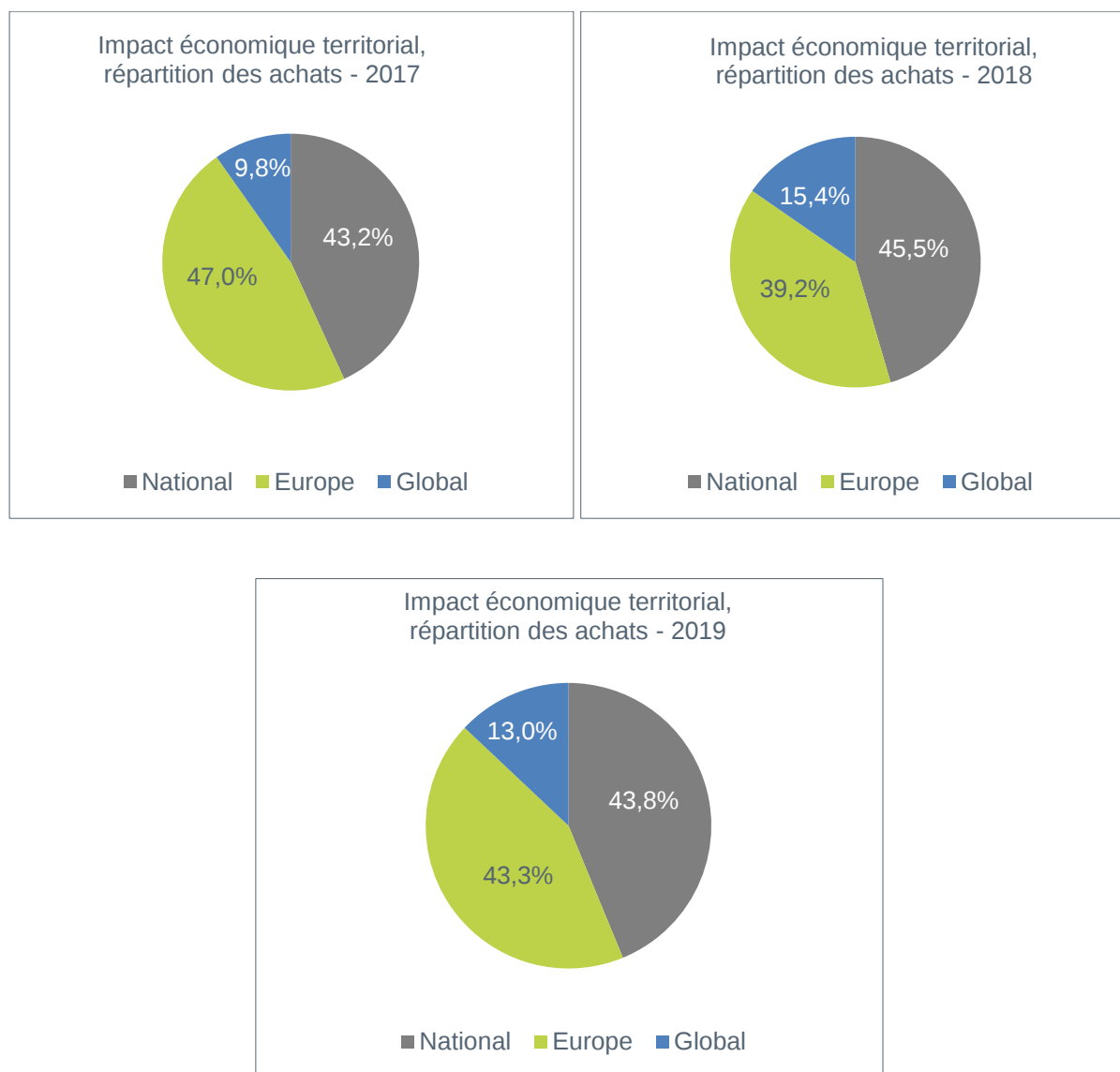
La plupart des sites considérés font appel à de la sous-traitance pour différents travaux, avec deux types principaux :

- ❖ En matière de production, certaines filiales peuvent être amenées à sous-traiter des sous-ensembles, comme par exemple dans le domaine de l'audio-vidéo embarqué. Ces productions interviennent directement chez les sous-traitants qualifiés par le Groupe ;
- ❖ En matière de R&D, selon les spécificités des demandes, les sous-traitants peuvent intervenir directement dans les locaux de l'entreprise, chez nos clients ou depuis leurs bureaux.

Les sous-traitants actuels varient selon les entités du Groupe et certaines de nos filiales ont mis en place des procédures d'évaluation (audits), au titre du respect des standards de qualité demandés, des conditions sociales de travail et des normes environnementales souhaitées en fonction de leur niveau de certification.

Relations avec l'environnement local

L'impact économique territorial est calculé à partir de la répartition des achats liés à la production et se traduit comme suit :



L'évolution de la répartition des achats reste peu marquée sur 2019 comme sur les exercices précédents, la pérennité du Groupe, grâce à une croissance internationale, permet de maintenir des retombées positives en termes d'impact économique sur le territoire national.

Cependant, dans les métiers de l'électronique, la fabrication mondiale des produits de base (composants, circuits imprimés,...) étant largement concentrée en Asie et en Amérique du Nord, il est impossible de favoriser le territoire de proximité, n'y trouvant pas les ressources recherchées.

Relations avec les parties prenantes et les œuvres sociales

Certaines entités du Groupe adhèrent à des organismes professionnels : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM France) et Syndicat Patronal de la Métallurgie de Madrid, Medef (syndicat patronal France), METI (Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire, en France), organismes scientifiques comme l'ANRT, Aerospace Valley, Tompasse ou encore à des organismes sociaux comme Action Logement, organisme de collecte de la taxe pour la construction de logements et l'accompagnement des salariés par l'accès à un logement, en ce qui concerne la France, mais aussi à l'international avec l'adhésion de CIPI ACTIA au Pacte Mondial des Nations Unies relatif aux droits de l'homme et de l'environnement, l'ANFIA (Association de l'Industrie Automobile) en Italie, MAFEX (association du Ferroviaire) en Espagne, SMMT (syndicat local) en Angleterre ou l'Association des Bus et Cars en Chine.

Par ailleurs, le Groupe entretient de bonnes relations avec les établissements d'enseignement supérieur via lesquels il conduit des activités de recherche et des partenariats dans le cadre de stages de fin d'études.

En France, ACTIA Group a signé une convention de partenariat avec six Grandes Écoles : l'École des Mines ALBI-CARMAUX, la Toulouse Business School, l'ENSEEIH (École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications), l'ENSIL (École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges), l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse) et l'ISAE (Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace).

Sur le plan international, des partenariats ont été conclus avec l'école Politecnico de Turin et Milan, l'Università di Bari (Italie), l'Institut technologique de Monterrey (Mexique), l'Université de Shanghai ou le collège des ingénieurs de Nanjing (Chine), ou encore en Tunisie avec plusieurs écoles d'ingénieurs.

ACTIA Engineering Services, pour sa part, est partenaire du programme Elife, lancé par la Fondation Tunisie pour le développement, autour des actions suivantes :

- ❖ Ouverture de centres technologiques dédiés aux jeunes tunisiens dans les régions les plus marginalisées et défavorisées ;
- ❖ Sélection des jeunes diplômés de l'ISET sur le critère principal de la motivation ;
- ❖ Mise à niveau afin d'augmenter leur chance d'insertion professionnelle et ce, grâce à un programme de formation de 180 heures (langue, communication et préparation aux métiers du numérique).

Certaines filiales apportent leur soutien à différentes associations locales, comme sur Toulouse à « Nos Quartiers ont du Talent », au travers d'un accompagnement des jeunes venant de quartiers difficiles dans leur recherche d'emploi (coaching), ou « Espérance Banlieue Toulouse », développant des écoles de proximité pour les enfants (maternelle, primaire) en difficulté, ou encore en Espagne au travers de son adhésion à la « Fundacion Creality », dont la mission est de parvenir à une nette amélioration et à un progrès dans la qualité de vie des personnes en situation de vulnérabilité, de risque et / ou d'exclusion sociale et donc vers l'autonomie personnelle, grâce à des interventions aidées par les animaux. Elle intervient notamment au travers de programmes d'activités assistées par des chiens qui se rendent directement au sein de structures (hôpitaux, cliniques, centres de rééducation, ...) auprès des publics concernés et leurs familles.

Les interventions du Groupe peuvent se faire au travers de dons de matériels, comme du matériel informatique à « La Compagnie du Code » qui anime des ateliers de sensibilisation ou de formation au code informatique en direction des jeunes, d'implication des équipes (Nos Quartiers ont du Talent), ou des participations financières aux associations choisies. ACTIA Group soutient également la Fondation INSA, dont l'objectif est de pérenniser son action en faveur de l'égalité des chances auprès d'élèves-ingénieurs qui se trouvent dans une précarité déstructurante en leur offrant la possibilité d'obtenir une bourse. Jean-Louis PECH, Président du Directoire d'ACTIA Group est Président de la fondation depuis fin 2016, à laquelle le Groupe apporte également un soutien financier. Cette Association intervient sur des sujets aussi variés que l'accompagnement de la diversité, de l'innovation, de la féminisation, du handicap...

En Tunisie, ACTIA Engineering Services, anciennement dénommée ARDIA, continue de soutenir l'école primaire de SIDI AMMAR, dans la région de FERNANA (Gouvernorat de JENDOUBA), en apportant son parrainage pour la remise en état des locaux et pour l'amélioration du cadre d'étude des élèves. En 2019, les actions ont porté sur la rentrée scolaire, avec le renouvellement du parc informatique et une action « daffini » (fourniture de chauffage, manteaux et pulls en laine). Dans l'avenir, il est prévu une visite au musée, à ACTIA Engineering Services, à la bibliothèque, et des cadeaux de fin d'année pour les 3 meilleurs par classe. Ces actions sont financées à 50 % par les salariés et 50 % par la Société.

En France, ACTIA Automotive a également mis en place une action de solidarité. Les collaborateurs ont été sollicités, pour choisir une association à laquelle ils souhaitaient apporter leur soutien. Le choix s'est porté sur :

- ❖ ENOREV, association qui promeut des méthodes de rééducation alternatives permettant aux enfants atteints de paralysie cérébrale de marcher. Ainsi, l'ensemble des dons effectués sur le site d'ACTIA Pouvoirville par les collaborateurs lors de la collecte organisée à l'automne 2019 permettra de participer au financement de formations de professionnels en rééducation neuro-pédiatrique ;
- ❖ Les Ailes, association qui a vu le jour suite à la catastrophe du Tsunami de 2004, les bénévoles œuvrant pour les enfants orphelins du Sri Lanka dont ils financent notamment la scolarité. Une collecte de vêtements d'été et d'automne et de fournitures scolaires a été organisée sur le site d'ACTIA Colomiers.

Enfin, ACTIA Systems, notre filiale espagnole, a quant à elle développé un bénévolat corporatif. A cet effet, des sessions comprenant un maximum de 10 personnes ont été organisées avec des enfants trisomiques aux fins de développement du tissu social.

Loyauté des pratiques et évasion fiscale

Depuis 2014, ACTIA s'est dotée d'une **Charte Ethique** reprenant notamment les valeurs de respect et d'intégrité portées par les familles fondatrices, cette dernière étant déployée depuis 2016 au niveau international.

En 2018, le Groupe s'est doté d'un **Code de Conduite Anticorruption** ainsi que d'un dispositif d'alerte interne. Courant 2019, une formation digitale a été réalisée afin de permettre aux collaborateurs exposés aux risques de corruption d'être sensibilisés et informés sur le sujet. Cette formation a vocation à être accessible à tous les salariés du Groupe. Par ailleurs, le Contrôle Interne a été renforcé au sein du Groupe avec la création et le suivi de procédure dans des domaines sensibles tels que les conflits d'intérêts. Enfin, une politique Cadeaux est en cours de finalisation et devrait être entérinée prochainement.

Concernant les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, les produits développés par le Groupe accompagnent les préoccupations de sécurité et d'amélioration du respect de l'environnement, particulièrement dans le domaine de la mobilité des personnes et des marchandises.

ACTIA Group intervient la plupart du temps sur un des éléments d'un produit plus complexe qui pourra ensuite être utilisé par le consommateur final. De ce fait, le Groupe répond aux exigences définies en ce sens par le fabricant du produit final.

En termes d'évasion fiscale, il convient de noter que le Groupe ne dispose pas d'implantation dans un pays figurant sur la liste noire des paradis fiscaux. ACTIA ne dispose d'aucune structure établie dans le cadre d'un montage financier. Entre 1997 et 2005, le Groupe s'est implanté en Tunisie afin de développer des sites de production de cartes et de R&D à coût réduit afin de leur permettre de rester compétitif dans les appels d'offres internationaux. Conformément à la législation en vigueur à l'époque par rapport aux capitaux étrangers, ces structures ont un statut de société offshore. Le développement de l'activité du Groupe a permis de créer de nombreux emplois en local et lors de la crise tunisienne en 2011, le Groupe s'est engagé à soutenir l'activité, alors que de nombreux clients demandaient à retirer la production de Tunisie. En effet, la Direction du Groupe considère que notre rôle est essentiel, par l'emploi, la formation et l'investissement local pour soutenir l'activité économique.

La politique des prix de transfert d'ACTIA est basée sur le profit split, qui s'appuie sur la valeur ajoutée de chaque société ; ils sont établis en fonction de l'environnement opérationnel des transactions, de la localisation des incorporels et des circonstances économiques.

Synthèse

Inscrit dans une démarche de développement durable et de contribution positive au monde, ACTIA a été à nouveau reconnu et primé en 2019. En effet, ACTIA Group a progressé dans le classement des 70 sociétés constituant le GAIA Index, indice boursier de référence pour les valeurs moyennes en matière de développement durable et se place 4^{ème} dans sa catégorie. Parmi les 700 sociétés cotées à la bourse de Paris, 230 PME et ETI françaises sont évaluées et classées selon leur degré d'implication en matière de transparence extra financière et de performance RSE (gouvernance, capital humain, environnement et relations avec les parties prenantes externes), le GAIA Index ne retenant que les 70 premières d'entre elles. De plus en plus de sociétés étant attentives à ces sujets, la progression dans ce classement récompense les efforts faits par ACTIA.

Par ailleurs, le Groupe est suivi par ECOVADIS depuis 2014, au travers d'ACTIA Automotive et de l'ensemble de ses filiales et d'ACTIA Telecom. ECOVADIS est en charge d'analyser les résultats du Groupe sur ses politiques et déploiement de celles-ci, en matière d'environnement, social et droits de l'homme, éthique et achats responsables.

Là aussi, en progression constante, les résultats 2019 sont encourageants, à savoir :



EthiFinance

Résultat de la campagne Gaïa Rating 2019
Classement Global : 29/230
 Classement au sein de la catégorie de chiffre d'affaires > 150 et < 500 M € : **4/70**




Est intégrée à l'indice Gaïa 2019

Gaïa Rating, agence de notation ESG d'EthiFinance, mène une campagne annuelle de collecte de données couvrant l'essentiel des PME-ETI cotées en France. Sur la base de ces informations, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Des classements ont été établis par catégorie de chiffre d'affaires afin de récompenser les meilleurs acteurs à partir d'un panel restreint de 230 PME-ETI cotées à la bourse de Paris respectant 3 critères de taille et un critère de liquidité. Les notations sont utilisées par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et décisions d'investissement.



ACTIA AUTOMOTIVE SA (GROUP) a reçu une médaille d'argent pour sa performance RSE ! Pour recevoir cette médaille, les entreprises doivent obtenir un score global de 46-61.

5.8 Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée de manière volontaire dans le rapport de gestion de l'entité dans le respect des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- ❖ la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- ❖ la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, et à la norme internationale ISAE 3000² :

- ❖ Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- ❖ Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ❖ Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- ❖ Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

¹ Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- ❖ Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- ❖ Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques (respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et l'évasion fiscale), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités³.
- ❖ Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- ❖ Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des informations ;
- ❖ Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent entre 23% et 53% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- ❖ Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre septembre 2019 et avril 2020 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 24 avril 2020

KPMG S.A.

Fanny Houlliot
Associée
Sustainability Services

Philippe Saint-Pierre
Associé

Mathieu Leruste
Associé

³ ACTIA Automotive, ACTIA de Mexico.

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Budget consacré à la formation

Manuel de sécurité décrivant les dispositions permettant de sécuriser les biens et les personnes

Actions de sensibilisation des salariés à la santé et au bien-être au travail

Actions de réduction de l'utilisation de papier

Conception de produits et solutions d'éco-mobilité

Audits énergétiques et émissions générées par la flotte de véhicules opérés

Code de conduite anticorruption

Politiques en matière de lutte contre l'évasion fiscale

Procédures de sensibilisation au respect des conventions fondamentales de l'Organisation International du Travail

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Effectif inscrit fin de période

Turnover

Heures de formation par effectif moyen

Part des femmes au Conseil d'Administration

Part de femmes au Comité de Direction

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt maladie par salarié

Consommation d'énergie

Emissions de CO2 liées à la consommation d'énergie de l'activité

Consommation d'eau

Quantité de déchets produits

Part des déchets valorisés

5.9 Propriétés immobilières, usines et équipements

5.9.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

P : Propriétaire direct ou indirect (SCI appartenant intégralement au Groupe) ; L : Locataire ; I : Locataire d'une SCI appartenant partiellement au Groupe.

Nom	Site	Secteur d'activité	Type de détention
ACTIA Group	Toulouse	Holding	I ⁽¹⁾
Automotive			
ACTIA Automotive	Toulouse	Etudes et commercialisation électroniques	I ⁽¹⁾
	Colomiers	Fabrications électroniques	P ⁽²⁾
	Chartres	Fabrication et distribution de matériels mécaniques pour garages et centres de contrôle	P ⁽²⁾
	Toulouse	Logistique	L
ACTIA PCs	Maisons Alfort	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA 3E	Le Bourget du Lac	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA UK	Newtown (<i>Royaume-Uni</i>)	Etudes et fabrications électroniques	P
ACTIA Systems	Getafe Madrid (<i>Espagne</i>)	Études et fabrications de matériels Audio & Vidéo	I ⁽³⁾
	Getafe Madrid (<i>Espagne</i>)	Etudes et d'électronique de puissance	L
ACTIA de Mexico	Mexico (<i>Mexique</i>)	Fabrication et distribution solutions Audio & Vidéo	L
ACTIA do Brasil	Porto Alegre (<i>Brésil</i>)	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA Inc.	Deaborn - Michigan (<i>USA</i>)	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA CZ	Tabor (<i>Rép. Tchèque</i>)	Etudes et fabrications électroniques	P
ACTIA Italia	Torino (<i>Italie</i>)	Etudes et fabrications électroniques	P
ACTIA I + Me	Braunschweig (<i>Allemagne</i>)	Etudes et fabrications électroniques	P/L
	Salzgitter (<i>Allemagne</i>)	Fabrications de batteries	L
ACTIA Corp.	Elkhart - Indiana (<i>USA</i>)	Etudes et fabrications électroniques	P
ACTIA Electronics	Romulus - Michigan (<i>USA</i>)	Fabrications électroniques	P
ACTIA Polska	Piaseczno (<i>Pologne</i>)	Etudes électroniques et commercialisation	L
CIPI ACTIA	Tunis (<i>Tunisie</i>)	Fabrications électroniques	P
ACTIA Tunisie	Tunis (<i>Tunisie</i>)	Fabrications électroniques	L
ACTIA India	New Delhi (<i>Inde</i>)	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA China	Shanghai (<i>Chine</i>)	Etudes et fabrications électroniques	L
	Wuhan (<i>Chine</i>)	Etudes électroniques	L
ACTIA Nordic	Sollentuna (<i>Suède</i>)	Etudes et fabrications électroniques	L
	Linköping (<i>Suède</i>)	Etudes électroniques	L
	Göteborg (<i>Suède</i>)	Etudes électroniques	L
Telecom			
ACTIA Telecom	Saint-Georges-de-Luzençon	Etudes et fabrications électroniques	P ⁽⁴⁾
	Dinard	Etudes et fabrications électroniques	P / L
	Puy-Sainte-Réparate	Etudes et fabrications électroniques	P
	Manosque	Etudes et fabrications électroniques	P
Autres			
ACTIA Engineering Services	Tunis (<i>Tunisie</i>)	Etudes électroniques	P
	Sfax (<i>Tunisie</i>)	Etudes électroniques	L
ACTIA Africa	Tunis (<i>Tunisie</i>)	Promotion, commercialisation et support technique	L ⁽⁵⁾
ACTIA Telematics Services	Namur (<i>Belgique</i>)	Etudes électroniques	L

(1) SCI des Coteaux de Pouvoirville

(2) SCI de l'Oratoire

(3) SCI Los Olivos

(4) SCI Sodimob

(5) ACTIA Engineering Services

Il est précisé que les actifs essentiels sont détenus par le Groupe. Ces actifs n'ont pas été valorisés lors du passage aux normes IFRS fin 2004 et restent donc enregistrés à leur valeur historique dans les comptes consolidés.

Afin d'améliorer l'information, il a été décidé de faire intervenir des cabinets d'expertises indépendants pour donner une mesure régulière de la valeur de ses biens. Ainsi les actifs immobiliers du Groupe ont été évalués à la fin de l'exercice 2018 et la valorisation cumulée s'établissait à 61,3 M€ en valeur moyenne brute ; pondérée du taux de participation, cette valeur moyenne ressort à 43,8 M€. Cette valorisation ne prenait pas en compte les constructions en cours des nouveaux bâtiments ou extensions, dont la valeur brute avoisine les 14,1 M€.

Indépendamment des sociétés mises en équivalence et donc en comparaison avec une valeur d'expertise à 38,0 M€, la valeur nette comptable des actifs directement détenus par le Groupe s'établit à 28,0 M€, en progression de 13,3 M€, correspondant essentiellement aux derniers travaux réalisés dans le Groupe.

Suivant l'option prise par le Groupe, afin de ne pas voir ses comptes impactés par les variations du marché de l'immobilier qui ne représente pas son cœur de métier, et conformément aux normes IFRS, ACTIA Group n'engagera aucune écriture visant à revaloriser ces actifs dans ses comptes consolidés. Sur le plan stratégique, le Groupe a toujours considéré que les biens immobiliers sont des outils mis à sa disposition dans le cadre de son activité industrielle.

Les actifs immobiliers considérés comme stratégiques concernent, avant tout, la production. Aussi, les sites de production français, établissements d'ACTIA Automotive S.A., situé à Colomiers et à Chartres (nouveau bâtiment livré fin mai 2019) sont détenus à 100 % par le Groupe au travers de la SCI de l'Oratoire. Le 2^{ème} site de production de cartes électroniques situé à Tunis (Tunisie) est inscrit dans les actifs de notre filiale CIPI ACTIA, détenue à 65,8 % par le Groupe. Concernant le site d'intégration également situé à Tunis, ACTIA Tunisie est encore locataire mais elle devrait pouvoir emménager dans le nouveau bâtiment, en cours de construction et dont elle sera propriétaire, mi 2020. Enfin, le dernier site de production situé à Romulus (Michigan – USA) est la propriété de sa maison mère ACTIA Corp., détenue à 100 % par le Groupe.

Les équipements lourds du site français font généralement l'objet de financement en crédit-bail, tandis que les équipements tunisiens et américains sont financés par du crédit bancaire moyen terme ou autofinancés, les solutions bancaires locales n'offrant pas ce type de financement adapté aux moyens de production.

L'organisation de la production du Groupe s'articule désormais autour du tri-pôle France / Tunisie / Etats-Unis. Ainsi, avec les mêmes types de matériels, les mêmes outils de test et les mêmes procédures, le Groupe bénéficie d'une plus grande flexibilité dans l'usage de son outil de production. Les investissements sont coordonnés entre les différents sites afin d'assurer une progression du capacitaire tout en améliorant la qualité et en réduisant les cycles de production.

En 2019, le **site de Colomiers** (France) a accueilli les activités suivantes :

- ❖ La production électronique ;
- ❖ Le centre de réparation ;
- ❖ Les métiers de support.

Ces activités ont permis de produire plus de 330 000 heures, soit une progression de plus de 15 % par rapport à 2018 et l'utilisation des installations a été, en moyenne, de plus de 75 %. Cette progression est liée à la montée en volume des activités Automotive grande série et au lancement de nouveaux produits Ferroviaire, Télécommunications ainsi qu'à une activité soutenue de l'Aéronautique et le démarrage du Spatial. Durant l'été 2019, l'usine a modernisé son parc de lignes CMS Série Complexe avec le remplacement d'une ligne achetée en 2012 par une ligne Panasonic flexible ce qui permet maintenant d'avoir 2 lignes totalement identiques, redondées et qualifiées sur site.

L'infrastructure a également continué à évoluer afin d'optimiser nos surfaces de production tout en améliorant le cadre de travail de nos équipes. Les travaux réalisés ont concerné une plus grande sécurisation du site (accès piétons / deux roues / voitures / camions), une rénovation des voiries et l'agrandissement de la zone de production des Séries Complexes grâce à la construction/extension de plus de 900 m².

Notre site toulousain continue sa modernisation robotique, cobotique et data avec l'arrivée de nouveaux moyens tout en continuant à développer son projet d'excellence opérationnel en petites et moyennes séries.

La décision d'investissement en outils de digitalisation tel que NPI Tool de Siemens aidera le site à dématérialiser la documentation de Production mais aussi à générer en automatique certains programmes pour les machines de production.

Nos sites Tunisiens ont connu une activité stable sur l'année 2019 du fait du dernier trimestre en légère baisse sur les marchés Truck et Off Highway. Les activités cumulées ont permis de rester aux alentours de 550 000 heures de production hommes.

Le schéma directeur de nos **sites Tunisiens** est le suivant :

- ❖ CIPI ACTIA : production de cartes et d'équipements électroniques en moyenne et grande séries, principalement pour le secteur automobile ou poids lourds ;
- ❖ ACTIA Tunisie : assemblage et intégration de moyennes et grandes séries, pour tous types de marchés.

En 2019, les centres de production CIPI ACTIA et ACTIA Tunisie ont conjointement réalisé plus de 550 000 heures d'activité et l'utilisation des installations a été de 90 %, avec une organisation en 4x8, sur 6,5 jours, pour la moitié des équipements. Au cours de l'année 2019, CIPI ACTIA a renforcé et sécurisé ses processus de vernissage par l'arrivée d'une nouvelle ligne pour utilisation de vernis acrylique.

L'infrastructure de notre site CIPI ACTIA continue son évolution avec une rénovation complète des bureaux ainsi que de la façade alors que le centre logistique a été terminé à la fin du 3^{ème} trimestre 2019.

Concernant l'usine d'ACTIA Tunisie, la construction du bâtiment sur le futur site a pris du retard et le déménagement est maintenant envisagé pour le 2^{ème} trimestre 2020 afin de ne pas perturber les productions et livraisons clients.

Notre nouveau site aux **Etats-Unis**, porté par la filiale ACTIA Electronics, a démarré son exploitation en avril 2019 avec la production de cartes pour les besoins de notre filiale ACTIA Corp., dans le domaine de Marine, relayés en juillet 2019 par les besoins télématiques pour notre client Volvo Trucks aux Etats-Unis. L'infrastructure reste encore à finaliser sur des points de correction par rapport aux travaux réalisés. Les futurs produits à démarrer sur le premier semestre 2020 sont pour ACTIA Corp., notamment dans le domaine de la Marine, et pour CNH Industrial.

La volonté de développer le marché américain reste forte et devrait se coordonner avec l'ensemble des sociétés du Groupe, mais plus particulièrement avec la France et l'Allemagne, par le recrutement d'un ingénieur Business Développement. Le site a obtenu la conformité à l'issue de tous les audits engagés depuis février 2019 et tient sa feuille de route de certification avec un premier pas réalisé avec l'obtention de la Lettre de Conformité IATF en décembre 2019.

Le site accueille actuellement 50 personnes et une ligne entière de CMS. Cette usine a pour vocation d'accompagner la croissance du Groupe, notamment sur le continent nord-américain et est donc en capacité d'accueillir jusqu'à 4 lignes CMS, l'ensemble des postes menant à l'intégration de produits complets et ainsi employer environ 250 personnes.

La période à venir sera centrée sur les axes d'amélioration des usines suivants :

- Améliorer la compétitivité de nos offres Usine, en particuliers depuis la France (Colomiers), et Industrialisation,
- Préparer l'usine de Colomiers à la fin de la production grande série du contrat télématique véhicules légers,
- Perfectionner les process, afin de suivre les évolutions technologiques de nos produits et anticiper les exigences clients notamment en miniaturisation,
- Augmenter le volume d'affaires pour notre site aux Etats-Unis,
- Préparer et migrer vers le nouvel ERP M3 (courant 2020),
- Accroître la coordination globale des procédés de production et de qualification,
- Investir dans la robotisation et cobotisation afin d'améliorer notre efficacité et flexibilité de production,
- Obtenir la certification ISO 27001 pour les sites Tunisiens et USA,
- Renforcer l'inter-connectivité des 3 sites industriels pour une amélioration de la gestion des données produits, de test ainsi que de production,
- Améliorer les processus amont à la production visant à simplifier et accélérer la préparation des données pour la production (codification, MES, ..).

Il convient de noter que les filiales anglaise, américaine, tchèque, italienne et allemande sont directement propriétaires de leurs locaux, bureaux et ateliers.

Les sites de la division Telecom sont détenus directement par ACTIA Telecom ou au travers la SCI Sodimob, détenue à 100 % par le Groupe.

Deux sites, dits non stratégiques, sont détenus pour partie par le Groupe, pour partie par les dirigeants et pour partie par des minoritaires. Il s'agit des bâtiments (bureaux et ateliers) utilisés par notre filiale espagnole, détenus au travers de la SCI Los Olivos dont la répartition du capital est la suivante :

Répartition du capital de la SCI los Olivos	%
SCI Les Coteaux de Pouvourville	50,0 %
ACTIA Systems	40,0 %
Personnes physiques	10,0 %
Total	100,0 %

En France, les bâtiments de bureaux accueillant les sièges ACTIA Group S.A. et ACTIA Automotive S.A. sont détenus en pleine propriété par la SCI Les Coteaux de Pouvourville, dont la répartition du capital est la suivante :

Répartition du capital de la SCI les Coteaux de Pouvourville	%
ACTIA Group	30,0 %
LP2C	50,1 %
Personnes physiques	19,9 %
Total	100,0 %

Le Groupe s'est assuré que le prix des loyers appliqués par ces deux dernières infrastructures corresponde au prix du marché, avec l'intervention d'un expert extérieur au Groupe, lors de la signature des baux commerciaux. Ces derniers sont révisés selon l'index d'évolution du prix des loyers publié par l'INSEE et son équivalent espagnol.

5.9.2 Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations

Cette information est développée au § 5.7.9 « Les autres enjeux » du chapitre 5.7 « Développement durable » du Rapport de Gestion du Directoire.

5.10 Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Nous vous rappelons que notre Groupe a mis en place des procédures de contrôle interne en vue d'assurer la gestion financière et la maîtrise des risques, et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes. Le Directoire a décidé de s'appuyer sur le guide de mise en œuvre du Cadre de référence du contrôle interne édité par l'AMF pour les valeurs moyennes et petites. A ce jour, le Groupe n'a pas procédé à une évaluation de son contrôle interne.

Les procédures mises en œuvre comprennent un dispositif de prévention et de maîtrise des risques résultant de nos activités et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, et ce afin d'assurer la protection du patrimoine et la pérennité de notre Groupe.

Le contrôle interne, mis en œuvre par le Directoire, le management et le personnel du Groupe, au niveau de la maison mère et de l'ensemble de ses filiales consolidées, a pour objectif de nous assurer que les informations financières sont exactes, exhaustives et fiables, élaborées dans le respect des règles générales applicables en la matière, et que les lois et réglementations en vigueur sont respectées. Ce processus est régulièrement amélioré par la Direction, en vue de sa progression permanente et de son adaptation à la structure du Groupe.

Maîtrise des risques liés à l'activité

ACTIA intervient en tant qu'équipementier électronique sur deux segments d'activité :

- ❖ La division Automotive avec ACTIA Automotive S.A. et ses filiales ;
- ❖ La division Telecom avec ACTIA Telecom S.A.

En s'appuyant sur les travaux et les recommandations émises dans le cadre de l'animation par la holding LP2C, le Directoire de la Société fixe la politique générale, la stratégie et les marchés sur lesquels il souhaite se développer.

Le suivi de l'activité est organisé par département. On rappellera qu'il s'agit :

- ❖ Pour la division Automotive :
 - OEM (Original Equipment Manufacturers) ou 1^{ère} monte : systèmes télématiques, architecture électronique et multiplexée, instrumentation, systèmes audio & vidéo, électronique de puissance, motorisation électrique, diagnostic, et services associés,

- Aftermarket ou 2^{ème} monte : diagnostics multimarques, équipements d'atelier, solutions de contrôle technique, solutions de gestion de flotte, systèmes télématiques, et services associés,
- MDS (Manufacturing - Design & Services) : production électronique et services associés, pérennisation.

❖ Pour la division Telecom :

- SatCom : équipements et systèmes de stations terriennes et maintien en condition opérationnelle,
- Énergie : équipements de contrôle / commande des réseaux de transport et de distribution de l'énergie, systèmes de transmission spécifiques, maintien en condition opérationnelle (MCO),
- Rail : équipements destinés aux applications ferroviaires,
- Infrastructures Réseaux Télécom : équipements et systèmes dédiés aux opérateurs de téléphonie.

Pour l'ensemble de ces domaines, le Groupe a obtenu et renouvelle régulièrement toutes les certifications nécessaires à l'exercice de ses métiers et en particulier la certification ISO 9001. Les certifications du Groupe sont développées au § 5.10.2 « Certification des systèmes qualité des sociétés du Groupe au 31 décembre 2019 ». Le Groupe maîtrise ainsi les risques liés aux principaux processus de conception, d'achat-approvisionnement, de production et de contrôle et de support après-vente des produits. Cette qualité fait l'objet d'un audit externe annuel par plusieurs autorités et organismes de certification indépendants et de multiples audits des clients, dans chacun de nos sites. De très nombreux audits clients, ainsi que des audits internes croisés (ACTIA Automotive, ACTIA Telecom) contribuent également à l'amélioration du dispositif de maîtrise de la qualité.

Plusieurs autres certifications tant spécifiques aux différents domaines / marchés (automobile, aéronautique, ferroviaire, ...) que liées à des enjeux particuliers comme l'environnement (ISO 14001) ou la sécurité informatique (ISO 27001), obtenues et/ou en cours d'obtention, témoignent de la volonté du Groupe de maintenir son niveau qualité en progression et adapté aux demandes de ses clients.

❖ Les acteurs

Le Directoire pour la holding ACTIA Group, les Conseils d'Administration, les Comités de Direction et leurs équipes associées pour les filiales jouent un rôle essentiel dans le contrôle interne. Par ailleurs, le Groupe fait appel, en tant que de besoin, à des experts spécialisés, comme dans le domaine des assurances, du Crédit Impôt Recherche, des taxes sociales ou fiscales, par exemple.

❖ Leur rôle

Le Directoire d'ACTIA Group, les Conseils d'Administration et les Comités de Direction des filiales, lors de leurs réunions régulières, suivent les risques déjà identifiés et réalisent une veille permanente des marchés, des évolutions technologiques, de la concurrence, afin d'identifier les éventuels nouveaux risques pouvant survenir.

Ils sont chargés de l'élaboration et du contrôle périodique des indicateurs dans les différents domaines, sous l'autorité de la Directrice Financière, du Secrétaire Général et du Président du Directoire, de mettre en œuvre les actions préventives et/ou correctives adéquates et ont un rôle d'alerte prépondérant.

Ils interviennent également pour coordonner le processus d'élaboration des prévisions budgétaires réalisées par les divisions et pour assurer le suivi des réalisations.

❖ Les principaux domaines d'intervention identifiés sont liés aux :

- Risques financiers, technologiques, industriels et commerciaux,
- Risques liés aux principaux processus de conception, de développement, d'industrialisation, d'achats, d'approvisionnements, de production et de contrôle des produits,
- Risques environnementaux,
- Risques sur stocks (rotation, pénurie, délais d'approvisionnement...),
- Risques de taux et de change,
- Frais généraux et autres dépenses,
- Orientation et suivi de la R&D,
- Risques juridiques et contentieux,
- Risques de fraude et de cyber fraude.

Une analyse des incidences potentielles et du degré de maîtrise estimé des principaux risques identifiés est effectuée selon l'information détaillée au § 6 « Facteurs de risques ».

En fonction de leur nature, la communication interne sur les risques est principalement réalisée lors des réunions des Comités de Direction, des Budget Meetings, des Executive Committees, ... et à chaque fois qu'un événement sensible apparaît (tentative de fraude au Président par exemple). La messagerie et les différents moyens numériques de communication interne au Groupe, ACTIA Flash, Intranet, sont également des relais lorsqu'il s'agit de diffuser au plus grand nombre.

Contrôle interne

En matière comptable et financière, un contrôle de gestion et audit interne est organisé par les deux divisions au niveau de chaque Département d'Activités Stratégiques et/ou Direction Opérationnelle / Business Unit.

Ce contrôle interne est réalisé par une équipe dédiée, récemment renforcée, de contrôle de gestion ou par le responsable financier de la filiale, selon la taille de cette dernière.

Des procédures comptables existent et sont adaptées en fonction de l'activité, des risques identifiés, des systèmes d'information et de la taille des différentes filiales concernées.

En matière de contrôle financier du Groupe, une équipe dédiée assure celui-ci au niveau international. Ce contrôle s'effectue au travers des procédures de reporting révisées régulièrement. Il est appuyé par des visites dans les filiales, ainsi que, plus ponctuellement, par une réunion des équipes comptables et financières des filiales, notamment lorsqu'un sujet spécifique doit être abordé. Les principaux travaux réalisés consistent à :

- ❖ Superviser, organiser et coordonner la fourniture et le contrôle des informations financières par les services administratifs, comptables et financiers du Groupe ; s'assurer de la cohérence des méthodes comptables appliquées ;
- ❖ Collecter toutes les informations nécessaires auprès des responsables opérationnels et des Commissaires aux Comptes ;
- ❖ Structurer les données représentatives de la marche du Groupe relatives aux prises de décision (bilans, comptes de résultats, tableaux de bord) ;
- ❖ Conseiller les Directions Générales sur les prévisions à court et moyen termes et en situation de crise, apporter un soutien opérationnel en particulier en matière de trésorerie prévisionnelle et de recherche de financements ;
- ❖ Coordonner le suivi des procédures de contrôle interne et la mise en application des recommandations formulées par les Commissaires aux Comptes ;
- ❖ Formuler des propositions sur les outils de gestion du Groupe, leurs évolutions et leurs mises en œuvre ;
- ❖ Réaliser des études financières et économiques nécessaires (choix des investissements, M&A, etc...).

La procédure de reporting du Groupe comprend :

- ❖ Le reporting mensuel avec des outils informatiques développés en interne et régulièrement adaptés aux évolutions ;
- ❖ La situation trimestrielle des comptes ;
- ❖ La consolidation des comptes.

Par ailleurs, le Comité Financier animé par le Secrétaire Général du Groupe a en charge le suivi des principales filiales afin d'être garant de la cohérence des différents systèmes comptables et financiers et de la fiabilité des synthèses financières et économiques élaborées. Avec des réunions hebdomadaires, le Comité Financier traite notamment les domaines suivants :

- ❖ Suivi des budgets et des reporting de comptabilité analytique ;
- ❖ Evolution des procédures de reporting ;
- ❖ Délais de production des comptes ;
- ❖ Suivi des règles et méthodes comptables du Groupe, notamment concernant les frais de développement immobilisés et stockés, la reconnaissance du revenu ;
- ❖ Suivi des règles locales pour l'établissement des comptes sociaux ;
- ❖ Suivi des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés ;
- ❖ Suivi du Besoin en Fonds de Roulement et plus particulièrement l'évolution des stocks et des délais paiements clients ;
- ❖ Suivi des investissements et des financements associés, et des relations bancaires qui en découlent.

Les principes comptables utilisés dans l'ensemble des sociétés du Groupe correspondent aux principes en vigueur localement (par exemple règlement 2014-03 en France), pour la réalisation des comptes sociaux. Les principes comptables et les retraitements IFRS sont centralisés au niveau de la maison mère, lors de la consolidation.

En vue du respect des réglementations qui s'imposent à toutes les sociétés cotées, un échéancier des obligations périodiques est formalisé tant en ce qui concerne les publications que pour les autres procédures réglementaires (juridiques, fiscales, ...). La veille réglementaire est assurée par le bureau de consolidation et par la Direction Financière du Groupe.

Avant leur diffusion, les informations provenant du bureau de consolidation sont soumises au contrôle de gestion et validées par la Directrice Financière et le Secrétaire Général. Puis, l'ensemble des informations à publier est validé par la Direction Générale et le Conseil de Surveillance.

L'évolution des **systèmes d'information** a pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, disponibilité, efficacité, sécurité et pertinence de l'information comptable et financière.

La rationalisation des serveurs et des logiciels ERP utilisés (MOVEX, SAP Business One et AX-Dynamix-Microsoft) dans les principales structures du Groupe ACTIA tant en France qu'à l'étranger se poursuit, les solutions ERP servant de support dans l'exploitation opérationnelle. Les investissements en matière de systèmes d'information, ont été focalisés sur la robustesse des systèmes, l'emploi des évolutions récentes en matière de réseaux et le déploiement de progiciels de gestion de projets et d'applications scientifiques. Le remplacement de l'ERP MOVEX par le progiciel M3, du même éditeur (Infor), se poursuit. Le déploiement opérationnel du progiciel M3 est prévu courant deuxième semestre 2020.

De façon systématique, l'accès aux systèmes (système d'information techniques (ERP), ressources humaines, financiers, messageries,...) n'est possible qu'à partir du moment où l'utilisateur est identifié par un mot de passe avec une procédure de changement contraignante en place.

Les outils utilisés sont des progiciels d'information du commerce. La façon dont ils traitent l'information est validée au moment de leur mise en service opérationnel sur site et au fur et à mesure de leur utilisation.

Nos serveurs sont soit en infogérance chez des tiers, soit directement gérés par les équipes IT du Groupe. Dans le cas de l'infogérance, nous avons des contrats d'engagement de nos prestataires qui nous garantissent la sauvegarde quotidienne et permanente des données et l'intégrité physique des informations qui sont sur les serveurs de données.

La certification en termes de sécurité informatique a fait l'objet des premiers audits en 2015. La certification ISO 27001 a ainsi été attribuée à notre filiale ACTIA Engineering Services (bureau d'études en Tunisie) en 2015, puis à ACTIA Automotive et ACTIA Telematics Services en 2018 ; enfin, ACTIA Telecom présentera sa demande de certification en 2021.

Conformément aux orientations fixées, le Groupe s'appuie sur de nouvelles compétences spécialisées, de haut niveau, dans le domaine de la Sécurité des Systèmes d'Information, qui déterminent en permanence les mesures à prendre en termes de :

- ❖ Prévention, formation, information des managers et de l'ensemble des personnels concernés ;
- ❖ Processus, procédures et dispositions applicables aux différents types de données et moyens informatiques (architecture réseaux, terminaux personnels, ...), dans l'objectif de réduire les risques et en cas de survenance, les conséquences desdits incidents.

A noter également que le risque cybersécurité induit par nos propres produits sur les systèmes de nos clients est désormais couvert par l'assurance Responsabilité Civile Groupe.

Axes de progrès - Suivi des actions menées

Les audits de surveillance des certifications se sont parfaitement déroulés fin 2019 et ont conduit à leur maintien avec quelques pistes de progrès mais surtout une appréciation favorable de la maturité du système.

Le détail de toutes les certifications en place dans le Groupe est donné au § 5.10.2 « Certification des systèmes qualité des sociétés du Groupe au 31 décembre 2019 ».

Concernant les systèmes d'informations, les principales actions suivantes ont été conduites :

- ❖ Services bureautiques : poursuite du renouvellement du parc (25 %) et harmonisation ;
- ❖ Services communications : développement des réseaux privés internationaux – amélioration des réseaux physiques et virtuels (sécurité et wifi) ;
- ❖ Services gestion : exploitation et amélioration d'outils de productivité et de reporting pour fonctions financières, gestion de configuration intégrée, CRM, EDI base gestion des contrats, SIRH ;

- ❖ Services développements : upgrade logiciel gestion de projets – outils de développements et de validation logiciels ;
- ❖ Services de sécurité : plan de reprise d'activité – amélioration des systèmes d'archivage.

En 2020, sera déployé pour les principales sociétés françaises du Groupe un nouveau système d'identification et de contrôle d'accès aux zones sécurisées et protégées au travers d'une technologie badge RFID. Ce système est déjà en place dans le nouveau bâtiment de notre bureau d'études tunisien, ACTIA Engineering Services.

Enfin, des dispositifs de vidéosurveillance seront également déployés afin de renforcer la surveillance de nos sites français.

5.10.1 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Le Groupe n'a pas identifié de risque majeur lié aux éventuels changements climatiques pouvant affecter son activité. Nous vous rappelons que les informations liées aux changements climatiques sont développées au § 5.7.8 « Le dérèglement climatique » du Rapport de Gestion du Directoire. Par ailleurs, les risques du Groupe sont développés au § 6 « Facteurs de risques ».

5.10.2 Certification des systèmes qualité des sociétés du Groupe au 31 décembre 2019

Société	ISO 9001 Systèmes de management de la qualité	ISO TS 16949 Systèmes de management de la qualité – industrie automobile	ISO 14001 Systèmes de management de l'environnement	EN 9100 Systèmes de management de la qualité – aéronautique/ espace et défense	IRIS Systèmes de management de la qualité – ferroviaire	NADCAP Procédés de fabrication cartes électroniques - aéronautique
ACTIA Automotive SA	Certifié	Certification des sites Toulousains	Certifié	Certification des sites Toulousains	Certification des sites Toulousains	Certification des sites Toulousains
ACTIA PCs	Certifié					
ACTIA Italia	Certifié					
ACTIA I+Me	Certifié		Certifié			
ACTIA Systems	Certifié					
ACTIA Nordic		Certifié	Certifié			
ACTIA UK	Certifié					
ACTIA Telematics Services	Certifié					
ACTIA India	Certifié	Certifié	Certifié			
ACTIA de Mexico	Certifié					
ACTIA Chine	Certifié	Certifié	Certifié			
ACTIA do Brasil	Certifié					
ACTIA Corp.	Certifié					
CIPI ACTIA	Certifié	Certifié	Certifié			
ACTIA Engineering Services	Certifié					
ACTIA Tunisie	Certifié	Certifié	Certifié			
ACTIA Telecom	Certifié		Certifié		Certifié	

- ❖ Les autres certifications :
 - ACTIA Telecom : ISO 450001, Qualité Totale selon annexe V directive R&TTE (Télécom) pour les sites de Millau et de Dinard - PART 21 G + PART 145, exigences aéronautiques sur le site de Provence ;
 - ACTIA CZ : approbation du SMQ ;
 - ACTIA Automotive :
 - sur Chartres : certification d'approbation de système qualité par le LNE (métrologie légale, réparation d'analyseurs de gaz et d'opacimètres et agrément délivré par la DRIRE pour le contrôle des appareils de mesure de pollution) ;

sur Toulouse : EN 9110 (réparation aéronautique) ; PART 145 (périmètre aéronautique) ; ISO 27001 (management de la sécurité de l'information) ;

- ACTIA Telematics Services : ISO 27001 ;
- ACTIA Engineering Services : ISO 17025, ISO 27001 et CMMI DEV V1.2.

❖ Les certifications en cours d'homologation :

- ACTIA 3E : ISO 9001,
- ACTIA Electronics : ISO 9001, ISO TS 16949, ISO 14001,
- CIPI ACTIA : ISO 45001,
- ACTIA India : OHSAS 18001-2007.

5.11 Informations concernant l'émetteur

Les comptes sociaux d'ACTIA Group S.A. font apparaître un chiffre d'affaires de 2,3 M€, en hausse de 34,3 % par rapport à 2018. Cette hausse est liée à la facturation des conventions aux filiales, ACTIA Group ayant mis ses ressources internes en adéquation avec sa stratégie à l'international, la part de sa refacturation a ainsi augmenté de 588 k€. Par ailleurs, la facturation faite par LP2C à ACTIA Group a enregistré une baisse de 82,9 % et ressort à 64,8 k€ sur l'exercice. Le résultat net progresse ainsi à 2 737 k€ contre un bénéfice de 2 219 k€ pour l'exercice précédent.

ACTIA Group S.A. n'a aucune activité propre et toutes les fonctions exercées au bénéfice de ses filiales ou de la holding patrimoniale sont refacturées à ces structures sur la base du coût réel avec une marge de 15 %, correspondant aux frais de gestion. Cette facturation ne couvre pas l'ensemble des frais de Commissariat aux Comptes, de communication, de conseil juridico-fiscal et autres frais liés à la position de société cotée, frais qu'il n'est pas possible de répartir sur l'ensemble des filiales, dans le cadre des contraintes juridiques et fiscales réglementaires. Seules les prestations définies par les conventions d'assistance, prestations développées au § 4.3 « Description sommaire du Groupe » font l'objet de facturation.

Le déficit opérationnel de la Société provient donc des coûts liés à sa présence sur le marché boursier et à son rôle de holding, avec les interventions extérieures en matière juridique, fiscale, communication, Commissariat aux Comptes pour les comptes sociaux et consolidés, etc... qui représentent à eux seuls un coût de 325,1 k€ sur l'exercice, contre 306,4 k€ en 2018 ; l'augmentation est principalement due à des frais d'honoraires de Commissariat aux Comptes liés aux évolutions des normes IFRS.

Au titre de l'exercice 2019, les principaux indicateurs des comptes sociaux sont :

Résultats sociaux en k€	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires net	2 301	1 713	2 777
Produits d'Exploitation	3 280	2 573	3 563
Charges d'Exploitation	3 972	3 590	4 574
Résultat d'Exploitation	<692>	<1 017>	<1 011>
Résultat Financier	3 456	3 275	6 611
Résultat Exceptionnel	0	3	10
Résultat Net	2 737	2 219	5 767

Nous demanderons aux actionnaires d'approuver ces comptes sociaux.

5.11.1 Evènements significatifs

Aucun évènement significatif n'a affecté la structure holding au cours de l'exercice.

5.11.2 Affectation du résultat

En conformité avec la loi et nos statuts, lors de l'Assemblée Générale sera proposée l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Origine		
Compte « Report à Nouveau » au 31 décembre 2019		11 351 440,65 €
Résultat de l'exercice : bénéfice de		2 737 515,18 €
Affectation		
Au compte « Report à Nouveau » qui s'établira à	11 073 964,68 €	
A titre de dividendes	3 014 991,15 €	
TOTAUX	14 088 955,83 €	14 088 955,83 €

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,15 euros.

Le détachement du coupon interviendra le 21 septembre 2020 ; le paiement des dividendes sera effectué le 23 septembre 2020.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158 du Code Général des Impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

5.11.3 Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la Société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices.

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividende par action	Autres revenus distribués	
2016	3 014 991,15 €* Soit 0,15 € par action		
2017	2 411 992,92 €* Soit 0,12 € par action		
2018	2 009 994,10 €* Soit 0,10 € par action		

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues, non versé et affecté au compte report à nouveau.

5.11.4 Situation de l'endettement

Au titre de l'exercice 2019, la société ACTIA Group n'a contracté aucun nouveau financement moyen terme.

Au 31 décembre 2019, aucun billet de trésorerie n'est utilisé ; ACTIA Group a eu recours à un découvert autorisé à hauteur d'un million d'euros, découvert remboursé début 2020, après le non renouvellement d'un des comptes à terme. Par ailleurs, cette structure ne bénéficie pas de la possibilité de financer son poste clients puisque intégralement dédié au Groupe.

5.11.5 Charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Il sera demandé au cours de l'Assemblée Générale d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 3 015 €, correspondant aux amortissements excédentaires sur les véhicules de fonction.

Aucun impôt n'est dû au titre de l'exercice 2019.

5.11.6 Egalité Professionnelle

ACTIA Group S.A. est la Société Holding du Groupe. Pour remplir ses fonctions de holding, elle dispose de 11 salariés à la date du 31 décembre 2019.

À ce jour, comme indiqué au § 5.7.4 « L'attraction et la fidélisation des talents », aucun sentiment de discrimination n'est enregistré tant dans le Groupe que dans la holding où aucune inégalité professionnelle femmes / hommes n'a été constatée.

5.11.7 Décomposition des dettes fournisseurs

À la clôture de l'exercice, la répartition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs d'ACTIA Group S.A. (hors provision pour factures fournisseurs non parvenues) par date d'échéance est la suivante :

Factures reçues non réglées au 31/12/2019 dont le terme est échu						
Chiffres exprimés en €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	50					9
Montant total des factures concernées H.T.	422 208	0	29 916	20 834	80 195	127 946
% du montant total des achats H.T. de l'exercice	14,77%		0,94%	0,73%	2,81%	4,48%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : Selon les Conditions Générales de Ventes de nos fournisseurs ☐ Délais légaux					

5.11.8 Décomposition des créances clients

À la clôture de l'exercice, la répartition des créances clients par date d'échéance est la suivante :

Factures émises non réglées au 31/12/2019 dont le terme est échu						
Chiffres exprimés en €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	82					28
Montant total des factures concernées H.T.	1 226 277			10 687	415 361	426 048
% du montant total des achats H.T. de l'exercice	53,28%			0,46%	18,05%	18,51%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					

Factures émises non réglées au 31/12/2019 dont le terme est échu						
Chiffres exprimés en €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels ☒ Délais légaux : 30 jours fin de mois					

5.11.9 Tableau des résultats financiers des 5 dernières années

En Euros	2019	2018	2017	2016	2015
Situation financière en fin d'exercice					
Capital Social	15 074 956	15 074 956	15 074 956	15 074 956	15 074 956
Nombre d'actions émises	20 099 941	20 099 941	20 099 941	20 099 941	20 099 941
Nombre d'obligations convertibles en actions		0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 301 500	1 712 968	2 777 018	2 394 764	2 527 501
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	2 772 682	3 093 994	5 818 496	2 345 915	4 120 084
Impôt sur les sociétés	27 391	40 722	<156 586>	82 566	70 465
Résultat après impôt, amortissements et provisions	2 737 515	2 219 272	5 766 829	2 262 529	4 353 577
Montant des bénéfices distribués	2 009 994	2 411 993	3 014 991	2 009 994	2 009 994
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	0,14	0,15	0,30	0,11	0,20
Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,14	0,11	0,29	0,11	0,22
Dividende versé à chaque action	0,10	0,12	0,15	0,10	0,10
Personnel					
Nombre de salariés (effectif moyen)	9	8	7	5	5
Montant de la masse salariale	891 360	953 523	667 535	595 203	564 687
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres, etc...)	393 098	375 186	283 796	258 119	244 267

5.11.10 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale d'ACTIA Group S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions des exercices antérieurs non approuvées par l'Assemblée générale

Nous portons à votre connaissance les conventions suivantes, autorisées et conclues au cours de l'exercice 2017, qui figuraient dans notre rapport spécial sur les conventions réglementées relatif à l'exercice 2017, non approuvée par l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017 et non soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Avec la société ACTIA Automotive S.A.

- ❖ Personnes concernées : Mesdames Marine Candelon-Bonnemaison et Laura Pech, Messieurs Louis Pech, Jean-Louis Pech et Pierre Calmels.
- ❖ Nature et objet : Convention d'assistance et de prestations de services par ACTIA Automotive en qualité de prestataire en faveur de sociétés du Groupe ACTIA (les " Bénéficiaires", ci-avant désignés), concernant les prestations de services permanentes que ACTIA Automotive rend aux sociétés du Groupe ACTIA
- ❖ Modalités :

Les prestations de services permanentes que ACTIA Automotive S.A. rend aux sociétés du Groupe ACTIA, comprennent notamment :

- Assistance administrative, juridique, comptable et financière ;
- Assistance dans le domaine de la qualité ;
- Assistance dans le domaine de la communication ;
- Assistance dans le domaine des Ressources Humaines ;
- Assistance dans le domaine des Systèmes d'Informations ;
- Assistance dans le domaine des Achats ;
- Assistance dans le domaine de l'immobilier ;
- Assistance dans le domaine de la gestion et des procédures internes Groupe ;
- Assistance dans le domaine du "Business Development" ;
- Assistance dans le domaine de la technologie.

Les modalités de fixation de la rémunération hors taxes des prestations de services rendues sont les suivantes : ACTIA Automotive S.A. perçoit une rémunération sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice et révisable en fin d'exercice. La rémunération est déterminée en fonction des coûts directs et indirects réellement engagés par ACTIA Automotive S.A. majorés de 15%.

La refacturation éventuelle des prestations externes s'établit avec une marge de 3% pour tenir compte des frais généraux d'ACTIA Automotive S.A. en qualité de Prestataire.

La durée de la convention d'assistance est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois consécutifs.

- ❖ Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'intérêt commun d'ACTIA Automotive recoupe celui des sociétés du groupe, qui pourront, en conséquence, accroître leur efficacité et leur rentabilité par ces opérations. En effet, cette prise en charge se traduit, au niveau du Groupe ACTIA, par une réduction de ses coûts globaux de gestion, par la réalisation d'économies d'échelle sur les coûts fixes et donc par une plus grande efficacité et rentabilité, tandis que les Filiales, tout en bénéficiant de ces coûts réduits, pourront concentrer leur énergie sur leur activité principale et ainsi accroître leurs performances économiques.

- ❖ Montant facturé sur l'exercice écoulé : au 31 décembre 2019, le montant facturé par ACTIA Automotive S.A. à ACTIA Group S.A. s'élève à €. 3.328 H.T.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société LP2C S.A.

- ❖ **Nature et objet** : Convention d'animation
- ❖ **Personnes concernées** : Mesdames Marine Candelon et Catherine Mallet et Messieurs Louis Pech, Jean-Louis Pech et Pierre Calmels
- ❖ **Motifs justifiant de son intérêt pour la société / Modalités** :
 LP2C participe activement à la conduite de la politique du Groupe ACTIA, elle en définit les priorités stratégiques et les axes de développement et elle assure la coordination et la mise en œuvre de ces différentes actions entre les différentes sociétés du Groupe ACTIA.
 - Convention d'animation de LP2C S.A. en faveur de chacune des filiales et sous-filiales de LP2C, pour le rôle qu'elle exerce seule et exclusivement au niveau de la définition de la politique générale du Groupe ACTIA et qu'elle anime dans l'intérêt de l'ensemble des sociétés du Groupe ACTIA.
 - A ce titre, LP2C S.A. facture un montant global annuel de €. 370.000 pour l'ensemble des sociétés du Groupe, réparti entre les sociétés du Groupe sur la base de la valeur ajoutée de l'année précédente.
 - La durée de la convention d'animation est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois consécutifs.
- ❖ **Montant facturés au cours de l'exercice écoulé** : au 31 décembre 2019, le montant facturé par LP2C à ACTIA Group s'élève à €. 1.000 H.T.
- ❖ **Nature et objet** : Convention d'assistance et de prestations de services
- ❖ **Personnes concernées** : Mesdames Marine Candelon et Catherine Mallet et Messieurs Louis Pech, Jean-Louis Pech et Pierre Calmels
- ❖ **Motifs justifiant de son intérêt pour la société / Modalités** :
 L'intérêt commun du Groupe LP2C/ACTIA recoupe celui de chacune des filiales, qui peuvent, en conséquence, accroître leur efficacité et leur rentabilité par ces opérations. En effet, cette prise en charge se traduit, au niveau du Groupe LP2C/ACTIA, par une réduction de ses coûts globaux de gestion, par la réalisation d'économies d'échelle sur les coûts fixes et donc par une plus grande efficacité et rentabilité, tandis que les filiales et sous-filiales, tout en bénéficiant de ces coûts réduits, peuvent concentrer leur énergie sur leur activité principale et ainsi accroître leurs performances économiques.
 Une convention d'assistance et de prestations de services de LP2C S.A., en faveur de chacune des filiales et sous filiales LP2C S.A., dans le cadre des prestations de services permanentes que LP2C S.A. rend au Groupe notamment :
 - Assistance administrative, juridique, comptable et financière,
 - Assistance dans le domaine de la qualité,
 - Assistance dans le domaine de la communication,
 - Assistance dans le domaine des Ressources Humaines,
 - Assistance dans le domaine de l'immobilier,
 - Assistance dans le domaine de la gestion et des procédures internes Groupe,
 - Assistance dans le domaine du « business development ».
 Les modalités de fixation de la rémunération hors taxes des prestations de services rendues sont les suivantes : LP2C S.A. perçoit une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice. La rémunération est déterminée en fonction des coûts directs et indirects réellement engagés par la société LP2C S.A. majorés de 15%.
 La durée de la convention d'assistance est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois consécutifs.
- ❖ **Montant facturé au cours de l'exercice écoulé** : au 31 décembre 2019, le montant facturé par LP2C S.A. à ACTIA Group S.A. s'élève à €. 63.794 H.T.

- ❖ **Nature et objet** : Convention d'assistance et de prestations de services spécifiques
- ❖ **Personnes concernées** : Mesdames Marine Candelon et Catherine Mallet et Messieurs Louis Pech, Jean-Louis Pech et Pierre Calmels
- ❖ **Motifs justifiant de son intérêt pour la société / Modalités** :

Cette convention est dans l'intérêt commun de LP2C S.A. et d'ACTIA Group S.A. et permet à LP2C S.A. d'accroître son efficacité et sa rentabilité par ces opérations. En effet, cette prise en charge se traduit, au niveau de LP2C S.A. et d'ACTIA Group S.A., par une réduction de leurs coûts globaux de gestion, par la réalisation d'économies d'échelle sur les coûts fixes et donc par une plus grande efficacité et rentabilité.

Les prestations de services spécifiques qu'ACTIA Group S.A. rend à LP2C S.A. sont relatives à l'assistance en matière comptable et secrétariat de direction.

Les modalités de fixation de la rémunération hors taxes des prestations de services rendues par ACTIA Group S.A. sont les suivantes : en contrepartie des prestations de services rendues, ACTIA Group S.A. reçoit de la part de LP2C S.A. une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice. La rémunération est déterminée en fonction des coûts directs et indirects réellement engagés par la Société ACTIA Group S.A. majorés de 15%.

La durée de la convention d'assistance est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois successifs.

- ❖ **Montant facturé au cours de l'exercice écoulé** : au 31 décembre 2019, le montant facturé par ACTIA Group S.A. à LP2C S.A. s'élève à €. 47.498 H.T.

Avec l'ensemble de ses filiales

- ❖ **Nature et objet** : Convention d'assistance et de prestations de services
- ❖ **Personnes concernées** :
 - ACTIA Automotive S.A. : Mesdames Marine Candelon et Laura Pech et Messieurs Louis Pech, Pierre Calmels et Jean-Louis Pech
 - ACTIA 3E S.A. : Mesdames Catherine Mallet et Marine Candelon et Messieurs Louis Pech et Jean-Louis Pech
 - ACTIA Telecom S.A. : Madame Marine Candelon et Messieurs Louis Pech, Pierre Calmels et Jean-Louis Pech
 - ACTIA PCs S.A. : Madame Catherine Mallet et Monsieur Jean-Louis Pech
 - SCI les Coteaux de Pouvoirville : Monsieur Pierre Calmels
 - SCI de l'Oratoire : Messieurs Pierre Calmels et Louis Pech
 - SCI Sodimob : Monsieur Jean-Louis Pech
 - ACTIA CZ : Monsieur Jean-Louis Pech
 - ACTIA I+ME : Monsieur Jean-Louis Pech
 - ACTIA Systems : Madame Catherine Mallet et Messieurs Louis Pech, Jean-Louis Pech et Pierre Calmels
 - SCI los Olivos : Messieurs Louis Pech, Pierre Calmels et Jean-Louis Pech
 - ACTIA UK : Madame Catherine Mallet et Messieurs Jean-Louis Pech et Louis Pech
 - ACTIA Italia : Madame Catherine Mallet et Messieurs Louis Pech, Pierre Calmels et Jean-Louis Pech
 - ACTIA Polska : Monsieur Jean-Louis Pech
 - ACTIA Nordic : Messieurs Louis Pech, Pierre Calmels et Jean-Louis Pech
 - KARFA : Messieurs Louis Pech, Pierre Calmels et Jean-Louis Pech
 - ACTIA do Brasil : Madame Catherine Mallet et Messieurs Louis Pech et Jean-Louis Pech
 - ACTIA de Mexico : Madame Catherine Mallet et Messieurs Louis Pech et Jean-Louis Pech
 - ACTIA Inc : Madame Catherine Mallet et Messieurs Louis Pech, Pierre Calmels et Jean-Louis Pech
 - ACTIA Corp : Madame Catherine Mallet et Messieurs Louis Pech, Pierre Calmels et Jean-Louis Pech
 - ACTIA China : Madame Catherine Mallet et Monsieur Louis Pech
 - ACTIA India : Madame Catherine Mallet et Messieurs Pierre Calmels, Jean-Louis Pech
 - Cipi ACTIA : Madame Catherine Mallet et Messieurs Louis Pech, Pierre Calmels et Jean-Louis Pech

- ACTIA Engineering Services (ex ARDIA) : Messieurs Louis Pech, Jean-Louis Pech et Pierre Calmels
- ACTIA Tunisie : Messieurs Louis Pech et Jean-Louis Pech
- ACTIA Telematics Services (ex Market IP) : Monsieur Jean-Louis Pech

❖ Motifs justifiant de son intérêt pour la société / Modalités :

Dans le cadre de la réorganisation globale, cette convention d'assistance et de prestations d'ACTIA Group S.A. est mise en place en faveur de chacune des filiales et sous-filiales, pour couvrir les prestations permanentes qu'ACTIA Group S.A. rend au Groupe. L'intérêt commun d'ACTIA Group S.A. recoupe celui de chacune des filiales, qui peuvent, en conséquence, accroître leur efficacité et leur rentabilité par ces opérations. En effet, cette prise en charge se traduit, au niveau du Groupe ACTIA, par une réduction de ses coûts globaux de gestion, par la réalisation d'économies d'échelle sur les coûts fixes et donc par une plus grande efficacité et rentabilité, tandis que les filiales, tout en bénéficiant de ces coûts réduits, peuvent concentrer leur énergie sur leur activité principale et ainsi accroître leurs performances économiques.

Les prestations de services permanentes qu'ACTIA Group S.A. rend au Groupe sont les suivantes :

- Assistance administrative, juridique, comptable et financière ainsi que mise à disposition d'avances en compte-courant,
- Assistance dans le domaine de la communication,
- Assistance dans le domaine des Ressources Humaines,
- Assistance dans le domaine des systèmes d'information,
- Assistance dans le domaine des achats,
- Assistance dans le domaine de l'immobilier,
- Assistance dans le domaine de la gestion et des procédures internes Groupe,
- Assistance dans le domaine du « business development »,
- Assistance dans le domaine de la technologie.

Les modalités de fixation de la rémunération hors taxes des prestations de services rendues par ACTIA Group S.A. sont les suivantes : en contrepartie des prestations de services rendues, ACTIA Group S.A. reçoit de la part de chacune des filiales et sous-filiales concernées une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice. La rémunération est déterminée en fonction des coûts directs et indirects réellement engagés par la Société ACTIA Group S.A. majorés de 15%.

La durée de la convention d'assistance est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois successifs.

Montants facturés au cours de l'exercice écoulé : au 31 décembre 2019, les montants facturés hors taxes par ACTIA Group s'élèvent à :

Sociétés	Convention d'assistance et de services	Intérêts de compte courant	Solde débiteur du compte courant
Actia Automotive SA	€ 1.161.805	€ 235.757	€ 14.387.507
Actia 3E SA	€ 2.294		
Actia Telecom SA	€ 259.918	€ 3.458	€ 2.705.956
Actia PCs S.A	€ 5.212		
SCI les Coteaux de Pouvoirville	€ 61.759		
SCI de l'Oratoire	€ 26.117		
Actia CZ	€ 7.456		
Actia I+ME	€ 148.162		
Actia Systems	€ 4.568		
Actia UK	€ -946		
Actia Italia	€ 30.671		
Actia Polska	€ 34		
Actia Nordic	€ 138.662		
Actia do Brasil	€ 40.265		
Actia de Mexico	€ 75.165		
Actia Corp	€ 61.170		
Actia China	€ 8.538		
Actia India	€ -3.208		
Cipi Actia	€ 20.038		
Actia Tunisie	€ 1.076		
Actia Engineering Services	€ 197.136	€ 1.334	€ 263.053
Actia Telematics Services	€ 8.110		

Avec la société ACTIA Automotive S.A.

- ❖ **Nature et objet** : Garanties dans le cadre d'un marché Airbus
- ❖ **Personnes concernées** : Mesdames Marine Candelon et Laura Pech et Messieurs Louis Pech, Pierre Calmels et Jean-Louis Pech
- ❖ **Motifs justifiant de son intérêt pour la société / Modalités** :

Airbus a sollicité la garantie d'ACTIA Group à première demande pleine et entière de tous les droits et obligations d'ACTIA Automotive S.A en 2017. La garantie est étendue tant sur les plans financier que juridique, légal et de responsabilité civile.

Dans le cadre de ce marché, la responsabilité d'ACTIA Automotive S.A. peut être recherchée à hauteur du montant du contrat, qui avoisine, en 2019, €. 17.000.000. ACTIA Automotive S.A. bénéficie d'une assurance spécifique pour les produits aéronautiques à hauteur de €. 200.000.000 par sinistre, la responsabilité d'ACTIA Group ne pouvant être recherchée au-delà de ce montant. Sur le plan de la responsabilité civile, ACTIA Group sera fondée à mettre en œuvre cette assurance, en cas de défaillance de sa filiales ACTIA Automotive S.A.

Dans la mesure où ACTIA Automotive S.A. mettra en jeu la garantie de son assurance en cas de sinistre, la garantie octroyée à notre filiale sort du cadre ordinaire des garanties facturées par la société, la charge de l'assurance liée à ce contrat étant intégralement supportée par ACTIA Automotive S.A.

- ❖ **Montant facturé au cours de l'exercice écoulé** : cette garantie n'a pas donné lieu à une facturation de la part de votre société au cours de l'exercice.
- ❖ **Nature et objet** : Garanties dans le cadre d'un marché Airbus
- ❖ **Personnes concernées** : Mesdames Marine Candelon et Laura Pech et Messieurs Louis Pech, Pierre Calmels et Jean-Louis Pech
- ❖ **Motifs justifiant de son intérêt pour la société / Modalités** :

ACTIA Automotive S.A. a signé un important contrat avec Airbus pour la conception, le développement, la fabrication, la fourniture et la maintenance d'équipements avioniques. Dans le cadre de ce contrat, Airbus a sollicité la garantie d'ACTIA Group S.A. à première demande pleine et entière de tous les droits et obligations d'ACTIA Automotive S.A. La garantie est étendue tant sur les plans financier que juridique, légal et de responsabilité civile.

Dans le cadre de ce marché, la responsabilité d'ACTIA Automotive S.A. pourra être recherchée à hauteur de €. 200.000.000. ACTIA Automotive S.A. a donc souscrit une assurance spécifique pour les produits aéronautiques à hauteur de €. 200.000.000 par sinistre, la responsabilité d'ACTIA Group ne pouvant être recherchée au-delà de ce montant. Sur le plan de la responsabilité civile, ACTIA Group sera fondée à mettre en œuvre cette assurance, en cas de défaillance de sa filiale ACTIA Automotive S.A.

Dans la mesure où ACTIA Automotive S.A. mettra en jeu la garantie de son assurance en cas de sinistre, la garantie octroyée à notre filiale depuis 2007 sort du cadre ordinaire des garanties facturées par la société, la charge de l'assurance liée à ce contrat étant intégralement supportée par ACTIA Automotive S.A.

- ❖ **Montant facturé au cours de l'exercice écoulé** : cette caution n'a pas donné lieu à une facturation de la part de votre société au cours de l'exercice.

Avec la Société Coovia S.A.S.

- ❖ **Nature et objet** : Convention d'avance en compte courant
- ❖ **Personnes concernées** : Monsieur Jean-Louis Pech
- ❖ **Motifs justifiant de son intérêt pour la société / Modalités** :

Le Groupe a souhaité accompagner le démarrage d'une jeune startup, avec pour but d'être présent dans les services d'auto-partage appliqué à la mobilité urbaine.

La société ACTIA Group S.A. peut mettre à disposition de la société Coovia S.A.S. des avances en compte courant. Pour ces avances en compte courant, votre société facture selon l'origine des sommes mises à disposition, à savoir :

- Si la société ne fait pas appel au marché, au taux d'intérêt Euribor 3 mois majoré d'un demi-point ;
- Si la société fait appel au marché, au taux de l'emprunt majoré d'un demi-point.

Cette convention a été conclue pour une période de 6 ans à compter du 22 juillet 2016.

- ❖ Montant facturé au cours de l'exercice écoulé : au 31 décembre 2019, le solde du compte courant de la société Coovia S.A.S est de €. 805.000 totalement déprécié dans les comptes.

Avec la société ACTIA Telecom S.A.

- ❖ **Nature et objet** : Autorisation de nantissements de titres
- ❖ **Personnes concernées** : Marine Candelon, Messieurs Louis Pech, Pierre Calmels et Jean-Louis Pech
- ❖ **Motifs justifiant de son intérêt pour la société / Modalités** :

Dans le cadre de l'octroi d'un prêt à votre filiale de €. 3.500.000 sur 7 ans en 2016 par une banque française, votre Conseil a autorisé à titre de garantie, le nantissement d'actions ACTIA Telecom S.A. détenues par votre société à hauteur de 120 % du financement, basé sur la valeur de rachat aux minoritaires, soit € 12,20 par action, soit un total de 344.262 actions. Cette autorisation court jusqu'au 21 juillet 2023.
- ❖ Montant facturé au cours de l'exercice écoulé : cette autorisation n'a pas donné lieu à une facturation au cours de l'exercice.
- ❖ **Nature et objet** : Convention de trésorerie
- ❖ **Personnes concernées** : Marine Candelon Messieurs Louis Pech, Pierre Calmels et Jean-Louis Pech
- ❖ **Motifs justifiant de son intérêt pour la société / Modalités** :

Dans un souci de rationalisation et d'optimisation de la trésorerie du Groupe, votre société a contractualisé une convention de trésorerie avec ACTIA Telecom S.A., en 2014, afin de pouvoir bénéficier de la trésorerie excédentaire de cette filiale.

Le plafond de la convention de trésorerie s'élève à €. 3.000.000 rémunéré au taux intermédiaire entre les taux de financement et les taux de placement sur le court terme.
- ❖ Montant facturé au cours de l'exercice écoulé : cette garantie n'a pas été mise en œuvre en 2019.

Avec la société S.C.I. de L'Oratoire

- ❖ **Nature et objet** : Convention de trésorerie
- ❖ **Personnes concernées** : Messieurs Louis Pech et Pierre Calmels
- ❖ **Motifs justifiant de son intérêt pour la société / Modalités** :

La S.C.I. de l'Oratoire a cédé dans le cadre d'une cession-bail son bien immobilier en vue d'améliorer la trésorerie du Groupe.

Le contrat de crédit-bail a été signé le 4 février 2005, pour € 3.000.000. La S.C.I. de l'Oratoire n'ayant pas usage de cette trésorerie pourra mettre à disposition d'ACTIA Group S.A., la somme de €. 2.000.000, solde restant après remboursement des emprunts bancaires. Un premier déblocage de €. 1.500.000 a été effectué en date du 11 février 2005.

La convention de trésorerie signée est conforme aux termes des conventions de trésorerie en vigueur dans le Groupe, à savoir : taux moyen mensuel sur les marchés monétaires plus 0,5.
- ❖ Montant facturé au cours de l'exercice écoulé : cette autorisation n'a pas été mise en œuvre en 2019.

Labège, le 24 avril 2020

Paris, le 24 avril 2020

KPMG S.A.

BM&A

Philippe Saint-Pierre
Associé

Mathieu Leruste
Associé

Eric Seyvos
Associé

5.12 Principaux actionnaires

5.12.1 Répartition du Capital Social et des droits de vote

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement, aux dates mentionnées, plus de 5 % - 10 % - 15 % - 20 % - 25 % - 30 % - 33,33 % - 50 % - 66,66 % - 90 % ou 95 % du Capital Social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital Social et droits de vote au 31 décembre 2019

	Nombre d'actions % du capital		Droits de vote bruts		Droits de vote nets	
LP2C	10 016 166	49,83%	19 857 065	61,63%	19 857 065	61,66%
Personnes physiques familles PECH et CALMELS	67 196	0,33%	134 392	0,42%	134 392	0,42%
Sous-total familles PECH et CALMELS	10 083 362	50,17%	19 991 457	62,05%	19 991 457	62,08%
SIDMIA International	1 171 848	5,83%	2 330 434	7,23%	2 330 434	7,24%
Personnes physiques famille THRUM	213	0,00%	426	0,00%	426	0,00%
Sous-total famille THRUM	1 172 061	5,83%	2 330 860	7,23%	2 330 860	7,24%
Total Pacte Concert	11 255 423	56,00%	22 322 317	69,28%	22 322 317	69,31%
SGPFEC	1 037 141	5,16%	2 074 282	6,44%	2 074 282	6,44%
Public	7 792 619	38,77%	7 808 158	24,23%	7 808 158	24,25%
Autodétention	14 758	0,07%	14 758	0,05%	0	0,00%
Total	20 099 941	100,00%	32 219 515	100,00%	32 204 757	100,00%

Capital Social et droits de vote au 31 décembre 2018

	Nombre d'actions % du capital		Droits de vote bruts		Droits de vote nets	
LP2C	10 016 166	49,83%	19 857 065	61,63%	19 857 065	61,67%
Personnes physiques familles PECH et CALMELS	67 196	0,33%	134 392	0,42%	134 392	0,42%
Sous-total familles PECH et CALMELS	10 083 362	50,17%	19 991 457	62,05%	19 991 457	62,08%
SIDMIA International	1 171 848	5,83%	2 330 434	7,23%	2 330 434	7,24%
Personnes physiques famille THRUM	213	0,00%	426	0,00%	426	0,00%
Sous-total famille THRUM	1 172 061	5,83%	2 330 860	7,23%	2 330 860	7,24%
Total Pacte Concert	11 255 423	56,00%	22 322 317	69,28%	22 322 317	69,32%
SGPFEC	1 037 141	5,16%	2 074 282	6,44%	2 074 282	6,44%
Public	7 788 583	38,75%	7 804 578	24,22%	7 804 578	24,24%
Autodétention	18 794	0,09%	18 794	0,06%	0	0,00%
Total	20 099 941	100,00%	32 219 971	100,00%	32 201 177	100,00%

Capital Social et droits de vote au 31 décembre 2017

	Nombre d'actions % du capital		Droits de vote bruts		Droits de vote nets	
LP2C	10 016 166	49,83%	19 837 695	61,62%	19 837 695	61,65%
Personnes physiques familles PECH et CALMELS	67 196	0,33%	134 392	0,42%	134 392	0,42%
Sous-total familles PECH et CALMELS	10 083 362	50,17%	19 972 087	62,04%	19 972 087	62,07%
SIDMIA International	1 171 848	5,83%	2 328 750	7,23%	2 328 750	7,24%
Personnes physiques famille THRUM	213	0,00%	426	0,00%	426	0,00%
Sous-total famille THRUM	1 172 061	5,83%	2 329 176	7,24%	2 329 176	7,24%
Total Pacte Concert	11 255 423	56,00%	22 301 263	69,28%	22 301 263	69,30%
SGPFEC	1 037 141	5,16%	2 074 282	6,44%	2 074 282	6,45%
Public	7 795 163	38,78%	7 803 503	24,24%	7 803 503	24,25%
Autodétention	12 214	0,06%	12 214	0,04%	0	0,00%
Total	20 099 941	100,00%	32 191 262	100,00%	32 179 048	100,00%

Droits de vote bruts ou droits de vote théoriques : il s'agit du nombre total de droits de vote, en ce compris ceux attachés aux actions qui en sont privés, à savoir les actions en autodétention.

Droits de vote nets ou droits de vote exerçables en Assemblée Générale : les actions détenues en autodétention ne sont pas comptabilisées.

La Société LP2C est détenue à part égale par les familles PECH et CALMELS.

La Société SIDMIA International est détenue par la famille THRUM.

Le pacte de concert entre les familles PECH, CALMELS et THRUM porte sur la totalité des actions détenues par les sociétés et quasiment la totalité des actions des personnes physiques. Les actions non incluses à l'origine du pacte ne représentent pas un pourcentage suffisamment significatif pour être détaillé. Il est précisé que le pacte ne comporte pas de date d'échéance. Les principales clauses de ce pacte sont détaillées au § 5.12.3 « Pacte d'actionnaires ».

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire non cité dans les tableaux ci-dessus qui détiendrait 5 % ou plus des actions ou des droits de vote d'ACTIA Group S.A..

Les droits de vote sont présentés au § 9.2.3 « Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions ».

Franchissements de seuil

Il est précisé qu'au cours des trois dernières années, ACTIA Group a été informée des franchissements de seuil suivants :

- ❖ La Société par Actions Simplifiée SGPFEC a franchi à la hausse le seuil de 5 % des droits de vote de la Société (avis AMF 217C1550), en date du 5 juin 2017.

Autres valeurs mobilières donnant accès au Capital Social

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au Capital Social.

Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital, des options de souscription et d'achat et des actions gratuites

Au cours de l'exercice 2019, aucun ajustement des bases de conversion n'a été opéré.

Marché des titres ACTIA Group

ACTIA Group S.A. est coté sur Euronext à Paris (compartiment C), code ISIN FR0000076655.

Au cours de l'exercice 2019, le total des actions échangées a été de 5 277 576 contre 5 403 055 en 2018 et 8 500 146 en 2017, soit une moyenne quotidienne de 20 696 actions sur 255 jours de bourse contre 21 188 en 2018 et 33 334 en 2017.

En 2019, le cours en valeur de clôture a évolué avec :

- ❖ le plus haut de : 5,01 € atteint du 29 juillet 2019,
- ❖ le plus bas de : 2,99 € atteint 8 février 2019,
- ❖ et une clôture le 31/12/2019 4,31 €.

Comme en 2018, l'action ACTIA Group a marqué un recul en termes de nombre d'échanges par rapport à 2018 ; avec un rebond enregistré sur le dernier mois de l'année, le titre a clôturé avec une hausse de 27,5 % par rapport au 31 décembre 2018, contre une hausse de 15,2 % pour l'indice CAC Small. Si le titre a surperformé l'indice CAC Small sur l'ensemble de l'exercice 2019 ainsi que sur le début de l'exercice 2020, il convient de noter que cette tendance s'est inversée sur le mois de février 2020, avec une chute du titre ACTIA Group (< 5,4 % >) alors que le CAC Mid&Small ressort à + 1,8 % par rapport au 1^{er} janvier 2019.

Le contrat de liquidité a été sollicité en 2019, avec plus de 213 508 titres achetés et 217 544 titres vendus sur l'ensemble de l'année. Ces actions quotidiennes ont permis d'optimiser au mieux les variations day-to-day et intraday du titre en réduisant les variations extrêmes.

Il est à noter qu'ACTIA Group fait partie des 70 sociétés constituant le **GAIA Index**, indice boursier de référence pour les valeurs moyennes en matière de développement durable. Parmi les 700 sociétés cotées à la bourse de Paris, 230 PME et ETI françaises sont ainsi évaluées et classées selon leur degré d'implication en matière de transparence extra-financière et de performance RSE (gouvernance, capital humain, environnement et relations avec les parties prenantes externes), le GAIA Index ne retenant que les 70 premières. Entré dans le classement en 2015, ACTIA Group a encore progressé en 2019 par rapport aux résultats 2018, en terminant 29^{ème} sur 230 au classement général et 4^{ème} sur 78 dans la catégorie « chiffre d'affaires entre 150 et 500 M€ ».

A la date du 26 mars 2020, ACTIA Group était présent dans les indices suivants :

INDICE	Poids d'ACTIA Group dans l'indice
CAC ALL SHARES	0,00 %
CAC ALL-TRADABLE	0,00 %
CAC INDUSTRIALS	0,01 %
CAC MID & SMALL	0,02 %
CAC SMALL	0,11 %
ENT PEA-PME 150	0,20 %

Le tableau suivant donne une synthèse de la performance du titre ACTIA Group sur 3 exercices :

	Performance		Volatilité	
	ACTIA Group	CAC MID & SMALL	ACTIA Group	CAC MID & SMALL
2017	<7,55 %>	22,01 %	30,87 %	9,67 %
2018	<51,58 %>	<21,57 %>	41,70 %	13,74 %
2019	27,51 %	19,03 %	38,38 %	13,39 %
6 derniers mois	2,33 %	11,34 %	29,93 %	10,93 %

Évolution du cours de clôture et des volumes échangés du 1^{er} janvier 2018 au 26 mars 2020 – Cours de clôture en euros

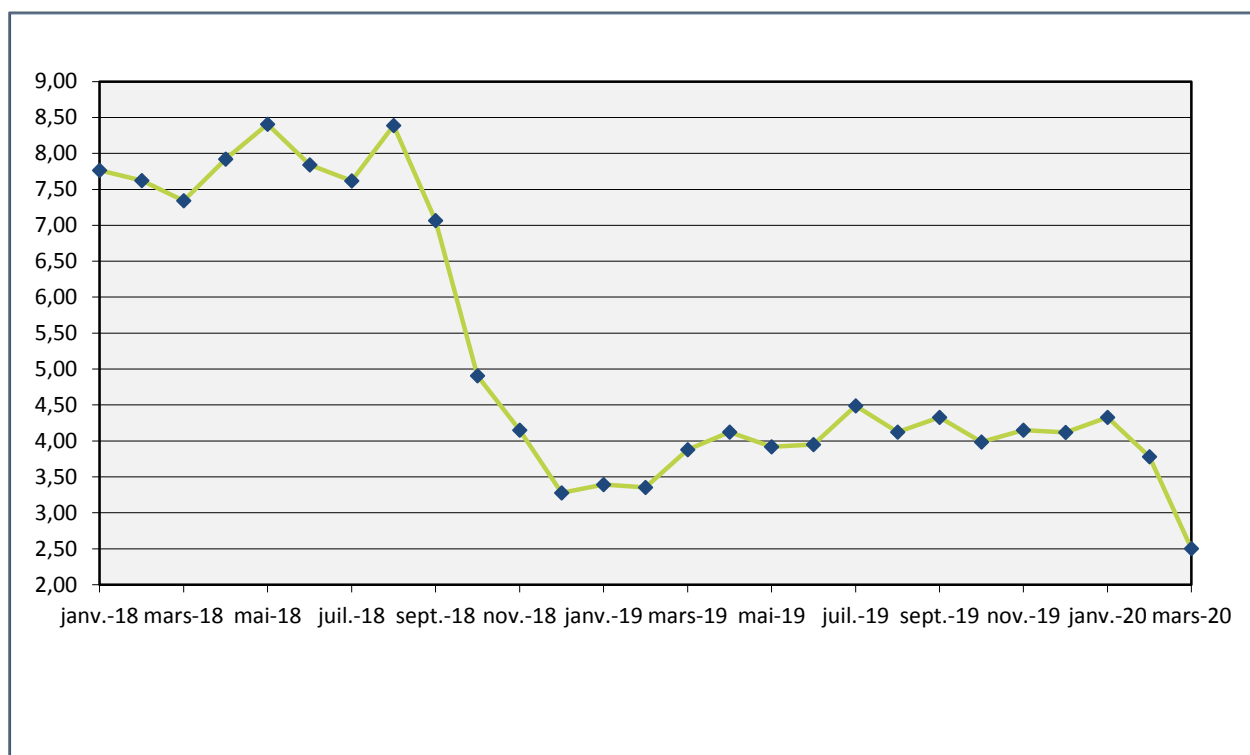
2020	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours moyen	Volume de titres échangés
janv-20	4,58	4,04	4,33	296 325
févr-20	4,17	3,14	3,78	597 113
Mars-20	3,33	1,96	2,50	749 810

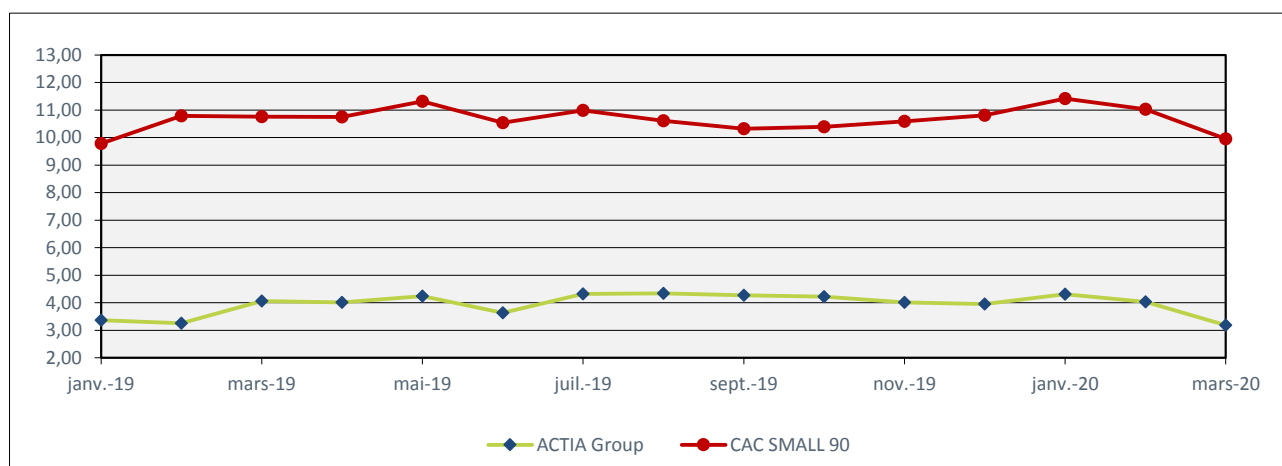
2019	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours moyen	Volume de titres échangés
janv-19	3,49	3,30	3,39	596 210
févr-19	4,05	2,99	3,35	1 041 963
mars-19	4,24	3,62	3,88	692 833
avr-19	4,33	3,95	4,12	445 816

2019	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours moyen	Volume de titres échangés
mai-19	4,24	3,64	3,92	366 200
juin-19	4,22	3,63	3,95	313 608
juil-19	5,01	4,30	4,49	445 034
août-19	4,34	4,02	4,12	262 193
sept-19	4,54	4,20	4,33	293 377
oct-19	4,22	3,73	3,98	282 101
nov-19	4,38	3,94	4,15	296 833
déc-19	4,31	3,85	4,12	241 408

2018	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours moyen	Volume de titres échangés
janv-18	7,96	7,19	7,76	473 241
févr-18	7,89	7,27	7,63	430 377
mars-18	7,84	7,07	7,34	353 382
avr-18	8,15	7,55	7,92	325 298
mai-18	9,07	8,00	8,41	518 671
juin-18	8,05	7,21	7,84	196 395
juil-18	7,91	6,89	7,62	360 060
août-18	8,58	8,00	8,39	211 388
sept-18	8,58	6,10	7,06	362 031
oct-18	5,96	3,76	4,91	671 671
nov-18	4,85	3,76	4,29	851 695
déc-18	3,99	2,93	3,28	648 846

Graphique d'évolution du cours (cours moyen mensuel de clôture en euros)



Graphique d'évolution depuis le 1^{er} janvier 2019 (cours de clôture le 1^{er} jour du mois)

5.12.2 Contrôle et détention

Les informations concernant la détention et le droit de vote détaillées au § 5.12.1 « Répartition du Capital Social et des droits de vote », montrent que le Groupe est majoritairement détenu et contrôlé, directement et indirectement, par les familles PECH et CALMELS, fondateurs du Groupe, au travers de la société LP2C.

En vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive et de garantir une bonne gouvernance, le Groupe a adopté une structure duale en Conseil de Surveillance et Directoire, détaillés au § 7.1.4 « Composition du Directoire ». Les familles PECH et CALMELS occupent les postes de Président, Louis PECH, et Vice-Président, Pierre CALMELS, du Conseil de Surveillance. Parmi les huit autres membres du Conseil, un autre membre, Laura PECH, fille de Jean-Louis PECH et petite-fille de Louis PECH, appartient à la famille d'un des fondateurs, les autres n'ont pas de lien avec eux. Quatre sont totalement indépendants et assurent une bonne gouvernance pour le Groupe. Depuis l'élection du 6 novembre 2018, un membre représente les salariés des sociétés françaises.

Les deux familles PECH et CALMELS sont également présentes au niveau du Directoire, avec Marine CANDELON et Jean-François CALMELS, enfants de Pierre CALMELS, et Catherine MALLET et Jean-Louis PECH, enfants de Louis PECH, ce dernier assurant la présidence du Directoire.

Les familles fondatrices ont ainsi préservé la pérennité du Groupe tout en garantissant une gouvernance indépendante au sein du Conseil.

5.12.3 Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires entre Louis PECH et Pierre CALMELS, d'une part, et Günther THRUM, d'autre part, a été signé le 11 décembre 2000.

Les parties déclarent agir de concert à l'égard de la Société ACTIA Group S.A. en vue de prévoir principalement :

- ❖ Un engagement de concertation précédant tout Conseil et toute Assemblée Générale d'actionnaires ;
- ❖ Un engagement de maintien de la répartition des sièges au Conseil ;
- ❖ Un engagement de maintien de participation afin que les adhérents détiennent un pourcentage minimal de droit de vote de la Société ;
- ❖ Un engagement de concertation avant toute cession réalisée par l'un des quelconques signataires de tout ou partie des valeurs mobilières qu'il détient (y compris les titres non maintenus au nominatif) ;
- ❖ Un droit de préemption réciproque entre les deux groupes d'actionnaires ;
- ❖ En cas d'offre publique, à laquelle l'une d'elles souhaiterait apporter ses titres, l'ensemble des parties s'engage à se concerter afin de prendre en commun les décisions tendant à permettre la réalisation du projet élaboré par la partie demanderesse sans remettre en cause les fondements de ce pacte quant au maintien du contrôle d'ACTIA Group et à la poursuite de sa stratégie industrielle ;

- ❖ Dans le cas où, pour quelque cause que ce soit, les actions ACTIA Group ne seraient plus inscrites sur un marché réglementé, et si les actionnaires du Groupe « PECH et CALMELS » envisagent de céder tout ou partie de leurs actions ACTIA Group et que la cession envisagée soit susceptible de leur faire perdre le contrôle (40 % des droits de vote) d'ACTIA Group, ils devront offrir aux actionnaires du Groupe « THRUM » la possibilité de céder tous leurs titres ACTIA Group aux mêmes conditions de prix et de règlement que celles obtenues de l'acquéreur.

Au 31 décembre 2019, ce pacte concernait un total de 11 255 423 actions (détention de 56,0 %) et de 22 322 317 droits de vote (contrôle de 69,32 %).

5.12.4 Engagements de conservation de titres

À l'exception du pacte d'actionnaires cité ci-dessus, il n'y a, à notre connaissance, pas d'engagement de conservation de titres sur les actions de la Société ACTIA Group S.A..

5.12.5 Nantissements d'actions ou d'actifs

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Conditions de levée	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
LP2C	LCL	22-sept-16	22-sept-21	Remboursement prêt	230 770	1,1 %
TOTAL GENERAL DES TITRES NANTIS					230 770	1,1 %

A la connaissance de la Société, 230 770 actions sont donc nanties au profit d'établissements financiers à la date du 31 décembre 2019, ce qui représente un pourcentage de 1,1 % du Capital Social de la Société.

5.12.6 Actions propres détenues par la Société

Les informations concernant ce chapitre sont décrites au § Note 3.7 « Actions propres » des notes annexes aux comptes sociaux.

5.12.7 Transactions effectuées sur les titres de la Société

A la connaissance de la Société, les mandataires sociaux n'ont effectué aucune transaction sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2019.

5.12.8 Programme de rachat d'actions en cours

Le contrat de liquidité, géré par la société Portzamparc, a connu les évolutions suivantes sur l'exercice :

- ❖ Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 213 508 ;
- ❖ Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 217 544 ;
- ❖ Cours moyen des achats : 3,86 € ;
- ❖ Cours moyen des ventes : 3,85 € ;
- ❖ Montant des frais de négociation : 12 057,80 € ;
- ❖ Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 11 430 titres ;
- ❖ Valeur de ces titres évaluée au cours moyen d'achat : 44 141,41 € ;
- ❖ Valeur nominale pour chacune des finalités : la totalité du programme de rachat d'actions a été utilisée afin d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action, par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement (P.S.I.) au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- ❖ Nombre des actions utilisées : aucune ;
- ❖ Eventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet : néant ;
- ❖ Fraction du capital qu'elles représentent : 0,06 %.

5.12.9 Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions

Nous vous proposons, aux termes de la douzième résolution, de conférer au Directoire, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 2 % du nombre d'actions composant le Capital Social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019, dans sa dixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- ❖ D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action, par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement (P.S.I.) au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- ❖ De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que la totalité des actions acquises à cet effet ne pourra excéder 5 % du Capital Social de la Société ;
- ❖ D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plan assimilé) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre de Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- ❖ D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation boursière en vigueur.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera. Toutefois, ces opérations ne pourraient pas être effectuées en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

La Société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 14 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 5 627 983 euros.

Ces opérations ne pourraient pas être effectuées en période d'offre publique.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs pour faire le nécessaire en pareille matière.

5.12.10 Plan d'Epargne Groupe et Plan d'Epargne Groupe International

Il n'existe pas d'accord de Plan d'Épargne Groupe ou de Plan d'Épargne Groupe International au sein du Groupe.

5.12.11 Quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

À la clôture de l'exercice, il n'y a pas de participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de Commerce dans le Capital Social d'ACTIA Group S.A..

5.13 Conclusion

Le Directoire invite tout actionnaire à approuver, par son vote, le texte des résolutions qu'il propose.

LE DIRECTOIRE

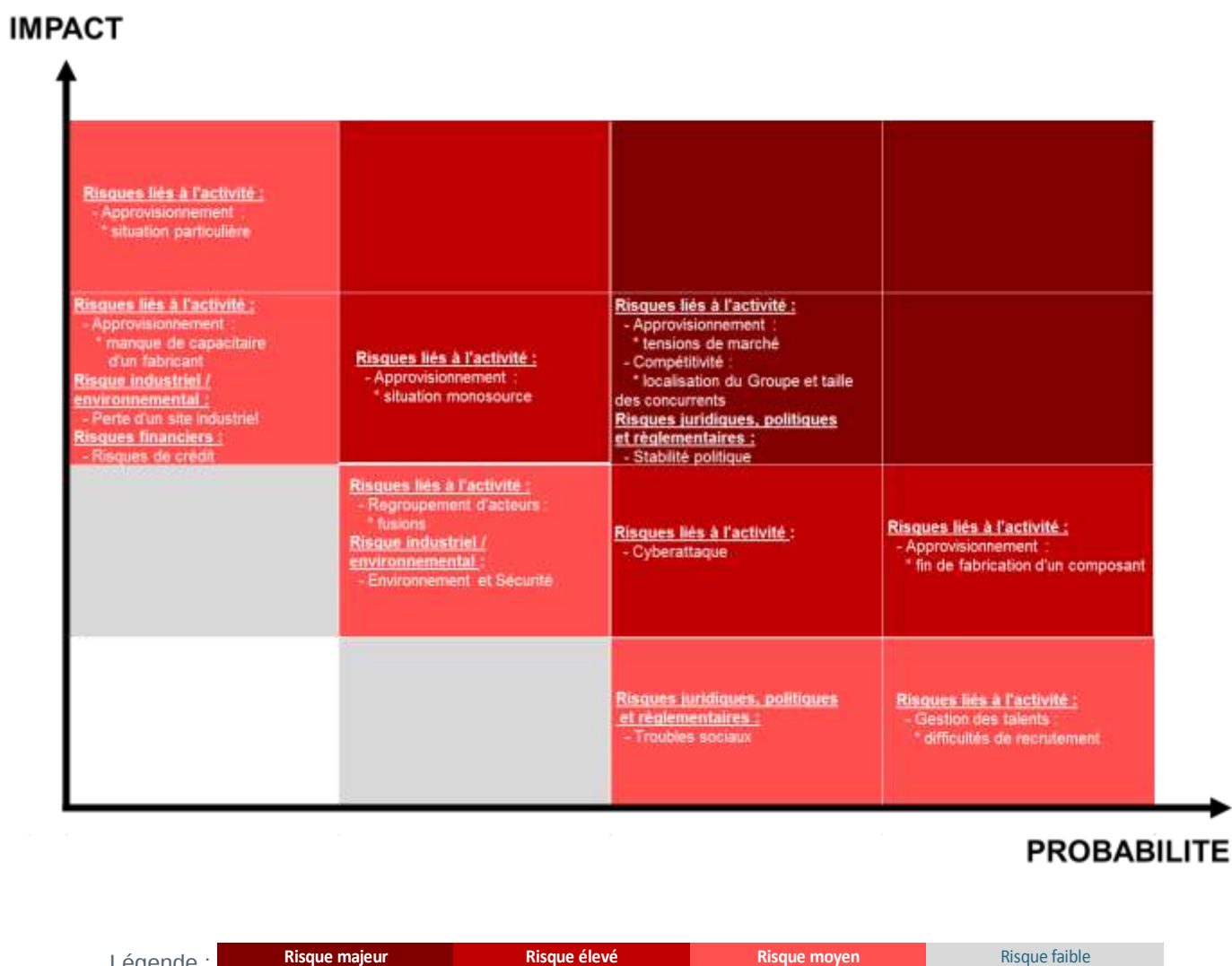
6. FACTEURS DE RISQUES

6.1 Synthèse des facteurs de risques

ACTIA procède à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, sa capacité à réaliser ses objectifs et ce conformément à la réglementation en vigueur depuis le 21 juillet 2019.

Ainsi sont présentés les facteurs de risques pertinents et significatifs, identifiés à la date de publication du présent document. Le Groupe considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs en dehors de ceux présentés dans ce paragraphe.

La cartographie des risques, établie par la Direction Générale du Groupe en lien avec le Comité de pilotage des risques du Groupe, a permis d'établir la matrice suivante qui hiérarchise chaque risque en fonction de son occurrence et de son impact. Cette cartographie intègre les mesures mises en œuvre au sein du Groupe pour limiter leur survenance et leur impact.



Pour faciliter la lecture et la compréhension, ACTIA a décidé de communiquer sur un nombre de catégories restreintes, avec, au sein de chaque catégorie, une classification hiérarchisée, les risques les plus importants étant présentés en premier.

6.2 Détail des risques significatifs

6.2.1 Risques liés à l'activité

6.2.1.1 Compétitivité

Ce risque prend en compte :

- ❖ la situation de marché globalisé face à la localisation du Groupe, 43,5 % du chiffre d'affaires est réalisé par les structures françaises, entraînant des coûts de production élevés ;
- ❖ la taille du Groupe, ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) face à des Grands Comptes ;
- ❖ et les réponses aux appels d'offres qui en découlent et qui ne sont pas nécessairement alignées par rapport aux gros compétiteurs du marché.

La localisation du Groupe et la taille des concurrents

- ❖ Niveau du risque : **Risque majeur**
- ❖ Description du risque

D'une part, le Groupe a fait le choix de conserver des ressources importantes en France, tant pour ses équipes de bureaux d'études que pour ses capacités de production (usine de Colomiers).

Or, il est démontré que les coûts salariaux français sont parmi les plus élevés, en Europe et dans le monde ; la fiscalité française est également parmi les plus lourdes au monde, impactant de fait la compétitivité des entreprises françaises.

D'autre part, il est souvent difficile de situer simplement ACTIA selon une démarche académique basée sur une approche produits / marchés dominants ou technologies différenciatrices, tant le spectre de ses domaines d'intervention est large. A contrario, une définition qui ne retiendrait qu'un positionnement du type ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) du domaine des Systèmes Embarqués sur le marché de la mobilité serait très insuffisante, car réductrice et largement simpliste.

Le Groupe a développé ses familles de produits et sa gamme de services en cherchant systématiquement à valoriser son patrimoine technologique dans des cibles de marchés proches. De ce fait, il est fréquent que le Groupe soit régulièrement confronté à des concurrents beaucoup plus puissants dont le volume d'achats permet l'accès à des coûts beaucoup plus bas.

Le risque d'une sous compétitivité économique globale est donc permanent et existe quasiment depuis la création d'ACTIA.

Par exemple, grâce à son avance technologique ACTIA s'est vu confier, par deux constructeurs automobiles de véhicules légers, la fourniture exclusive de portails télématiques, contredisant son positionnement historique. En conséquence, le Groupe a vu son chiffre d'affaires s'accroître de façon sensible avec la volumétrie engendrée par ces contrats, au cours des dernières années, induisant une augmentation importante de ses capacités de production (investissements dans plusieurs lignes de production grande série de cartes électroniques) et un meilleur levier sur les achats. Aussi, il n'a pas été surprenant de voir, lors des appels d'offres pour la nouvelle génération de ces produits, ACTIA devancée par des acteurs majeurs, avec des puissances d'achats telles qu'ACTIA n'a pas été retenu sur le volet financier des appels d'offres, malgré une offre technologique compétitive.

- ❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

Les conséquences de telles situations peuvent être une baisse relativement rapide du chiffre d'affaires et une position de surcapacité, donc de moindre amortissement des coûts structurels et des coûts fixes, et donc une dégradation sensible de la rentabilité, même si généralement les marges constatées sur les contrats à gros volumes sont très écrasées. De plus, les coûts induits par la localisation d'une partie des équipes du Groupe dégradent aussi la compétitivité des offres.

- ❖ Gestion du risque par le Groupe

Pour contrebalancer le choix stratégique lié à la localisation du Groupe en France, ACTIA a développé son organisation à l'international, afin de disposer de capacités de production et des bureaux d'études dans des zones plus compétitives que la France.

Par ailleurs, le Groupe a toujours fait face au risque relatif à sa taille en préférant une variété de marchés de niches, peut-être plus modestes mais moins exposés.

Face à de telles situations, ACTIA a toujours su faire preuve d'une grande réactivité pour la prise en compte des besoins souvent spécifiques de ses clients. Le volume significatif de ressources financières consacrées annuellement à l'innovation (environ 15 % du chiffre d'affaires consolidé) permet de maintenir un positionnement technologique de haut niveau et reconnu par ses clients. Le choix stratégique, renouvelé, de disposer en propre des outils de production permet une très grande réactivité et souplesse face aux évolutions des besoins clients.

Enfin, la part d'activités à l'international (plus 75 % du chiffre d'affaires) et des implantations dans les différentes grandes plaques économiques mondiales contribuent à renforcer la position et le développement durable du Groupe face à des compétiteurs bien plus puissants.

6.2.1.2 Approvisionnement

Il s'agit du risque opérationnel lié à des difficultés d'approvisionnement des composants électroniques, à leur obsolescence et fin de vie, à leur mise sous allocation, avec la rupture possible de produits, en particulier lorsque les contraintes technologiques aboutissent au choix d'un fournisseur unique ou encore à la crise sanitaire en Asie. Tous ces risques peuvent engendrer des tensions sur le marché et ACTIA n'est pas un client prioritaire par rapport à d'autres acteurs qui ont un positionnement plus favorable, notamment lié à leur puissance d'achats.

Face à une demande mondiale croissante en électronique, différents phénomènes peuvent perturber l'approvisionnement d'un composant ou d'une famille de composants, à savoir :

Les tensions de marché

- ❖ Niveau du risque : **Risque majeur**
- ❖ Description du risque

Sans créer un manque particulier, la recrudescence de la demande (téléphonie, objets connectés,...) amène des tensions sur le marché du composant qui se traduisent prioritairement par une augmentation des délais d'approvisionnement et / ou par une livraison sous allocation. La mise sur le marché de produits de grande consommation, comme une tablette de nouvelle génération, peut impacter lourdement toutes les familles de composants.

- ❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

Ce type de tensions (délai d'approvisionnement, tension sur les prix,...) est lourd à manager.

Les mesures d'anticipation et de protection sont complexes : diversification des sources d'approvisionnements, augmentation et anticipation des besoins exprimés, modification des produits, ...

Dans tous les cas elles induisent des coûts supplémentaires et une augmentation des stocks, notamment avec :

- Des frais de logistique et de transport qui peuvent être conséquents pour éviter des retards dans la production et dans la livraison aux clients ;
- Une perte d'efficacité organisationnelle industrielle induisant des coûts de production plus élevés ;
- Une surenchère exceptionnelle des coûts de composants (2018) qui peuvent ponctuellement augmenter sensiblement ;
- Une augmentation ponctuelle des stocks liée à une référence manquante, bloquant la production et donc la sortie des autres références ;
- Une augmentation structurée avec la constitution de stocks de sécurité.

Les répercussions concernent une augmentation des charges d'exploitation (hausse des matières premières, surcoût des livraisons, ...), des ruptures des approvisionnements pouvant aller jusqu'à l'arrêt de la production et des pénalités clients, et donc affecter le résultat net du Groupe.

- ❖ Gestion du risque par le Groupe

L'organisation des achats autour des différents fabricants, distributeurs, voire l'appel à des brokers permet au Groupe de faire face.

En 2018, cette situation a entraîné une hausse des prix des composants pour un marché habituellement baissier. En 2019, en conséquence de la guerre commerciale Etats-Unis / Chine et d'une stabilisation de la demande dans le domaine de la téléphonie, les prix ont baissé pour certaines familles de composants.

La fin de fabrication d'un composant

- ❖ Niveau du risque : **Risque élevé**
- ❖ Description du risque

Lorsqu'un fabricant décide l'arrêt de la fabrication d'un composant, il prévient ses clients et leur demande de passer la « dernière commande » couvrant l'ensemble de leurs besoins (Last Buy Order).

En effet, la durée moyenne de vie d'un composant est de 7 ans. Cette durée de vie a aujourd'hui tendance à diminuer du fait de l'obsolescence programmée, des ruptures technologiques, ... Il est donc essentiel d'anticiper ce phénomène.

❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

Ce cas de figure pénalise l'évolution des stocks avec une nécessité d'anticiper la quantité de composants nécessaire à la production, mais ne présente qu'un risque modéré dans le temps, puisqu'il s'agit avant tout de répondre aux besoins au plus juste afin de ne pas être en manque ou de générer du stock obsolète.

Au 31 décembre 2019, le pourcentage des stocks correspondant à un Last Buy Order représentait 2 % de l'ensemble des stocks.

❖ Gestion du risque par le Groupe

Avec une équipe interne dédiée « Pérennisation » qui gère le suivi réglementaire lié aux composants sensibles (ITAR, EAR), toutes les évolutions réglementaires, en France comme au niveau européen ou mondial, et les annonces de fin de production, le Groupe a les moyens de manager ce sujet, qui peut prendre ponctuellement de l'ampleur.

En effet, ACTIA a mis en place un Observatoire de l'Obsolescence, à la fois au service des clients d'ACTIA et œuvrant en interne afin d'effectuer une veille permanente des composants, notamment par l'accès à des bases de données spécifiques. Ainsi, l'équipe d'ACTIA veille à anticiper les conséquences de la fin de vie d'un composant, son appui pouvant aller jusqu'au redesign de produits intégrant de nouveaux composants disponibles.

Les situations de fournisseur monosource

❖ Niveau du risque : **Risque élevé**

❖ Description du risque

De telles situations sont la conséquence de l'approvisionnement d'un composant ou d'une famille de composants par un fournisseur unique, souvent lié à un choix technologique.

❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

Elles peuvent être potentiellement très complexes à gérer avec des impacts financiers lourds (cas du fournisseur de batteries en 2017 avec de lourds impacts sur les coûts de transports exceptionnels).

En effet, le Groupe a dû gérer la difficulté d'approvisionnement d'un composant (batterie pour les boîtiers télématiques) pour lequel la très forte croissance de la demande internationale avait mis notre fournisseur en difficulté. Sans en arriver au blocage des chaînes de production de nos clients, les difficultés rencontrées avaient généré des coûts exceptionnels de transports (+ 5,5 M€), le temps de trouver, valider, faire certifier et accepter le changement de composant à nos clients.

❖ Gestion du risque par le Groupe

ACTIA cherche à les identifier très tôt dans le processus de développement du produit, dès les Revues Préliminaires de Définition, afin d'éviter la position de fournisseur monosource. Si cela n'est pas possible, du fait principalement de caractéristiques techniques imposées par le client, une surveillance particulière du fournisseur est mise en place : solidité financière, capacité de production, approvisionnements anticipés,

Dans tous les cas, même après la mise en production du produit, une recherche de solution alternative est maintenue.

Les situations particulières du type épidémie

❖ Niveau du risque : **Risque moyen**

❖ Description du risque

De telles situations, imprévisibles, type Coronavirus, peuvent conduire, en fonction de leur ampleur (territoire) et de leur durée, à perturber la chaîne d'approvisionnement, voire l'arrêt de l'activité du Groupe de façon plus ou moins importante, au regard du nombre de filiales concernées mais également de la durée qui peut s'imposer de façon différenciée en fonction de la protection des collaborateurs et des mesures gouvernementales propres à chaque pays.

❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

Une telle situation pourrait engendrer une rupture de la chaîne d'approvisionnement entraînant un arrêt de la production de certains de nos produits, voire une hausse des coûts d'achat.

Avec une priorité affichée du Groupe pour la protection de ses salariés, les conséquences d'une crise type Covid-19 impactera prioritairement le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle et la gestion du cash.

A ce jour, le Groupe n'anticipe pas de problèmes dans la levée des financements tels qu'ils étaient programmés, dans le cadre d'un fonctionnement normal et des financements spécifiques mis en place par les gouvernements dans le cadre de la gestion de la crise actuelle.

A l'heure où ce document est rédigé, le coût d'une telle crise sanitaire ne peut être évalué, dans la mesure où il est impossible d'en connaître la durée et l'étendue géographique. Mais, si la probabilité d'une telle crise, mondiale, est très faible, son impact financier peut s'avérer très lourd et ce pour l'ensemble de l'économie mondiale.

❖ Gestion du risque par le Groupe

Malheureusement, la fabrication des composants électroniques est concentrée en Asie. Cependant, plusieurs pays se partagent le marché et certains fabricants ont aussi des centres de production en Amérique du Nord, ce qui permet de pondérer le risque. ACTIA approvisionne la quasi-totalité de ses composants au travers des réseaux de distributeurs spécialisés qui eux-mêmes s'organisent pour atténuer les risques face à une situation de ce type.

Certes, les volumes achetés par ACTIA sont souvent marginaux pour les grands fabricants de composants, mais le recours aux réseaux de distribution permet de gérer très convenablement ce type de risques, ACTIA pouvant être un client significatif au niveau d'un distributeur.

Concernant le Covid-19, fort de l'expérience de sa filiale chinoise, 1^{ère} structure touchée par l'épidémie, ACTIA a très vite mis en place une cellule de crise lorsque l'Europe s'est trouvée affectée. Cette cellule se réunit quotidiennement pour piloter au mieux cette situation exceptionnelle et anticiper, de façon très rapide et très concrète, toutes les mesures qui peuvent être mises en œuvre pour la traverser.

Avec pour priorité absolue la mise en sécurité des équipes, le Groupe a mis en place plusieurs mesures pour répondre efficacement à la reprise de la demande commerciale et la pérennité du Groupe, au rang desquelles :

- la forte réduction, très tôt dans la crise, de tous les déplacements,
- le chômage technique, partout où de telles mesures sont possibles,
- l'organisation ciblée du télétravail pour assurer le pilotage du Groupe, les fonctions clés et la continuité des projets et les interfaces avec les clients et les fournisseurs,
- la fermeture de l'ensemble de nos sites de production,
- un suivi quotidien des prévisions rectificatives de nos clients, pour stopper ou différer les approvisionnements,
- en France, la suspension du remboursement de tous les emprunts pour une durée de 6 mois.

Le manque de capacitair d'un fabricant

❖ Niveau du risque : **Risque moyen**

❖ Description du risque

Le fort développement des objets connectés conjugué à la croissance mondiale, même ralentie, peut impacter l'organisation des achats, les quantités fabriquées par un fournisseur pouvant être insuffisantes pour répondre à la demande du marché.

❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

En règle générale, grâce à l'équipe « Pérennisation », un composant de substitution peut être trouvé rapidement, s'il n'est pas déjà référencé par le service Achats.

Quand cela correspond à un composant spécifique, comme ce fut le cas pour le Groupe en 2017, les caractéristiques imposées par le client rendent plus difficiles, dans des délais et à des coûts raisonnables, l'approvisionnement par une autre source. En l'occurrence, ACTIA a mis 9 mois à partir du moment où le fournisseur a annoncé ne plus être en capacité de répondre à la demande pour identifier, tester, certifier, faire valider par le client et approvisionner le composant de substitution.

Ainsi, des frais de transports exceptionnels importants ont été enregistrés en 2017, afin de se faire livrer et de livrer les clients pour ne pas stopper leurs chaînes de production.

❖ Gestion du risque par le Groupe

La maîtrise du risque de rupture de la chaîne d'approvisionnement est prise en compte par ACTIA qui prévoit systématiquement d'identifier les alternatives d'approvisionnement et la recherche de solutions alternatives.

6.2.1.3 Cyberattaque

❖ Niveau du risque : **Risque élevé**

❖ Description du risque

Les risques regroupés dans ce chapitre concernent les attaques quotidiennes, les piratages du système d'information et le ralentissement, voire l'arrêt de l'activité avec des répercussions sur les livrables. A ces risques s'ajoutent les défaillances possibles des systèmes informatiques, voire des télécommunications, à l'heure où ces outils sont d'une importance quotidienne dans la gestion du Groupe.

❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

Ce type de risque est incontestablement celui qui a pris le plus d'acuité au cours de ces dernières années. Les conséquences financières liées à un arrêt des systèmes pourraient s'avérer importantes.

Le risque pourrait porter sur l'activité du Groupe, ses résultats financiers et opérationnels et l'atteinte à l'image du Groupe.

❖ Gestion du risque par le Groupe

Depuis de nombreuses années ACTIA a renforcé ses moyens humains affectés à la prévention de ce risque et a pris de nombreuses dispositions dans l'organisation de l'architecture de ses infrastructures et systèmes informatiques.

Cette organisation tient compte des activités des différentes sociétés du Groupe, de leur maturité et de leur niveau d'intégration. Il n'y a pas, par exemple, de réseau unifié qui présenterait un risque de propagation rapide d'une cyberattaque. Les dispositifs de protection déployés sont régulièrement remis au niveau de l'état de l'art. Des essais de vulnérabilité sont régulièrement réalisés.

Un effort particulier est mis sur la sensibilisation des collaborateurs. Une communication régulière est assurée auprès de tous les personnels, dès le recrutement et, plus spécifiquement, en retour d'expérience quand des incidents surviennent.

En cas d'incident éventuel, différents mécanismes de réplication, de sauvegarde et de reprise d'activités sont en place et ont pu montrer leur efficacité. ACTIA Automotive, ACTIA Telematics Services et ACTIA Engineering Services bénéficient d'ores et déjà de la certification ISO 27001, ce qui représente 35 % des effectifs du Groupe et plus de 55 % des ingénieurs travaillant dans les bureaux d'études.

De plus, et de par la nature de certains produits ou services proposés susceptibles d'être des vecteurs de propagation de virus, le Groupe a décidé de souscrire une assurance de responsabilité professionnelle face au cyber risque généré par ses produits ou services

6.2.1.4 Gestion des talents

ACTIA fait face à des difficultés de recrutement principalement en France et en Tunisie, mais également dans toutes les filiales internationales implantées dans des pays en croissance et donc de plein emploi, ainsi qu'à un turnover important.

Les difficultés de recrutement

❖ Niveau du risque : **Risque moyen**

❖ Description du risque

Un point de vigilance pour le Groupe concerne la gestion des compétences. En effet, il s'agit de la structurer au niveau mondial sans pour autant avoir les moyens organisationnels et financiers d'un grand groupe.

❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

Le recrutement de collaborateurs peut s'avérer compliqué dans les pays où le plein emploi est installé, comme aux États-Unis ou en Chine, ou face à une pénurie de compétences comme en Europe sur le sujet de la digitalisation, alors que le Groupe est souvent en recherche desdites compétences.

❖ Gestion du risque par le Groupe

Le Groupe met progressivement en place une gestion des compétences à l'échelle mondiale avec des possibilités de mobilité au sein du Groupe, tout en essayant de maintenir une politique de rémunérations raisonnable. ACTIA fait face au turnover grâce à un outil de formation « ACTIA Academy » concilié à la gestion des carrières. Initialement mis en œuvre en Tunisie au sein du bureau d'études, cet outil a vocation à être déployé progressivement partout dans le Groupe afin de fidéliser les équipes en interne.

Parallèlement, un travail de fond est mené sur la marque employeur pour enrichir notre approche des valeurs portées par l'entreprise familiale qu'est ACTIA.

6.2.1.5 Regroupement des acteurs

❖ Niveau du risque : **Risque moyen**

❖ Description du risque

La fusion envisageable de nos clients grands comptes, mais aussi de nos fournisseurs, pourrait fragiliser les relations commerciales en place.

❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

ACTIA, fournisseur de constructeurs de véhicules, peut être exposé aux conséquences de regroupements et de fusions de certains d'entre eux, en particulier dans le domaine du diagnostic pour véhicules légers, ces fusions pouvant conduire à une perte de marché à terme.

Sous l'angle économique, le chiffre d'affaires cumulé réalisé, par exemple auprès de deux constructeurs mondiaux qui sont récemment entrés en discussion, ne représente que 3 % environ du chiffre d'affaires du Groupe. En l'état actuel, ce type de risque n'aurait pas un impact significatif, mais tout dépendra des rapprochements autorisés par l'Autorité de la Concurrence.

❖ Gestion du risque par le Groupe

Les produits ou services concernés sont liés à des gammes ou à des modèles de véhicules commercialisés pour lesquels il faudra continuer à assurer un service après-vente pendant de très nombreuses années. En conséquence, la stratégie déployée autour de la technologie et des services dans le domaine du diagnostic et de l'après-vente, ne peuvent être rapidement substituées. ACTIA a par ailleurs démontré toute sa pertinence sur ce type de marché.

6.2.2 Risques financiers

6.2.2.1 Risque de change

❖ Niveau du risque : **Risque majeur**

❖ Description du risque

L'implantation du Groupe à l'international l'expose à des risques de change, liés aux fluctuations des devises étrangères, tant pour les transactions effectuées que pour la conversion de ses actifs et de ses résultats.

❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

Avec plus de 280 M€ d'achats, dont près de 130 M€ en dollars américains (hors achats de nos structures américaines qui bénéficient d'une couverture naturelle), une évolution de la parité EUR/USD impacte très rapidement la rentabilité du Groupe.

❖ Gestion du risque par le Groupe

Pour les transactions réalisées en devises étrangères (ex : achats ou ventes en dollar américain (USD) ou en yen (JPY) par des entités de la zone Euro), les sociétés concernées gèrent de façon autonome leur risque de change et souscrivent si nécessaire des outils de couverture de change, lorsque les volumes en jeu le permettent.

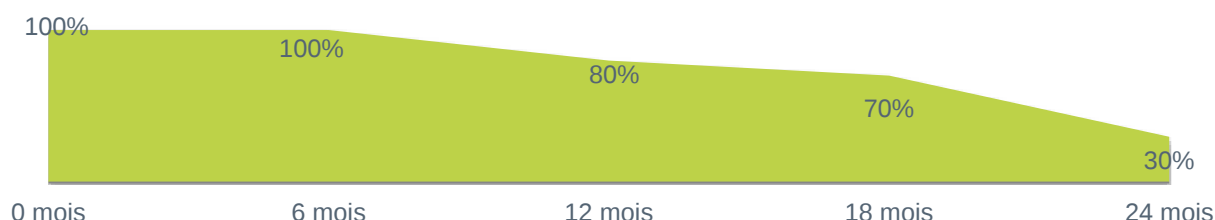
ACTIA Automotive, filiale française, qui gère une part très significative des achats de composants du Groupe, se trouve particulièrement exposée. Elle souscrit régulièrement des contrats de couverture de change dont les caractéristiques sont détaillées au § Note 11.2 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés. Ces outils de couverture ont pour objectif de sécuriser le coût d'acquisition des dollars USD par rapport à un prix vendu à nos clients. En effet, ces prix sont définis au moment des appels d'offres et les clients n'autorisent pas d'évolution de ceux-ci en fonction des fluctuations EUR / USD ou du marché des composants. Il ne s'agit donc pas de spéculer par rapport aux marchés boursiers, mais d'assurer un niveau raisonnable de parité pour les semaines / mois à venir.

Une forte évolution de la parité EUR / USD, a des conséquences très différentes en fonction de la vision court ou moyen terme que l'on adopte pour le Groupe :

- A court terme, cela représente un risque majeur pour nos achats de composants qui sont pour environ la moitié effectués en dollars et qui sont essentiellement fabriqués en zone sous influence dollar américain. Les outils de couverture permettent de limiter l'impact de l'évolution de la parité, sécurisant les achats lors de forte baisse, mais ne permettant pas de bénéficier immédiatement des hausses, devant attendre la mise en œuvre de nouveaux outils suite à l'extinction des outils existants. Aussi, il est constaté que malgré de très fortes amplitudes, le Groupe a pu travailler à change quasi constant sur ces trois dernières années. Des actions sont cependant menées pour trouver les ajustements nécessaires sur les prix tant auprès des fournisseurs, qu'auprès des clients. Force est de constater, dans les deux cas, que, du fait de notre taille, peu de produits ont bénéficié d'un réajustement de prix en notre faveur, par le passé.
- A moyen terme, l'évolution de la parité peut impacter la compétitivité du Groupe dans les appels d'offres internationaux mais cela ne se traduira, dans l'activité, qu'avec 18 mois à 3 ans de retard, du fait du cycle de développement (R&D) et d'industrialisation.

Le Groupe a ainsi pu procéder à ses achats de dollars américains à une parité moyenne sur la période de 1,165 contre 1,178 en 2018, générant un gain de 4 115 k€ par rapport au marché comptant dont la parité moyenne est de 1,112, contre 1,181 en 2018.

A titre indicatif, les outils de couverture s'inscrivent dans une politique pouvant se traduire en termes de niveau de couverture du besoin d'achat de dollars (USD) par le graphe suivant :



Le Groupe a procédé à l'analyse du **risque de change** sur les créances clients et les dettes fournisseurs après couverture et les éléments chiffrés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En k€	Créances Clients Valeurs Brutes (a)	Dettes Fournisseurs (b)	Engagements hors bilan (c)	Position nette avant couverture (d)=(a)+(b)+(c)	Instruments financiers de couverture (e)	Position nette après couverture (f)=(d)+(e)
EUR	92 112	<59 256>	3 189	36 046		36 046
USD	34 770	<17 947>	18 507	35 330	12 036	47 366
Autres devises	16 760	<8 079>	49	8 730		8 730
Total	143 643	<85 282>	21 745	80 106	12 036	92 142

La majeure partie des transactions sont donc réalisées en euro. L'analyse de la sensibilité à une variation de +/- 1 % de taux de change a été réalisée sur le dollar américain, 2^{ème} devise la plus utilisée dans le Groupe, les neuf autres devises regroupées dans le tableau ci-dessus en rubrique « Autres devises » ne présentant pas de risque significatif, même si certaines devises connaissent de très fortes fluctuations, comme le réal brésilien.

La sensibilité à une variation de +/- 1 % du taux de change EUR/USD a été calculée sur une base après couverture. Les données chiffrées de cette analyse sont détaillées ci-dessous :

En k€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Position nette après couverture en USD	47 366	47 366	47 366	47 366
USD	0,89015	0,89906	0,88125	0,89906
Estimation du risque	+ 422	- 422	+ 422	- 422

Enfin, avec un impact faible en clôture de l'exercice 2019 (écart de + 7,0 k€, contre + 6,5 M€ en 2018), la valorisation des instruments de couverture imposée par la norme IAS 39 peut fluctuer significativement d'un exercice à l'autre. L'utilisation d'outils de type « accumulateur » qui sont gérés avec une capacité d'accumulation limitée par des levées anticipées régulières et avec un seuil de double accumulation bonifié par rapport à des achats à terme, ajoute un degré de risque dans le calcul de la valorisation, qui surenchérit le calcul. Il est rappelé que ces instruments ont pour vocation de protéger les achats de devises au risque de devoir enregistrer des écritures techniques sans lien avec l'activité.

En ce qui concerne les actifs et les passifs hors zone euro, ils ne représentent qu'une faible part du Groupe (25,3 %) et ne sont généralement liés qu'à l'activité. Les biens mobiliers ou immobiliers s'amortissent ou sont déjà totalement amortis. Seuls les derniers investissements aux Etats-Unis, avec la nouvelle usine de production de cartes électroniques, sont accompagnés par une dette en devise, la construction des deux bâtiments en Tunisie étant financés en local, en euros. Une analyse a été faite concernant ces deux investissements long terme par rapport au risque devises, mais l'opportunité immobilière qu'ils représentaient par rapport au coût de location de biens pour de la production de cartes électroniques avec sa spécificité pondère considérablement le risque de change. Concernant les équipements lourds nécessaires à la production, les biens sont amortis rapidement et l'homogénéité des équipements sur nos différents sites permettrait la récupération et l'utilisation des biens sur n'importe quel autre site. De plus, la mise en œuvre d'un site industriel sur sol américain a également pour objectif de développer les ventes du Groupe en devises et ainsi de bénéficier d'une couverture naturelle sur une partie de ses activités.

Enfin, n'ayant pas opté pour une valorisation des actifs immobiliers, la valeur nette comptable est très en deçà de la valeur de marché et couvrirait un différentiel de change si nous étions amenés à vendre un bien.

Le risque de change lié aux filiales hors zone euro se limite essentiellement à la contribution aux résultats du Groupe. En effet, le Groupe facture, dans les pays où les risques sur les monnaies sont les plus sensibles, en euros pour tous les flux intragroupes et limite la durée du Crédit Client sur les pays à monnaie « fondante ».

6.2.2.2 Les risques de crédit et / ou de contrepartie

❖ Niveau du risque : **Risque moyen**

❖ Description du risque

Le risque de crédit et / ou de contrepartie proviendrait de la défaillance d'un client, en raison de difficultés financières ou de faillite. Il traduit dans les faits une dépendance du Groupe par rapport à certains clients significatifs.

❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

Le chiffre d'affaires réalisé avec les dix principaux clients représente 58,7 % du chiffre d'affaires total. Le premier client représente 21,6 % de l'activité globale du Groupe. C'est un niveau exceptionnel, du fait d'un contrat ponctuel avec un constructeur automobile (fort volume), dont la fin de vie annoncée, d'ici 2 ans, favorisera le retour à la situation souhaitée qu'aucun client du Groupe ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires. Il est cependant important de préciser que les premiers clients sont, pour la plupart d'entre eux, des groupes internationaux avec de nombreuses filiales qui se déclinent sur des marchés différenciés tant en termes juridique (filiales / divisions) qu'en termes de produits répondant à des segments ayant des activités indépendantes.

Les neuf clients suivants ont un poids variant de 7,4 % à 2,0 % du chiffre d'affaires consolidé. Cette situation n'a que peu évolué pendant l'année 2019.

Le Groupe est peu exposé au risque de crédit du fait de la nature des principales contreparties, de la solvabilité de ses principaux clients et de la grande dispersion de ses autres clients.

❖ Gestion du risque par le Groupe

Le Groupe n'envisage aucune défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif sur ses actifs échus non provisionnés (cf. Note 9 « Clients et Autres créances » des notes annexes aux comptes consolidés).

Par ailleurs, le Groupe peut faire appel à des organismes d'assurance-crédit dans des cas particuliers.

Pour les zones géographiques présentant un risque particulier, les livraisons ne sont effectuées qu'au travers des outils reconnus, tels que le crédit documentaire.

6.2.3 Risques industriels et environnementaux

6.2.3.1 Environnement et Sécurité

❖ Niveau du risque : **Risque moyen**

❖ Description du risque

L'activité « batteries », en cours de déploiement, génère des risques spécifiques. Ces risques doivent être considérés sur l'ensemble du cycle de vie du produit, dès sa conception pour assurer un processus de production le plus sécurisé possible puis un fonctionnement stable dans sa phase d'exploitation et enfin un retrait de service et un démantèlement sécurisés.

Les risques potentiels sont :

- Le risque électrique en fabrication et maintenance ; il constitue le risque principal, car, à ce moment-là, il est fait usage de haute tension ;
- Le risque humain, de blessures, lors des manipulations (une batterie pèse entre 1 et 5 tonnes) ;
- Le risque d'incendie, de surchauffe ou d'explosion ;
- La problématique du recyclage des cellules en fin de vie :

❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

Si les batteries en technologie LTO (Lithium Titane Oxyde) ont des caractéristiques de sûreté excellentes, pour les applications NMC (Nickel Manganèse Cobalt), le niveau de risque est plus élevé et devra être sécurisé en cas de futurs designs.

Nous avons équipé notre site de production allemand d'un extincteur de forte capacité « C20 », configuration validée par les autorités locales. Toutefois, ce n'est pas encore le cas pour notre site de production situé aux Etats-Unis qui s'organise pour produire également sur sol américain.

La défaillance d'une batterie électrique à l'utilisation peut engendrer un départ d'incendie, voire des dommages aux personnes. Le Groupe pourrait donc faire face à des risques humains lors des manutentions, mais aussi à des dégradations de matériels, de bâtiments, voire d'accident lors d'utilisation de nos batteries chez nos clients.

Enfin, le démantèlement des batteries et des cellules en fin de vie est réalisable. Le recyclage des cellules Li-Ion est à ce jour au stade prototype, car il n'existe pas encore de filière industrielle dédiée.

❖ Gestion du risque par le Groupe

La majorité de nos ventes portent sur des batteries en technologie LTO conçues pour ne pas présenter de risques d'incendie, de surchauffe ou d'explosion.

Nos produits destinés au marché ferroviaire font tous l'objet d'un test spécifique de résistance au feu de 15 minutes passés avec succès.

Le risque électrique produit est validé par design et correspond à des standards, comme le règlement UNECE R100, auxquels répondent tous nos produits et est traité par la mise en place de moyens de protection (films isolant, chaussures et sol isolants, ...).

6.2.3.2 Perte d'un site industriel – Arrêt d'activité

❖ Niveau du risque : **Risque moyen**

❖ Description du risque

Le risque principal concerne un départ de feu, une explosion, un tremblement de terre, avec comme risque le plus élevé un accident aérien, certains sites se trouvant à proximité d'aéroports.

❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

En cas de sinistre majeur sur un des 2 principaux sites de production de cartes électroniques français ou tunisien, les Etats-Unis montant actuellement en puissance et ne représentant encore qu'une faible part de la production, il pourrait en découler un arrêt de l'activité pendant un laps de temps plus ou moins long en fonction de l'étendue des dégâts, des retards de production et de livraison, avec un impact négatif sur les comptes.

❖ Gestion du risque par le Groupe

Les moyens industriels du Groupe font appel, désormais, à trois centres industriels majeurs (Colomiers (France), Tunis (Tunisie) et Detroit (Etats-Unis)) de production de cartes électroniques. Plusieurs autres sociétés du Groupe disposent de moyens de production en propre, liés à de l'intégration et du test de produits, ou en relation étroite avec des partenaires industriels locaux (sous-traitants).

L'organisation industrielle, les approvisionnements étant gérés par le même ERP, permet de réorienter facilement les flux d'approvisionnements d'un centre industriel vers un ou plusieurs autres. Au délai près de la réalisation d'outillages spécifiques et propres à chaque produit (de 6 à 12 semaines) et de la formation éventuelle d'opérateurs (de 4 à 6 semaines), une production peut être transférée d'un site vers un ou plusieurs autres. Les moyens de productions des différents sites considérés sont identiques ou compatibles, de sorte que les processus soient dupliqués rapidement. Toutefois la capacité des sites n'est pas identique (60 % en Tunisie, 30 % en France, 10 % aux Etats-Unis).

Naturellement, si un sinistre majeur survenait, avec destruction totale d'un site (accident aérien par exemple), le temps nécessaire à restaurer la capacité industrielle du site serait de plusieurs mois. La tenue des engagements clients, dans les meilleures conditions possibles passerait alors par une sous-traitance extérieure auprès de sociétés EMS.

Le Groupe dispose également d'une police d'assurance Dommages Aux Biens adaptée à son activité en termes de niveaux de garantie. Des visites régulières (au minimum une fois par an) de l'assureur permettent d'identifier les points de risque, de sensibilité et les pistes d'amélioration. Au cours des dix dernières années, la sinistralité enregistrée dans l'ensemble du Groupe, au regard du risque Dommages Aux Biens est sensiblement inférieure à 50 %. Seuls les troubles sociaux survenus en Tunisie en 2011 ont pu conduire à un arrêt de production qui a été, en cumul, inférieur à 10 jours ouvrés, sur les usines tunisiennes.

L'ouverture récente du troisième site industriel (Detroit – Etats-Unis), outre le fait qu'elle vise à développer l'activité en Amérique du Nord, permet clairement de réduire le risque que présenterait le développement de troubles sociaux en Tunisie, mais aussi en France (blocage des ports, grèves diverses ...).

6.2.4 Risques juridiques, politiques et réglementaires

6.2.4.1 Stabilité politique

❖ Niveau du risque : **Risque majeur**

❖ Description du risque

Certaines implantations du Groupe, comme au Mexique, en Tunisie ou au Brésil, sont dans des pays où les bouleversements politiques et économiques ne peuvent être écartés. Au-delà de ces implantations, la guerre économique que se livrent les Etats-Unis et la Chine, voire, dans une moindre mesure, le Brexit, peuvent également impacter les activités et donc les résultats d'ACTIA.

❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

Des troubles politiques persistants pourraient engendrer une baisse des ventes, des difficultés pour nos salariés à venir travailler, voire la destruction de certains actifs, impactant directement le niveau de marge du Groupe, donc le résultat final. D'autres décisions politiques peuvent entraîner une hausse des droits de douane et donc une érosion des marges du Groupe.

❖ Gestion du risque par le Groupe

Là aussi, la meilleure atténuation de ce risque réside dans la politique de diversification du Groupe, tant au niveau des implantations géographiques que des marchés cibles.

6.2.4.2 Troubles sociaux

❖ Niveau du risque : **Risque moyen**

❖ Description du risque

L'implantation du Groupe en France est importante puisqu'elle représente près d'un tiers des effectifs, d'où une masse salariale conséquente correspondant à 46,0 % des salaires du Groupe. Il en est de même en Tunisie qui représente un autre tiers des effectifs, mais qui ne représente que 13,7 %.

Or, la France fait face depuis plusieurs mois à des tensions sociales importantes ; un blocage des voies de circulation, ports, aéroports, ... n'est pas à exclure. La Tunisie a également connu, par le passé, des événements sociaux préoccupants.

❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

Un blocage des infrastructures pourrait provoquer des retards dans l'acheminement des approvisionnements et / ou des livraisons, ce qui aurait des conséquences en termes d'organisation de nos systèmes de production, voire entraînerait des pénalités infligées par nos clients. L'impact sur les marges du Groupe serait donc immédiat.

❖ Gestion du risque par le Groupe

La meilleure atténuation de ce risque réside dans la politique de diversification du Groupe, tant au niveau des implantations géographiques que des marchés cibles.

6.2.4.3 Propriété Intellectuelle

❖ Niveau du risque : **Risque moyen**

❖ Description du risque

Depuis quelques années, de nombreuses applications s'appuient sur des technologies de communication issues de l'industrie des télécommunications, de type 2G, 3G, 4G. ACTIA est un des acteurs sur cette chaîne de valeur par la fourniture de calculateurs télématiques intégrant lesdites technologies.

Aujourd'hui le marché de la télématique fait face, au niveau de nos clients constructeurs, à un risque juridique et financier lié à la nécessité d'obtenir des licences relatives à l'usage de SEP (Standard Essential Patent) – brevets inclus dans les normes des standards internationaux (ETSI, 3GPP, ...) – via des sociétés de gestion de portefeuilles de brevets, mandatées par les détenteurs desdits brevets.

❖ Conséquences envisagées sur le Groupe

Ces demandes de licences créent un risque économique important pour nos clients devant répondre aux sollicitations des sociétés de gestion de portefeuilles de brevets. ACTIA encourt le risque d'éventuels recours judiciaires de ses clients.

❖ Gestion du risque par le Groupe

ACTIA travaille activement avec le support de ses fournisseurs à répondre au mieux des conditions exigées par ses clients constructeurs, et à négocier avec eux de la manière la plus favorable afin de parvenir à un équilibre tant juridique qu'économique.

7. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise a été arrêté par le Conseil de Surveillance du 30 mars 2020 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

7.1 Gouvernance d'entreprise

Notre Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de Middlednext de septembre 2016, disponible sur le site internet de Middlednext, ci-après le « Code de référence ».

7.1.1 Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de 10 membres dont un membre représentant des salariés. Au cours de l'exercice écoulé, aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil de Surveillance.

Ainsi, au 31 décembre 2019, le Conseil de Surveillance est composé comme suit :

Nom, prénom, fonction	Année première nomination	Echéance du mandat*
Louis PECH, Président du Conseil de Surveillance, père de Jean-Louis PECH et de Catherine MALLET, grand-père de Laura PECH	2002	2020
Pierre CALMELS, Vice-Président du Conseil de Surveillance, père de Marine CANDELON-BONNEMAISON et de Jean- François CALMELS	2003	2021
Henri-Paul BROCHET, membre du Conseil de Surveillance	2008	2020
Catherine CASAMATTA, membre du Conseil de Surveillance	2017	2023
Alain COSTES, membre du Conseil de Surveillance	2003	2021
Carole GARCIA, membre du Conseil de Surveillance	2014	2020
Laura PECH, membre du Conseil de Surveillance petite-fille de Louis PECH, fille de Jean-Louis PECH	2017	2023
Günther THRUM, membre du Conseil de Surveillance	2002	2020
Véronique VÉDRINE, membre du Conseil de Surveillance	2004	2021
Michel DAMIANI, membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés	2018	2022

* A l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Au sein du Conseil de Surveillance, la durée des mandats est de 6 ans. Les membres du Conseil de Surveillance ont tous été nommés ou ratifiés par l'Assemblée Générale, à l'exception du membre du Conseil représentant les salariés qui a été désigné dans le cadre d'une élection auprès des salariés de la Société et de ses filiales, directes ou indirectes, concernées par les conditions fixées à l'article L225-28 du Code de Commerce.

Concernant le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance, il est précisé que le Conseil est composé de 4 femmes et 5 hommes sur un total de neuf membres, le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés n'étant pas à inclure dans ce calcul. La proportion des membres de chaque sexe est bien au moins égale à 40%, conformément à la réglementation applicable.

LES CENSEURS

Au 31 décembre 2019, les censeurs étaient au nombre de trois :

Nom, prénom	Année première nomination	Echéance du mandat*
Christian DESMOULINS	2014	2022
Frédéric THRUM	2017	2021
Stanislas BAILLY	2019	2023

* A l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

LES MANDATAIRES INDEPENDANTS

Critères retenus : pour être considéré comme mandataire indépendant, le membre du Conseil de Surveillance doit respecter les critères suivants :

1. Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié, ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe (C1) ;
2. Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être, en relation d'affaires significative avec la Société ou le Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) (C2) ;
3. Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif (C3) ;
4. Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence (C4) ;
5. Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux Comptes de l'entreprise (C5).

Pour l'application de ces critères, la notion de groupe retenue est la suivante : toute société contrôlée ou contrôlant ACTIA Group au sens de l'article L233-3 du Code de Commerce.

Nous vous précisons, ci-après, le tableau de synthèse précisant la conformité, ou non, de chacun des membres du Conseil de Surveillance au regard de chaque critère du Code de référence :

Nom, prénom, fonction	C1	C2	C3	C4	C5	Conclusion
Louis PECH, Président du Conseil de Surveillance	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
Pierre CALMELS, Vice-Président du Conseil de Surveillance	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
Henri-Paul BROCHET, membre du Conseil de Surveillance	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Catherine CASAMATTA, membre du Conseil de Surveillance	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Alain COSTES, membre du Conseil de Surveillance	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Carole GARCIA, membre du Conseil de Surveillance	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Laura PECH, membre du Conseil de Surveillance	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON
Günther THRUM, membre du Conseil de Surveillance	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON
Véronique VÉDRINE, membre du Conseil de Surveillance	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Michel DAMIANI, membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés	Non applicable					

Les mandataires sociaux indépendants sont donc :

❖ Alain COSTES	membre du Conseil de Surveillance ;
❖ Henri-Paul BROCHET	membre du Conseil de Surveillance ;
❖ Catherine CASAMATTA	membre du Conseil de Surveillance ;
❖ Carole GARCIA	membre du Conseil de Surveillance.

7.1.2 Conformité au Code de Gouvernance MIDDLENEXT

La Société respecte l'ensemble des recommandations du Code Middlednext à l'exception des dispositions suivantes du Code de référence qui ont été écartées par le Groupe :

❖ Rémunération des membres du Conseil de Surveillance (R10)

En conformité avec la politique développée dans le Groupe depuis l'origine, aucune rémunération n'a, à ce jour, été attribuée aux membres du Conseil de Surveillance, et ce contrairement aux recommandations du Code de référence en la matière, notamment au titre de la rémunération des membres indépendants. Néanmoins, ce sujet reste à l'étude.

Par ailleurs, les dispositions suivantes du Code de référence ont été adaptées à la structure du Groupe, conformément aux possibilités offertes par le Code Middlednext :

❖ Comité d'audit (R6)

Le Conseil de Surveillance a décidé de ne pas créer de Comité d'audit ad hoc mais de remplir les fonctions dévolues à ce Comité. Conformément à l'article L823-20 du Code de Commerce, la Société est ainsi exemptée de l'obligation de constituer un comité spécialisé spécifique.

Conformément aux recommandations stipulées dans le Code de référence, une réflexion a été menée sur le sujet et il a été jugé qu'un tel comité n'apporterait rien de significatif à notre Société notamment en matière de suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Conseil de Surveillance réuni sous forme de Comité d'Audit est convoqué selon les mêmes règles de convocation que le Conseil de Surveillance. Il se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins quatre fois par an, notamment pour l'examen des comptes annuels et semestriel, et ce, préalablement à la tenue du Conseil de Surveillance appelé à statuer sur lesdits comptes ou pour la revue du dispositif d'alerte interne anticorruption.

Sa mission consiste à :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité,
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance,
- émettre une recommandation au Conseil de Surveillance sur les Commissaires aux Comptes dont la désignation ou le renouvellement sera proposé à l'Assemblée Générale,
- suivre la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission,
- approuver la fourniture des Services Autres que la Certification des Comptes et plus généralement de toute mission ou prérogative conformément aux dispositions légales,
- rendre compte régulièrement au Conseil de Surveillance de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée,
- et plus généralement exécuter toute mission et/ou exercer toute prérogative définie par les dispositions légales.

Le Conseil de Surveillance réuni sous forme de Comité d'Audit dispose de la faculté de recourir à des conseils extérieurs, avocats ou consultants.

Au cours de l'année 2019, le Conseil de Surveillance réuni sous forme de Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises principalement pour la présentation des résultats annuels de l'exercice 2018, pour les résultats du premier semestre 2019 et pour la revue du dispositif d'alerte interne anticorruption.

❖ Comité des nominations et des rémunérations (R6)

Aucun comité n'a été créé à ce jour, les décisions de nomination et de rémunération étant prises collégialement. Compte tenu de la bonne proportion de membres indépendants au sein du Conseil, conformément aux préconisations du Code de référence et à la structure de l'actionnariat de la Société, il n'apparaît pas nécessaire de procéder à la création d'un tel comité, dans l'immédiat.

7.1.3 Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance

ACTIA Group S.A. est une Société à Conseil de Surveillance et Directoire depuis son Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport de gestion ont été transmis, par voie électronique, aux membres du Conseil de Surveillance dans la semaine précédant la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué, dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Conformément aux statuts, l'ordre du jour est fixé par le Président du Conseil de Surveillance.

Fréquence des réunions

Les modalités de convocation, de réunion, de quorum et de majorité du Conseil de Surveillance sont fixées par les statuts de la Société et par le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois, conformément à la législation et aux statuts, notamment pour :

- ❖ Examiner les chiffres d'affaires trimestriels, les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels ;
- ❖ Examiner la stratégie définie par LP2C, la valider et la déployer au sein du Groupe ;
- ❖ Examiner l'ordre du jour et les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale et les compléter concernant le choix de candidature d'un Commissariat aux comptes titulaire et le « Say on pay » ;
- ❖ Arrêter les termes de son rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- ❖ Procéder à la nomination d'un nouveau membre du Directoire ;
- ❖ Procéder à la nomination d'un nouveau Censeur ;
- ❖ Examiner les conventions règlementées, les documents d'information financière et prévisionnelle ;
- ❖ Analyser les opérations de croissance externe ;
- ❖ Autoriser les emprunts et les garanties ;
- ❖ Autoriser les avances en compte courant et les garanties afférentes au financement de nos filiales ;
- ❖ Adopter la procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales ;
- ❖ Modifier le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que le nécessite la gestion des affaires courantes qui sont du ressort de cet organe de décision. Il est régulièrement convoqué sur les analyses des comptes (situations intermédiaires ou arrêté) avec une approche systématique de l'analyse du trimestre, du semestre ou de l'année et des perspectives et stratégies à développer. Il analyse et délibère sur chaque point inscrit à l'ordre du jour ; un vote est opéré à main levée sur chaque décision.

Sont également abordées les problématiques de financement, soit au niveau de la Holding, soit au niveau des filiales, avec les garanties afférentes.

Lors de ces réunions, le Conseil de Surveillance entend les présentations relatives aux :

- ❖ Principes, méthodes et principales options comptables retenus ;
- ❖ Impacts des changements de méthodes éventuels ;
- ❖ Variations de périmètre de consolidation ;
- ❖ Principales données sociales et consolidées chiffrées communiquées (formation du résultat, présentation du bilan et de la situation financière).

Il entend également le compte rendu des Commissaires aux Comptes sur l'étendue, l'avancement et les conclusions de leurs missions, dès lors que leur audit ou revue limitée des états financiers est prévue par la réglementation applicable.

Convocation des Conseils

Conformément à la réglementation en vigueur, à nos statuts et aux pratiques de la Société, les membres du Conseil de Surveillance ont été convoqués par téléphone, courriel et / ou courrier dans un délai suffisant pour permettre la présence du plus grand nombre à l'ensemble des réunions. La date est habituellement fixée deux mois à l'avance et l'ordre du jour communiqué dans la semaine qui précède la réunion.

Par ailleurs, conformément aux articles L823-17 et R823-9 alinéa 2 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à l'ensemble des réunions qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires, par courriel et lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toute information ou document nécessaire dans un délai préalable raisonnable.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil de Surveillance se sont toutes déroulées au Siège Social. Conformément au règlement intérieur, les membres du Conseil de Surveillance peuvent assister au Conseil par des moyens de visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication, cette modalité de participation n'étant pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet l'examen des comptes de l'exercice et du rapport de gestion.

Le taux de présence des membres du Conseil de Surveillance peut varier d'une réunion à l'autre, dans le respect des règles de quorum et de majorité nécessaires. Les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité avec un absentéisme faible. Le taux de membres présents sur l'ensemble de ces Conseils a augmenté et se situe à 85 %.

Décisions adoptées

Toutes les résolutions soumises au Conseil de Surveillance ont été adoptées à l'unanimité.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous ses membres, en vue de leur relecture. L'approbation dudit procès-verbal est effectuée au cours du Conseil suivant.

Nombre d'actions devant être détenues par les membres du Conseil de Surveillance

Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2015, les statuts de la Société prévoient qu'il n'est plus nécessaire de détenir une action de la Société pour être membre du Conseil de Surveillance.

Nous vous indiquons ci-après le nombre d'actions détenues personnellement par chaque mandataire social au 31 décembre 2019 :

Mandataire Social	Nombre d'actions et pourcentage du capital		Nombre et pourcentages de droits de vote bruts	
Conseil de surveillance				
Louis PECH	61 344	0,31%	122 688	0,39%
Pierre CALMELS	273	0,00%	546	0,00%
Henri-Paul BROCHET	100	0,00%	200	0,00%
Catherine CASAMATTA	0	0,00%	0	0,00%
Alain COSTES	5	0,00%	10	0,00%
Michel DAMIANI	26	0,00%	52	0,00%
Carole GARCIA ⁽¹⁾	1	0,00%	1	0,00%
Laura PECH	0	0,00%	0	0,00%
Günther THRUM	213	0,00%	426	0,00%
Véronique VÉDRINE	20	0,00%	40	0,00%
Directoire				
Jean-Louis PECH	2 996	0,01%	5 992	0,02%
Jean-François CALMELS	0	0,00%	0	0,00%

Mandataire Social	Nombre d'actions et pourcentage du capital		Nombre et pourcentages de droits de vote bruts	
Conseil de surveillance				
Marine CANDELON	74	0,00%	148	0,00%
Catherine MALLET	796	0,00%	1 592	0,01%

(1) Il s'agit d'une action prêtée par ACTIA Group, dans le cadre de son mandat social.

Pour une parfaite connaissance des détentions, leur détail à la clôture de l'exercice est communiqué au § 5.12.1 « Répartition du Capital Social et des droits de vote », étant précisé que les familles PECH et CALMELS et Günther THRUM ont des actions à titre indirect au travers des sociétés LP2C et SIDMIA International.

A la date d'établissement du présent Document d'Enregistrement Universel, la situation n'a pas évolué.

Nombre de membres du Conseil de Surveillance élus par les salariés

Le Conseil de Surveillance comprend un membre représentant des salariés, Michel DAMIANI, élu en 2018 pour une durée de quatre ans, conformément aux dispositions de l'article L225-79-2 du Code de Commerce.

Nombre de censeurs nommés

A la date d'établissement du document, ils sont au nombre de trois (cf. § 7.1.1 « Composition du Conseil de Surveillance »).

Règlement Intérieur

Le Conseil de Surveillance a mis en place un Règlement Intérieur, consultable au Siège Social de la Société ou transmis sur simple demande. Ce Règlement Intérieur a été mis à jour en 2019 pour tenir compte de l'ensemble des évolutions intervenues depuis son approbation, en décembre 2009. Les principales dispositions de ce Règlement concernent :

- ❖ Le rôle du Conseil de Surveillance ;
- ❖ La composition du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Les devoirs des membres et la déontologie ;
- ❖ Les réunions du Conseil de Surveillance ;
- ❖ La rémunération des membres ;
- ❖ L'évaluation du Conseil ;
- ❖ L'adaptation, les modifications et la publicité du Règlement Intérieur.

Évaluation des travaux du Conseil

Conformément au Code de référence adopté par le Conseil de Surveillance, les membres du Conseil de Surveillance ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil au cours de la réunion qui s'est tenue en date du 30 mars 2020. Aucun dysfonctionnement n'a été relevé.

7.1.4 Composition du Directoire

La composition du Directoire est la suivante :

- ❖ Jean-Louis PECH Président du Directoire, fils de Louis PECH, père de Laura PECH ;
- ❖ Marine CANDELON-BONNEMAISON membre du Directoire, fille de Pierre CALMELS ;
- ❖ Jean-François CALMELS membre du Directoire, fils de Pierre CALMELS ;
- ❖ Catherine MALLET membre du Directoire, fille de Louis PECH.

Hormis les liens familiaux susvisés, il n'en existe pas d'autres entre les mandataires sociaux.

7.1.5 Pouvoirs du Directoire

La limite des pouvoirs du Directoire a été définie par le Conseil de Surveillance du 3 février 2004, selon les termes suivants :

« Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, le Conseil de Surveillance décide de modifier les limites qu'il a fixées lors de sa réunion du 12 novembre 2002 et autorise par conséquent le Directoire à effectuer, sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les opérations suivantes dans les limites suivantes :

- ❖ Achat d'immeubles par nature dont la valeur est inférieure à 1 000 k€ H.T. ;
- ❖ Achat, vente, échange, apport de tous autres biens immobiliers et droits quelconques mobiliers ou immobiliers, dont la valeur est inférieure à 1 000 k€ H.T. ;
- ❖ Création de tous établissements quelconques, tant en France qu'à l'étranger, représentant un investissement dont le montant sera inférieur à 1 000 k€ avec obligation d'information du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Emprunts même non assortis de sûretés, dont le montant sera inférieur à 1 000 k€ par emprunt avec une durée inférieure à 7 ans. L'enveloppe globale annuelle de ces emprunts ne pourra excéder 3 000 k€ et sera révisée chaque année ;
- ❖ Création de sociétés et prises de participations sous toutes formes dans toutes sociétés ou entreprises, dont le montant est inférieur à 1 000 k€ par opération, avec obligation d'information du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Prêts, crédits ou avances consentis par la Société, d'une durée supérieure à 1 an et d'un montant en principal inférieur à 500 k€ par opération et 2 000 k€ par an toutes opérations confondues ;
- ❖ Location, prise à bail de tous immeubles ou fonds de commerce, d'une durée pouvant aller jusqu'à 9 ans et pour un loyer inférieur à 500 k€ HT par an ;
- ❖ Contrats commerciaux d'une durée inférieure à 3 ans et portant sur un montant inférieur à 2 000 k€ H.T. ;
- ❖ Engagements directs même non assortis de garanties, pour des montants inférieurs à 2 000 k€ ;
- ❖ Engagements et licenciements d'employés de la Société dont le salaire annuel sera inférieur à 300 k€.

Toutes opérations dépassant les limites fixées ci-dessus devront faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance. En outre, le Directoire ne pourra pas donner de cautions, d'aval ou de garanties sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. »

En sus des opérations susvisées excédant les montants indiqués, sont également soumis à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts et du règlement intérieur du Conseil, les opérations suivantes :

- ❖ Adhésion à un Groupement d'Intérêt Economique ou à toute forme d'Association ou de Société pouvant entraîner la responsabilité solidaire et / ou indéfinie de la Société ;
- ❖ Représentation de la Société dans toutes opérations de liquidation amiable, toutes procédures de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- ❖ Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire dont l'ordre du jour comporte :
 - La proposition de candidats aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance,
 - La révocation d'un ou plusieurs membre(s) du Conseil de Surveillance,
 - Le renouvellement des fonctions d'un ou plusieurs membre(s) du Conseil de Surveillance.
- ❖ Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire dont l'ordre du jour comporte :
 - L'apport total ou partiel du patrimoine social, à une ou plusieurs société(s), constituée(s) ou à constituer, par voie de fusion, de scission ou apport partiel d'actif,
 - La réduction, l'augmentation, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, ou l'amortissement du capital social,
 - La modification d'une ou plusieurs clause(s) des statuts.
- ❖ Dépassement du budget de l'exercice social en cours, préalablement approuvé par le Conseil de Surveillance.

7.1.6 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 31 des statuts.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- ❖ Soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ;
- ❖ Soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- ❖ Donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix ;
- ❖ Adresser une procuration à la Société ;
- ❖ Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de points ou projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au Siège Social, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

7.2 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des articles L225-68 et L225-37-5 du Code de Commerce, il est précisé les points susceptibles d'avoir une **incidence en matière d'offre publique** :

- ❖ La structure du Capital Social ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont détaillées au § 5.12 « Principaux actionnaires » ;
- ❖ Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote ;
- ❖ À la connaissance de la Société, un pacte d'actionnaires a été conclu entre les familles des dirigeants (Louis PECH et Pierre CALMELS) et la Société SIDMIA International ; il est décrit au § 5.12.3 « Pacte d'actionnaires » ;
- ❖ Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est néanmoins précisé que conformément à l'article 10 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du Capital Social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins sans interruption au nom du même actionnaire ;
- ❖ Il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ; la Société ne dispose ni de PEE, ni de FCPE ;
- ❖ Les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 13 et 17 ; un résumé des dispositions statutaires concernant les organes sociaux est disponible au § 9.2.2 « Membres des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance » ;
- ❖ En matière de pouvoirs du Directoire, les délégations d'augmentation du capital en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital au § 7.5 « Délégations accordées dans le domaine des augmentations de capital ». Par ailleurs, les pouvoirs du Directoire en matière de rachat d'actions figurent au § 5.12.9 « Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions » ;
- ❖ La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- ❖ Il n'existe pas d'accord (contrats commerciaux, contrats financiers...) conclu par la Société qui soit modifié ou prenne fin en cas de changement de contrôle de la Société ;
- ❖ Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ou pour les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

7.3 Organes d'administration, de Direction et de Surveillance

7.3.1 Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de la société



❖ **Louis PECH**, fondateur du Groupe, père de Jean-Louis PECH et de Catherine MALLET et grand-père de Laura PECH, est le Président du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002 ; son mandat a été renouvelé lors des Assemblées Générales Annuelles qui se sont tenues le 6 mai 2008 et le 28 mai 2014 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après :

❖ Mandats

Mandats en cours		
Mandats	Société	Pays
Président du Directoire	LP2C	France
Président d'honneur du Conseil d'Administration	ACTIA Automotive	France
Administrateur	ACTIA de Mexico	Mexique
	KARFA	Mexique
	ACTIA Italia	Italie
	ACTIA China	Chine
	SCI los Olivos	Espagne
	ACTIA UK	Angleterre
	ACTIA Nordic	Suède
	ACTIA Inc.	Etats-Unis
	ACTIA Corp.	Etats-Unis
	ACTIA do Brasil	Brésil
Représentant permanent de LP2C	CIPI ACTIA	Tunisie
	ACTIA Tunisie	Tunisie
	ACTIA Engineering Services	Tunisie
	ACTIA Telecom	France
	ACTIA Systems	Espagne
Co-Gérant	SCI de l'Oratoire	France
Conseiller Honoraire	Banque de France de Toulouse	France
	Conseil du Commerce Extérieur de la France	France
Président d'honneur	CCI de Toulouse	France
	Le Cercle D'oc	France
	Conseil du Commerce Extérieur de Midi-Pyrénées	France
Membre	Académie d'Occitanie	France
	Association des Capitouls	France

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ACTIA Automotive	France	2019
Représentant permanent d'ACTIA Automotive	ACTIA Muller	France	2015
	ACTIA 3E	France	2019
Président	Comité d'investissement Midi Capital	France	2016
Membre du Comité des Sages	Muséum d'Histoire Naturelle	France	2016
Membre du Conseil Consultatif Régional	Société Générale	France	2016
	NATIXIS	France	2016
Vice-Président	Le Cercle D'oc	France	2017

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Administrateur	ACTIA Nederland	Pays-bas	2017
	ACTIA Tunisie	Tunisie	2016
	ACTIA Engineering Services	Tunisie	2016
	ACTIA India	Inde	2016
	ACTIA Systems	Espagne	2015
Censeur statutaire	Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées	France	2017

❖ Adresse

ACTIA Group – 5 rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :
Né en 1934 dans l'Aude
Marié, 4 enfants
- ETUDES :
Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Toulouse 1954 – 1957
- CARRIERE :
ATELIERS SEMCA – Secrétaire Général 1960 – 1962
MICROTURBO le 2 janvier 1963 après avoir assuré la création de cette Société depuis la Société ABG SEMCA – Directeur Commercial puis Directeur Général Adjoint 1963 – 1989
Quitte la Société après avoir assumé simultanément pendant 3 ans les activités de MICROTURBO et les fonctions de Direction chez MERCIE et ACTIA Automotive
ACTIA Automotive depuis 07/1989
LP2C (Holding du Groupe) depuis 07/1994
- DECORATIONS :
Médaille d'Argent du Travail
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques
Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
- DISTINCTION :
Prix Chivas 1985
- ACTIVITE SOCIALE PASSEE :
Membre associé de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse 1986 – 1991
Président de la Commission Industrie et Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse 1986 – 1991
Vice-Président de la Commission du Commerce Extérieur à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Toulouse 1988 – 1992
Président du Comité Régional Midi-Pyrénées des Conseillers du Commerce Extérieur de la France 1988 – 1993
Président du Comité Régional d'Exportation (Conseil Régional) 1990 – 1993
Président du Groupe d'Étude et de Mobilisation (GEM) Midi-Pyrénées 1991 – 1993
Président du Comité de Promotion des Échanges Internationaux (Charte de l'Exportation) 1991 – 1995
Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse 1991 – 1997
Conseiller de la Banque de France Toulouse 1993 – 2005

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	1994 – 1997
Vice-Président de l'Union Patronale Région Midi-Pyrénées	1994 – 1997
Membre du Conseil Économique et Social Région Midi-Pyrénées	1994 – 1997
Président de l'ADERMIP (Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Économie et des Recherches de Midi-Pyrénées)	1994 – 1999
Membre du Bureau de l'Union Patronale de la Haute-Garonne	1994 – 1999
Administrateur de l'Institut National Polytechnique de Toulouse	1994 – 2002
Vice-Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées	1995 – 1997
Vice-Président du Comité Départemental de Développement Économique (Conseil Général)	1995 – 2000
Président de l'IERSET (Institut Européen de Recherche sur les Systèmes Electroniques pour les Transports)	1996 – 2003
Président de la Société d'Epargne Locale Toulouse Nord (Groupe Caisse d'Epargne)	2000 – 2004
Administrateur de la Société d'Epargne Locale Toulouse Nord (Groupe Caisse d'Epargne)	2000 – 2007
Censeur au Conseil de Surveillance TOFINSO	2003 – 2005
Administrateur d'Espace Sport Technologies (France)	2003 – 2005
Administrateur de l'Association FACE Grand Toulouse (France)	2003 – 2005

- ❖ **Pierre CALMELS**, fondateur du Groupe, (père de Marine CANDELON-BONNEMAISON et de Jean-François CALMELS) est le Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2003 ; son mandat a été renouvelé lors des Assemblées Générales Annuelles qui se sont tenues le 14 mai 2009 et le 28 mai 2015 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :



❖ Mandats

Mandats en cours		
Mandats	Société	Pays
Président du Conseil de Surveillance	LP2C	France
Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ACTIA Automotive	France
Administrateur	ACTIA Italia	Italie
	SCI Los Olivos	Espagne
	ACTIA Nederland	Pays-Bas
	ACTIA Systems	Espagne
	ACTIA Corp.	Etats-Unis
	ACTIA Inc.	Etats-Unis
	KARFA	Mexique
	ACTIA India	Inde
	ACTIA Engineering Services	Tunisie
	ACTIA Telecom	France
	ACTIA Nordic	Suède
Représentant permanent d'ACTIA Group	CIPI ACTIA	Tunisie
Co-Gérant	SCI les Coteaux de Pouvoirville	France
	SCI de l'Oratoire	France

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Administrateur	ACTIA de Mexico	Mexique	2015
Membre du Conseil Consultatif	ACTIA do Brasil	Brésil	2017

❖ Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

❖ Expertise et expérience

• ETAT CIVIL :

Né en 1936 dans les Côtes d'Armor

Marié, 5 enfants

• ETUDES :

Ecole Polytechnique – Paris – AFN

1957 – 1959

Service Militaire – Marignane Avord

1959 – 1960

ISAE (ex ENSAE) – Paris

1960 – 1962

ICG – Toulouse

1983 – 1985

• CARRIERE :

CEAT (Centre d'Essais Aéronautiques de Toulouse)

1962 – 1969

Ingénieur Armement

Responsable Laboratoire Conditionnement (3 ans)

Chef du Groupe Matériaux et Structure (4 ans)

MICROTURBO SA – Toulouse

1969 – 1990

Directeur Technique (7 ans)

Directeur Programmes (9 ans)

Directeur Général (5 ans)

ACTIA Automotive SA – Toulouse

depuis 12/1990

LP2C (Holding du Groupe)

depuis 07/1994



❖ **Günther THURM** est membre du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002 ; son mandat a été renouvelé lors des Assemblées Générales Annuelles qui se sont tenues le 6 mai 2008 et le 28 mai 2014 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

❖ Mandats

Mandats en cours				
Mandats		Société	Pays	
Gérant		SIDMIA International SARL	France	
Administrateur		INTELLIGENT GENERATION LLC	USA	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices				
Mandats		Société	Pays	Fin du mandat
Gérant		SIDMIA S.A.S.	France	2016

❖ Adresse

SIDMIA International – 48, quai Alphonse Le Gallo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :
Né en 1938 à Karlsruhe (Allemagne)
Marié, 2 enfants
- ETUDES :
Université Technique – Karlsruhe (Allemagne) 1957 – 1963
Diplôme d'ingénieur
- CARRIERE :
REINZ (Allemagne) 1963 – 1969
Ingénieur d'application
Chef du bureau d'application
SNECI (Levallois) 1969 – 1972
Ingénieur commercial
SIDMIA (Boulogne-Billancourt) 1972 – 2016
Gérant
SIDMIA International (Boulogne-Billancourt) depuis 1988
Gérant

- ❖ **Alain COSTES** est membre du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2003 ; son mandat a été renouvelé lors des Assemblées Générales Annuelles qui se sont tenues le 14 mai 2009 et le 28 mai 2015 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :



❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Président du Conseil d'Administration	UPSSITECH	France	
Administrateur	MAPPING Conseils	France	
	Toulouse Business School	France	
	RTRA Aéronautique	France	
Membre Associé	CCI de Toulouse	France	
Président du Conseil Orientation Stratégique	Toulouse Business School	France	
Président Référent Recherche/Innovation	CRCI Midi-Pyrénées	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Administrateur	ACTIA Automotive	France	2016

❖ Fonctions

- Directeur Scientifique Mapping Conseils

❖ Adresse

MAPPING Conseils – 26, rue Saint-Antoine du T – 31000 TOULOUSE

❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :
Né en 1939 en Haute-Garonne
- ETUDES :
Licence ès Sciences 1963
Ingénieur de l'École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique et d'Hydraulique de Toulouse (ENSEEIH) 1963
Docteur de 3^{ème} cycle et d'État ès sciences 1966
Docteur ès Sciences 1972
- CARRIERE :
Chercheur, Président d'établissement d'enseignement supérieur
Membre de l'équipe conception et validation des systèmes informatiques
sûretés de fonctionnement du Laboratoire d'Automatique et d'Analyse des
Systèmes (LAAS) du CNRS depuis 1974
Maître de conférences 1975 – 1980
Vice-président du groupe International Federation for Information Processing depuis 1979
Professeur sans chaire 1981 – 1983
Directeur adjoint du LAAS-CNRS et du groupe Tolérance aux fautes
et sûreté de fonctionnement informatique 1981 – 1985
Vice-président de l'Association pour le développement de l'économie de l'enseignement
et des recherches en Midi-Pyrénées depuis 1981
Professeur de 1^{ère} classe 1983 – 1988
Conseiller technique auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse depuis 1984
Directeur du LAAS-CNRS et du groupe Tolérance aux fautes et sûreté de
fonctionnement informatique 1985 – 1996
Président de la section Informatique, Automatique, Traitement du Signal du CNRS 1988 – 1991
Professeur de classe exceptionnelle depuis 1989
Membre élu et membre du bureau de la section Informatique, Automatique, Traitement
du Signal du CNRS 1992 – 1995
Président du Conseil de Département Sciences pour l'Ingénieur 1992 – 1995
Membre du Conseil Scientifique du CNRS 1992 – 1997
Rapporteur Général de la 2^{ème} session plénière du CNRS 1993
Membre du Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie au MESR depuis 1994
Président de l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) 1996 – 2000
Membre du Conseil d'Administration du CNRS 1996 – 2000
Membre de L'ENSEEIH, du Comité Consultatif du Développement Technologique
(CCDT) depuis 1998
Directeur de la Technologie au Ministère de la Recherche 2000 – 2003
Professeur à l'INPT depuis 2003
Président de la 3^{ème} session plénière du CNRS
Cadre Scientifique au LAAS-CNRS depuis 2003
Membre de la section 07 du Comité National de la Recherche Scientifique
Président du Conseil du département sciences pour l'ingénieur et du conseil scientifique du CNRS

- **ŒUVRES :**
Nombreux articles et publications scientifiques dans des revues spécialisées
- **DECORATIONS :**
Commandeur de la Légion d'Honneur
Commandeur des Palmes Académiques
Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole
Membre de l'Académie des Technologies
Silver Score de l'IFIP



❖ **Véronique VEDRINE** est membre du Conseil de Surveillance de la Société ; sa nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2004 ; son mandat a été renouvelé lors des Assemblées Générales Annuelles qui se sont tenues le 14 mai 2009 et le 28 mai 2015 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

❖ Mandats

Mandats en cours		
Mandats	Société	Pays
Administrateur	Bpifrance Régions	France
	Groupe la dépêche du midi	France
Trésorière et Vice-Présidente	Comité des banques de PACA	France
Représentant Permanent de Bpifrance Investissement, au Conseil d'Administration	IRDI	France
	Midi Pyrénées Croissance	France
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices		
Néant		

❖ Fonction

Directeur de Réseau Sud Bpifrance – Société Anonyme au Capital de 750 860 784 € – RCS CRETEIL 320 252 489.

❖ Adresse

Bpifrance – 27/31 avenue du Général Leclerc – 94710 MAISONS-ALFORT Cedex

❖ Expertise et expérience

- **ETAT CIVIL :**
Née en 1959 dans les Yvelines
2 enfants
- **ETUDES :**
Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand 1977 – 1980
- **CARRIERE :**
CEPME
Chargée d'affaires – Direction régionale Auvergne 1981 – 1991
Siège Social – Direction des Engagements : sectoriel tourisme, santé, collectivités 1991 – 1997
Responsable département Tourisme agence centrale
Adjointe au Directeur de Réseau lors du rapprochement CEPME – SOFARIS

7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Directeur Régional BDPME Midi-Pyrénées	1998 – 2005
Directeur du Réseau Sud Méditerranée OSÉO BDPME (PACA, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées)	depuis 02/2005
Directeur du Réseau Sud Méditerranée OSEO (OSEO Financement – OSEO Innovation)	depuis 10/2006
Directeur du Réseau Sud OSEO (PACA, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine)	depuis 01/2009
Directeur du Réseau Sud Bpifrance (La banque publique d'investissement est le rapprochement d'OSEO, de la CDC Entreprises, de FSI et de FSI Régions)	depuis 07/2013

• DECORATIONS :

Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur (2015)

• ACTIVITE SOCIALE :

Trésorière du Comité Régional des Banques de PACA
Présidente I.F.A. (Institut Français des Administrateurs indépendants) Midi-Pyrénées.

- ❖ **Henri-Paul BROCHET** est membre du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 septembre 2008 ; son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mai 2014 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :



❖ Mandats

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	
Gérant	Holding MBBCS	France	
Administrateur	SOGELAIR	France	
	ICAM	France	
Administrateur suppléant	AEROSPACE Valley	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Président	ALIAGE	France	2018
	CANCEROPOLE Grand Sud-Ouest Société HBIC	France	2018
Personnalité qualifiée	CESER	France	2017

❖ Fonctions

- Conseiller principal d'IAC Partners

❖ Adresse

132, chemin Saint Pierre – 31170 TOURNEFEUILLE

❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :
Né en 1945 en Haute-Vienne
- ETUDES :
Doctorat en physique option hyperfréquence
Institut d'Administration des Entreprises

- CARRIERE :

THOMSON – CSF « Division Faisceaux Hertiens »	
Ingénieur de test et d'intégrations de Faisceaux Hertiens	1973 – 1977
Responsable du Laboratoire Oscillateurs Locaux	1977 – 1982
THOMSON – CSF « Division Espace »	
Responsable des Lignes de Produits Hyperfréquences et TT&C	1982 – 1988
Directeur Équipements Spatiaux ALCATEL – ESPACE	1988 – 1993
ALCATEL – ESPACE puis ALCATEL – SPACE (après fusion avec Aérospatiale "satellites")	
Directeur Industriel et Directeur du site de Toulouse	1993 – 2003
ALCATEL – SPACE puis ALCATEL ALLENIA SPACE (après fusion avec Alenia Spazio)	
Directeur de l'Intégration Industrielle et Directeur du site de Toulouse	2003 – 2007
THALES ALLENIA SPACE	
Directeur Général Adjoint de Thales Alenia Space France et Directeur du site de Toulouse	2007 – 2010

- DECORATIONS :

Chevalier de la Légion d'Honneur



❖ **Carole GARCIA** est membre du Conseil de Surveillance de la Société ; elle a été nommée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mai 2014 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

- Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Président	SAS Graine de pastel	France	
Président et Administrateur	Financière Graine de pastel	France	
Gérant	SCI Clément Laffont	France	
Consul Honoraire	Principauté de Monaco	Monaco	
Membre	Cercle d’oc	France	
	Commission nouvelle économie et croissance à la CCI de Toulouse	France	
Conseiller Membre du bureau Midi-Pyrénées	Conseil du Commerce Extérieur de la France	France	
Membre fondateur	Académie des Arts et des Sciences du Pastel	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Néant			

- Adresse

GRAINE DE PASTEL – 4 place Saint Etienne 31000 Toulouse

- Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :
- Née en 1971 en Haute Garonne
- 3 enfants

- **ETUDES :**
 École Supérieure de Commerce de Bordeaux 1992
 Master Stratégie Marketing, Université Paris Dauphine 1993
 Cycle des Hautes Etudes pour le Développement Economique (CHEDE),
 Ministère de l'Economie 2015
- **CARRIERE :**
 Fonctions marketing, Groupe pharmaceutique PIERRE FABRE 1994 – 2001
 Présidence et co-fondatrice de GRAINE DE PASTEL Depuis 2002
- **DECORATIONS :**
 Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- ❖ **Catherine CASAMATTA** est membre du Conseil de Surveillance de la Société ; elle a été nommée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 mai 2017 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :



❖ **Mandats**

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Membre	Commission Recherche Université Toulouse Capitole	France	
	Conseil Académique Université Toulouse Capitole	France	
	Conseil National des Universités	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Directrice	IAE Toulouse, Université Toulouse Capitole	France	2015
Administrateur	IAE Toulouse	France	2017

❖ **Adresse**

Université Toulouse Capitole - 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty, 31000 Toulouse

❖ **Expertise et expérience**

- **ETAT CIVIL :**
 Née en 1973 en Corse
- **ETUDES :**
 Diplôme de l'ESSEC (Cergy) 1994
 DEA de sciences de gestion 1995
 Doctorat en sciences de gestion 1999
 Habilitation à diriger des recherches en sciences de gestion 2002
 Premier concours d'agrégation en sciences de gestion 2003
- **CARRIERE :**
 Professeur de finance, TSM et TSE, UT1 Capitole depuis 2003
 Responsable du département finance, IAE, UT1 Capitole 2002-2004
 Directrice de l'Ecole Doctorale de sciences de gestion, UT1 Capitole 2006-2010
 Directrice de l'IAE Toulouse, UT1 Capitole 2010-2015
 Directrice du Master Corporate Finance, TSM, UT1 Capitole depuis 2016



❖ **Laura PECH**, fille de Jean-Louis PECH et petite-fille de Louis PECH, est membre du Conseil de Surveillance de la Société ; elle a été nommée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 mai 2017 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Directrice Générale Déléguée	ALPHA Recyclage Franche-Comté	France	
Directrice Générale	ALPHA Recyclage Composites	France	
Administrateur	ACTIA Automotive	France	
Gérant / Co-Gérant	ALPHA Carbone	France	
	IDE Environnement	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Gérant / Co-Gérant	ALPHA Recyclage Composites	France	2017

❖ Adresse

ALPHA Recyclage Franche-Comté – 4, rue Jules Védrières – B.P. 94204 – 31031 TOULOUSE CEDEX 4

❖ Expertise et expérience

• ETAT CIVIL :

Née en 1988 en Haute Garonne

• ETUDES :

Ingénieur de l'Ecole des Mines d'Albi

2010

Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris

2012

• CARRIERE :

Alpha Recyclage Franche Comté – Ingénieur, chargée de développement

2012-2015

Alpha Recyclage Franche Comté – Directrice Générale Déléguée

depuis 2015

❖ **Michel DAMIANI** est membre du Conseil de Surveillance de la Société, représentant des salariés ; il a été nommé lors de l'élection organisée les 5 et 6 novembre 2018 auprès de la Société ACTIA Group et l'ensemble des sociétés employant des salariés, dont le siège social est situé sur le territoire français et dont le capital est détenu directement ou indirectement par la Société ACTIA Group ; son mandat arrivera à expiration le 6 novembre 2022 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :



❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
NEANT			
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Élu : CE, DP, CHSCT (secrétaire)	ACTIA Automotive – Toulouse	France	2018

❖ Fonction

Customer Care Manager

❖ Adresse

ACTIA Group – 5 rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

❖ Expertise et expérience

• ETAT CIVIL :

Née en 1956 au Maroc

Célibataire – 3 enfants

• ETUDES :

DUT Informatique à l'USTL de Montpellier

1978

Aïki Jinja Iwama - Senseï

1980

Ingénieur DESTC à l'USTL de Montpellier

Matières enseignées: marketing, vente, finances, droit des entreprises, management

1981

Judge Business School – Cambridge – Management Studies

Business and Management Economics Human Resources and Organizations

Operations and Information Systems - Strategy and Marketing -Finance and Accounting

Purchasing Science - Management Science

1981-1982

Siemens Technic Akademie Erlangen – « Buy, Sale, and Management »

Project Director

2001-2002

• CARRIERE

Responsable Service Logiciel, NIXDORF Avignon Marseille

1982-1985

Conseiller Technico-Commercial - NIXDORF Avignon Marseille

1986-1988

Responsable Commercial Marchés - NIXDORF Toulouse. (3 commerciaux)

1989-1991

Responsable Régional Ventes Partenaires SIEMENS Toulouse. (Grand Sud)

1992-1995

Directeur du département SIEMENS-SW Applications – Nanterre

1996-1998

Directeur du département Projets et Logiciels de Siemens Banking

1998–1999

Wincor Nixdorf - Directeur du Département Projets et Logiciels - Nanterre

(Filiale France leader dans le domaine des solutions pour la grande distribution)

1998-2004

ACTIA Automotive

Customer Services Department Manager

2004-2013

Business Support Manager MERCOSUR

2014

Marketing and Sales Manager – OEM – BU Off-Highway

2014-2018

Business Support Manager Asia (to 2016)

Customer Care Manager

2018

• ACTIVITE SOCIALE

Associations caritatives



❖ **Christian DESMOULINS** est Censeur auprès du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors du Conseil de Surveillance du 27 juin 2014 après 11 années passées à la Présidence du Directoire d'ACTIA Group ; son mandat a été renouvelé le 18 juin 2018 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

❖ Mandats

Mandats en cours		
Mandats	Société	Pays
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ACTIA Telecom	France
Conseiller	Conseil du Commerce Extérieur de la France	France
Président Honoraire	Cercle d'Oc	France
Gérant / Co-Gérant	SCI Bridge – Bayard	France
	SCI Un Grain d'Orge	France
Président d'Honneur	Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur de la France en Midi-Pyrénées	France

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Administrateur	Université Paul Sabatier	France	2019
	ENSIACET : Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimique et Technologiques	France	2018
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	Le Cercle d'Oc	France	2017
Membre du Conseil	École Doctorale Systèmes	France	2016
Administrateur	CIPI ACTIA	Tunisie	2016
	Institut National Polytechnique de Toulouse	France	2016
	IRT Antoine de Saint Exupéry	France	2016
	ACTIA ENGINEERING SERVICES	Tunisie	2016
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ACTIA Automotive	France	2016
	Institut National Universitaire CHAMPOLLION	France	2016
	ACTIA Nordic	Suède	2015
	ACTIA Corp	Etats-Unis	2015
	SCI los Olivos	Espagne	2015
	ACTIA 3E	France	2015
	ACTIA China	Chine	2015
	ACTIA UK	Angleterre	2015
	ACTIA Inc	Etats-Unis	2015
	ACTIA Italia	Italie	2015
	ACTIA Systems	Espagne	2015
	KARFA	Mexique	2015
	Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse	France	2015
Président	Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur de la France en Midi-Pyrénées	France	2015
Président du Conseil de Supervision	Les Ateliers de l'Ayguette	France	2015
Administrateur	ACTIA Muller	France	2015
	ACTIA Nederland	Pays-Bas	2015
	ACTIA de Mexico	Mexique	2015

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
	ACTIA PCs	France	2015
	ACTIA Polska	Pologne	2015
	ACTIA Tunisie	Tunisie	2015
	YMCA Cépière	France	2015
	Aerospace Valley	France	2015
	Club des Affiliés du LAAS-CNRS	France	2015
Membre du Conseil Consultatif	ACTIA do Brasil	Brésil	2015
Gérant / Co-Gérant	SCI les Coteaux de Pouvoirville	France	2015
	ACTIA Muller España	Espagne	2015
Conseiller	Banque de France de Toulouse	France	2015

❖ Fonctions

- Académicien des Technologies
- Académicien des Jeux Floraux

❖ Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :
Né en 1951 au Maroc
Marié – 1 enfant
- ETUDES :
École Polytechnique
Ingénieur des Ponts et Chaussées
- CARRIERE :

Chef d'Arrondissement à la Direction Départementale de l'Équipement de la Nièvre	1976 – 1981
Chef de Division à la DRIRE de PACA et Chargé de Mission auprès du Préfet de Région	1981 – 1986
Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement et Délégué Régional de l'ANVAR d'Auvergne	1986 – 1991
Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Midi-Pyrénées et Directeur de l'École des Mines d'Albi	1991 – 1998
Chef du service des Industries Manufacturières au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie	1998 – 1999
Directeur de la Recherche Technologique du CEA et Président de CEA Valorisation	1999 – 2003
Président du Directoire d'ACTIA Group et Directeur Général d'ACTIA Automotive	2003 – 2014
- DECORATIONS :
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de l'Ordre National des Palmes Académiques



❖ **Frédéric THRUM**, fils de Günther THRUM, est Censeur auprès du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors du Conseil de Surveillance du 27 mars 2017 ; son mandat arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale qui devra se tenir en 2021 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Directeur Général Adjoint, Président Division Energie	Fives SAS	France	
Président du Conseil de Surveillance	Fives Cryo SAS	France	
	Fives Cail SAS	France	
Président, Directeur	Fives Cryo Inc.	Etats-Unis	
Président du Conseil d'Administration, Directeur	Fives Cryo (Suzhou) Co. Ltd	Chine	
Président du Conseil d'Administration, Administrateur	Fives Cryomec AG	Suisse	
	Fives North American Combustion Spain SL	Espagne	
Administrateur	Fives Itas Spa	Italie	
Président, Directeur	Fives North American Combustion Inc	Etats-Unis	
Directeur	Fives North American Combustion Netherlands BV	Pays-Bas	
	Fives North American Combustion UK Ltd	Angleterre	
	Fives Pillard Combustion System Equipment Co. Ltd	Chine	
	Fives Pillard International Trading Co. Ltd	Chine	
Membre du Conseil	EEIGM (Ecole Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux)	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Administrateur	Fives Cail SA	France	2016

❖ Adresse

SIDMIA International – 48, quai Alphonse Le Gallo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

❖ Expertise et expérience

• ETAT CIVIL :

Né en 1972 dans les Hauts de Seine

Marié, 3 enfants

• ETUDES :

ESME – Sudria, Ingénieur - option Telecom

1996

Harvard Business School, P.M.D

2002

• CARRIERE :

FIVES

Président - Cryogenics|Energy

depuis 2013

Fives Cryo (France), Fives Cryo Suzhou (Chine), Fives Cryo Inc. (USA),
Fives Cryomec (Suisse)

Directeur Général – Fives Cail Group

2001-2013

Fives Cail (France), Fives Fletcher (UK), Fives Lille do Brazil (Brésil),
Fives Cail KCP (Inde), FCFM (Mexique)

Responsable Produits, Directeur Commercial, DGA, DG

Responsable Commercial SAV – Fives FCB

1998-2001

BOUYGUES OFFSHORE

1996-1998

Ingénieur Projets, Responsable Contrôle - Raffineries (France),

Projets plateformes pétrolières (Malaisie, Indonésie)

Chef de Projet adjoint (Nigéria)

ACTIA, Toulouse

1996

Stage de fin d'études



❖ **Stanislas BAILLY** est Censeur auprès du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors du Conseil de Surveillance du 16 septembre 2019 ; son mandat arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale qui devra se tenir en 2023 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Directeur Général	SNECI	France	
Président	SGPFEC	France	
	S.B. Investissements	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Néant			

❖ Fonctions

Directeur Général de SNECI

Président de SGPFEC

❖ Adresse

7 Rue de Chazelles – 75017 Paris

❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :
Né en 1981 à Paris
Marié - 2 enfants
- ETUDES :
Ecole Polytechnique
Master of Science MIT Boston
MBA à l'INSEAD
- CARRIERE :
 - Trader Dérivés Actions chez JP Morgan à Hong Kong 2007 – 2009
 - Responsable Projets & Opérations chez SNECI 2010 – 2011
 - Directeur SNECI Asia à Shanghai 2011 – 2013
 - Directeur des Opérations de SNECI 2013 – 2017
 - Directeur Général de SNECI depuis 2017

- ❖ **Jean-Louis PECH**, fils de Louis PECH, père de Laura PECH, a été nommé Président du Directoire par le Conseil de Surveillance du 27 juin 2014. Nommé membre du Directoire de la Société, par le Conseil de Surveillance du 24 mars 2014 ; son mandat (à effet au 12 novembre 2018) a été renouvelé lors du Conseil de Surveillance du 17 septembre 2018 et arrivera à expiration le 12 novembre 2022 ; il exerce également les mandats et les fonctions dans les sociétés ci-après désignées :



❖ Mandats

Mandats en cours		
Mandats	Société	Pays
Membre du Directoire	LP2C	France
Directeur Général	ACTIA Automotive S.A.	France
	JLS Invest	France
	ALPHA Recyclage Franche Comte	France
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ACTIA 3E	France
	KARFA	Mexique
	ACTIA Nordic	Suède
	ACTIA Corp	Etats-Unis
	ACTIA India	Inde
	ACTIA Inc	Etats-Unis
	ACTIA Systems	Espagne
	ACTIA UK	Angleterre
	SCI Los Olivos	Espagne
	ACTIA Italia	Italie
	ACTIA Polska	Pologne
Administrateur	ACTIA de Mexico	Mexique
	ACTIA Nederland	Pays-Bas
	IRT Antoine de Saint Exupéry	France
	ACTIA do Brasil	Brésil
	ACTIA Electronics	Etats-Unis
Censeur	ACTIA China	Chine
Représentant permanent de LP2C	ACTIA PCs	France
Représentant permanent d'ACTIA Group	ACTIA Automotive	France
	Co-Gérant SCI SODIMOB	France
Représentant permanent d'ACTIA Automotive	CIPI ACTIA	Tunisie
	ACTIA Tunisie	Tunisie
	ACTIA Engineering Services	Tunisie
	ACTIA Systems	Espagne
Gérant / Co-Gérant	IDE Ingénierie	France
	ALPHA CARBONE	France
	SCI Jean MERMOZ	France
	SCI Jules VEDRINES	France
	SCI Louis BLERIOT	France
	SCI La CONFLUENCE	France
Conseiller	Banque de France de Toulouse	France
Membre	Cercle d'Oc	France
Président	Cluster Automotech	France
	Leader Toulouse	France
	Fondation INSA Toulouse	France
Membre du Directoire	CNPA	France
Vice-Président	CNPA Occitanie	France
	GIE France Recyclage Pneumatiques	France

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Administrateur	ACTIA Telecom	France	2016
	ACTIA Engineering Services	Tunisie	2016
Représentant permanent d'ACTIA Group	ACTIA Telecom	France	2019
Administrateur Unique	ACTIA Muller España	Espagne	2017
Gérant / Co-Gérant	SOPYRAM	France	2016
	ALPHA RECYCLAGE COMPOSITES	France	2017
	SOREGOM	France	2019
Trésorier National	CNPA	France	2015
Trésorier National Adjoint	CNPA	France	2017
Président de la Commission Pneus Usagés	CNPA	France	2017
Président de la Commission Prospective	CNPA	France	2018
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ACTIA Muller	France	2015
Président	CNPA Midi-Pyrénées	France	2017
	CNPA Occitanie	France	2019

❖ Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

❖ Expertise et expérience

• ETAT CIVIL

Fils de Louis PECH

Né en 1960 en Haute-Garonne

Marié – 2 enfants

• ETUDES

Ingénieur INSA option « Génie des Procédés Industriels et de l'Environnement »

1985

D.E.A. « Ingénierie de l'antipollution »

• CARRIERE

SOTRACIM – Directeur Général

1987 – 1988

I.D.E. Ingénierie S.A. – Créateur et Gérant

depuis 1987

SA LP2C Toulouse - Membre du Directoire

depuis 1992

ALPHA Recyclage Franche Comte – Créateur et Gérant

depuis 1998

JLS INVEST – Créateur et Gérant

depuis 2007

GIE France Recyclage Pneumatiques – Président

2009 – 2014

GIE France Recyclage Pneumatiques – Vice-Président

depuis 2014

Président du Directoire d'ACTIA Group

depuis 2014

Directeur Général d'ACTIA Automotive

depuis 2014



❖ **Catherine MALLET**, fille de Louis PECH, est membre du Directoire de la Société ; nommée lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2002, son mandat (à effet au 12 novembre 2018) a été renouvelé lors du Conseil de Surveillance du 17 septembre 2018 et arrivera à expiration le 12 novembre 2022 ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Membre du Directoire	LP2C	France	
Présidente du Conseil d'Administration et Administrateur	Banque Populaire Occitane	France	
	ACTIA PCs	France	
Membre du Conseil de Surveillance	BPCE	France	
Administrateur	ACTIA UK	Royaume-Uni	
	ACTIA China	Chine	
	ACTIA Italia	Italie	
	ACTIA de Mexico	Mexique	
	ACTIA Corp	Etats-Unis	
	ACTIA Inc	Etats-Unis	
	ACTIA India	Inde	
	CIPI ACTIA	Tunisie	
	ACTIA Systems	Espagne	
	ACTIA Electronics	Etats-Unis	
	ACTIA do Brasil	Brésil	
	Fédération Nationale des Banques Populaires	France	
Représentante permanente de LP2C	ACTIA 3E	France	
Représentante permanente d'ACTIA Group	ACTIA Telecom	France	
Représentante permanente d'Action Logement (MEDEF)	Promologis S.A. H.L.M.	France	
Présidente du Comité d'Audit	Promologis S.A. H.L.M.	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Administrateur	ACTIA Muller	France	2015
Représentante permanente d'Action Logement (MEDEF)	Ma Nouvelle Ville	France	2019
Représentante permanente du MEDEF 31	CILEO	France	2016

❖ Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL
Fille de Louis PECH
Née en 1969 en Haute-Garonne
Mariée – 2 enfants
- ETUDES
Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Toulouse

1989 - 1992

- CARRIERE

Crédit Mutuel Île de France Boulogne-Billancourt – Chargée de clientèle	1992 – 1993
ACTIA Automotive S.A Toulouse – Attachée de Direction	1993 – 1996
ACTIA Group S.A Toulouse – Attachée de Direction	1996 – 2003
ACTIA Group S.A Toulouse – Directrice Financière	depuis 2003
LP2C S.A. Toulouse – Membre du Directoire	depuis 1999

- ❖ **Marine CANDELON-BONNEMAISON**, fille de Pierre CALMELS, est membre du Directoire de la Société ; nommée lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2002, son mandat (à effet au 12 novembre 2018) a été renouvelé lors du Conseil de Surveillance du 17 septembre 2018 et arrivera à expiration le 12 novembre 2022 ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :



- Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Membre du Directoire	LP2C	France	
Présidente du Conseil d'administration et Administrateur	ACTIA Automotive	France	
Administrateur	ACTIA Telecom	France	
Représentante permanente d'ACTIA Automotive	ACTIA 3E	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Représentante permanente d'ACTIA Group	ACTIA Automotive	France	2019
Administrateur	ACTIA Muller	France	2015
	ACTIA 3E	France	2016
	ACTIA PCs	France	2016

- Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

- Expertise et expérience

- ETAT CIVIL

Fille de Pierre CALMELS
Née en 1961 à Paris
Mariée – 2 enfants

- ETUDES

First Certificate of Cambridge	1979
Proficiency of Cambridge	1980
BTS Secrétariat de Direction	1982

- CARRIERE

TECHNAL France Toulouse : Secrétaire qualifiée export	1982 – 1985
Maurice MESSEGUE Auch - Secrétaire de Direction	1986
LABORATOIRES DES HERBES SAUVAGES Fleurance - Secrétaire de Direction	1986 – 1990
SARL ACTE Nérac - Assistante de Direction	1990 – 1993
SA M3S Castelnau - Président Directeur Général	1993 – 2002
SA LP2C Toulouse - Membre du Directoire	depuis 1999



❖ **Jean-François CALMELS**, fils de Pierre CALMELS, est membre du Directoire de la Société ; nommé lors du Conseil de Surveillance du 16 septembre 2019, son mandat arrivera à expiration le 12 novembre 2022 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Administrateur	ACTIA Corp	USA	
	ACTIA Electronics	USA	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Néant			

❖ Fonction :

Account manager au sein de la filiale ACTIA Telecom depuis 2018

❖ Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL
 - Fils de Pierre CALMELS
 - Né en 1968 en Haute-Garonne
 - Divorcé – 2 enfants
- ETUDES

Université Paul Sabatier	1988 - 1990
Ecole Militaire de l'Air	1994
Ecole de Guerre de l'USAF	2010
- CARRIERE

Armée de l'Air : Spécialité : Navigateur Officier Systèmes d'Armes	1990 – 2018
Missions en Zone de guerre Navigateur Officier Systèmes d'Armes	1999 – 2005
Responsable de l'instruction des Forces en Guerre Electronique	2005 – 2007
OTAN : Assistant militaire Amiral Français en charge Recherche et Technologie, Capacités Futures	2007 – 2010
Commandant en second du Centre de Détection et de Contrôle de Lyon	2011 – 2013
Commandant du Centre de Détection et de Contrôle de Lyon	2013 – 2016
Colonel de l'armée de l'air	2016
Chef des Opérations Aériennes Centre National des Opérations Aériennes	2016 – 2017
Commandant en second Centre National des Opérations Aériennes	2017 – 2018
ACTIA Telecom - Account Manager	2018
- DECORATIONS :
 - Chevalier de la Légion d'Honneur.
 - Officier de l'Ordre National du Mérite

Les critères d'indépendance retenus ainsi que la liste des mandataires indépendants figurent au § 7.1 « Gouvernance d'entreprise ».

7.3.2 Déclaration d'absence de condamnation des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- ❖ Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ;
- ❖ Aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- ❖ Aucune incrimination et / ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- ❖ Aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

7.3.3 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêts avéré ou potentiel entre leurs devoirs de membre des organes de Direction ou de Surveillance à l'égard de l'émetteur en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Conformément au Code de référence, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit : « Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre concerné doit :

- ❖ En informer dès qu'il en a connaissance le Conseil ;
- ❖ Et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - soit s'abstenir de participer aux discussions et au vote de la délibération correspondante,
 - soit ne pas assister aux réunions du Conseil durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
 - soit démissionner de ses fonctions de membre du Conseil.

A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité du membre du Conseil pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil de cette absence de transmission.».

En conséquence, en cas de conflit d'intérêts, selon sa nature, le membre du Conseil de Surveillance s'abstient de voter, de participer aux réunions, voire démissionne.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil de Surveillance et / ou du Directoire a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société, en dehors des termes du pacte d'actionnaires qui est détaillé au § 5.12.3 « Pacte d'actionnaires ».

7.3.4 Nominations, renouvellements et ratifications de cooptation

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance ci-après indiqués arrivent à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale fixé au 27 mai 2020.

Il sera alors proposé à ladite Assemblée Générale de :

- ❖ Ne pas renouveler ni remplacer Louis PECH, en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Ne pas renouveler ni remplacer Henri-Paul BROCHET, en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Renouveler le mandat de Carole GARCIA, en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Nommer Frédéric THRUM en remplacement de Gunther THRUM, dont le mandat arrive à échéance, en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Frédéric THRUM est Censeur auprès du Conseil de Surveillance de la Société depuis 2017. L'ensemble des informations relatives à ses activités, son parcours et ses mandats sont consultables au § 7.3.1 « Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de la société » du présent Document d'Enregistrement Universel.

7.4 Rémunérations des mandataires

7.4.1 La politique de rémunération des Dirigeants

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux d'ACTIA Group le sont principalement par LP2C, société holding consolidante au titre des mandats qui sont exercés au niveau de la Société Anonyme LP2C et votées par le Conseil de Surveillance de cette dernière ; ces rémunérations ne sont donc pas des rémunérations versées au titre des mandats exercés au sein de la Société ACTIA Group. Par ailleurs, la rémunération de Jean-François CALMELS, membre du Directoire depuis le 16 septembre 2019, est versée par ACTIA Telecom, au titre de son contrat de travail.

Pour une parfaite information, nous vous rappelons que, dans le cadre d'une convention d'assistance, LP2C facture au Groupe une partie des salaires versés, en raison de prestations techniques diverses qui sont détaillées au § 5.11.10 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées ». Le solde correspond à son propre fonctionnement et reste à la charge de LP2C, selon la règle de répartition du temps de travail. Les rémunérations versées par LP2C ne concernent pas les mandats exercés, au niveau d'ACTIA Group, par le Président du Directoire, ni les mandats des membres du Directoire, ni les mandats au sein du Conseil de Surveillance.

Le détail des sommes facturées dans le cadre de la convention d'assistance est donné par nature de prestation au § Note 24.1 « Opérations avec les parties liées avec la Société Holding LP2C SA » des notes annexes aux comptes consolidés. Pour 2019, le montant facturé était de 1 581 k€, calculé, conformément à la convention, en fonction des coûts directs et indirects réellement engagés par LP2C majorés de 15 % ; la refacturation des prestations externes est, pour sa part, établie avec une marge de 3 % pour tenir compte des frais généraux de LP2C.

A ce jour, la seule rémunération attribuable en raison du mandat social exercé dans ACTIA Group est la rémunération fixe versée du fait de son mandat au Président du Directoire d'ACTIA Group. D'une manière générale, la partie fixe de la rémunération versée au Président du Directoire d'ACTIA Group suit l'évolution des salaires de la principale structure française, sauf année exceptionnelle, quand la situation du Groupe est trop tendue, auquel cas l'augmentation est alors inférieure, voire nulle. Les rémunérations sont régulièrement comparées avec celles pratiquées au sein du Groupe pour assurer une bonne cohérence.

7.4.2 Approbation des éléments de la politique de rémunération (say on pay ex ante)

Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire d'ACTIA Group en raison de son mandat (soumise à l'Assemblée Générale du 28 mai 2020, dans la 9^{ème} résolution) :

Le Conseil de Surveillance a établi la politique de rémunération conforme à l'intérêt social de la Société, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans sa stratégie commerciale telle que décrite au paragraphe 5.5 « Stratégie » du Document d'Enregistrement Universel.

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la Société, ni aucun engagement pris par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée ou, en son absence, aux rémunérations ou aux pratiques existant au sein de la Société. Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil de Surveillance pourra déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

La détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération du Président du Directoire est réalisée par le Conseil de Surveillance. Il est précisé que ce dernier n'assiste pas aux délibérations du Conseil sur ces questions.

Dans le cadre du processus de décision suivi pour la détermination et la révision de la politique de rémunération, les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société ont été prises en compte par le Conseil de la manière suivante : d'une manière générale, la partie fixe de la rémunération versée au Président du Directoire d'ACTIA Group suit l'évolution des salaires de la principale structure française, sauf année exceptionnelle, quand la situation du Groupe est trop tendue, auquel cas l'augmentation est alors inférieure, voire nulle. Les rémunérations sont régulièrement comparées avec celles pratiquées au sein du Groupe pour assurer une bonne cohérence.

La partie fixe de la rémunération du Président du Directoire de la Société est déterminée sur la base :

- ❖ du niveau de ses responsabilités et de la complexité y afférente ;
- ❖ de son expérience et de son expertise.

Dans le cadre de l'exercice de son mandat, le Président du Directoire ne bénéficie par ailleurs d'aucun contrat de travail, indemnités de départ, indemnités relatives à une clause de non concurrence, régime de retraite supplémentaire ou autres indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions.

En l'absence de rémunération, d'engagements ou d'avantages attribuables aux autres membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance d'ACTIA Group en raison de leur mandat dans la Société, aucune résolution n'est à soumettre à la prochaine Assemblée Générale en vue de l'approbation de la politique de rémunération les concernant.

7.4.3 Rémunérations, avantages des mandataires sociaux et autres informations visées au I de l'article L225-37-3 du Code de Commerce (say on pay ex post global)

Conformément aux dispositions des articles L225-68 et L225-37-3 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après des éléments visés au paragraphe I de l'article L225-37-3 du Code de Commerce, dont notamment la rémunération totale brute (éléments fixes, variables et exceptionnels) et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction du mandataire ou postérieurement à celle-ci n'a été pris, en dehors des engagements cités ci-dessous.

Aucune rémunération n'est actuellement versée aux membres du Conseil de Surveillance d'ACTIA Group.

Les chiffres communiqués en suivant concernent les décisions prises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et l'ensemble des rémunérations versées à chaque mandataire social d'ACTIA Group, par l'émetteur et par toute autre société du Groupe :

Tableau 1 – Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute autre société du Groupe						
Nom et fonction du dirigeant mandataire social :	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
	En 2019		En 2018		En 2017	
Jean-Louis PECH – Président du Directoire ⁽¹⁾						
Rémunération fixe	227 101	227 101	222 731	222 731	218 498	218 498
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Rémunération variable pluriannuelle						
Rémunération exceptionnelle						
Somme fixe annuelle (anciennement jetons de présence)						
Avantages en nature ⁽²⁾	4 612	4 612	4 548	4 548	4 499	4 499
TOTAL	331 712	331 712	327 279	327 279	322 997	322 997

Tableau 1 – Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute autre société du Groupe						
Catherine MALLET – membre du Directoire						
Rémunération fixe ⁽²⁾	87 899	87 899	94 572	94 572	105 498	105 498
Rémunération variable annuelle						
Rémunération variable pluriannuelle						
Rémunération exceptionnelle ⁽²⁾	15 000	15 000	17 064	17 064	17 056	17 056
Somme fixe annuelle (anciennement jetons de présence)						
Avantages en nature ⁽²⁾	2 639	2 639	2 603	2 603	1 790	1 790
TOTAL	105 538	105 538	114 239	114 239	124 344	124 344
Marine CANDELON – membre du Directoire						
Rémunération fixe ⁽²⁾	75 659	75 659	74 055	74 055	73 078	73 078
Rémunération variable annuelle						
Rémunération variable pluriannuelle						
Rémunération exceptionnelle ⁽²⁾	10 000	10 000	11 731	11 731	11 526	11 526
Somme fixe annuelle (anciennement jetons de présence)						
Avantages en nature ⁽²⁾	2 146	2 146	1 998	1 998	1 513	1 513
TOTAL	87 805	87 805	87 784	87 784	86 117	86 117
Jean-François CALMELS – membre du Directoire						
Rémunération fixe ⁽³⁾	60 543	60 543				
Rémunération variable annuelle						
Rémunération variable pluriannuelle						
Rémunération exceptionnelle ⁽²⁾						
Somme fixe annuelle (anciennement jetons de présence)						
Avantages en nature ⁽²⁾						
TOTAL	60 543	60 543				

⁽¹⁾ Répartition de la rémunération 2019 : mandat exercé au niveau de la Société Anonyme LP2C : 280 275 € + mandats de Direction au sein du Groupe ACTIA : 51 438 €, dont 9 383 € au titre du mandat ACTIA Group.

⁽²⁾ Rémunérations au titre des mandats exercés au niveau de la Société Anonyme LP2C.

⁽³⁾ Rémunération au titre du contrat de travail en cours au sein d'une des filiales du Groupe

La rémunération fixe versée en 2019 par la Société au Président du Directoire respecte la politique de rémunération approuvée à 97,2 % dans la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 28 mai 2019.

La rémunération variable du Président du Directoire, versée par la société LP2C, a été appréciée par rapport à l'objectif de croissance du chiffre d'affaires du Groupe et l'amélioration de l'engagement social, environnemental et sociétal au travers des différentes actions tant en France qu'à l'étranger. Le niveau de réalisation attendu de ces critères n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité. Le montant maximal de la partie variable pour 2019 (versement 2020) a été fixé à 30 % maximum de la rémunération totale versée au titre de l'exercice n-1. Le niveau de réalisation de ces critères a été pleinement atteint.

La rémunération exceptionnelle versée aux membres du Directoire a été octroyée au titre des fonctions exercées dans LP2C, pour la réalisation d'objectifs en matière de communication au sein du Groupe, de levée des financements nécessaires aux besoins du Groupe, et pour le déploiement des sujets relatifs à la politique de développement durable et ceux liés à la compliance au sein du Groupe. Le niveau de réalisation de ces critères a été pleinement atteint.

Les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'un véhicule de fonction par LP2C.

Il est précisé qu'à la date du présent document, le Conseil de Surveillance ne dispose d'aucune enveloppe de rémunération globale annuelle.

Tableau 2 – Rémunération fixe annuelle et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants de l'émetteur et de toute autre société du Groupe				
Mandataires sociaux non dirigeants – Nom et mandat	Montants attribués en 2019	Montants versés en 2019	Montants versés en 2018	Montants versés en 2017
Louis PECH – Président du Conseil de Surveillance Somme fixe annuelle (anciennement dénommée jetons de présence) Autres rémunérations ⁽¹⁾	NEANT 110 242	NEANT 110 242	NEANT 107 918	NEANT 105 941
Pierre CALMELS – Vice-Président du Conseil de Surveillance Somme fixe annuelle (anciennement dénommée jetons de présence) Autres rémunérations ⁽¹⁾	NEANT 60 000	NEANT 60 000	NEANT 60 000	NEANT 60 000
Henri-Paul BROCHET – membre du Conseil de Surveillance Somme fixe annuelle (anciennement dénommée jetons de présence) Autres rémunérations	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Catherine CASAMATTA – membre du Conseil de Surveillance Somme fixe annuelle (anciennement dénommée jetons de présence) Autres rémunérations	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Alain COSTES – membre du Conseil de Surveillance Somme fixe annuelle (anciennement dénommée jetons de présence) Autres rémunérations	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Michel DAMIANI – membre du Conseil de Surveillance, représentant des salariés Somme fixe annuelle (anciennement dénommée jetons de présence) Autres rémunérations	NEANT 82 356	NEANT 82 356	NEANT 80 546	N/A
Carole GARCIA – membre du Conseil de Surveillance Somme fixe annuelle (anciennement dénommée jetons de présence) Autres rémunérations	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Laura PECH – membre du Conseil de Surveillance Somme fixe annuelle (anciennement dénommée jetons de présence) Autres rémunérations	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Günther THRUM – membre du Conseil de Surveillance Somme fixe annuelle (anciennement dénommée jetons de présence) Autres rémunérations	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Véronique VÉDRINE – membre du Conseil de Surveillance Somme fixe annuelle (anciennement dénommée jetons de présence) Autres rémunérations	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
TOTAL	252 598	252 598	248 464	165 941

(1) Rémunérations fixes au titre des mandats exercés au niveau de la Société Anonyme LP2C.

Tableau 3 – Dirigeants – Mandataires sociaux				
	Contrat de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Nom : Jean-Louis PECH Fonction : Président du Directoire Date début Mandat : 01/07/14 Date fin Mandat : 12/11/22	Non	Non	Non	Non
Nom : Marine CANDELON Fonction : membre du Directoire Date début Mandat : 12/11/02 Date fin Mandat : 12/11/22	Non	Non	Non	Non
Nom : Catherine MALLET Fonction : membre du Directoire Date début Mandat : 12/11/02 Date fin Mandat : 12/11/22	Non	Non	Non	Non
Nom : Jean-François CALMELS Fonction : membre du Directoire Date de début : 16/09/19 Date de fin : 12/11/22	Oui(1)	Non	Non	Non

⁽¹⁾ Le Contrat de travail de Jean-François CALMELS au sein de la filiale d'ACTIA Telecom est à ce jour maintenu compte tenu de son expérience et de sa compétence opérationnelle dans ce domaine.

Dans le cadre des conventions signées entre LP2C, l'émetteur et ses filiales, LP2C refacture 90,4 % des rémunérations versées à ses mandataires, pour l'ensemble des prestations réalisées au profit du Groupe.

Une partie des informations est développée au § Note 24.1 « Opérations avec les parties liées – Avec la Société Holding : LP2C S.A. » des notes annexes aux comptes consolidés.

Ration d'équité des Dirigeants

En application des dispositions combinées des articles L225-68 et L225-34-3 du Code de Commerce, la présentation ci-après fait état de l'évolution de la rémunération des membres du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance et des ratios entre le niveau de leur rémunération et :

- ❖ La moyenne sur une base Equivalent Temps Plein des salariés d'ACTIA Group autres que les mandataires sociaux ;
- ❖ La médiane sur une base Equivalent Temps Plein des salariés d'ACTIA Group autres que les mandataires sociaux.

	Président du Directoire Jean-Louis PECH	Membre du Directoire Catherine MALLET	Membre du Directoire Marine CANDELON	Membre du Directoire Jean-François CALMELS	Président du Conseil de Surveillance Louis PECH
Exercice N-1 – 2019					
Résultat net consolidé du Groupe	8 724 174				
Rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	132 756				

7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

	Président du Directoire Jean-Louis PECH	Membre du Directoire Catherine MALLET	Membre du Directoire Marine CANDELON	Membre du Directoire Jean-François CALMELS	Président du Conseil de Surveillance Louis PECH
Rémunération médiane des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux	149 950				
Rémunération du dirigeant mandataire social ⁽³⁾	331 712	105 538	87 805	60 543	110 242
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	250 %	79 %	66 %	46 %	83 %
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	221 %	70 %	59 %	40 %	74 %
Exercice N-2 – 2018					
Résultat net consolidé du Groupe	9 194 033				
Rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	131 439				
Rémunération médiane des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux	158 555				
Rémunération du dirigeant mandataire social ⁽³⁾	327 279	114 239	87 784		107 918
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	249 %	87 %	67 %		82 %
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	206 %	72 %	55 %		68%
Exercice N-3 – 2017					
Résultat net consolidé du Groupe	8 510 020				
Rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	111 363				
Rémunération médiane des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux	112 303				
Rémunération du dirigeant mandataire social ⁽³⁾	322 997	124 344	86 117		105 941
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	290 %	112 %	77 %		95 %
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	288 %	111 %	77 %		94 %

7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

	Président du Directoire Jean-Louis PECH	Membre du Directoire Catherine MALLET	Membre du Directoire Marine CANDELON	Membre du Directoire Jean-François CALMELS	Président du Conseil de Surveillance Louis PECH
Exercice N-4 – 2016					
Résultat net consolidé du Groupe	21 284 822				
Rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	115 151				
Rémunération médiane des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux	141 659				
Rémunération du dirigeant mandataire social ⁽³⁾	319 594	106 011	65 307		104 690
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	278 %	92 %	57 %		91 %
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	226 %	75 %	46 %		74 %
Exercice N-5 – 2015					
Résultat net consolidé du Groupe	16 160 086				
Rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	111 714				
Rémunération médiane des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux	124 081				
Rémunération du dirigeant mandataire social ⁽³⁾	265 903	104 429	53 350		103 635
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	238 %	93 %	48 %		93 %
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	214 %	84 %	43 %		84 %

- (1) La rémunération inclut la rémunération fixe, variable, exceptionnelle, attribution gratuite d'actions, et stocks options perçus par chacun des dirigeants y compris celles reçues des sociétés contrôlées, au sens de l'article L233-16, par ACTIA Group dans laquelle le mandat est exercé ainsi que de la société LP2C qui contrôle ACTIA Group dans laquelle le mandat est exercé.
- (2) Les mandataires sociaux comprennent l'ensemble des membres du Directoire et le Président du Conseil de Surveillance
- (3) La rémunération inclus la rémunération, fixe, variable, exceptionnelle, attribution gratuite d'actions, et stocks options perçues par le dirigeant mandataire social de la Société, les sociétés contrôlées, au sens de l'article L233-16, et LP2C société contrôlante d'ACTIA Group.
- (4) Conformément à l'article L225-68 du Code de Commerce par renvoi à L225-37-3 du Code de Commerce, mention du rapport entre la rémunération des mandataires sociaux et la rémunération moyenne des salariés.
- (5) Conformément à l'article L225-68 du Code de Commerce par renvoi à l'article L225-37-3 du Code de Commerce, mention du rapport entre la rémunération des mandataires sociaux et la rémunération médiane des salariés

7.4.4 Eléments de rémunération soumis au vote (say on pay ex post individuel)

Les rémunérations versées ou attribuées en raison du mandat de Président du Directoire exercé dans ACTIA Group, à Jean-Louis PECH, en 2019, déterminées en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 dans sa 9^{ème} résolution et qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale dans la 11^{ème} résolution, sont les suivantes :

Récapitulatif des rémunérations versées à chaque mandataire social par l'émetteur		
Nom et fonction du dirigeant mandataire social :	Montants dus	Montants reçus
	2019	
Jean-Louis PECH – Président du Directoire		
Rémunération fixe	9 383	9 383
Rémunération variable		
Rémunération exceptionnelle		
Somme fixe annuelle (anciennement dénommée jetons de présence)		
Avantages en nature		
TOTAL	9 383	9 383

Seule est versée une rémunération fixe au Président du Directoire d'ACTIA Group, à titre de rémunération de son mandat social.

Les autres membres du Directoire et le Président du Conseil de Surveillance n'étant pas rémunérés au titre du mandat exercé dans ACTIA Group, aucune autre résolution n'est donc à soumettre aux actionnaires d'ACTIA Group au titre du say on pay ex post.

7.5 Délégations accordées dans le domaine des augmentations de capital

7.5.1 Augmentation de Capital Social

A la date de clôture, il existe une délégation en matière d'augmentation de capital en cours de validité. Il s'agit de la délégation de compétence conférée au Directoire par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 dans sa onzième résolution à caractère extraordinaire, pour procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE, pour une durée de 26 mois et dans la limite d'un montant nominal maximum d'augmentation pouvant être réalisée par utilisation de la présente délégation à 3 % du montant du Capital Social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation.

7.5.2 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'existe aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours sur la Société ou les autres sociétés du Groupe.

7.5.3 Plan d'Attribution Gratuite d'Actions

Il n'existe aucun plan d'Attribution Gratuite d'Actions en cours sur la Société ou les autres sociétés du Groupe.

7.6 Opérations avec les parties liées

Aucun contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages aux termes du contrat ne lie les membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance à ACTIA Group S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales, en dehors des éléments présentés au paragraphe ci-dessous.

7.6.1 Information spécifique relative aux conventions

Conformément aux dispositions des articles L225-68 et L225-37-4 du Code de Commerce, concernant les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des membres du Directoire ou le Président du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, nous vous informons qu'il n'y a eu aucune convention relevant de ces dispositions.

7.6.2 Nature et montant des conventions réglementées réalisées par l'émetteur

Aucune nouvelle convention visée à l'article L225-86 du Code de Commerce n'a été conclue lors de l'exercice.

Une convention autorisée et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, non approuvée lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, non soumise à l'approbation de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 27 mai 2020.

Cette convention ainsi que les conventions réglementées, conclues antérieurement et approuvées lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 qui se sont poursuivies en 2019, sont indiquées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, rapport reproduit dans son intégralité au § 5.11.10 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ».

7.6.3 Opérations avec les parties liées

Cf. § Note 24 « Opérations avec les parties liées » des notes annexes aux comptes consolidés.

7.7 Observations et travaux du Conseil de Surveillance

Convoqués en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi et aux statuts, les actionnaires viennent de prendre connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Conformément à l'article L225-68 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance nos observations relatives aux rapports du Directoire et aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

7.7.1 Observations du Conseil de Surveillance

❖ Sur le rapport du Directoire :

Le rapport du Directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du Conseil de Surveillance.

❖ Sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Tels qu'ils ont été présentés, après avoir été certifiés par les Commissaires aux Comptes, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 n'appellent pas d'observation de la part du Conseil de Surveillance.

Le Conseil vous invite à approuver les résolutions proposées par le Directoire.

7.7.2 Objet des travaux du Conseil de Surveillance

En application des règles légales, et au-delà de l'examen des comptes sociaux et du rapport du Directoire au sujet desquels il vient de vous faire part de ses observations, le Conseil de Surveillance entend périodiquement le rapport du Directoire sur la marche de la Société. Il autorise les constitutions de sûretés, les cessions partielles ou totales de participations et de biens et droits immobiliers.

7.7.3 Say on Pay (et résolutions)

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Jean-Louis PECH, Président du Directoire (onzième résolution) :

Les informations concernant les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Jean-Louis PECH, Président du Directoire, sont présentés dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise au § 7.4.4 « Eléments de rémunération soumis au vote (say on pay ex post individuel) ».

Approbation des rémunérations, avantages des mandataires sociaux et autres informations visées au I de l'article L225-37-3 du Code de Commerce (dixième résolution)

Les informations visées au I de l'article L225-37-3 du Code de Commerce sont détaillées dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise au § 7.4.3 « Rémunérations, avantages des mandataires sociaux et autres informations visées au I de l'article L225-37-3 du Code de Commerce (say on pay ex post global) ».

Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire (neuvième résolution)

Les informations concernant la politique de rémunération du Président du Directoire, sont détaillés dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise au § 7.4.2 « Approbation des éléments de la politique de rémunération (say on pay ex ante) ».

7.7.4 Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales

Le Conseil de Surveillance a adopté lors de sa réunion du 16 décembre 2019 une procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales. Cette dernière prévoit l'examen et la qualification des conventions dites courantes conjointement par la Direction financière et la Direction juridique d'ACTIA Group. Chaque année lors de la réunion de vérification des comptes, le Conseil examine l'ensemble des conventions qualifiées de courantes en cours au sein d'ACTIA Group afin de vérifier que ces dernières remplissent les conditions d'une telle qualification et le cas échéant met en œuvre la procédure d'autorisation préalable si une ou plusieurs conventions relèvent du régime des conventions réglementées. Lors de sa réunion du 30 mars 2020, le Conseil de Surveillance a constaté l'absence de conventions courantes conclues à des conditions normales en cours au sein d'ACTIA Group.

Le Conseil de Surveillance vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Fait à TOULOUSE
Le 30 mars 2020
Le Conseil de Surveillance

8. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

8.1 Comptes consolidés	184
8.1.1 Bilan Consolidé	184
8.1.2 Compte de résultat consolidé	186
8.1.3 Etat du résultat global	186
8.1.4 Variation des Capitaux Propres	187
8.1.5 Tableau des Flux de Trésorerie Consolidé	188
8.1.6 Notes annexes aux comptes consolidés	189
Note 1. Informations relatives au Groupe – Entité présentant les états financiers	189
Note 2. Principes comptables	189
Note 2.1 Base de préparation des états financiers	189
Note 2.2 Recours à des estimations et des jugements	189
Note 2.3 Evolutions des normes IFRS	189
Note 2.4 Changement de méthode	190
Note 2.5 Conversion des états financiers des filiales libellés en monnaies étrangères	192
Note 2.6 Conversion des transactions libellées en devises	193
Note 2.7 Regroupement d'entreprises	193
Note 2.8 Crédits d'impôt, subventions et autres aides publiques	193
Note 3. Périmètre de consolidation	194
Note 3.1 Critères de consolidation	194
Note 3.2 Sociétés consolidées	194
Note 4. Immobilisations incorporelles	196
Note 4.1 Variations des immobilisations incorporelles	196
Note 4.2 Goodwills	197
Note 4.3 Frais de développement et autres immobilisations incorporelles	199
Note 5. Immobilisations corporelles	201
Note 5.1 Variations des immobilisations corporelles	202
Note 5.2 Dépréciation d'immobilisations corporelles	205
Note 6. Participations mises en équivalence	205
Note 7. Actifs financiers non courants	206
Note 8. Stocks et encours	206
Note 9. Clients et autres créances	207
Note 10. Autres actifs et passifs sur contrats	208
Note 11. Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat	208
Note 11.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie	208
Note 11.2 Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat	209
Note 12. Impôts différés	211
Note 13. Actifs et passifs financiers	211
Note 13.1 Les actifs financiers	213
Note 13.2 Les passifs financiers	213
Note 14. Dettes financières	214
Note 15. Capitaux propres	220
Note 15.1 Gestion du Capital	220
Note 15.2 Composition du Capital	220
Note 15.3 Actions propres	220

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 16.	Résultat par action	220
Note 16.1	Résultat de base par action	220
Note 16.2	Résultat dilué par action	221
Note 17.	Provisions	221
Note 17.1	Evolution des provisions	222
Note 17.2	Avantages au personnel	222
Note 18.	Autres dettes courantes	224
Note 19.	Secteurs opérationnels	224
Note 20.	Chiffre d'affaires	226
Note 20.1	Les ventes de biens	227
Note 20.2	Les ventes d'études	227
Note 20.3	Les contrats de services	227
Note 20.4	Les contrats à éléments multiples	227
Note 20.5	Carnet de commandes	228
Note 21.	Impôts sur les bénéfices	228
Note 22.	Autres produits et charges opérationnels	229
Note 23.	Résultat financier	229
Note 24.	Opérations avec les parties liées	229
Note 24.1	Avec la Société holding : LP2C S.A.	229
Note 24.2	Avec les participations mises en équivalence	231
Note 24.3	Avec les filiales	232
Note 24.4	Avec les membres des organes de direction	232
Note 24.5	Avec les autres parties liées	233
Note 25.	Effectif	233
Note 26.	Engagements hors bilan	233
Note 27.	Garanties sur éléments d'actifs	234
Note 28.	Facteurs de risques	234
Note 28.1	Les risques de crédit et / ou de contrepartie	234
Note 28.2	Les risques de marché	236
Note 29.	Evènements post-clôture	239
8.1.7	Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes	239
8.1.8	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	241
8.2	Comptes sociaux	245
8.2.1	Bilan social	245
8.2.2	Compte de résultat social	247
8.2.3	Notes annexes	248
Note 1.	Faits majeurs de l'exercice	248
Note 2.	Règles et méthodes comptables	248
Note 2.1	Immobilisations incorporelles	248
Note 2.2	Immobilisations corporelles	248
Note 2.3	Immobilisations financières	249
Note 2.4	Créances	249
Note 2.5	Engagements de retraite	249
Note 3.	Compléments d'informations relatifs au bilan et compte de résultat	250
Note 3.1	Immobilisations incorporelles	250
Note 3.2	Immobilisations corporelles	250
Note 3.3	Immobilisations financières	251
Note 3.4	Stocks 251	
Note 3.5	Avances et acomptes versés sur commandes	251
Note 3.6	Créances et comptes rattachés, autres créances	251
Note 3.7	Actions propres	252
Note 3.8	Capitaux Propres	252

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 3.9	Provisions pour charges	252
Note 3.10	Dettes	253
Note 3.11	Chiffre d'affaires	254
Note 3.12	Transfert de charges d'exploitation	254
Note 3.13	Résultat financier	254
Note 3.14	Résultat Exceptionnel	254
Note 3.15	Résultat par action	255
Note 3.16	Engagements financiers et sûretés réelles donnés	255
Note 4.	Autres informations	255
Note 4.1	Charges à payer	255
Note 4.2	Dividendes	255
Note 4.3	Situation fiscale latente	255
Note 4.4	Effectifs en fin d'année	255
Note 4.5	Opérations avec les entreprises liées	256
Note 4.6	Risques et politique de couverture	256
Note 4.7	Rémunération aux membres de l'organe de direction	256
Note 4.8	Evènements post clôture	257
Note 4.9	Société consolidante	257
8.2.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	258
8.3	Informations financières diverses	262
8.3.1	Politique de distribution des dividendes	262
8.3.2	Procédures judiciaires et d'arbitrage	262
8.3.3	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	263

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

8.1 Comptes consolidés

8.1.1 Bilan Consolidé

Actifs consolidés en k€	Notes Annexes	31/12/2019	31/12/2018
Goodwills	Note 4	24 148	24 148
Frais de développement	Note 4	59 496	54 703
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	1 386	1 182
Total immobilisations incorporelles	Note 4	85 030	80 032
Terrains	Note 5	3 690	3 619
Constructions	Note 5	37 662	8 977
Installations techniques	Note 5	23 241	17 860
Autres immobilisations corporelles	Note 5	19 275	24 754
Total immobilisations corporelles	Note 5	83 867	55 210
Participations mises en équivalence	Note 6	672	613
Actifs financiers non courants	Note 13	1 276	1 197
Impôts différés	Note 12	11 769	11 460
Crédit d'impôt non courant	Note 13	11 808	13 190
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		194 421	161 702
Stocks et en-cours	Note 8	161 135	136 051
Créances clients	Note 9	140 223	150 262
Autres créances courantes liées à l'activité	Note 9	10 830	11 011
Crédit d'impôt courant	Note 9	10 785	17 910
Autres créances courantes diverses	Note 9	1 576	688
Actifs financiers courants	Note 11.2	1 216	1 209
Total créances courantes		325 766	317 132
Équivalents de trésorerie	Note 11.1	98	95
Trésorerie	Note 11.1	46 507	36 941
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 11.1	46 604	37 036
TOTAL ACTIFS COURANTS		372 370	354 168
TOTAL ACTIFS		566 791	515 870

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Capitaux Propres et Passifs consolidés en k€	Notes Annexes	31/12/2019	31/12/2018
Capital	Note 15	15 075	15 075
Primes	Note 15	17 561	17 561
Réserves	Note 15	89 758	83 301
Report à nouveau	Note 15	11 351	11 141
Réserve de conversion	Note 15	<2 597>	<3 840>
Actions propres	Note 15	<162>	<162>
Résultat de l'exercice	Note 15	8 604	9 027
Capitaux Propres attribuables aux actionnaires du Groupe	Note 15	139 589	132 102
Résultat des participations ne donnant pas le contrôle	Note 15	120	167
Réserves des participations ne donnant pas le contrôle	Note 15	679	548
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 15	799	716
CAPITAUX PROPRES	Note 15	140 388	132 817
Emprunts auprès des établissements de crédit	Note 14	117 619	72 069
Dettes financières diverses	Note 14	1 465	2 547
Dettes financières locatives	Note 14	14 820	4 437
Total des dettes financières non courantes	Note 14	133 904	79 053
Impôt différé passif	Note 12	3 931	3 812
Provision pour retraite et autres avantages à long terme	Note 17	11 083	9 905
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		148 918	92 770
Autres provisions	Note 17	8 059	8 312
Dettes financières à moins d'un an	Note 14	106 632	126 547
Instruments financiers	Note 11.2		
Total des dettes financières courantes		106 632	126 547
Fournisseurs	Note 18	85 282	79 594
Autres dettes d'exploitation	Note 18	61 060	60 149
Dettes fiscales (IS)	Note 18	1 342	2 029
Autres dettes diverses	Note 18	941	1 434
Produits différés		14 170	12 216
TOTAL PASSIFS COURANTS		277 485	290 282
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		566 791	515 870

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

8.1.2 Compte de résultat consolidé

Etat du résultat consolidé en k€	Notes Annexes	Année 2019	Année 2018
Produits des activités ordinaires (Chiffre d'affaires)	Note 19	520 411	476 520
- Achats consommés	Note 19	<288 105>	<268 310>
- Charges de personnel	Note 19	<123 134>	<110 191>
- Charges externes	Note 19	<77 688>	<79 228>
- Impôts et taxes		<6 648>	<5 792>
- Dotations aux amortissements	Note 19	<29 375>	<20 688>
+/- Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		12 085	12 832
+/- Gains et pertes de change sur opérations d'exploitation		3 126	<382>
+ Crédit Impôt Recherche		4 734	3 905
Résultat opérationnel courant	Note 19	15 406	8 667
+ Autres produits opérationnels			
- Autres produits et charges opérationnels		887	993
+/- values sur cessions d'immobilisations		<16>	<85>
- Dépréciation des goodwill	Note 4		
Résultat opérationnel	Note 19	16 276	9 575
+ Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		12	35
- Intérêts et charges financières	Note 19	<3 940>	<3 260>
+ Autres produits et charges financiers		44	6 597
- Autres charges financières			
Résultat financier	Note 23	<3 884>	3 371
+ Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 6	54	<885>
+ Impôt	Note 19	<3 722>	<2 867>
Résultat de la période	Note 19	8 724	9 194
* attribuable aux actionnaires du Groupe		8 604	9 027
* participations ne donnant pas le contrôle		120	167
Résultat de base et dilué par action (en €) - Part du Groupe	Note 16	0,43	0,45

8.1.3 Etat du résultat global

Etat du résultat global en k€	Année 2019	Année 2018
Résultat de la période	8 724	9 194
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		
Engagements postérieurs à l'emploi - Ecart actuariels	<465>	45
Impôt différé sur engagements postérieurs à l'emploi - Ecart actuariels	152	<17>
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		
Ecart de conversion	1 452	<922>
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	1 138	<894>
Résultat global de la période	9 862	8 300
* attribuable aux actionnaires du Groupe	9 534	8 419
* participations ne donnant pas le contrôle	329	<118>

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

8.1.4 Variation des Capitaux Propres

En k€	Capital	Actions propres	Primes	Réserves, RAN, Résultat consolidés	Réserve de conversion	Total attribuable au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Au 31/12/2017	15 075	<162>	17 561	96 701	<3 204>	125 970	1 481	127 451
Résultat global								
Résultat consolidé				9 027		9 027	167	9 194
Autres éléments du résultat global				28	<637>	<608>	<285>	<894>
Résultat global de la période	0	0	0	9 055	<637>	8 419	<118>	8 300
Transactions avec les actionnaires								
Distributions effectuées				<2 410>		<2 410>	<228>	<2 638>
Variation de capital						0		0
Variation de périmètre				<172>		<172>	<439>	<611>
Autres				294		294	20	314
Au 31/12/2018	15 075	<162>	17 561	103 468	<3 840>	132 102	716	132 817
Résultat global								
Résultat consolidé				8 604		8 604	120	8 724
Autres éléments du résultat global				<313>	1 243	929	209	1 138
Résultat global de la période	0	0	0	8 291	1 243	9 534	329	9 862
Transactions avec les actionnaires								
Distributions effectuées				<2 009>		<2 009>	<192>	<2 201>
Variation de capital						0		0
Variation de périmètre				<41>		<41>		<41>
Autres				4		4	<54>	<49>
Au 31/12/2019	15 075	<162>	17 561	109 713	<2 597>	139 589	799	140 388

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

8.1.5 Tableau des Flux de Trésorerie Consolidé

Tableau de Flux de Trésorerie Consolidé en k€	Notes Annexes	Année 2019	Année 2018
Résultat de la période	8.1.2	8 724	9 194
<i>Ajustements pour :</i>			
Amortissements et provisions	8.1.2	30 192	16 988
Résultat de cession d'immobilisations	8.1.2	6	<1>
Charges d'intérêts	8.1.2	3 940	3 260
Charge d'impôt courant (hors Crédit Impôt Recherche)	8.1.2	3 649	3 096
Variation des impôts différés	8.1.2	74	<229>
Crédit Impôt Recherche	8.1.2	<4 734>	<3 911>
Autres charges et produits	8.1.2	706	2 041
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	8.1.2	<54>	885
Flux opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement		42 503	31 324
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	Note 28.5	1 544	<26 278>
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		44 047	5 046
Impôt sur le résultat payé (hors Crédit Impôt Recherche)		<4 336>	<3 151>
Encaissement sur Crédit Impôt Recherche		4 299	620
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		44 010	2 515
Acquisitions d'immobilisations	Note 4	<43 496>	<48 769>
Dividendes reçus des entreprises associées		12	
Produit de cessions d'immobilisations	8.1.2	104	77
Variation des prêts et avances consenties		<88>	<526>
Acquisitions de l'exercice sous déduction de la trésorerie acquise		<60>	<711>
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		<43 529>	<49 929>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		<2 009>	<2 410>
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		<192>	<228>
Nouveaux emprunts	Note 14	48 808	60 948
Remboursement d'emprunts *	Note 14	<47 527>	<33 632>
Intérêts payés	Note 23	<3 940>	<3 260>
Trésorerie nette provenant des activités de financement		<4 860>	21 417
Effet de la variation du taux de change		569	<607>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	Note 11.1	<9 991>	16 612
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	Note 11.1	<13 801>	<9 991>
Variation trésorerie et équivalents de trésorerie		<3 810>	<26 604>

(*) dont <4 266> k€ de flux de trésorerie afférents aux contrats de location (cf. § Note 2.4 « Changement de méthode » relatif à la 1^{ère} application d'IFRS 16)

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

8.1.6 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1. Informations relatives au Groupe – Entité présentant les états financiers

ACTIA Group S.A. est domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis 5, rue Jorge Semprun - 31400 Toulouse. Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les principaux domaines d'activité du Groupe sont les systèmes embarqués électroniques à haute valeur ajoutée, destinés aux marchés des véhicules et des télécommunications.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Directoire du 30 mars 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 27 mai 2020.

Note 2. Principes comptables

Note 2.1 Base de préparation des états financiers

Les méthodes comptables et les modalités de calcul ont été appliquées de manière identique pour l'ensemble des périodes présentées.

Les montants mentionnés dans ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros (k€).

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et tel qu'adopté dans l'Union Européenne, cette conformité couvrant les définitions, modalités de comptabilisation et d'évaluation préconisées par les IFRS ainsi que l'ensemble des informations requises par les normes. Les états financiers sont conformes à toutes les dispositions des IFRS d'application obligatoire au 31 décembre 2019. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Note 2.2 Recours à des estimations et des jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite, de la part de la Direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables de certains actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est enregistré dans la période du changement s'il n'affecte que cette période, ou dans la période du changement et les périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont les goodwill (cf. § Note 4 « Immobilisations incorporelles »), les frais de développement immobilisés (cf. § Note 4.3 « Frais de développement et autres immobilisations incorporelles »), les impôts différés actifs (cf. § Note 12 « Impôts différés ») et les provisions (cf. § Note 17 : « Provisions »).

Note 2.3 Evolutions des normes IFRS

Les nouveaux textes IAS/IFRS entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 et **appliqués par le Groupe** pour l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre sont les suivants :

	Date d'application « IASB »	Date d'adoption UE	Date d'application UE
IFRS 16 - Contrats de location	01/01/2019	31/10/2017	01/01/2019
Interprétation IFRIC 23 – Incertitudes relatives aux traitements fiscaux	01/01/2019	23/10/2018	01/01/2019
Modifications d'IFRS 9 : Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative	01/01/2019	22/03/2018	01/01/2019

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

	Date d'application « IASB »	Date d'adoption UE	Date d'application UE
Modifications d'IAS 28 : Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises	01/01/2019	08/02/2019	01/01/2019
Amendements d'IAS 19 - Modification, réduction ou liquidation d'un régime	01/01/2019	13/03/2019	01/01/2019
Améliorations annuelles 2015-2017	01/01/2019	14/03/2019	01/01/2019

Les impacts de la mise en œuvre de la norme IFRS 16 sont présentés dans la Note 2.4 – « Changement de méthode ».

Les autres textes applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 n'ont pas d'impact significatif.

Les nouveaux textes IAS/IFRS et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais **non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe** au 1^{er} janvier 2019 sont les suivants :

	Date d'application « IASB »	Date d'adoption UE	Date d'application UE
Modification des références au cadre conceptuel des normes	01/01/2020	29/11/2019	01/01/2020
Amendements à IAS 1 et à IAS 8 : Définition du terme "significatif"	01/01/2020	29/11/2019	01/01/2020
Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 - Réforme des taux d'intérêt de référence	01/01/2020	15/01/2020	01/01/2020

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer ces normes par anticipation.

Les nouveaux textes IAS/IFRS et interprétations publiés mais en cours d'adoption par l'Union Européenne et **non encore applicables** sont les suivants :

	Date d'application « IASB »	Date d'adoption UE	Date d'application UE
Amendements à IFRS 3 : Définition d'une entreprise (business)	01/01/2020	2020 ?	01/01/2020
IFRS 17 - Contrats d'assurance	01/01/2022	2020 ?	01/01/2022
Amendements à IFRS 10 et IAS 28 : Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise	Reportée sans limite	Adoption reportée	Adoption reportée
IFRS 14 - Comptes de report réglementaires	01/01/2016	N/A	N/A

Note 2.4 Changement de méthode

Le Groupe a appliqué au 1^{er} janvier 2019 la norme **IFRS 16** sur les contrats de location, qui introduit, pour le preneur, un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location, résultant de la suppression de la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Cette norme remplace la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat et une dette de loyers au titre de son obligation de payer le loyer. Côté bailleur, la comptabilité reste similaire à celle pratiquée selon les méthodes comptables antérieures.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Cette norme a été appliquée selon la méthode « rétrospective simplifiée » au 1^{er} janvier 2019, c'est-à-dire avec imputation en capitaux propres à cette date de l'effet du changement de norme. De ce fait, les comptes comparatifs 2018 ne sont pas retraités et sont donc présentés ici comme précédemment, selon les principes de la norme IAS 17 et de ses interprétations. Les modifications des méthodes comptables qui en découlent sont présentées ci-dessous.

❖ Définition d'un contrat de location

Jusqu'ici, le Groupe déterminait, à la signature du contrat, si un accord constituait ou comportait un contrat de location, conformément aux dispositions de l'interprétation IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location ». Le Groupe apprécie dorénavant si un contrat est ou contient une location en se fondant sur la nouvelle définition d'un contrat de location. Selon IFRS 16, un contrat ou une partie de contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie.

A la date de transition, le Groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification consistant à conserver les analyses passées pour l'identification des contrats de location et de n'appliquer IFRS 16 qu'aux contrats qualifiés précédemment de location. Les contrats qui n'avaient pas été identifiés en tant que contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4 n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle analyse. Il s'ensuit que la définition d'un contrat de location au sens d'IFRS 16 n'a été appliquée que pour les contrats conclus ou modifiés à partir du 1^{er} janvier 2019.

Lors de la conclusion ou de la réappréciation d'un contrat comportant une composante location, le Groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante, location et non location, sur la base de leur prix distinct relatif. Toutefois, lorsque le Groupe est locataire d'un bien immobilier, ce dernier a choisi de ne pas séparer les composantes non location mais de comptabiliser toutes les composantes comme une seule et même composante location.

❖ Principes comptables significatifs

Le Groupe est preneur de nombreux biens, y compris immobiliers, de production, d'équipements informatiques ou de véhicules.

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » à la date de transition est égal au passif du contrat de location, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer et diminué de tout amortissement et perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers. Les coûts directs initiaux sont intégrés à la valorisation du droit d'utilisation en date de transition.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal déterminé sur la durée résiduelle des contrats pour l'ensemble du Groupe. C'est ce dernier taux que le Groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs suite à un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui devient alors raisonnablement certain).

Le Groupe a exercé son jugement pour déterminer la durée des contrats de location prévoyant une option de prolongation. Le fait que le Groupe ait jugé être raisonnablement certain d'exercer de telles options a une incidence sur la durée de location retenue et influe de manière significative sur le montant de la dette de loyers et de l'actif « droit d'utilisation » portés dans les comptes.

L'IFRS IC n'ayant pas clarifié sa position quant aux baux dits « 3/6/9 » à la date de clôture des comptes consolidés, le Groupe a appliqué une durée exécutoire de 9 ans (position de l'ANC).

Le Groupe retient les deux exemptions prévues par la norme IFRS 16 qui permettent de ne pas comptabiliser au bilan : les contrats de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois), ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur (inférieure à 5 k\$).

❖ Transition

A la date de transition, les dettes de loyers des contrats qualifiés de contrats de location simple selon IAS 17 ont été réévaluées à la valeur des loyers restant dus, actualisée au moyen d'un taux d'emprunt marginal au 1^{er} janvier 2019. Les actifs « droit d'utilisation » sont évalués à un montant égal à celui de la dette de loyers comptabilisée au bilan. L'application d'IFRS 16 n'a donc aucun impact sur les Capitaux Propres au 1^{er} janvier 2019.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

❖ Conséquences sur les états financiers

Impacts de la transition : le Groupe a comptabilisé au bilan des actifs « droit d'utilisation » et des dettes de loyers supplémentaires au passif. Comme précisé ci-dessus, il n'y a aucun impact sur les résultats non distribués. Pour évaluer les dettes de loyers des contrats qui étaient auparavant classés parmi les contrats de location simple, le Groupe a actualisé les paiements de loyers au moyen du taux d'emprunt marginal au 1^{er} janvier 2019. Le taux moyen pondéré s'élève à 1,83 %.

Les effets de la transition sur les états financiers sont résumés ci-après :

En k€	Au 01/01/2019
Actifs « droit d'utilisation » présentés dans les immobilisations corporelles	14 813
Passifs de loyers	<14 813>

L'écart entre les engagements donnés au titre des contrats de location simple dans les annexes consolidées du Document de Référence 2018, et les dettes de loyers comptabilisées au 1^{er} janvier 2019 s'explique ainsi :

En k€	Au 01/01/2019
Engagements donnés au titre des contrats de location simple au 31/12/2018	15 897
Décalages de mise à disposition de l'actif	<166>
Différences dans les durées retenues	<907>
Autres effets	544
Obligations locatives avant actualisation	15 368
Effet de l'actualisation	<555>
Obligations locatives après actualisation	14 813
Contrats de location-financement existants	6 328
Dettes de loyers comptabilisées au 1^{er} janvier 2019	21 141

Impacts sur les comptes de la période : en conséquence de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location précédemment qualifiés de contrats de location simple, le Groupe a comptabilisé 15 549 k€ d'actifs « droit d'utilisation » et 15 960 k€ de dettes de loyers au 31 décembre 2019.

Au titre également de ces contrats de location, le Groupe a comptabilisé des charges d'amortissement et des charges d'intérêts à la place des charges de loyers associées aux contrats de location simple. Pour les douze mois clos au 31 décembre 2019, il a ainsi comptabilisé 4 317 k€ d'amortissement et 382 k€ de charges d'intérêts au titre de ces contrats de location.

Le montant des loyers non retraités au cours de l'exercice se décompose ainsi :

En k€	2019
Loyers court terme (durée ≤ 12 mois)	1 336
Loyers faibles valeurs (< 5 k\$)	475
Contrats de service	222
Charges de location non retraitées	2 033

Note 2.5 Conversion des états financiers des filiales libellés en monnaies étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, hors zone Euro, sont convertis de la manière suivante :

- ❖ Les actifs et les passifs, y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis au taux de clôture, à l'exception des goodwill antérieurs à la date de transition, le 1^{er} janvier 2005 ;
- ❖ Les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice. En cas d'activité située dans des pays à forte inflation, les postes du compte de résultat de la filiale concernée seraient convertis au taux de clôture en application de la norme IAS 29 et de l'interprétation IFRIC 7 ;

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

- ❖ La différence de conversion est inscrite en tant que composante distincte des capitaux propres et n'affecte pas le résultat.

Note 2.6 Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque société au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément à l'IAS 21 et IFRIC 16, les différences de change relatives à des financements permanents faisant partie de l'investissement net dans une filiale consolidée sont constatées dans les autres éléments du résultat global, en réserve de conversion. Lors de la cession ultérieure de ces investissements, les résultats de change cumulés constatés dans les Capitaux Propres seront enregistrés en résultat.

Note 2.7 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3. Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée.

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Le prix d'acquisition appelé « contrepartie transférée » pour l'acquisition d'une filiale est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition, ainsi que des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

A la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Dans le cas d'une prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenus par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

L'évaluation initiale du goodwill est finalisée au maximum dans les douze mois suivant la date de l'acquisition.

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, à la date de clôture ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur. Les principaux indices de pertes de valeur retenus par le Groupe sont :

- ❖ Indices chiffrés :
 - baisse de 15 % du chiffre d'affaires ou de 30 % du résultat opérationnel de l'UGT à périmètre et change constant,
 - valeur comptable de l'actif net supérieure à la capitalisation boursière.
- ❖ Indices non chiffrés :
 - performance inférieure aux prévisions,
 - changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, réglementaire ou politique des marchés dans lesquels le Groupe opère.

Note 2.8 Crédits d'impôt, subventions et autres aides publiques

ACTIA a bénéficié d'aides publiques du type « avances remboursables ». Ces types de financement porteur d'intérêts ne rentrent pas dans le cadre de gestion des subventions publiques et des critères de la norme IAS 20. Compte tenu des projets financés et de la forte probabilité de remboursement de ces avances, elles sont présentées en dettes dans les états financiers.

La politique de Recherche & Développement du Groupe se traduit par l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche par les sociétés établies en France. Ce Crédit Impôt Recherche est qualifié de subvention selon IAS 20. Il est affecté dans une rubrique spécifique du compte de résultat et impacte le résultat opérationnel ; cependant, la quote-part du Crédit d'Impôt Recherche affectable à des projets immobilisés est constatée en produits différés et rapportée au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elle a été perçue.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

De la même manière, les subventions perçues et affectables à des projets immobilisés suivent le même traitement comptable.

Note 3. Périmètre de consolidation

Note 3.1 Critères de consolidation

Les états financiers des entreprises contrôlées, directement ou indirectement, par ACTIA Group sont intégrés globalement dans les états financiers consolidés. Les comptes des sociétés dans lesquelles ACTIA Group possède une influence notable sont comptabilisés par mise en équivalence.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels le 31 décembre.

Note 3.2 Sociétés consolidées

Au cours de l'exercice, une filiale nommée ACTIA Japan a été créée à Tokyo au Japon, et a en charge la promotion, la commercialisation et le support technique des produits du Groupe. Filiale à 100 % d'ACTIA Automotive, elle est consolidée par intégration globale.

La Société ACTIA Group S.A. a racheté au cours du 2^{ème} trimestre 2019 pour un montant de 60 000 € des parts sociales à un minoritaire dans la société SCI Les Coteaux de Pouvoirville. Désormais, cette filiale est détenue à hauteur de 30,00 % par ACTIA Group S.A..

Par ailleurs, la société ARDIA a été renommée ACTIA Engineering Services et la société Market-IP a été renommée ACTIA Telematics Services.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Nom	Siège	N° Siren ou pays	% de Contrôle		Méthode d'intégration		Métiers	Contribution au CA consolidé (en k€)	Contribution au Résultat Net consolidé (en k€)
			déc-18	déc-19	déc-18	déc-19			
ACTIA Group	Toulouse	542 080 791	Société consolidante		Société consolidante		Holding	106	-467
Automotive									
ACTIA Automotive	Toulouse	389 187 360	99,98	99,98	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	164 801	-2 408
ACTIA PCs	Maison-Alfort	384 018 263	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	3 294	-344
ACTIA Uk	Newtown	Royaume-Uni	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	4 026	235
ACTIA Systems	Getafe Madrid	Espagne	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications de matériels Audio & Vidéo	16 968	780
SCI Los Olivos	Getafe Madrid	Espagne	39,99	39,99	M.E.	M.E.	Immobilier		10
KARFA	Mexico	Mexique	90,00	90,00	I.G.	I.G.	Gestion de participations		-79
ACTIA de Mexico	Mexico	Mexique	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	9 006	-379
ACTIA do Brasil	Porto Alegre	Brésil	97,97	97,97	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	3 218	-360
ACTIA Inc.	Dearborn - Michigan	Etats-Unis	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques		9
ACTIA Cz	Tabor	Rep.Tchèque	89,98	89,98	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	1 531	290
ACTIA Italia	Torino	Italie	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	22 218	345
ACTIA 3E	Le Bourget du Lac	381 805 514	99,93	99,93	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	1 439	48
ACTIA H+Me	Braunschweig	Allemagne	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	51 340	1 740
ACTIA Corp.	Elkhart - Indiana	Etats-Unis	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	29 290	3 855
ACTIA Electronics	Romulus - Michigan	Etats-Unis	99,98	99,98	I.G.	I.G.	Fabrications électroniques	2 689	-3 869
ACTIA NL ⁽³⁾	Helmond	Pays-Bas	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques		-63
ACTIA Polska	Piaseczno	Pologne	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	1 763	264
CIPI ACTIA	Tunis	Tunisie	65,80	65,80	I.G.	I.G.	Fabrications électroniques	212	419
ACTIA India	New Delhi	Inde	51,00	51,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	2 573	-348
ACTIA China	Shanghai	Chine	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	12 909	-228
ACTIA Nordic	Sollentuna	Suède	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	132 553	5 029
ACTIA Tunisie	Tunis	Tunisie	96,96	96,96	I.G.	I.G.	Fabrications électroniques	7	273
ACTIA Japan ⁽¹⁾	Tokyo	Japon	/	100,00	/	I.G.	Promotion, commercialisation et support technique	3	-32
Telecom									
ACTIA Telecom	St Georges de Luzençon	699 800 306	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	56 789	3 110
SCI Sodimob	St Georges de Luzençon	419 464 490	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Immobilier		72
ACTIA Africa	Tunis	Tunisie	99,77	99,77	I.G.	I.G.	Promotion, commercialisation et support technique	101	-43
ACTIA Engineering Services	Tunis	Tunisie	73,33	73,33	I.G.	I.G.	Études électroniques	984	494
COOVIA ⁽³⁾	Toulouse	788 665 149	19,98	19,98	M.E.	M.E.	Conseil en mobilité		
ACTIA Telematics Services	Naninne	Belgique	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes électroniques	2 590	140
SCI de l'Oratoire ⁽²⁾	Colomiers	345 291 405	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Immobilier		187
SCI Les Coteaux de Pourville ⁽⁴⁾	Toulouse	343 074 738	27,50	30,00	M.E.	M.E.	Immobilier		44

⁽¹⁾ : Nouvelle société créée au cours de l'exercice.

⁽²⁾ : SCI de l'Oratoire est détenue à 86% par ACTIA Group et 14% par ACTIA Automotive.

⁽³⁾ : En cours de dissolution

⁽⁴⁾ : La société ACTIA Group a racheté les participations minoritaires de la société SCI Pourville au cours du 2^{ème} trimestre 2019.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 4. Immobilisations incorporelles

Note 4.1 Variations des immobilisations incorporelles

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

❖ Au cours de l'exercice 2019 :

En k€	31/12/2018	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Transferts>	Cessions et autres diminutions	31/12/2019
Goodwills	25 402					25 402
Frais de développement	119 333		<124>	17 964	<311>	136 863
Autres immobilisations incorporelles	12 545		15	880	<935>	12 505
Autres immobilisations incorporelles en cours	2			58		60
Total	157 283		<109>	18 902	<1 246>	174 830
Dont location financement						
Autres immobilisations incorporelles	513					513
Autres immobilisations incorporelles en cours						

❖ Au cours de l'exercice 2018 :

En k€	01/01/2018	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Transferts>	Cessions et autres diminutions	31/12/2018
Goodwills ⁽¹⁾	25 787	<384>				25 402
Frais de développement	100 402		<383>	21 055	<1 741>	119 333
Autres immobilisations incorporelles	11 854		<138>	480	349	12 545
Autres immobilisations incorporelles en cours				2		2
Total	138 042	<384>	<520>	21 538	<1 393>	157 283
Dont location financement						
Autres immobilisations incorporelles	513					513
Autres immobilisations incorporelles en cours						

⁽¹⁾ Réévaluation du goodwill d'ACTIA Telematics Services (ex-Market-IP)

Dans le Groupe, aucune immobilisation incorporelle ne fait l'objet de nantissement ou autres garanties.

Les amortissements et dépréciations :

❖ Au cours de l'exercice 2019 :

En k€	01/01/2019	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	31/12/2019
Goodwills	1 254					1 254
Frais de développement	64 631		<126>	15 303	<2 440>	77 367
Autres immobilisations incorporelles	11 366		7	578	<771>	11 179
Total	77 251		<120>	15 881	<3 211>	89 800
Dont location financement						
Autres immobilisations incorporelles	513					513

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Au 31 décembre 2019, il n'y a pas eu de dépréciation pour perte de valeur.

❖ Au cours de l'exercice 2018 :

En k€	01/01/2018	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	31/12/2018
Goodwills	1 254					1 254
Frais de développement	53 383		<287>	12 677	<1 142>	64 631
Autres immobilisations incorporelles	11 272		<126>	460	<240>	11 366
Total	65 909		<414>	13 137	<1 382>	77 251
Dont location financement						
Autres immobilisations incorporelles	513					513

Au 31 décembre 2018, il n'y avait pas eu de dépréciation pour perte de valeur.

Les valeurs nettes :

❖ Au cours de l'exercice 2019 :

En k€	01/01/2019	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Cessions nettes>	31/12/2019
Goodwills	24 148				24 148
Frais de développement	54 703		3	4 791	59 496
Autres immobilisations incorporelles	1 179		8	138	1 326
Autres immobilisations incorporelles en cours	2			58	60
Total	80 032		11	4 987	85 030
Dont location financement					
Autres immobilisations incorporelles	<0>				<0>
Autres immobilisations incorporelles en cours					

❖ Au cours de l'exercice 2018 :

En k€	01/01/2018	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Cessions nettes>	31/12/2018
Goodwills	24 532	<384>			24 148
Frais de développement	47 019		<95>	7 779	54 703
Autres immobilisations incorporelles	581		<11>	609	1 179
Autres immobilisations incorporelles en cours				2	2
Total	72 133	<384>	<107>	8 390	80 032
Dont location financement					
Autres immobilisations incorporelles	<0>				<0>
Autres immobilisations incorporelles en cours					

Note 4.2 Goodwills

A fin 2019, les valeurs nettes des **goodwills** sont les suivantes :

En k€	Pays	Valeurs nettes au bilan au 31/12/2019	Valeurs nettes au bilan au 31/12/2018
ACTIA Telecom	France	11 415	11 415
ACTIA Corp	Etats-Unis	7 501	7 501
ACTIA Telematics Services	Belgique	2 480	2 480
ACTIA Nordic	Suède	1 351	1 351
CIPI ACTIA	Tunisie	922	922
ACTIA PCs	France	390	390
SODIMOB	France	88	88
Total		24 148	24 148

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Des **tests de dépréciation** annuels sont réalisés sur les goodwill.

Ce test porte sur un actif déterminé ou sur une Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.). Une U.G.T. est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les goodwill sont affectés à une U.G.T.. En règle générale, l'U.G.T. pour les goodwill est l'entité acquise à l'origine.

Le test de dépréciation a pour but de comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'U.G.T. à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes :

- ❖ La juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- ❖ La valeur d'utilité, valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif ou d'une U.G.T.. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir de prévisionnels à quatre ans de l'U.G.T. ou des groupes d'U.G.T. concernés, validés par la Direction du Groupe. Les taux de croissance retenus pour les périodes ultérieures sont stables. Les taux d'actualisation sont déterminés en retenant un taux sans risque de la zone géographique concernée, augmenté d'une prime de risque spécifique aux actifs concernés.

Lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat en rubrique « dépréciation des goodwill ». La perte de valeur d'une U.G.T. est affectée en priorité aux goodwill puis aux autres actifs de l'U.G.T., au prorata de leur valeur comptable.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill n'est jamais reprise.

Conformément à la norme IAS 36, des tests de dépréciation ont été mis en œuvre pour l'intégralité de ces goodwill par l'application de la méthode du discounted cash-flow aux plans d'affaires des U.G.T. concernées.

Les taux d'actualisation utilisés pour ces tests de dépréciation sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

En k€	2019		2018	
	Europe	USA	Europe	USA
Secteur Automotive	entre 8,6% et 9,4% ⁽¹⁾	entre 7,6% et 8,7%	entre 8,4% et 9,2%	entre 7,6% et 8,7%
Secteur Telecom	entre 6,5% et 7,5%	-	entre 7,0% et 8,0%	-

⁽¹⁾ : CIPI-ACTIA (Tunisie) : entre 12,5% et 13,5%.

Le taux de croissance à l'infini est de 1 % pour les tests d'impairment réalisés sur la zone Europe. Compte tenu des perspectives de sortie de crise anticipée de la zone Amérique, le taux de croissance à l'infini a été porté à 1,5 % depuis 2012 pour les tests réalisés sur cette zone.

Aucune perte de valeur ne ressort des tests de dépréciation appliqués à des scénarii de flux prévisionnels raisonnables et incluant des analyses de la sensibilité des valeurs à la variation des hypothèses et paramètres retenus. Les éléments d'appréciation des valeurs testées les plus significatives (UGT ACTIA Telecom et ACTIA Corp.) sont précisées ci-après :

❖ Test sur le goodwill d'ACTIA Telecom :

Le goodwill d'ACTIA Telecom a été rattaché à une U.G.T. composée de l'ensemble des actifs opérationnels d'ACTIA Telecom.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité de l'U.G.T.. Elle a été déterminée en tenant compte des hypothèses suivantes :

- les **prévisions de cash-flow** établies par le management tiennent compte de l'évolution du chiffre d'affaires fondé sur l'évaluation du carnet de commandes et sur des hypothèses raisonnables d'obtention de marchés sur appels d'offres des quatre prochaines années, ainsi que sur l'évolution du besoin en fonds de roulement calculé suivant l'évolution de l'activité,
- le niveau d'investissement de renouvellement annuel,
- le management a chiffré ces hypothèses en se fondant sur son expérience ainsi que sur ses résultats passés,
- la période couverte pour ces prévisions de cash-flow est de quatre années (de 2020 à 2023),
- le taux retenu pour l'actualisation des cash-flows s'élève à 6,64 % après impôt, et découle des paramètres suivants :
 - le coût des fonds propres s'élève à 6,81 % ;

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

- le bêta réendetté est de 0,81 ;
- le levier financier sectoriel s'élève à 2,9 %.
- sur l'horizon explicite, le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires s'établit à 5,9 %,
- la valeur terminale a été déterminée à partir d'un cash-flow auquel a été appliqué un taux de croissance à l'infini de 1 %,
- les analyses de sensibilité de la valeur des goodwill à la variation des hypothèses de flux d'exploitation prévisionnels et du taux d'actualisation indiquent que la question de la perte de valeur serait posée par l'une ou l'autre des hypothèses dégradées suivantes :
 - taux d'EBITDA/Chiffre d'affaires normatif inférieur à celui retenu pour estimer le flux terminal,
 - taux d'actualisation supérieur au taux central précédemment explicité.

❖ Test sur le goodwill d'ACTIA Corp. (Etats-Unis) :

Le goodwill d'ACTIA Corp a été rattaché à une U.G.T. composée de l'ensemble des actifs opérationnels d'ACTIA Corp.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité de l'U.G.T.. Elle a été déterminée en tenant compte des hypothèses suivantes :

- les **prévisions de cash-flow** établies par le management tiennent compte de l'évolution du chiffre d'affaires fondé sur l'évaluation du carnet de commandes et sur des hypothèses raisonnables d'obtention de marchés sur appels d'offres des trois prochaines années, ainsi que sur l'évolution du besoin en fonds de roulement calculé suivant l'évolution de l'activité,
- le niveau d'investissement de renouvellement annuel,
- le management a chiffré ces hypothèses en se fondant sur l'expérience passée,
- la période couverte pour ces prévisions de cash-flow est de quatre années (de 2020 à 2023),
- le taux retenu pour l'actualisation des cash-flows s'élève à 8,15 % après impôt, et découle des paramètres suivants :
 - le coût des fonds propres s'élève à 8,81 % ;
 - le bêta réendetté est de 1,25 ;
 - le levier financier sectoriel s'élève à 10,2 %.
- sur l'horizon explicite, le taux de croissance moyen annuel du chiffre d'affaires s'établit à 16,2 %,
- la valeur terminale a été déterminée à partir d'un cash-flow auquel a été appliqué un taux de croissance à l'infini de 1,5 %, compte tenu des perspectives de sortie de crise de la zone Amérique,
- compte tenu de la marge significative ressortant du test de dépréciation, les analyses de sensibilité de la valeur des goodwill à la variation des hypothèses de flux d'exploitation prévisionnels et de taux d'actualisation ne font pas apparaître de risque.

A ce jour, les pertes de valeur sur goodwill s'élèvent à 1 254 k€ et correspondent à :

- ❖ Perte de valeur sur goodwill ACTIA Polska : 224 k€ (comptabilisée en 2008) ;
- ❖ Perte de valeur sur goodwill ACTIA Telecom : 1 000 k€ (500 k€ comptabilisée en 2009 et 500 k€ comptabilisée en 2012) ;
- ❖ Perte de valeur sur goodwill KARFA : 30 k€ (comptabilisée en 2015).

Note 4.3 Frais de développement et autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont reconnues à l'actif si elles sont contrôlées par le Groupe, si elles procurent des avantages économiques futurs au Groupe et si elles satisfont aux critères d'identification ci-dessous :

- ❖ Elles sont séparables de l'entité (possibilité de vente, transfert, cession ...) de façon individuelle ou liées avec un autre actif / passif ou ;
- ❖ Elles résultent des droits contractuels ou autres droits légaux.

Les différentes natures d'immobilisations incorporelles identifiables dans le Groupe sont notamment les frais de développement et les brevets et marques.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les amortissements des immobilisations incorporelles autres que les frais de développement sont calculés linéairement sur des durées d'utilité de 3 à 7 ans.

Les frais de développement

Une immobilisation incorporelle résultant de la phase de développement est comptabilisée à l'actif si, et seulement si, les critères suivants sont respectés :

- ❖ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- ❖ Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- ❖ Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- ❖ Façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- ❖ Disponibilité des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- ❖ Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le coût de cette immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par le Groupe.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Aucune immobilisation incorporelle résultant de la recherche n'est comptabilisée à l'actif. Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les amortissements des frais de développement reflètent le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Les méthodes utilisées sont l'amortissement linéaire ou la méthode des unités d'œuvre. Les durées d'utilité sont fonction des actifs concernés. Elles sont de 3 à 5 ans, à l'exception du chronotachygraphe dont la durée d'utilité a été estimée à 15 ans (fin de l'amortissement en 2020).

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilité est considérée indéfinie.

Les principaux investissements incorporels réalisés au cours des deux derniers exercices sont détaillés dans le tableau suivant :

En k€	2019	2018
<u>Frais de développement</u>		
Division Automotive	16 469	18 563
Division Telecom	2 696	2 492
Total	19 165	21 055
<u>Autres Immobilisations Incorporelles</u>		
Division Automotive	770	422
Division Telecom	49	61
Total	818	482

Les nouvelles immobilisations incorporelles :

- ❖ Ont été générées en interne (coûts de développement immobilisés) pour 19,2 M€ (21,1 M€ en 2018) ;
- ❖ Ont été acquises à l'extérieur pour 0,8 M€ (0,5 M€ en 2018).

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Le tableau ci-dessous résume l'évolution du coût total des dépenses de Recherche & Développement :

En k€	2019	2018
Division Automotive	69 524	66 547
<i>dont coût des études commandées par les clients</i>	<i>22 597</i>	<i>19 560</i>
<i>immobilisations</i>	<i>16 529</i>	<i>17 748</i>
<i>charges de l'année</i>	<i>30 398</i>	<i>29 239</i>
Division Telecom	13 669	14 438
<i>dont coût des études commandées par les clients</i>	<i>4 802</i>	<i>9 742</i>
<i>immobilisations</i>	<i>2 696</i>	<i>2 492</i>
<i>charges de l'année</i>	<i>6 170</i>	<i>2 203</i>
Total	83 193	80 985
<i>Amortissement des frais de développement immobilisés n'entrant pas dans le calcul du coût total</i>	<i>15 287</i>	<i>12 677</i>

La majeure partie des sociétés de la division Automotive réalise des travaux de R&D. ACTIA Automotive (France) contribue à hauteur de 52,5 % (environ 50,4 % en 2018), ACTIA I+ME (Allemagne) pour 7,8 % (11,2 % en 2018) et ACTIA Nordic (Suède) pour 23,2 % (23,6 % en 2018), le reste des entités de la division se répartissant équitablement le solde de ces travaux. Il est précisé que le bureau d'études tunisien, ACTIA Engineering Services, travaille au profit des autres entités du Groupe, ses travaux sont donc éliminés (IG) à son niveau au profit des sociétés qui ont commandées les développements.

Pour la division Telecom, les travaux sont réalisés par tous les établissements d'ACTIA Telecom, et elle peut avoir également recours à ACTIA Engineering Services pour certains travaux, également éliminés (IG).

La politique d'investissement en R&D du Groupe est concentrée dans quatre domaines :

- ❖ La télématique pour véhicules, tant 1^{ère} monte que 2^{ème} monte et services associés ;
- ❖ L'électronique de puissance pour véhicules ;
- ❖ Les outils de contrôle et de réparation des véhicules ;
- ❖ Les équipements professionnels liés aux modes de communication par hyperfréquence.

Dans ces domaines, ACTIA doit anticiper l'arrivée de nouveaux produits, faire appel aux technologies les plus modernes tout en répondant aux exigences d'une normalisation mondiale croissante et une maîtrise des coûts. ACTIA doit également accompagner ses clients à l'export et trouver de nouveaux marchés à l'étranger.

Le Groupe, implanté dans 16 pays, assume des dépenses de R&D importantes. Sur les trois dernières années, la moyenne de ces dépenses s'établit à 16,1 % du chiffre d'affaires consolidé. La conséquence de cette politique volontariste se traduit en France par un Crédit Impôt Recherche et des subventions significatifs (5,9 M€ pour 2019, contre 6,4 M€ en 2018).

En 2019, les dépenses totales de R&D ont représenté 16,0 % du chiffre d'affaires du Groupe contre 17,0 % en 2018. Cependant, un tiers environ de ces dépenses sont partagées avec les clients. Ainsi, s'affirme la volonté du Groupe à répondre, par l'innovation, aux besoins du marché et de ses clients.

Le poids de la R&D supportée par ACTIA dans son compte de résultat, c'est-à-dire en tenant compte de la part facturée aux clients, des aides de l'État, et du décalage temporel (immobilisations / amortissements) représente 8,9 % du chiffre d'affaires en 2019, contre 8,2 % en 2018. Le taux de refacturation clients s'élève à 32,9 % en 2019, contre 36,2 % en 2018. Le Groupe enregistre ainsi une légère baisse de sa R&D immobilisée de <5,0> %.

Note 5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif, à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le Groupe a choisi le modèle du coût comme méthode d'évaluation.

Les éléments du coût comprennent :

- ❖ Le prix d'achat y compris droits de douane et taxes non remboursables, déduction faite des rabais, remises, ristournes accordées ;
- ❖ Les coûts directs liés au transfert et à la mise en état d'exploitation de l'actif ;

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

- ❖ Le cas échéant, l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et remise en état du site.

Lorsque des éléments significatifs d'immobilisations corporelles peuvent être déterminés et que ces composants ont des durées d'utilité et des modes d'amortissement différents, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (par composant).

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle, le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle, au moment où le coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

ACTIA a déterminé trois composants pour les constructions :

- ❖ Le gros œuvre : durée d'utilité 40 ans ;
- ❖ Le second œuvre : durée d'utilité 20 ans ;
- ❖ L'agencement : durée d'utilité 10 ans.

La décomposition de certains bâtiments dont la structure est très spécifique (bardage verre ...) a été adaptée pour que les durées d'utilité correspondent à la véritable durée de vie du bien.

Le montant amortissable est systématiquement réparti sur la durée d'utilité de l'actif. Les amortissements sont calculés linéairement et les durées d'utilité retenues par le Groupe sont les suivantes :

- ❖ Installations techniques, matériel et outillage : sur 6 à 10 ans ;
- ❖ Autres immobilisations corporelles : sur 3 à 10 ans.

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Le Groupe n'a pas déterminé de valeur résiduelle significative pour ses immobilisations corporelles.

Note 5.1 Variations des immobilisations corporelles

Les **valeurs brutes** des immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

- ❖ Au cours de l'exercice 2019 :

En k€	01/01/2019 ^(*)	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Transferts>	Cessions et autres diminutions	31/12/2019
Terrains	3 633		70			3 703
Constructions	38 407		386	20 344		59 136
Installations techniques						
Matériels outillages	66 588		779	11 207	<960>	77 614
Autres immobilisations	46 521		585	<3 496>	<1 687>	41 924
Total	155 149		1 821	28 054	<2 647>	182 377
Dont Droits d'utilisation						
Terrains	260					260
Constructions	24 203		2	3 140		27 345
Installations techniques						
Matériels outillages	17 393		<3>	999		18 389
Autres immobilisations	8 392		20	840	<133>	9 118

(*) L'application d'IFRS 16 a impacté le bilan d'ouverture des immobilisations corporelles.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

❖ Au cours de l'exercice 2018 :

En k€	01/01/2018	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Transferts>	Cessions et autres diminutions	31/12/2018
Terrains	3 570		<112>	174		3 633
Constructions	17 104		<194>	3 373	<1>	20 283
Installations techniques	59 819		<1 514>	8 124	<1 489>	64 940
Matériels outillages						
Autres immobilisations	25 967		<559>	19 103	<1 119>	43 393
Total	106 460		<2 378>	30 775	<2 608>	132 248
Dont location financement						
Terrains	260					260
Constructions	6 079					6 079
Installations techniques	12 894			2 823		15 717
Matériels outillages						
Autres immobilisations	4 581			682		5 263

Les amortissements :

❖ Au cours de l'exercice 2019 :

En k€	01/01/2019(*)	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	31/12/2019
Terrains	13					13
Constructions	17 279		136	4 109	<49>	21 474
Installations techniques	47 519		469	7 004	<618>	54 374
Matériels outillages						
Autres immobilisations	20 314		172	3 575	<1 413>	22 649
Total	85 125		777	14 687	<2 080>	98 510
Dont Droits d'utilisation						
Terrains	13					13
Constructions	11 356		15	2 945		14 316
Installations techniques	10 782		<1>	1 864		12 646
Matériels outillages						
Autres immobilisations	6 053		11	1 310	<104>	7 270

(*) L'application d'IFRS 16 a impacté le bilan d'ouverture des immobilisations corporelles.

❖ Au cours de l'exercice 2018 :

En k€	01/01/2018	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	31/12/2018
Terrains	13					13
Constructions	10 677		<62>	738	<46>	11 306
Installations techniques	44 682		<863>	4 835	<1 573>	47 080
Matériels outillages						
Autres immobilisations	17 762		<158>	2 039	<1 005>	18 638
Total	73 134		<1 084>	7 612	<2 624>	77 038
Dont location financement						
Terrains	13					13
Constructions	5 222			89		5 312
Installations techniques	8 369			1 060		9 430
Matériels outillages						
Autres immobilisations	3 417			496		3 912

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les **valeurs nettes** :

❖ Au cours de l'exercice 2019 :

En k€	01/01/2019*	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Cessions nettes>	31/12/2019
Terrains	3 619		70		3 690
Constructions	21 128		250	16 284	37 662
Installations techniques	19 070		310	3 861	23 241
Matériels outillages					
Autres immobilisations	26 207		413	<7 345>	19 275
Total	70 024		1 044	12 800	83 867
Dont Droits d'utilisation					
<i>Terrains</i>	247				247
<i>Constructions</i>	12 848		<13>	195	13 029
<i>Installations techniques</i>	6 611		<3>	<865>	5 743
<i>Matériels outillages</i>					
<i>Autres immobilisations</i>	2 339		8	<440>	1 907

(*) L'application d'IFRS 16 a impacté le bilan d'ouverture des immobilisations corporelles, pour 14 813 k€ en valeurs nettes.

❖ Au cours de l'exercice 2018 :

En k€	01/01/2018	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Cessions nettes>	31/12/2018
Terrains	3 557		<112>	174	3 619
Constructions	6 427		<132>	2 681	8 977
Installations techniques	15 137		<651>	3 374	17 860
Matériels outillages					
Autres immobilisations	8 205		<401>	16 950	24 754
Total	33 326		<1 295>	23 179	55 210
Dont location financement					
<i>Terrains</i>	247				247
<i>Constructions</i>	856			<89>	767
<i>Installations techniques</i>	4 524			1 762	6 287
<i>Matériels outillages</i>					
<i>Autres immobilisations</i>	1 164			186	1 351

Les immobilisations corporelles données en garantie sont détaillées au § Note 27 : « Garanties sur éléments d'actif » des notes annexes aux comptes consolidés.

Les acquisitions les plus significatives concernent :

En k€	2019	2018
<u>Terrains</u>		
Division Automotive		174
Division Telecom		
Sous-Total		174
<u>Constructions</u>		
Division Automotive	5 387	2 302
Division Telecom	355	528
Autres (y/c holding)	6	-
Sous-Total	5 749	2 830
<u>Installations techniques</u>		
Division Automotive	8 522	6 117
Division Telecom	754	905
Sous-Total	9 276	7 022

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

En k€	2019	2018
Autres immobilisations corporelles		
Division Automotive	9 678	20 211
Division Telecom	3 759	1 005
Autres (y/c holding)	12	11
Sous-Total	13 449	21 227
Total	28 474	31 254

La totalité des nouvelles immobilisations corporelles a été acquise auprès de fournisseurs extérieurs.

Le poste Autres immobilisations corporelles englobent les travaux de construction et de rénovation non encore livrés à la date de clôture.

Note 5.2 Dépréciation d'immobilisations corporelles

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation des autres actifs est systématiquement réalisé.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

En cas de perte de valeur d'un actif ou d'une U.G.T., une provision est systématiquement constatée. Elle est affectée à la rubrique « Dotations aux amortissements » du compte de résultat, qui sera renommée de ce fait « Dotations aux amortissements et provisions pour perte de valeur ».

Au 31 décembre 2019, aucune provision pour dépréciation d'actif corporel n'est comptabilisée.

Note 6. Participations mises en équivalence

En k€	Valeur des titres		Quote-part du résultat	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
SCI Los Olivos	421	412	10	4
SCI Les Côteaux de Pourville	250	201	44	1
Coovia	0	0	0	<890>
Total	672	613	54	<885>

Lorsque la quote-part de l'investisseur est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires éventuelles font l'objet d'une provision si l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise (cf. § Note 17 : « Provisions » des notes annexes aux comptes consolidés).

Des informations financières relatives aux participations mises en équivalence sont données ci-dessous :

❖ Au 31 décembre 2019 :

En k€	Total Actifs	Dettes	Chiffre d'Affaires	Résultat
SCI Los Olivos	2 517	1 463	176	25
SCI Les Côteaux de Pourville	7 887	6 528	942	152
Coovia	124	982	0	0

❖ Au 31 décembre 2018 :

En k€	Total Actifs	Dettes	Chiffre d'Affaires	Résultat
SCI Los Olivos	2 743	1 714	176	9
SCI Les Côteaux de Pourville	8 219	7 039	756	7
Coovia	124	982	110	<188>

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 7. Actifs financiers non courants

En k€	31/12/2019			31/12/2018		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres immobilisés non consolidés	292	<228>	64	297	<226>	71
Créances rattachées à des participations non consolidées	880	<877>	3	961	<872>	89
Dépôts et cautionnements	1 175		1 175	1 008		1 008
Prêts et divers	33	<0>	33	29	<0>	29
Total	2 381	<1 105>	1 276	2 295	<1 098>	1 197

Au titre de la période 2019, les actifs financiers ont généré des profits, inclus dans la rubrique « Autres produits financiers » du compte de résultat, à hauteur de 155 k€ contre 82 k€ en 2018.

Note 8. Stocks et encours

Les coûts des stocks comprennent :

- ❖ Les coûts d'acquisition : prix d'achat et frais accessoires ;
- ❖ Les coûts de transformation : main d'œuvre et frais indirects de production ;
- ❖ Les autres coûts ne sont inclus dans les coûts des stocks que s'ils sont encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les stocks d'encours de services sont évalués à leur coût de production, main d'œuvre et autres frais de personnel directement engagés pour fournir le service.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre le coût et la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et pour réaliser la vente).

Les valeurs de réalisation nette des stocks sont les suivantes :

En k€	31/12/2019	31/12/2018
	Net	Net
Matières premières	72 399	61 906
Coûts R&D exécutoires aux contrats	35 056	27 150
Produits intermédiaires et finis	39 801	35 755
Marchandises	13 879	11 240
Total	161 135	136 051

Au cours de l'exercice 2019, les stocks ont évolué de la façon suivante :

En k€	Brut	Dépréciation	Net
Au 31/12/2018	147 044	<10 992>	136 051
Variation de la période	25 522		25 522
Dépréciation nette		<626>	<626>
Variation de périmètre	0		0
Effet des variations de change	199	<11>	188
Au 31/12/2019	172 764	<11 630>	161 135

Les mises au rebut de la période s'élèvent à 904 k€ (2 078 k€ pour 2018) et concernent principalement :

- ❖ ACTIA Automotive : 113 k€ (entièrement provisionnés sur les périodes antérieures) ;
- ❖ ACTIA Corp : 86 k€ (provisionnés à hauteur de 37 k€ sur les périodes antérieures) ;
- ❖ ACTIA Telecom : 593 k€ (provisionnés à hauteur de 305 k€ sur les périodes antérieures).

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

En valeur brute, les stocks ont augmenté de 25,7 M€ au cours de l'année 2019 contre 27,6 M€ au cours de l'année 2018. Le détail de ces variations est donné ci-dessous :

En k€		2019	2018
Matières premières		+ 11 332	+ 15 202
Dont :	Division Automotive	+ 9 454	+ 12 920
	Division Telecom	<81>	+ 2 197
Coûts R&D exécutoires aux contrats		+ 9 813	+ 7 524
Dont :	Division Automotive	+ 5 550	+ 4 495
	Division Telecom	+ 4 246	+ 3 028
Produits intermédiaires et finis		+ 1 908	+ 6 416
Dont :	Division Automotive	+ 1 791	+ 5 453
	Division Telecom	+ 101	+ 943
Marchandises		+ 2 668	<53>
Dont :	Division Automotive	+ 2 423	<53>
	Division Telecom	+ 0	+ 0

Les nantissements de stocks sont indiqués au § Note 27 « Garanties sur éléments d'actif » des notes annexes aux comptes consolidés.

Note 9. Clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de crédits attendues.

Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte constatée est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

Le détail des **créances clients et autres créances courantes** est donné dans le tableau ci-dessous :

En k€	Valeurs Nettes au 31/12/2018	Variations de la période	Dépréciation / Reprise	Variation de périmètre	Effet des variations de change	Valeurs Nettes au 31/12/2019
Créances Clients	150 262	<9 568>	<93>		<378>	140 223
Avances / Acomptes	4 869	<1 832>			18	3 055
Créances sociales	433	167			6	606
Créances TVA	3 576	1 297			<0>	4 873
Charges constatées d'avance	2 134	159			5	2 297
Autres créances courantes liées à l'activité	11 011	<209>			29	10 830
Créances fiscales	11 411	<9 188>			<38>	2 185
Crédit Impôt Recherche	6 500	2 100				8 600
Crédit d'impôt courant	17 910	<7 087>			<38>	10 785
Autres créances courantes diverses	688	879			9	1 576
Total	179 871	<15 985>	<93>		<379>	163 415

Un factor sans recours a été mis en place par la filiale ACTIA Nordic (Suède) pour 15 M€. Au regard de la norme IFRS 9, la quasi-totalité des risques et avantages liés aux créances cédées ayant été transférés au cessionnaire dans le cadre de cette opération d'affacturage, les créances cédées ont été déconsolidées.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Au 31 décembre 2019, l'échéancier des créances clients brutes non échues et échues (balance âgée) est le suivant :

En k€	Non échues	Echues de 0 à 30 jours	Echues de 31 à 60 jours	Echues de 61 à 90 jours	Echues de plus de 91 jours	Total des créances clients (Valeurs Brutes)
Valeurs Brutes au 31/12/2019	116 101	9 497	4 470	1 531	12 043	143 643
Valeurs Brutes au 31/12/2018	124 644	11 985	4 513	2 836	9 608	153 587

Aucune **perte sur créance irrécouvrable** significative n'a été comptabilisée en 2019, comme en 2018.

Note 10. Autres actifs et passifs sur contrats

Dans le cadre de l'application de la nouvelle norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », pour un contrat donné, le montant cumulé du chiffre d'affaires comptabilisé au titre de l'ensemble des obligations de prestation du contrat, diminué des paiements reçus et des créances clients qui sont comptabilisées séparément, sont présentés ci-dessous dans les rubriques « Actifs sur contrats », ou « Passifs sur contrats » si le solde est négatif.

Les éventuelles provisions pour contrats onéreux, dites pertes à terminaison, sont exclues de ces soldes et présentées au sein des provisions pour risques et charges.

En k€	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019
Actifs sur contrats	16 182	31 166
Passifs sur contrats	<2 934>	<2 258>

Note 11. Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Note 11.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La **trésorerie** est constituée des disponibilités bancaires en compte à la date de clôture. Les découverts bancaires remboursables à vue constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les **équivalents de trésorerie** sont des placements à court terme très liquides constitués de valeurs mobilières de placement facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont comptabilisés à la valeur liquidative à la date de clôture, le boni de placement étant constaté au compte de résultat.

Ils ont évolué comme suit :

En k€	31/12/2019	31/12/2018	Evolution
Équivalents de trésorerie	98	95	2
Trésorerie	46 507	36 941	9 566
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 604	37 036	9 568
<Concours bancaires courants>	<60 405>	<47 028>	<13 378>
Total	<13 801>	<9 991>	<3 810>

Les Concours bancaires courants sont inclus dans les « Dettes Financières à moins d'un an » dans le Passif Courant.

ACTIA procède à la liquidation des valeurs mobilières en fin d'exercice et constate ainsi en résultat les plus-values définitives.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 11.2 Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat

ACTIA utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêts résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient ni n'émet d'instrument financier à des fins de transactions. Cependant, les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs.

❖ La couverture du risque de taux

ACTIA a adopté une politique globale de couverture de taux ; ces instruments de couverture ne sont pas directement affectables à certains emprunts mais permettent de couvrir les emprunts à taux variable de façon globale. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les instruments de couverture du risque de taux sont détaillés dans le tableau suivant :

En k€	Montant initial	Montant au 31/12/2019	Taux fixe	Date de début	Date de fin	Amortissement
SWAP 1	5 000	5 000	0,50%	01/06/2016	01/06/2021	In fine
SWAP 2	5 000	1 500	0,34%	01/06/2016	01/06/2021	trimestriel
SWAP 3	5 000	1 750	0,25%	01/09/2016	01/09/2021	trimestriel
SWAP 4	5 000	5 000	0,45%	01/09/2016	01/09/2021	In fine
Total	20 000	13 250				

Ces couvertures de taux ne sont pas liées à des contrats de financement spécifiques mais elles couvrent l'endettement du Groupe à hauteur de 13,3M€ au 31 décembre 2019 (15,3 M€ au 31 décembre 2018).

Le Groupe comptabilise ses instruments de couverture de taux à la juste valeur par le compte de résultat dans les rubriques « autres produits financiers » et « autres charges financières ».

Les impacts de cette comptabilisation sur le résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

En k€	31/12/2019		31/12/2018	
	Juste valeur	Impact résultat	Juste valeur	Impact résultat
Instruments financiers ACTIF <PASSIF>				
SWAP	<161>	58	<219>	11
Total	<161>	58	<219>	11

Une analyse des risques de taux encourus par ACTIA est détaillée à la Section 6 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel.

❖ La couverture du risque de change

Les critères n'étant pas respectés pour les périodes présentées, la comptabilité de couverture (couverture de flux futurs – cash-flow hedge) n'a pas été appliquée. Les instruments de couverture du risque de change ont été évalués à la juste valeur et comptabilisés comme les instruments de couverture du risque de taux.

Il est précisé que ces outils ont vocation à assurer une acquisition de dollars US, nécessaires à l'achat de composants, à un coût raisonnable et sécurisé par rapport aux importantes fluctuations du marché.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les instruments de couverture du risque de change sont détaillés dans le tableau suivant :

En Devises	Montant initial maximum	Montant maximum restant à acquérir au 31/12/2019	Seuil Minimal	Strike	Date de début	Date de fin
Achats de devise						
Accumulateur EUR/USD	15 000 000 \$	0 \$	1,1280	1,2570	20/09/2018	17/01/2020
Accumulateur EUR/USD	5 400 000 \$	1 800 000 \$	1,0990	1,1700	08/08/2019	12/02/2020
Accumulateur EUR/USD	13 000 000 \$	2 000 000 \$	1,0900	1,2150	12/12/2018	18/02/2020
Accumulateur EUR/USD	5 200 000 \$	1 400 000 \$	1,0900	1,2050	20/02/2019	21/02/2020
Accumulateur EUR/USD	15 000 000 \$	2 000 000 \$	1,0500	1,2175	16/11/2018	27/02/2020
Accumulateur EUR/USD	1 300 000 \$	300 000 \$	1,0800	1,2150	29/11/2018	11/03/2020
Accumulateur EUR/USD	10 200 000 \$	7 200 000 \$	1,0955	1,1260	25/11/2019	23/03/2020
Accumulateur EUR/USD	3 250 000 \$	3 250 000 \$	1,0790	1,1650	27/09/2019	31/03/2020
Accumulateur EUR/USD	1 300 000 \$	600 000 \$	1,0800	1,2190	29/05/2019	05/06/2020
Accumulateur EUR/USD	15 000 000 \$	6 000 000 \$	1,0800	1,2370	20/12/2018	19/06/2020
Accumulateur EUR/USD	15 000 000 \$	6 000 000 \$	1,1100	1,2220	11/04/2019	24/06/2020
Accumulateur EUR/USD	6 000 000 \$	6 000 000 \$	1,1290	1,1730	03/06/2019	30/06/2020
Accumulateur EUR/USD	7 800 000 \$	7 800 000 \$	1,0990	1,1900	08/08/2019	12/08/2020
Accumulateur EUR/USD	5 200 000 \$	5 200 000 \$	1,0900	1,2250	20/02/2019	21/08/2020
Accumulateur EUR/USD	1 120 000 \$	640 000 \$	1,1100	1,2180	21/03/2019	25/08/2020
Accumulateur EUR/USD	1 960 000 \$	1 680 000 \$	1,0880	1,1690	26/09/2019	27/11/2020
Accumulateur EUR/USD	37 200 000 \$	30 000 000 \$	1,0920	1,1776	09/10/2019	07/12/2020
Tunnel EUR/USD	2 000 000 \$	2 000 000 \$	1,0890	1,1690	09/10/2019	13/12/2020
Accumulateur EUR/USD	15 000 000 \$	12 000 000 \$	1,0890	1,1690	09/10/2019	13/12/2020
Option EUR/USD	3 000 000 \$	3 000 000 \$	1,1860	1,1860	24/09/2019	14/12/2020
Accumulateur EUR/USD	15 000 000 \$	12 000 000 \$	1,0880	1,1860	24/09/2019	16/12/2020
Accumulateur EUR/USD	25 000 000 \$	25 000 000 \$	1,0940	1,1800	13/09/2019	17/12/2020
Accumulateur EUR/USD	18 000 000 \$	14 400 000 \$	1,0920	1,1720	03/10/2019	17/12/2020
Accumulateur EUR/USD	25 000 000 \$	25 000 000 \$	1,0850	1,1756	13/09/2019	21/12/2020
Accumulateur EUR/USD	9 750 000 \$	9 750 000 \$	1,0790	1,1650	27/09/2019	30/12/2020
Tunnel EUR/USD	6 000 000 \$	3 000 000 \$	1,1090	1,1650	27/09/2019	30/12/2020
Accumulateur EUR/USD	7 800 000 \$	7 800 000 \$	1,1090	1,2100	08/08/2019	12/02/2021
Accumulateur EUR/USD	5 200 000 \$	5 200 000 \$	1,0900	1,2450	20/02/2019	22/02/2021
Accumulateur EUR/USD	1 152 000 \$	1 152 000 \$	1,0925	1,1710	16/12/2019	09/03/2021
Accumulateur EUR/USD	1 152 000 \$	1 152 000 \$	1,0800	1,1740	26/09/2019	10/03/2021
Accumulateur EUR/USD	7 800 000 \$	7 800 000 \$	1,1090	1,2300	08/08/2019	13/08/2021
Ventes de devise						
Accumulateur EUR/USD	<3 600 000 \$>	<800 000 \$>	NA	1,1350	12/02/2019	14/02/2020
Accumulateur EUR/USD	<3 200 000 \$>	<2 000 000 \$>	NA	1,1385	26/06/2019	13/05/2020

ACTIA comptabilise ces instruments de couverture de change à la juste valeur par le compte de résultat dans les rubriques « autres produits financiers » et « autres charges financières ».

Il est précisé que le Groupe a procédé à des achats en dollars pour 128,1 M\$, contre 120,0 M\$ en 2018. Ces achats font l'objet soit d'une couverture via des instruments financiers, soit d'une couverture naturelle dans une moindre mesure.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les impacts de cette comptabilisation sur le résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

En k€	31/12/2019		31/12/2018	
	Juste valeur	Impact résultat	Juste valeur	Impact résultat
Instruments financiers ACTIF <PASSIF>				
Couverture EUR / USD	1 377	<51>	1 428	6 464
Couverture EUR / JPY	0	0	0	30
Total	1 377	<51>	1 428	6 494

Note 12. Impôts différés

Les impositions différées résultent notamment :

- ❖ Des pertes fiscales reportables ;
- ❖ Du décalage temporel pouvant exister entre la valeur en consolidation et la base fiscale de certains actifs et passifs.

En application de la méthode bilancielle du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte des taux d'imposition et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

La position passive d'une société peut, dans certaines conditions, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie et des impôts différés sur différences temporelles déductibles.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leur recouvrement est probable. Les déficits ou différences temporelles doivent être imputables sur les bénéfices imposables à venir, à hauteur des éventuels plafonnements selon la législation française. Les actifs d'impôt différés sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice fiscal suffisant soit disponible.

L'utilisation des reports déficitaires des sociétés françaises est plafonnée et en conformité avec nos business plans, ACTIA travaille avec un provisionnel de quatre ans. Ainsi, le montant des pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été reconnu s'élève à **34,9 M€** (27,3 M€ au 31 décembre 2018). Le gain d'impôt potentiel s'élève à 10,6 M€ (contre 8,9 M€ au 31 décembre 2018). Ces pertes fiscales ont une durée de vie illimitée.

En application de la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Actifs d'impôts constatés au titre des :		
Décalages temporels	6 486	4 930
<i>Dont provision départ retraite</i>	<i>2 317</i>	<i>2 077</i>
<i>Dont profits sur stocks</i>	<i>658</i>	<i>429</i>
<i>Dont autres retraitements</i>	<i>3 511</i>	<i>2 424</i>
Déficits reportables	5 283	6 530
Total net des Actifs d'impôts	11 769	11 460
Passifs d'impôts constatés au titre des :		
Passifs d'impôts différés	3 931	3 812
Total net des Passifs d'impôts	3 931	3 812
Total net des Actifs et Passifs d'impôts différés	7 837	7 647

Note 13. Actifs et passifs financiers

Les différentes catégories d'instruments financiers sont les actifs détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances émis par l'entreprise, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les autres passifs financiers.

Actifs détenus jusqu'à échéance

Le Groupe n'en possède aucun.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Prêts et créances émis par l'entreprise

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et peuvent faire l'objet d'une dépréciation calculée selon l'évaluation des pertes de crédit attendues.

La sortie des comptes des actifs financiers est conditionnée au transfert des risques et avantages liés à l'actif, ainsi qu'au transfert de contrôle de l'actif. De ce fait, les effets escomptés non échus et les Dailly à titre de garantie sont maintenus au poste « Créances clients ».

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Les achats et ventes d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à la date de transaction.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture.

Autres dettes (prêts et emprunts portant intérêts)

Après leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Titres de participation

Le Groupe détient des participations dans des sociétés sans exercer d'influence notable ou de contrôle. Conformément à la norme IAS 39, les titres sont analysés comme disponibles à la vente et sont normalement comptabilisés à la juste valeur avec variation de valeur en autres éléments du résultat global, à moins que la diminution de juste valeur soit significative ou durable. Toutefois, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût. En cas d'indication objective de dépréciation, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Instruments financiers composés

Le Groupe peut être amené à émettre également des Obligations Convertibles ou Bons de Souscription d'Actions. Ces instruments financiers composés sont ventilés en une composante Dette et une composante Capitaux Propres.

Instruments financiers dérivés

Ils sont détaillés à la Note 11.2 : « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés.

Transferts d'instruments financiers actifs

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés, ou lorsqu'il ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages, et ne conserve pas le contrôle sur l'actif transféré. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans des actifs financiers décomptabilisés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

Dans le cas contraire, les créances sont maintenues à l'actif du bilan, le Groupe gardant le risque de défaillance du débiteur. La somme versée par la banque est inscrite en trésorerie en contrepartie de l'inscription d'une dette bancaire au passif. Celle-ci et la créance ne disparaissent du bilan que lorsque le débiteur s'est acquitté de sa dette auprès de l'établissement financier. Les frais encourus sont comptabilisés en déduction de la dette, cette dernière étant évaluée selon la méthode du coût amorti, au taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 13 :

- ❖ Catégorie de niveau 1 « prix du marché » : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- ❖ Catégorie de niveau 2 « modèle avec paramètres observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- ❖ Catégorie de niveau 3 « modèle avec paramètres non observables ».

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 13.1 Les actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des catégories d'instruments financiers actifs :

En k€	31/12/2019				31/12/2018			
	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Comptes consolidés Groupe (*)	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Comptes consolidés Groupe (*)
Actifs Non Courants								
Actifs financiers non courants	87		1 189	1 276	152		1 045	1 197
Crédit impôt recherche non courant			11 808	11 808			13 190	13 190
Actifs Courants								
Créances clients			140 223	140 223			150 262	150 262
Crédit d'impôt courant			10 785	10 785			17 910	17 910
Autres créances courantes diverses			1 576	1 576			688	688
Instruments financiers		1 216		1 216		1 209		1 209
Équivalents de trésorerie		98		98		95		95
Trésorerie			46 507	46 507			36 941	36 941
Total	87	1 314	212 088	213 489	152	1 305	220 035	221 492

(*) La juste valeur est identique à la valeur comptabilisée dans les comptes consolidés pour l'ensemble des actifs financiers.

Au 31 décembre 2019, les actifs financiers à la juste valeur sont classifiés ainsi :

En k€	Catégorie 1 Prix de marché	Catégorie 2 Avec paramètres observables	Catégorie 3 Avec paramètres non observables
Instruments financiers		1 216	
Équivalents de trésorerie	98		
Total	98	1 216	-

Note 13.2 Les passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des catégories d'instruments financiers passifs :

En k€	31/12/2019			31/12/2018		
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Comptes consolidés Groupe (*)	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Comptes consolidés Groupe (*)
Passifs non courants						
Emprunts obligataires	20 000		20 000	0		0
Emprunts auprès des établissements de crédit	97 619		97 619	72 069		72 069
Dettes financières diverses	130	1 335	1 465	322	2 225	2 547
Dettes financières locatives	14 820		14 820	4 437		4 437

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

En k€	31/12/2019			31/12/2018		
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Comptes consolidés Groupe (*)	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Comptes consolidés Groupe (*)
Passifs courants						
Dettes financières à moins d'un an	105 658	973	106 632	126 203	345	126 547
Instruments financiers		0	0		0	0
Fournisseurs	85 282		85 282	79 594		79 594
Autres dettes diverses	941		941	1 434		1 434
Total	324 450	2 308	326 758	284 060	2 570	286 629

(*) La juste valeur est proche de la valeur comptabilisée dans les comptes consolidés pour les passifs financiers.

Au 31 décembre 2019, les passifs financiers à la juste valeur sont classifiés ainsi :

En k€	Catégorie 1 Prix de marché	Catégorie 2 Avec paramètres observables	Catégorie 3 Avec paramètres non observables
Passifs non courants			
Dettes financières diverses	1 335		
Passifs courants			
Dettes financières à moins d'un an	973		
Instruments financiers			
Total	2 308	-	-

Note 14. Dettes financières

Les dettes financières par nature de crédit et par échéance se répartissent de la façon suivante :

En k€	31/12/2019				31/12/2018			
	<31/12/20	>01/01/21 <31/12/24	>01/01/25	Total	<31/12/19	>01/01/20 <31/12/23	>01/01/24	Total
Emprunts obligataires		15 000	5 000	20 000	20 000			20 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	39 023	81 271	16 348	136 642	56 793	63 136	8 933	128 863
Dettes financières diverses	1 625	1 345	120	3 090	836	2 431	116	3 383
Dettes financières locatives (*)	5 578	11 671	3 148	20 398	1 891	4 437		6 328
Concours bancaires et découverts	60 405			60 405	47 028			47 028
Total	106 632	109 287	24 616	240 536	126 547	70 004	9 049	205 601

(*) dont 15 960 k€ d'impact locations simples (IFRS 16) au 31/12/2019. Cf. Note 2.4 « Changement de méthode »

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

En 2019, les dettes financières ont évolué de la façon suivante :

En k€	Au 01/01/2019	Variations monétaires		Variations non monétaires					Au 31/12/2019
		Nouveaux emprunts	Rembour- sements d'emprunts	Variation de périmètre	IFRS 16	Variation de juste valeur	Ecarts de con- version	Autres	
Emprunts obligataires	20 000								20 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	128 863	48 808	<40 986>				55	<97>	136 642
Dettes financières diverses	3 383		<385>			95	<2>	0	3 091
Dettes financières locatives (*)	21 141		<6 156>		5 420		<7>		20 398
Concours bancaires et découverts	47 028	13 409					<31>		60 405
Total	220 414	62 217	<47 527>	0	5 420	95	14	<97>	240 536

(*) dont 14 813 k€ d'impact à l'ouverture lié à l'application d'IFRS 16.

En 2018, les dettes financières ont évolué de la façon suivante :

En k€	Au 01/01/2018	Variations monétaires		Variations non monétaires					Au 31/12/2018
		Nouveaux emprunts	Rembour- sements d'emprunts	Variation de périmètre	Activation de crédit- bail	Variation de juste valeur	Ecarts de con- version	Autres	
Emprunts obligataires	20 000								20 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	101 398	59 003	<31 783>				110	135	128 863
Dettes financières diverses	2 882	1 944	<274>			<46>	<20>	<1 103>	3 383
Dettes financières location financement	4 399		<1 575>		3 505				6 328
Concours bancaires et découverts	28 967	18 106					<45>		47 028
Total	157 645	79 053	<33 632>	0	3 505	<46>	44	<968>	205 601

Au 31 décembre 2019, l'échéancier des dettes financières y compris intérêts non courus se décompose de la façon suivante :

En k€	<31/12/20		>01/01/21 <31/12/24		>01/01/25		Total		
	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal + Intérêts
Emprunts obligataires	0	628	15 000	2 500	5 000	175	20 000	3 303	23 303
Emprunts auprès des établissements de crédit	39 023	1 357	81 271	2 552	16 348	198	136 642	4 107	140 749
Dettes financières diverses	1 625		1 345		120		3 090	0	3 090
Dettes financières locatives	5 578	451	11 671	875	3 148	70	20 398	1 396	21 794
Concours bancaires et découverts	60 405	729					60 405	729	61 134
Total	106 632	3 165	109 287	5 928	24 616	443	240 536	9 535	250 071

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Au 31 décembre 2018, l'échéancier des dettes financières y compris intérêts non courus se décompose de la façon suivante :

En k€	<31/12/19		>01/01/20 <31/12/23		>01/01/24		Total		
	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal + Intérêts
Emprunts obligataires	20 000	631	0	2 500	0	625	20 000	3 756	23 756
Emprunts auprès des établissements de crédit	56 793	1 292	63 136	2 285	8 933	154	128 863	3 730	132 593
Dettes financières diverses	836		2 431		116		3 383	0	3 383
Dettes financières location financement	1 891	41	4 437	59			6 328	100	6 428
Concours bancaires et découverts	47 028	634					47 028	634	47 662
Total	126 547	2 598	70 004	4 844	9 049	779	205 601	8 220	213 821

Au 31 décembre 2019, les dettes financières par devise de souscription se répartissent de la façon suivante :

En k€	EUR	USD	Autres	Total
Emprunts obligataires	20 000	0	0	20 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	133 137	3 505	0	136 642
Dettes financières diverses	2 612	0	478	3 090
Dettes financières locatives	16 728	28	3 642	20 398
Concours bancaires et découverts	52 499	5 078	2 828	60 405
Total	224 977	8 611	6 948	240 536

Au 31 décembre 2018, les dettes financières par devise de souscription se répartissent de la façon suivante :

En k€	EUR	USD	Autres	Total
Emprunts obligataires	20 000	0	0	20 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	125 933	2 930	0	128 863
Dettes financières diverses	2 875	0	507	3 383
Dettes financières location financement	6 328	0	0	6 328
Concours bancaires et découverts	43 925	320	2 783	47 028
Total	199 060	3 250	3 291	205 601

Les **concours bancaires et découverts** sont accordés généralement pour une durée d'un an et sont renouvelables en milieu d'exercice. Ils sont impactés par le poids du financement du poste clients (Daily, Effets Escomptés Non Échus et Factoring) pour 16,4 M€ au 31 décembre 2019 contre 15,7 M€ au 31 décembre 2018, et du financement des créances sur l'État (CIR/CICE) pour 11,7 M€ contre 11,6 M€ au 31 décembre 2018.

Le ratio « endettement net / fonds propres » est le suivant :

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires	20 000	20 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	136 642	128 863
Dettes financières diverses	3 090	3 383
Dettes financières locatives	20 398	6 328
Concours bancaires et découverts	60 405	47 028
Sous-Total A	240 536	205 601
Équivalents de trésorerie	98	95
Trésorerie	46 507	36 941
Sous-Total B	46 604	37 036
Total endettement net = A - B	193 931	168 565
Total fonds propres	140 388	132 817
Ratio d'endettement net sur fonds propres	138,1%	126,9%

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Le ratio « endettement net / fonds propres » corrigé de l'impact du financement du poste clients, du CIR et du CICE est le suivant :

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires	20 000	20 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	136 642	128 863
Dettes financières diverses	3 090	3 383
Dettes financières locatives	20 398	6 328
Concours bancaires et découverts	60 405	47 028
- Financement poste clients	<16 401>	<15 747>
- Mobilisation CIR	<9 030>	<8 241>
- Mobilisation CICE	<2 655>	<3 394>
Sous-Total A	212 450	178 219
Équivalents de trésorerie	98	95
Trésorerie	46 507	36 941
Sous-Total B	46 604	37 036
Total endettement net = A - B	165 846	141 183
Total fonds propres	140 388	132 817
Ratio d'endettement net sur fonds propres	118,1%	106,3%

La répartition de l'endettement entre taux fixe et taux variable est la suivante :

En k€	31/12/2019			31/12/2018		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunts obligataires	20 000	0	20 000	20 000	0	20 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	127 495	9 147	136 642	117 121	11 741	128 863
Dettes financières diverses	3 090	0	3 090	3 383	0	3 383
Dettes financières locatives	20 398	0	20 398	6 328	0	6 328
Concours bancaires et découverts	6 139	54 266	60 405	5 206	41 821	47 028
Total	177 123	63 413	240 536	152 038	53 563	205 601
Répartition en pourcentage	73,6%	26,4%	100,0%	73,9%	26,1%	100,0%

L'ensemble des covenants sur emprunts et concours bancaires doit être contrôlé annuellement à chaque fin de période. Ils s'appliquent sur 21,0 % de l'endettement, soit 50,5 M€.

En 2019, l'évolution de l'activité du Groupe a eu de forts impacts sur les ratios « Dettes Nettes / Fonds Propres » et « Dettes Nettes / EBITDA », basé sur les comptes consolidés, notamment du fait :

❖ Concernant la croissance de la rentabilité du Groupe impactant l'EBITDA :

- D'un mix produit légèrement plus favorable malgré la forte progression d'un contrat automobile (+ 12,4 %) à faible marge et grâce à la montée progressive des nouveaux programmes, mieux margés,
- D'un marché des composants moins tendu et retrouvant la capacité de négocier des baisses de prix sur des produits ; cependant le maintien d'une gestion sous allocation impacte encore la productivité usine et augmente les stocks (impact BFR) ;
- D'un travail mené afin de réduire certaines dépenses, comme la sous-traitance R&D qui avait permis de palier aux difficultés de recrutement, le Groupe ayant réussi à embaucher les postes clés pour son activité ;
- D'un impact IFRS 16 de + 4 601 k€ ;

❖ Concernant la forte augmentation des dettes :

- De la mise en place des financements immobiliers liés à des projets lancés en 2017 et se poursuivant jusqu'en 2020, dont 8,9 M€ débloqués sur l'année 2019,

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

- De la forte progression du besoin en fonds de roulement venant d'une hausse des stocks de 25,1 M€ (croissance de l'activité + augmentation des délais de livraison + ralentissement du marché Trucks en fin d'année).
- D'un impact IFRS 16 de + 15 960 k€.

Associés à une redéfinition des covenants réalisée en 2019, ces éléments ont conduit au respect de tous les covenants au 31 décembre 2019, contrairement au non-respect de covenants sur vingt-cinq emprunts au 31 décembre 2018, pour lesquels des waivers avaient été accordés.

Au 31 décembre 2019, les covenants sont détaillés dans le tableau suivant :

Prêts soumis à covenant				Covenant		Respect (3)			Reclassement en Dette Courante (4)	
Catégorie (1)	Année de souscription	Solde au 31/12/2019 en k€	Échéance finale	Ratios	Base de calcul (2)	A fin 2018	A fin 2019		A fin 2018	A fin 2019
Emprunts										
E	2015	88	janv. 2020	Dettes Nettes / Fonds Propres $\leq 1,70$ Dettes Nettes / EBITDA $\leq 5,50$	CC AG CC AG	NR NR	R R		88	0
E	2015	655	sept. 2020	Dettes Nettes / Fonds Propres $\leq 1,70$ Dettes Nettes / EBITDA $\leq 5,50$	CC AG CC AG	NR NR	R R		655	0
E	2015	400	déc. 2020	Dettes Nettes / Fonds Propres $< 1,70$ Dettes Nettes / EBITDA $< 5,50$	CC AG CC AG	NR NR	R R		400	0
E	2015	241	juil. 2020	Dettes Nettes / Fonds Propres $\leq 1,60$ Coût Endettement Financier / EBITDA $< 30\%$ Dettes Nettes / EBITDA $\leq 5,75$	CC AG CC AG CC AG	NR R NR	R R R		241	0
E	2016	405	déc. 2020	Dettes Nettes / Fonds Propres $< 1,70$ Dettes Nettes / EBITDA $< 5,50$	CC AG CC AG	NR NR	R R		405	0
E	2016	563	sept. 2020	Dettes Nettes / Fonds Propres $\leq 1,60$ Dettes Nettes / EBITDA $\leq 5,75$	CC AG CC AG	NR R	R R		563	0
E	2016	1 010	déc. 2021	Dettes Nettes / Fonds Propres $\leq 1,70$	CC AG	NR	R		1 010	0
E	2016	739	déc. 2021	Dettes Nettes / Fonds Propres $\leq 1,60$ Coût Endettement Financier / EBITDA $< 30\%$ Dettes Nettes / EBITDA $\leq 5,75$	CC AG CC AG CC AG	NR R NR	R R R		739	0
E	2016	2 022	juil. 2023	Dettes Nettes / Fonds Propres $< 1,70$ Dettes Nettes / EBITDA $< 5,50$	CC AG CC AG	NR NR	R R		2 022	0
E	2017	1 134	juin 2021	Dettes Nettes / Fonds Propres $\leq 1,70$ Dettes Nettes / EBITDA $\leq 5,50$	CC AG CC AG	NR NR	R R		1 134	0
E	2017	1 500	nov. 2021	Dettes Nettes / Fonds Propres $\leq 1,60$ Dettes Nettes / EBITDA $\leq 5,75$	CC AG CC AG	NR R	R R		1 500	0
E	2017	500	nov. 2021	Dettes Nettes / Fonds Propres $\leq 1,60$ Dettes Nettes / EBITDA $\leq 5,75$	CC AG CC AG	NR R	R R		500	0
E	2017	1 009	juin 2022	Dettes Nettes / Fonds Propres $< 1,70$ Dettes Nettes / EBITDA $< 5,50$	CC AG CC AG	NR NR	R R		1 009	0
E	2017	1 562	juil. 2022	Dettes Nettes / Fonds Propres $\leq 1,70$	CC AG	NR	R		1 562	0
E	2017	537	août 2022	Dettes Nettes / Fonds Propres $\leq 1,60$ Coût Endettement Financier / EBITDA $< 30\%$ Dettes Nettes / EBITDA $\leq 5,75$	CC AG CC AG CC AG	NR R NR	R R R		537	0
E	2017	537	août 2022	Dettes Nettes / Fonds Propres $\leq 1,60$ Coût Endettement Financier / EBITDA $< 30\%$	CC AG CC AG	NR R	R R		537	0

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Prêts soumis à covenant				Covenant		Respect (3)		Reclassement en Dette Courante (4)	
Catégorie (1)	Année de souscription	Solde au 31/12/2019 en k€	Échéance finale	Ratios	Base de calcul (2)	A fin 2018	A fin 2019	A fin 2018	A fin 2019
E	2017	403	août 2022	Dettes Nettes / EBITDA ≤ 5,75	CC AG	NR	R		
				Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,60	CC AG	NR	R	403	0
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	CC AG	R	R		
				Dettes Nettes / EBITDA ≤ 5,75	CC AG	NR	R		
E	2017	15 000	nov. 2024	Dettes Nettes / EBITDA < 5,50	CC AG	NR	R	15 000	0
E	2017	5 000	nov. 2026	Dettes Nettes / EBITDA < 5,50	CC AG	NR	R	5 000	0
E	2018	1 474	sept. 2023	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,70	CC AG	NR	R	1 474	0
E	2018	2 250	oct. 2022	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,60	CC AG	NR	R	2 250	0
				Dettes Nettes / EBITDA ≤ 5,75	CC AG	-	R		
E	2018	1 963	janv. 2023	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,70	CC AG	NR	R	1 963	0
				Dettes Nettes / EBITDA < 5,50	CC AG	NR	R		
E	2018	2 260	juil. 2023	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,70	CC AG	NR	R	2 260	0
				Dettes Nettes / EBITDA < 5,50	CC AG	NR	R		
E	2019	1 475	nov. 2024	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,60	CC AG	-	R	-	0
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	CC AG	-	R		
				Dettes Nettes / EBITDA ≤ 5,75	CC AG	-	R		
E	2019	1 869	sept. 2024	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,70	CC AG	-	R	-	0
				Dettes Nettes / EBITDA ≤ 5,50	CC AG	-	R		
E	2019	1 475	nov. 2024	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,60	CC AG	-	R	-	0
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	CC AG	-	R		
				Dettes Nettes / EBITDA ≤ 5,75	CC AG	-	R		
E	2019	917	déc. 2022	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,70	CC AG	-	R	-	0
				Dettes Nettes / EBITDA ≤ 5,50	CC AG	-	R		
E	2019	3 505	mai 2026	Dettes / Actif net corporel ≤ 3	CC AC	-	R	-	0
				EBITDA / (Remboursements + Intérêts) ≥ 1,20	CC AC	-	R		
Total		50 490						41 249	0

(1) E = Emprunt
D = Découvert

(2) CC AG = Comptes Consolidés ACTIA Group
CC AC = Comptes Consolidés ACTIA Corp & ACTIA Electronics

(3) R = Respecté
NR = Non Respecté

(4) Part long terme de la dette reclassée en "Dettes financières à moins d'un an"

Les garanties données sur les emprunts et dettes financières sont listées au § Note 27 « Garanties sur éléments d'actif » des notes annexes aux comptes consolidés.

Dans le cadre des contrats d'emprunt souscrits par le Groupe, certaines banques font inscrire dans lesdits contrats des clauses générales relatives à la jouissance des actifs, à la souscription de nouveaux emprunts, voire au maintien de la composition du capital, toute modification entraînant une information préalable des partenaires.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 15. Capitaux propres

Note 15.1 Gestion du Capital

Les actions ordinaires, hormis les actions propres (Cf. § Note 15.3 « Actions propres » des notes annexes aux comptes consolidés), sont comptabilisées dans les Capitaux Propres.

Le Groupe contrôle régulièrement l'évolution de son niveau d'endettement par rapport aux Capitaux Propres.

A ce jour, il n'existe aucun Plan d'Epargne Groupe, ni Plan d'Epargne Groupe International, au sein du Groupe ACTIA.

De plus, les actions détenues au nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double (Cf. § 9.2.3 « Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions » du Document d'Enregistrement Universel).

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de maintenir un équilibre entre les Capitaux Propres et l'endettement.

Pour maintenir ou ajuster la structure de ses capitaux propres, le Groupe peut proposer d'adopter la distribution de dividendes aux actionnaires ou de procéder à de nouvelles augmentations de capital.

Les principaux ratios suivis par le Groupe pour la gestion de ses capitaux propres est le ratio d'endettement et l'EBITDA.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du Capital demeurent inchangés.

Les informations concernant le **programme de rachat d'actions propres** sont détaillées à la Note 3.7 « Actions propres » des notes annexes aux comptes sociaux.

Au 31 décembre 2019, il n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2019 a autorisé l'émission d'actions nouvelles en faveur des adhérents d'un Plan Epargne Entreprise représentant 3 % du capital d'ACTIA Group S.A. Cette autorisation est accordée au Directoire pour d'une durée de 26 mois. Au 31 décembre 2019, elle n'a entraîné aucune émission d'actions nouvelles.

Note 15.2 Composition du Capital

Le détail de l'évolution du nombre d'actions au cours de l'exercice est le suivant :

En unités	31/12/2018	Augmentation de capital	31/12/2019
Actions ACTIA Group - ISIN FR 0000076655	20 099 941	Néant	20 099 941

Au 31 décembre 2019, le Capital Social est constitué de 7 977 039 actions à droit de vote simple, 12 119 574 actions à droit de vote double et 3 328 actions auto détenues sans droit de vote. Il existe 12 359 182 titres nominatifs et 7 740 759 titres au porteur.

Aucune action à dividende prioritaire, ni action de préférence, n'existe au sein de la Société ACTIA Group S.A..

La valeur nominale d'un titre s'élève à 0,75 €.

L'affectation du résultat 2019, proposée à l'Assemblée Générale du 27 mai 2020, est détaillée au § 5.11.2 « Affectation du résultat » du Document d'Enregistrement Universel. Il sera proposé une distribution de dividendes de 0,15 € par action.

Note 15.3 Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont déduites des Capitaux Propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente ou de l'annulation des actions propres. La contrepartie versée ou reçue lors de ces transactions est directement comptabilisée en Capitaux Propres.

Note 16. Résultat par action

Note 16.1 Résultat de base par action

Le **résultat de base par action** correspond au résultat de la période attribuable au Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice retraité des actions propres.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Le calcul du résultat de base par action au 31 décembre 2019 a été effectué sur la base du résultat consolidé de la période attribuable aux actionnaires du Groupe, dont le détail des calculs est fourni dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat consolidé attribuable aux actionnaires du Groupe (en €)	8 604 196	9 026 805
Nombre moyen pondéré d'actions		
Actions émises au 1 ^{er} janvier	20 099 941	20 099 941
Actions propres détenues en fin de période	<3 328>	<3 328>
Nombre moyen pondéré d'actions	20 096 613	20 096 613
Résultat de base par action (en €)	0,43	0,45

Note 16.2 Résultat dilué par action

Le **résultat dilué par action** prend en compte tous les contrats qui peuvent donner à leur titulaire le droit d'acheter des actions ordinaires appelées actions ordinaires potentielles dilutives.

Le calcul du résultat dilué par action au 31 décembre 2019 a été effectué sur la base du résultat consolidé de la période attribuable aux actionnaires du Groupe. Aucune correction n'a été apportée à ce résultat. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles de la période s'élève à 20 096 613 actions. Le détail des calculs est fourni dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat dilué (en €)	8 604 196	9 026 805
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	20 096 613	20 096 613
Effet des plans de souscriptions d'actions	0	0
Nombre moyen pondéré dilué	20 096 613	20 096 613
Résultat dilué par action (en €)	0,43	0,45

Note 17. Provisions

Une provision est comptabilisée :

- ❖ Lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés ;
- ❖ Lorsqu'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources pour éteindre l'obligation ;
- ❖ Lorsque son montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation de la dépense. Si l'impact est significatif, le montant est actualisé par application d'un taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques au passif.

Une provision pour garantie est comptabilisée au moment de la vente des biens ou services correspondants. La provision repose sur les données historiques des garanties et est évaluée en pondérant toutes les sorties possibles en fonction de leur probabilité.

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 17.1 Evolution des provisions

❖ Au cours de l'exercice 2019 :

En k€	31/12/2018	Variation de périmètre Ecart de conversion	Dotations	Reprises		31/12/2019
				Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour retraite et autres avantages à long terme	9 905	11	1 784	<121>	<495>	11 083
Autres provisions						
Litiges	304		742	<426>		620
Garanties	4 707	<54>	448	<998>		4 104
Perte sur marché	109		51			160
Amende/Pénalité	901			<21>		880
Autres risques	1 023		58			1 082
Participations Mises en Equivalence	0					0
Impôt	0					0
Autres charges	1 268	50	310	<414>		1 214
Autres provisions	8 312	<3>	1 609	<1 859>	0	8 059
Total	18 217	8	3 392	<1 980>	<495>	19 142

❖ Au cours de l'exercice 2018 :

En k€	31/12/2017	Variation de périmètre Ecart de conversion	Dotations	Reprises		31/12/2018
				Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour retraite et autres avantages à long terme	9 315	<23>	1 224	<236>	<375>	9 905
Autres provisions						
Litiges	517		270	<483>		304
Garanties	2 876	<16>	2 049	<202>		4 707
Perte sur marché	121			<12>		109
Amende/Pénalité	809		138	<46>		901
Autres risques	1 181	2	0	<159>		1 023
Participations Mises en Equivalence	0					0
Impôt	0					0
Autres charges	1 267	<101>	462	<361>		1 268
Autres provisions	6 771	<115>	2 918	<1 262>	0	8 312
Total	16 086	<138>	4 142	<1 498>	<375>	18 217

Les provisions pour autres risques sont principalement constituées de provisions pour litiges avec les administrations fiscales et de litiges commerciaux.

Au 31 décembre 2019, il n'y a aucun passif éventuel significatif à signaler dans ACTIA.

Note 17.2 Avantages au personnel

Les avantages à court terme sont reconnus en charges de personnel de la période.

Les avantages à long terme concernent :

- ❖ Les régimes à cotisations définies : les obligations du Groupe se limitent au paiement des cotisations périodiques à des organismes extérieurs. La charge est comptabilisée au cours de la période sous la rubrique « charges de personnel » ;

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

- ❖ Les régimes à prestations définies : il s'agit des indemnités de départ en retraite, provisionnées selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte de facteurs démographiques (rotation du personnel, table de mortalité) et de facteurs financiers (augmentation des salaires). Le taux d'actualisation retenu est le taux des obligations dites de 1^{ère} catégorie (cotées « AA »). En l'absence de marché actif, c'est le taux des obligations d'État qui est retenu. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les OCI (Other Comprehensive Income = autres éléments du résultat global) ;
- ❖ Les autres avantages à long terme : ils sont provisionnés en fonction de leur acquisition par les salariés concernés. Le montant de l'obligation est calculé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les réévaluations de l'obligation relative aux autres avantages à long terme sont comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent.

Conformément à la Norme IAS 19 – Avantages au personnel, la provision pour retraite comptabilisée au passif du bilan a pour but de constater l'indemnité retraite acquise par les membres du personnel à la fin de la période. L'obligation en matière d'engagement retraite est totalement provisionnée et non couverte par des actifs dédiés.

Au cours de l'année 2019, les provisions pour retraite et autres avantages à long terme ont augmenté de 1 179 k€ et s'élèvent à 11 083 k€ au 31 décembre 2019. Cet accroissement de la provision correspond à :

- ❖ Coût du service : 552 k€ ;
- ❖ Coût financier : 171 k€ ;
- ❖ Ecart actuariel : 465 k€.

L'écart actuariel comptabilisé en OCI (Autres éléments du résultat global) résulte du changement du :

- ❖ Taux d'actualisation 0,77 % (1,57 % en 2018) pour les sociétés françaises, 9,80 % (7,62 % en 2018) pour les sociétés tunisiennes.

Les autres hypothèses de calcul n'ont pas évolué :

- ❖ Table de mortalité : INSEE 2013 :

Age du salarié	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans	65 ans
Table de mortalité Hommes	99 274	98 549	97 489	94 963	88 615	83 631
Table de mortalité Femmes	99 469	99 222	98 745	97 436	94 414	92 075

- ❖ Age de départ à la retraite : 67 ans pour les sociétés françaises, 60 ans pour les sociétés tunisiennes ;
- ❖ Taux d'évolution des salaires : 2,25 % pour les sociétés françaises, 3 % pour les sociétés tunisiennes ;
- ❖ Taux de turnover faible ou fort selon les sociétés et catégories de salariés (cadres ou non-cadres) :

Age du salarié	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans	65 ans
Taux de turn-over faible	5,80%	2,77%	2,04%	0,10%	0,05%	0,00%
Taux de turn-over fort	18,30%	10,90%	6,30%	4,20%	1,00%	0,00%

L'étude de la sensibilité à une variation du taux d'actualisation montre que :

- ❖ Une variation du taux de +1 % aurait un impact positif sur le résultat global consolidé de 1 227 k€ ;
- ❖ Un taux d'actualisation flooré à 0% aurait un impact négatif sur le résultat global consolidé de <1 122 k€>.

Les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à :

	2019	2018
❖ Pour l'ensemble des sociétés françaises	9 365 k€	8 269 k€
❖ Pour la filiale italienne	1 535 k€	1 459 k€
❖ Pour les filiales tunisiennes	183 k€	177 k€
TOTAL	11 083 k€	9 905 k€

Les engagements de retraite à la date de clôture du prochain exercice (31/12/2020) devraient s'élever à environ à 11 884 k€, à taux d'actualisation stable.

Les indemnités de retraite versées au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 121 k€.

Concernant les régimes à cotisations définies, les cotisations de retraite payées au titre de la période 2019 s'élèvent à 4 184 k€ contre 4 109 k€ au titre de 2018.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 18. Autres dettes courantes

Le détail des **autres dettes courantes** est donné dans le tableau ci-dessous :

En k€	Valeurs Nettes au 31/12/2018	Variations de la période	Variation de périmètre	Effet des variations de change	Valeurs Nettes au 31/12/2019
Fournisseurs de biens et de services	79 594	5 474		214	85 282
Avances et Acomptes reçus	24 651	3 635		<120>	28 166
Dettes sociales	22 022	2 807		59	24 888
Dettes fiscales	13 477	<5 503>		32	8 006
Autres dettes d'exploitation	60 149	940	0	<29>	61 060
Dettes fiscales (IS)	2 029	<674>		<13>	1 342
Dettes sur immobilisations	675	<335>		0	340
C/C Crédoiteurs	500	<123>		<1>	375
Dettes diverses	258	<36>		2	225
Autres dettes diverses	1 434	<494>	0	1	941
Total	143 206	5 245	0	173	148 624

Les **dettes fournisseurs et autres créditeurs** sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Des produits différés concernent les contrats d'abonnement souscrits par les clients. Les revenus relatifs à ces contrats sont répartis linéairement sur la durée du contrat (cf. § Note 20 « Chiffre d'affaires » des notes annexes aux comptes consolidés).

Note 19. Secteurs opérationnels

L'analyse de la performance telle que suivie par le management conduit à présenter deux secteurs opérationnels distincts « Automotive » et « Telecom ».

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, l'information par secteur opérationnel est fondée sur l'approche de la Direction, c'est-à-dire la façon dont la Direction alloue les ressources en fonction des performances des différents secteurs. Au sein du Groupe, le Président du Directoire représente le principal décideur opérationnel. Le Groupe dispose de deux secteurs à présenter qui offrent des produits et services distincts et sont dirigés séparément dans la mesure où ils exigent des stratégies technologiques et commerciales différentes. Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés sont résumées ainsi :

- ❖ La division Automotive qui regroupe les produits « Original Equipment Manufacturers (OEM)», « Aftermarket », « Manufacturing-Design & Services (MDS)» ;
- ❖ La division Telecom qui regroupe les produits « Satcom », « Énergie », « Rail » et « Infrastructures Réseaux Télécom ».

A ces deux secteurs opérationnels s'ajoutent :

- ❖ Une rubrique « Autres » comprenant la holding ACTIA Group S.A. et la société civile immobilière SCI Les Coteaux de Pourvoirville (Mise en équivalence).

En 2019, les indicateurs clés par secteur opérationnel sont les suivants :

En k€	31/12/2019			
	Secteur Automotive	Secteur Telecom	Autres	Comptes consolidés Groupe
Produits des activités ordinaires				
(Chiffre d'affaires)	463 516	56 789	106	520 411
Achats consommés	<264 313>	<23 243>	<550>	<288 105>
Charges de personnel	<105 622>	<16 211>	<1 300>	<123 134>
Charges externes	<65 692>	<10 241>	<1 755>	<77 688>
Dotations aux amortissements (A)	<26 925>	<2 405>	<44>	<29 375>
Résultat opérationnel courant	11 609	3 574	223	15 406

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

En k€	31/12/2019			
	Secteur Automotive	Secteur Telecom	Autres	Comptes consolidés Groupe
Dépréciation des goodwill (C)	0	0	0	0
Résultat opérationnel	12 505	3 558	213	16 276
Intérêts et charges financières (B)	<2 962>	<288>	<690>	<3 940>
Juste-valeur des instruments de couverture (E)	19	<11>	0	7
Impôts (D)	<3 614>	<79>	<29>	<3 722>
RESULTAT NET (F)	5 965	3 183	<423>	8 724
EBITDA (G) = (F)-(A)-(B)-(C)-(D)-(E)	39 448	5 966	341	45 755
ACTIFS SECTORIELS				
Actifs non courants	163 453	30 061	907	194 421
Stocks	139 218	21 917	0	161 135
Créances clients	96 912	43 270	41	140 223
Autres créances courantes	19 810	4 444	154	24 408
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 098	3 344	3 163	46 604
TOTAL ACTIFS SECTORIELS	459 492	103 035	4 264	566 791
INVESTISSEMENTS				
Incorporels	17 238	2 745	0	19 984
Corporels	23 922	4 868	19	28 809
Financiers	0	0	0	0
TOTAL INVESTISSEMENTS	41 160	7 613	19	48 793
PASSIFS SECTORIELS				
Passifs non courants	106 983	15 753	26 183	148 918
Dettes financières à moins d'un an	85 032	18 579	3 020	106 632
Dettes fournisseurs	77 848	7 170	264	85 282
Autres dettes courantes	66 303	18 424	845	85 571
TOTAL PASSIFS SECTORIELS	336 166	59 926	30 312	426 403

En 2018, les indicateurs clés par secteur opérationnel étaient les suivants :

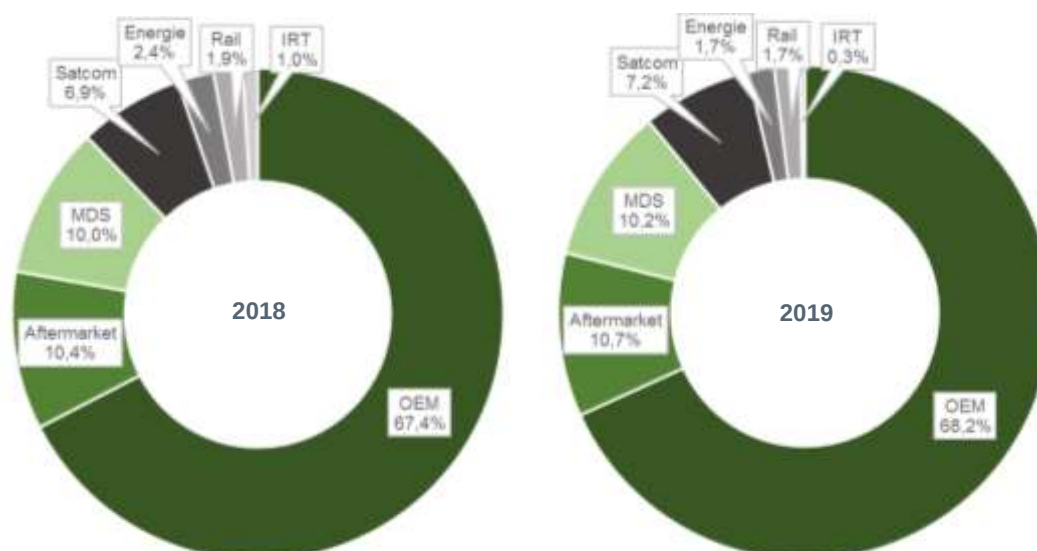
En k€	31/12/2018			
	Secteur Automotive	Secteur Telecom	Autres	Comptes consolidés Groupe
Produits des activités ordinaires				
(Chiffre d'affaires)	418 121	58 264	135	476 520
Achats consommés	<244 470>	<23 376>	<464>	<268 310>
Charges de personnel	<92 499>	<16 350>	<1 341>	<110 191>
Charges externes	<67 530>	<9 996>	<1 702>	<79 228>
Dotations aux amortissements (A)	<18 923>	<1 759>	<5>	<20 688>
Résultat opérationnel courant	4 121	5 011	<465>	8 667
Dépréciation des goodwill (C)	0	0	0	0
Résultat opérationnel	4 942	5 195	<562>	9 575
Intérêts et charges financières (B)	<2 401>	<63>	<797>	<3 260>
Juste-valeur des instruments de couverture (E)	6 223	282		6 505
Impôts (D)	<2 386>	<443>	<38>	<2 867>
RESULTAT NET (F)	6 438	4 992	<2 237>	9 194
EBITDA (G) = (F)-(A)-(B)-(C)-(D)-(E)	23 926	6 975	<1 396>	29 505
ACTIFS SECTORIELS				
Actifs non courants	137 109	23 919	673	161 702
Stocks	118 556	17 495	0	136 051
Créances clients	119 170	31 133	<41>	150 262
Autres créances courantes	26 920	3 689	210	30 819
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 407	2 510	9 119	37 036

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

En k€	31/12/2018			
	Secteur Automotive	Secteur Telecom	Autres	Comptes consolidés Groupe
TOTAL ACTIFS SECTORIELS	427 162	78 747	9 961	515 870
INVESTISSEMENTS				
Incorporels	18 985	2 553	0	21 538
Corporels	28 299	2 438	4	30 740
Financiers	363	3	233	599
TOTAL INVESTISSEMENTS	47 647	4 994	237	52 877
PASSIFS SECTORIELS				
Passifs non courants	83 731	7 497	1 543	92 770
Dettes financières à moins d'un an	95 723	5 078	25 746	126 547
Dettes fournisseurs	69 710	9 594	290	79 594
Autres dettes courantes	66 198	17 166	776	84 140
TOTAL PASSIFS SECTORIELS	315 362	39 336	28 355	383 053

Note 20. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par secteurs se répartit ainsi :



Le chiffre d'affaires par zone géographique d'origine des clients se répartit ainsi :



8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Ainsi, 75,7 % du chiffre d'affaires est réalisé à l'international en 2019 contre 72,9 % en 2018.

La reconnaissance du revenu dans les comptes consolidés dépend de la nature du revenu :

- ❖ Ventes de biens : équipements et marchandises ;
- ❖ Ventes d'études ;
- ❖ Contrats de services : maintenance, garantie, hotline ou autre obligation de type « stand ready » ;
- ❖ Contrats à éléments multiples.

Note 20.1 Les ventes de biens

Le produit résultant de la vente de biens est comptabilisé en chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle de l'obligation de prestation. Dans la majorité des cas, il s'agit de la date de livraison du bien.

Note 20.2 Les ventes d'études

Chaque étude constitue une obligation de prestation distincte dans la mesure où le contrôle du développement est transféré au client.

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement par les coûts lorsque le transfert de contrôle est continu ou à l'issue de la réalisation de la prestation lorsque le transfert de contrôle est réalisé à un moment précis.

Note 20.3 Les contrats de services

La méthode de mesure de l'avancement qui reflète au mieux la performance du Groupe, est un avancement par les coûts. Les entrées identifiées sont consommées de manière uniforme tout au long de la période nécessaire à la satisfaction de l'obligation de performance.

Note 20.4 Les contrats à éléments multiples

Contrats de développement et fourniture de séries limitées

Une à plusieurs obligations de performances ont été identifiées en fonction des liens entre conception et production. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement par les coûts car ces contrats remplissent les critères suivants :

- ❖ ACTIA n'a pas d'autre usage pour l'actif fourni,
- ❖ ACTIA a un droit exécutoire au paiement au titre de la performance réalisée à date en cas de résiliation du contrat à la convenance du client.

Ces contrats concernent notamment les secteurs « Défense » et « Energie » de la division Telecom.

Contrat de développement et fourniture de séries à grande échelle :

La phase de développement est généralement concomitante au lancement d'une politique produit visant à acquérir une nouvelle brique technologique. Par ailleurs, les développements réalisés peuvent faire l'objet d'un financement partiel par les clients.

Dans le cadre de la mise en place de la norme IFRS 15 en 2018, une analyse détaillée a été réalisée par le Groupe afin de distinguer les coûts génériques des coûts spécifiques encourus dans le cadre d'un contrat :

- ❖ les coûts génériques ont été analysés à travers la norme IAS 38 et immobilisés en « frais de développement » si les conditions d'activation étaient réunies. Le Groupe a ainsi reclassé en « frais de développement » ces coûts initialement inclus au sein du poste « stocks et en-cours ». Ces frais de développement inscrits à l'actif correspondent à des projets d'application de standards et de technologies génériques pour des clients ou marchés identifiés ;
- ❖ les coûts de développement spécifiques aux contrats ont été analysés comme étant des coûts d'exécution des contrats. Ces derniers sont classés au bilan au sein du poste « stocks et en-cours ». Dans le cas de développements financés par les clients, il a été considéré que ces développements étaient indissociables de la production série et ne constituaient pas une obligation de prestation distincte. De ce fait, le financement de ces développements par les clients est comptabilisé au bilan en « Passifs sur contrats » lors de l'encaissement, puis constaté en chiffre d'affaires au rythme de la livraison des biens de la série et sur la base d'un provisionnel de ventes de chaque produit.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Lorsque les produits vendus font l'objet d'une garantie contractuelle, celle-ci n'a pas été identifiée comme étant une Obligation de Prestation distincte dans la mesure où il n'y a pas d'option d'achat de cette garantie séparée du contrat ni de service additionnel fourni par le Groupe dans le cadre de la garantie. Les coûts de garantie font ainsi l'objet d'une provision pour garantie selon IAS 37.

Note 20.5 Carnet de commandes

Le Groupe applique la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », qui introduit la notion de carnet de commandes comptable « chiffre d'affaires restant à comptabiliser au titre d'obligations de prestation non encore exécutées ou partiellement exécutées à la date de clôture ».

Ainsi, le carnet de commandes aux bornes du Groupe s'élève à 363 888 k€ au 31 décembre 2019, dont 81,1 % devrait se traduire en chiffre d'affaires d'ici un an, contre 88,9 % au 31 décembre 2018.

En k€	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019
Carnet de commandes	356 324	363 888

Note 21. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période, en retenant les taux d'imposition en vigueur et tout ajustement de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés

Les impôts différés sont détaillés à la Note 12 : « Impôts différés » des notes annexes aux comptes consolidés.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Le Groupe a décidé de ne pas qualifier la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) d'impôt sur le résultat et enregistre, depuis le 1^{er} janvier 2010, la CVAE en charge opérationnelle. Le Groupe a en effet considéré que la valeur ajoutée est à un niveau intermédiaire de résultat dont le montant est significativement différent de celui soumis à l'impôt des sociétés.

Le détail des **impôts sur les bénéfices** du Groupe est le suivant :

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Résultat des sociétés intégrées	8 670	10 080
Impôt courant <crédit>	3 649	3 096
Impôt différé <crédit>	74	<229>
<i>Dont Impôt différé sur différences temporaires</i>	<606>	287
<i>Impôt différé sur changement de taux d'impôt</i>	680	<516>
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	12 393	12 947

Le tableau détaillé ci-après permet d'expliquer l'impôt dans les comptes consolidés :

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Impôt théorique calculé au taux français normal (taux d'impôt théorique : 31,00%)	3 842	4 315
Crédit Impôt Recherche	<1 468>	<1 302>
Autres crédits d'impôt	39	<430>
Taxe sur les dividendes	0	<8>
<u>Effet sur l'impôt théorique</u>		
- Différentiel de taux (pays étrangers, taux français)	<1 019>	<1 125>
- Effet des variations de taux d'impôts différés	680	<516>
- Pertes fiscales non activées	2 935	3 726
- Actualisation des perspectives d'utilisation des pertes fiscales	<881>	<1 129>
<i>Bénéfices liées à l'utilisation de pertes fiscales non activées</i>	<1 672>	<1 129>
<i>Bénéfices liés aux modifications de l'activation des pertes fiscales</i>	0	0
<i>Pertes liées à la modification de l'activation des pertes fiscales</i>	792	0

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

En k€	31/12/2019	31/12/2018
- Impôt sur plus-values	0	0
- Ajustement de l'impôt sur exercice antérieur	<3>	<118>
- Ajustement de l'impôt sur exercice en cours	55	48
- Autres (y compris différences permanentes)	<459>	<595>
Impôt comptabilisé	3 722	2 867

(taux d'impôt réel : 30,04%)

Note 22. Autres produits et charges opérationnels

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un évènement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat.

Les autres produits et charges opérationnels sont principalement constitués d'un règlement obtenu suite au dénouement d'un contentieux.

Note 23. Résultat financier

Le résultat financier est détaillé dans le tableau suivant :

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Produits de trésorerie et équivalents	12	35
Intérêts et charges financières	<3 940>	<3 260>
<i>Dont Intérêts sur dettes financières</i>	<3 940>	<3 260>
Autres produits financiers	267	6 615
<i>Dont Intérêts perçus</i>	155	90
<i>Dividendes reçus</i>	0	19
<i>Produits sur instruments financiers</i>	112	6 505
Autres charges financières	<223>	<18>
<i>Dont Charges sur instruments financiers</i>	<105>	0
Résultat financier	<3 884>	3 371

Avec un cours EUR / USD à la clôture de l'exercice à 1,1234, la valorisation des instruments de couverture de change n'a pas été impactante par rapport au 31 décembre 2018 où le cours EUR / USD était de 1,1450 et a généré une écriture de juste valeur sans incidence sur la trésorerie de + 7 k€ sur le résultat financier, contre + 6 505 k€ l'exercice précédent.

Il est à signaler que le taux d'intérêt brut sur l'exercice 2019 est de 1,64 %, contre 1,59 % en 2018.

Note 24. Opérations avec les parties liées

Les parties liées au Groupe ACTIA ont été définies conformément à la norme IAS 24 et sont présentées ci-après ainsi que le détail des opérations réalisées au cours de l'exercice 2019.

Note 24.1 Avec la Société holding : LP2C S.A.

La **nature des relations** avec LP2C est définie par trois conventions signées entre LP2C et les sociétés du Groupe le 27 novembre 2018 :

❖ Les prestations permanentes concernent les domaines suivants :

- Animation du Groupe,
- Prestations dans les domaines suivants :
 - Administratif, juridique, comptable et financier,
 - Qualité,
 - Communication,

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

- Ressources Humaines,
- Immobilier,
- Gestion et procédures internes du Groupe,
- Business development.
- Une convention spécifique lie ACTIA Group à LP2C, ACTIA Group réalisant les prestations suivantes au profit de LP2C :
 - Secrétariat de Direction,
 - Comptabilité.
- ❖ Missions exceptionnelles : LP2C peut mettre en place, à la demande des sociétés du Groupe et pour leur compte, des missions spécifiques nettement définies, limitées dans le temps et n'entrant pas dans le cadre habituel des prestations énumérées ci-dessus. Ces missions exceptionnelles feront l'objet d'une nouvelle convention établie selon les mêmes formes et conditions que la convention définissant les missions permanentes et devront être préalablement autorisées en conseil.

Ces conventions sont conclues pour une période fixe de cinq ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Les **éléments chiffrés** relatifs à 2019 sont les suivants :

En k€	Effectif dédié (en nb. d'intervenants)	2019
Missions permanentes		1 581
<i>Dont</i>		
<i>Animation du Groupe</i>	5	370
<i>Assistance administrative, juridique, comptable et financière</i>	6	771
<i>Assistance dans le domaine de la qualité</i>	3	30
<i>Assistance dans le domaine de la communication</i>	4	70
<i>Assistance dans le domaine des ressources humaines</i>	3	83
<i>Assistance dans le domaine de l'immobilier</i>	1	1
<i>Assistance dans le domaine de la gestion des procédures internes</i>	1	6
<i>Assistance dans le domaine du business development</i>	4	249
Missions exceptionnelles	-	-

Les **éléments chiffrés** relatifs à 2018 sont les suivants :

En k€	Effectif dédié (en nb. d'intervenants)	2018
Missions permanentes		1 526
<i>Dont</i>		
<i>Animation du Groupe</i>	5	370
<i>Assistance administrative, juridique, comptable et financière</i>	6	735
<i>Assistance dans le domaine de la qualité</i>	3	16
<i>Assistance dans le domaine de la communication</i>	3	58
<i>Assistance dans le domaine des ressources humaines</i>	4	75
<i>Assistance dans le domaine de l'immobilier</i>	3	9
<i>Assistance dans le domaine de la gestion des procédures internes</i>	1	7
<i>Assistance dans le domaine du business development</i>	4	257
Missions exceptionnelles	-	-

Aucun avantage particulier n'a été accordé dans le cadre de cette convention.

Cette convention est également mentionnée au § 5.11.10 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées » du Document d'Enregistrement Universel.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les éléments chiffrés concernant les soldes de bilan sont les suivants :

En k€	2019	2018
Montant de la transaction nette (<charge>)	<1 525>	<1 500>
<i>Dont Facturation convention</i>	<i><1 581></i>	<i><1 526></i>
<i>Prestations de services divers à la holding</i>	<i>55</i>	<i>26</i>
Solde net au bilan (<passif>)	<653>	<575>
<i>Dont Compte courant</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dette Fournisseur</i>	<i><673></i>	<i><590></i>
<i>Créance Client</i>	<i>21</i>	<i>15</i>
Conditions de facturation	Trimestrielle	Trimestrielle
Conditions de règlement	Comptant	Comptant
Provisions pour créances douteuses	0	0

Note 24.2 Avec les participations mises en équivalence

Les relations entre la SCI Los Olivos, la SCI Les Coteaux de Pourville et le Groupe sont de **nature immobilière** :

- ❖ La SCI Los Olivos possède le terrain et le bâtiment à Getafe (Espagne) qui sont loués à ACTIA Systems,
- ❖ La SCI Les Coteaux de Pourville possède le terrain et les bâtiments situés à Toulouse (31) qui sont loués à ACTIA Group et ACTIA Automotive au prorata de la surface utilisée.

Par ailleurs, le Groupe, par le biais de sa maison mère ACTIA Group, a pris une participation minoritaire (20,0 % du capital) de COOVIA, start-up internet spécialisée dans le covoiturage urbain, en 2016. Suite à sa déclaration en cessation de paiements le 15 février 2019, une procédure de liquidation judiciaire est en cours depuis le 5 mars 2019. Le compte courant a été déprécié et les titres mis en équivalence ont été ramenés à zéro au 31 décembre 2018.

Les éléments chiffrés concernant la **SCI Los Olivos** sont les suivants :

En k€	2019	2018
Montant de la transaction nette (<charge>)	<164>	<175>
<i>Dont Facturation loyers</i>	<i><176></i>	<i><176></i>
<i>Intérêts et charges financières</i>	<i>11</i>	<i>0</i>
Solde net au bilan (<passif>)	332	0
<i>Dont Compte courant</i>	<i>320</i>	<i>0</i>
<i>Dette Fournisseur</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Créance Client</i>	<i>11</i>	<i>0</i>
Conditions de facturation	Mensuelle	Mensuelle
Conditions de règlement	Comptant	Comptant
Provisions pour créances douteuses	0	0

Les éléments chiffrés concernant la **SCI Les Coteaux de Pourville** sont les suivants :

En k€	2019	2018
Montant de la transaction nette (<charge>)	<972>	<839>
<i>Dont Facturation loyers</i>	<i><942></i>	<i><743></i>
<i>Refacturation de frais divers</i>	<i><30></i>	<i><96></i>
Solde net au bilan (<passif>)	22	27
<i>Dont Compte courant</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dette Fournisseur</i>	<i><2></i>	<i>0</i>
<i>Créance Client</i>	<i>23</i>	<i>27</i>
Conditions de facturation	Trimestrielle	Trimestrielle
Conditions de règlement	Comptant	Comptant
Provisions pour créances douteuses	0	0

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les éléments chiffrés concernant la société **COOVIA** sont les suivants :

En k€	2019	2018
Montant de la transaction nette (<charge>)	0	14
<i>Dont Intérêts et charges financières</i>	<i>0</i>	<i>14</i>
Solde net au bilan (<passif>)	0	823
<i>Dont Compte courant</i>	<i>0</i>	<i>800</i>
<i>Dette Fournisseur</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Créance Client</i>	<i>0</i>	<i>23</i>
Conditions de facturation	N/A	Annuelle
Conditions de règlement	N/A	Comptant
Provisions pour créances douteuses	0	0

Note 24.3 Avec les filiales

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes réalisés, sur cession d'actif immobilisé ou de stocks de sociétés consolidées, sont éliminés. Les pertes internes sont éliminées de la même façon que les profits internes, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Il s'agit des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe (cf. § Note 3.2 « Sociétés Consolidées » des notes annexes aux comptes consolidés).

Les transactions avec les filiales sont totalement éliminées dans les comptes consolidés, comme toutes transactions entre sociétés du Groupe en intégration globale. Elles sont de différente nature :

- ❖ Achat ou vente de biens et de services ;
- ❖ Location de locaux ;
- ❖ Transfert de recherche et développement ;
- ❖ Achat ou vente d'actifs immobilisés ;
- ❖ Contrat de licence ;
- ❖ Management fees ;
- ❖ Comptes courants ;
- ❖ Prêts...

Note 24.4 Avec les membres des organes de direction

Il s'agit des rémunérations versées aux personnes ayant des **mandats sociaux dans ACTIA Group S.A.** :

- ❖ Par ACTIA Group : membres du Directoire et membres du Conseil de Surveillance,
- ❖ Par LP2C, société contrôlante : membres du Directoire et membres du Conseil de Surveillance,
- ❖ Par les Sociétés contrôlées, filiales du Groupe.

Le **détail des rémunérations versées** aux mandataires sociaux est le suivant :

En k€	2019	2018
Rémunérations des dirigeants sociaux	586	529
<i>Dont Fixes</i>	<i>451</i>	<i>391</i>
<i>Variables</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
<i>Exceptionnelles</i>	<i>25</i>	<i>29</i>
<i>Avantages en nature</i>	<i>9</i>	<i>9</i>
Autres rémunérations des mandataires sociaux non dirigeants	170	168
Jetons de présence	0	0
Total	756	697

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

A ce jour il n'existe aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours sur ACTIA Group S.A. ou sur les autres sociétés du Groupe.

Les informations concernant les cotisations à des régimes de retraite, les montants à verser en cas de départ ainsi que les autres avantages sont détaillés au § 7.4 « Rémunérations des mandataires » du Document d'Enregistrement Universel.

Note 24.5 Avec les autres parties liées

❖ GIE PERENEO

La société ACTIA Automotive S.A. détient 50 % du GIE PERENEO. Ce GIE a pour mission de répondre à des offres de services de maintien en condition opérationnelle (MCO) ou de pérennisation des systèmes électroniques, avec Spherea Tests & Services, co-partenaire du GIE.

Les **éléments chiffrés relatifs aux transactions** avec le GIE PERENEO sont les suivants :

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Montant de la transaction (<Charges>)	1 495	1 334
Solde au bilan (<Passif>)	925	717
Conditions de règlement	Comptant	Comptant
Provision sur créances douteuses	0	0

Les **informations financières** relatives au GIE PERENEO sont les suivantes :

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Total Actifs	2 009	1 759
Dettes	2 038	1 770
Chiffre d'Affaires	3 047	3 036
Résultat	<18>	<38>

Note 25. Effectif

En nombre de salarié	2019	2018
France	1 234	1 191
Etranger	2 620	2 506
Total	3 854	3 697

La ventilation de l'effectif au 31 décembre 2019 par secteur opérationnel est la suivante :

En nombre de salarié	Cadres	Non cadres	Total
Automotive	1 144	2 398	3 542
Telecom	160	141	301
Autres (dont Holding)	10	1	11
Total	1 314	2 540	3 854

Pour plus d'informations, voir § 5.7 « Développement durable » du Rapport de Gestion du Directoire.

Note 26. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

En k€	31/12/2019	31/12/2018
Engagements reçus		
Cautions bancaires	21 745	27 799
Total des engagements reçus	21 745	27 799

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les informations ci-dessus ne reprennent pas :

- ❖ Les encours de location simples et location-financement qui sont traités à la Note 14 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés ;
- ❖ Les intérêts sur emprunts qui sont traités à la Note 14 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés ;
- ❖ Les engagements de ventes à terme en devises et de swap de taux d'intérêt qui sont traités au § Note 11.2 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés.

Note 27. Garanties sur éléments d'actifs

Les Garanties sur éléments d'actifs correspondent aux éléments de l'actif servant de garantie à des dettes constatées au passif. Elles se décomposent comme suit :

En k€	31/12/2019				31/12/2018			
	Division Automotive	Division Telecom	Autres filiales	Total	Division Automotive	Division Telecom	Autres filiales	Total
Titres de participation de sociétés consolidées (*)	0	3 607	0	3 607	0	3 607	0	3 607
<i>Solde de la dette garantie</i>	<i>0</i>	<i>2 022</i>	<i>0</i>	<i>2 022</i>	<i>0</i>	<i>2 519</i>	<i>0</i>	<i>2 519</i>
Nantissement de créances professionnelles	15 913	4 167	0	20 080	22 788	1 457	0	24 246
<i>Dont : Dailly sous garanties</i>	<i>7 334</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>7 334</i>	<i>6 698</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6 698</i>
<i>Dailly avec recours</i>	<i>8 579</i>	<i>4 167</i>	<i>0</i>	<i>12 745</i>	<i>16 090</i>	<i>1 457</i>	<i>0</i>	<i>17 548</i>
<i>Effet escomptés non échus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Nantissement CIR & CICE	11 685	0	0	11 685	11 634	0	0	11 634
Nantissement stocks	14	0	0	14	0	0	0	0
Nantissement autres créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Nantissement matériel	1 537	0	0	1 537	1 323	0	0	1 323
Hypothèques/Nantissements (terrains/bât)	20 103	4 579	0	24 681	16 099	1 102	0	17 202
Total	49 251	12 352	0	61 603	51 845	6 167	0	58 012

(*) Valeur Comptable des Titres Nantis

Note 28. Facteurs de risques

Le Groupe procède à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, sa capacité à réaliser ses objectifs, détaillés au § 6 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel.

Note 28.1 Les risques de crédit et / ou de contrepartie

Le risque de crédit et / ou de contrepartie proviendrait de la défaillance d'un client, en raison de difficultés financières ou de faillite. Il traduit dans les faits une dépendance du Groupe par rapport à certains clients significatifs.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les dix principaux clients représente 58,7 % du chiffre d'affaires total. Le premier client représente 21,6 % de l'activité globale du Groupe. C'est un niveau exceptionnel, du fait d'un contrat ponctuel avec un constructeur automobile (fort volume), dont la fin de vie annoncée, d'ici 2 ans, favorisera le retour à la situation souhaitée qu'aucun client du Groupe ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires. Il est cependant important de préciser que les premiers clients sont, pour la plupart d'entre eux, des groupes internationaux avec de nombreuses filiales qui se déclinent sur des marchés différenciés tant en termes juridique (filiales / divisions) qu'en termes de produits répondant à des segments ayant des activités indépendantes.

Les neuf clients suivants ont un poids variant de 7,4 % à 2,0 % du chiffre d'affaires consolidé. Cette situation n'a que peu évolué pendant l'année 2019.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Le Groupe est peu exposé au risque de crédit du fait de la nature des principales contreparties, de la solvabilité de ses principaux clients et de la grande dispersion de ses autres clients.

Le Groupe n'envisage aucune défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif sur ses actifs échus non provisionnés (cf. Note 9 « Clients et Autres créances » des notes annexes aux comptes consolidés).

Par ailleurs, le Groupe peut faire appel à des organismes d'assurance-crédit dans des cas particuliers.

Pour les zones géographiques présentant un risque particulier, les livraisons ne sont effectuées qu'au travers des outils reconnus, tels que le crédit documentaire.

Note 28.2 Les risques de liquidité

La Société procède à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Cette revue régulière permet d'anticiper toute tension et d'y apporter une réponse rapide le cas échéant.

Une étude détaillée des dettes financières, de la trésorerie, de l'endettement net et des dettes y compris intérêts est donnée à la Note 14 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés.

Au sein du Groupe, le risque de liquidité est concentré sur la maison mère ACTIA Group et sa filiale ACTIA Automotive, puisqu'elles représentent 70,3 % de l'endettement global. De plus, la diversification des sources de financement permet de limiter la dépendance vis-à-vis des prêteurs.

En 2019, le Groupe a augmenté son recours aux financements à court terme de 13 377 k€, répartis de la manière suivante :

- ❖ Dailly : 653 k€ (+ 4,1 %) ;
- ❖ Découvert : 17 623 k€ (+ 180,5 %) ;
- ❖ Crédit SPOT : <4 950 k€> (<50,1 %>).

Le financement du CIR a également augmenté de 789 k€, compensant la suppression du CICE (<738 k€>), du fait de l'évolution naturelle de ces sujets spécifiques, étant précisé que la mobilisation de 9 030 k€ du CIR a évolué en 2019 de la différence entre la mobilisation du CIR 2018 et le remboursement du CIR 2014 par l'Etat.

Il est à noter que les autorisations de lignes court terme sont stables et ne sont utilisées qu'à 44,5 % à la clôture de l'exercice.

Sur l'exercice 2019, l'endettement brut du Groupe a augmenté de + 34,9 M€, à 240,5 M€, dont 16,0 M€ liés à la première application d'IFRS 16 (cf. § Note 2.4 « Changement de méthode »).

Une étude détaillée des actifs et passifs financiers est donnée à la Note 13 « Actifs et passifs financiers » des notes annexes aux comptes consolidés. Elle est reprise dans les tableaux suivants, par échéance :

Au 31 décembre 2019 :

En k€	<31/12/20	>01/01/21 <31/12/24	>01/01/25	Total
Total des actifs financiers	200 405	11 808	1 276	213 489
Total des passifs financiers	<192 854>	<109 287>	<24 616>	<326 758>
Position nette avant gestion	7 550	<97 479>	<23 341>	<113 270>
Engagements hors bilan	<21 745>			<21 745>
Position nette après gestion	<14 194>	<97 479>	<23 341>	<135 015>

Au 31 décembre 2018 :

En k€	<31/12/19	>01/01/20 <31/12/23	>01/01/24	Total
Total des actifs financiers	207 106	13 190	1 197	221 492
Total des passifs financiers	<207 576>	<70 004>	<9 049>	<286 629>
Position nette avant gestion	<470>	<56 815>	<7 852>	<65 137>
Engagements hors bilan	<27 799>			<27 799>
Position nette après gestion	<28 269>	<56 815>	<7 852>	<92 936>

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Dans le Groupe, le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des passifs financiers est lié à son niveau de facturation et de recouvrement de ses créances, mais aucune difficulté n'est à signaler à ce niveau-là.

Les sociétés du Groupe gèrent de façon autonome leurs besoins de trésorerie. La maison mère n'intervient qu'en cas de difficulté. Cette trésorerie provient de l'activité, des concours bancaires pouvant être obtenus en local. Les investissements importants sont décidés au niveau de la Direction du Groupe (acquisitions, bâtiments, outils de production, projets significatifs de R&D) et sont généralement financés par des emprunts ou des crédits baux souscrits par l'entité concernée. ACTIA Automotive S.A., en tant que société tête de la division Automotive, peut être amenée à financer des investissements importants pour le compte de ses filiales (ex : investissement télématique avec sa filiale ACTIA Nordic, investissement industriel aux Etats-Unis avec sa filiale ACTIA Corp.).

Enfin, le Groupe, pouvant bénéficier d'excédents de trésorerie au niveau de certaines filiales, a organisé des conventions bilatérales de trésorerie qui s'enclenchent selon les besoins.

A ce jour, ACTIA Automotive S.A. a signé des conventions cadre avec ses filiales ACTIA Systems (Espagne), ACTIA I+Me (Allemagne), ACTIA Italia (Italie), et ACTIA PCs (France) afin de pouvoir utiliser, au mieux, les excédents de trésorerie disponibles au sein du Groupe. Au cours de l'année 2019, ACTIA Automotive S.A n'a pas utilisé de trésorerie en provenance de ses filiales.

De même, ACTIA Telecom a signé une convention bilatérale de trésorerie avec sa maison mère ACTIA Group S.A. pour un montant de 3,0 M€, qui n'est pas utilisée au 31 décembre 2019.

Il est rappelé que ces conventions ont pour vocation d'utiliser la trésorerie disponible au sein du Groupe afin de limiter l'utilisation des lignes de financement court terme et de réduire ainsi les frais financiers : il ne s'agit pas de transférer les financements bancaires sur les filiales.

Enfin, les besoins de financement du Groupe sont en lien avec sa stratégie d'entreprise industrielle, innovante. Aussi, chaque année des financements sont mis en œuvre pour accompagner les décisions d'investissements qui assurent la pérennité d'ACTIA dans le moyen et long terme. Aussi, historiquement près de 75 % des levées de financement à moyen terme concernent la R&D ou, ponctuellement, des croissances externes. Cette situation a été ponctuellement modifiée avec le plan d'investissements immobiliers 2017-2019. La politique de financement se décompose donc en trois éléments :

- Financement à long terme : les construction / réhabilitation / acquisition de bâtiments sont financées par la levée d'emprunts à long terme, selon les pratiques locales des pays concernés.
- Financement à moyen terme : des prêts bancaires financent des projets structurant de R&D (cf. § 5.6 « Investissements » de l'URD), d'une durée moyenne de 4 à 5 ans. Le reste du financement de la R&D est porté soit par les clients, soit par des aides (subventions, avances, CIR), soit par les fonds propres. Le renouvellement des matériels et des équipements nécessaires au maintien des exigences de qualité et de capacitaire des outils de production sont financés par des crédits baux (France) ou prêts moyen terme.
- Financement à court terme : les lignes de financement court terme servent à la gestion du BFR.

Il est précisé que les lignes court terme sont rarement notifiées.

Note 28.3 Les risques de marché

❖ Risque de taux

Les variations des taux d'intérêts représentent un risque pour le Groupe qui pourrait avoir un impact sur ses frais financiers.

L'analyse à laquelle le Groupe a procédé aboutit aux éléments chiffrés présentés dans le tableau ci-dessous :

En k€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers* (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instrument de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
< 1 an	200 405		135 458	57 396	64 947	<57 396>	13 250	<13 250>	51 697	<44 146>
De 1 à 5 ans	11 808		106 148	3 140	<94 340>	<3 140>			<94 340>	<3 140>
> 5 ans	1 276		21 739	2 877	<20 463>	<2 877>			<20 463>	<2 877>
Total	213 489	0	263 345	63 413	<49 857>	<63 413>	13 250	<13 250>	<63 107>	<50 163>

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

* Le détail des Actifs et Passifs financiers est donné au § Note 13 « Actifs et passifs financiers » des annexes aux comptes consolidés.

Au niveau du Groupe, un contrôle est effectué sur la répartition du risque global de taux afin d'avoir un coût raisonnable de la dette bancaire.

Profitant de la faiblesse des taux d'intérêts bancaires et constatant la mise en place d'un taux plancher à zéro lors de financement à taux variable, le Groupe a continué de privilégier la mise en place de financement à taux fixe en 2019. La répartition des dettes financières à taux fixe et taux variable est donnée à la Note 14 « Dettes financières »

En k€	Catégorie 1 Prix de marché	Catégorie 2 Avec paramètres observables	Catégorie 3 Avec paramètres non observables
Passifs non courants			
Dettes financières diverses	1 335		
Passifs courants			
Dettes financières à moins d'un an	973		
Instruments financiers			
Total	2 308	-	-

Dettes financières des notes annexes aux comptes consolidés.

En 2015, le Groupe a mis en place des outils de couverture à départ différé, qui ramènent aujourd'hui la part des dettes bancaires à taux variable à 20 %. Les caractéristiques des swap de taux souscrit par notre filiale ACTIA Automotive S.A. sont décrites à la Note 11.2 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés.

La sensibilité à une variation de +/- 1 % du taux de référence a été calculée sur une base après couverture. Les données chiffrées de cette analyse sont détaillées ci-dessous :

En k€	31/12/2019	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts	<502>	<502>
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêts	502	502

Il est important de signaler que de nombreux établissements bancaires imposent, depuis le passage des taux court terme en dessous de 0, un floor à 0 % qui ne permet pas au Groupe de bénéficier des taux négatifs des marchés financiers.

❖ Risque de change

L'implantation du Groupe à l'international l'expose à des risques de change, liés aux fluctuations des devises étrangères, tant pour les transactions effectuées que pour la conversion de ses actifs et de ses résultats.

Avec plus de 280 M€ d'achats, dont près de 130 M€ en dollars américains (hors achats de nos structures américaines qui bénéficient d'une couverture naturelle), une évolution de la parité EUR / USD impacte très rapidement la rentabilité du Groupe.

Pour les transactions réalisées en devises étrangères (ex : achats ou ventes en dollar américain (USD) ou en yen (JPY) par des entités de la zone Euro), les sociétés concernées gèrent de façon autonome leur risque de change et souscrivent si nécessaire des outils de couverture de change, lorsque les volumes en jeu le permettent.

ACTIA souscrit régulièrement des contrats de couverture de change dont les caractéristiques sont détaillées en Note 11.2 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés. Ces outils de couverture ont pour objectif de sécuriser le coût d'acquisition des dollars USD par rapport à un prix vendu à nos clients. En effet, ces prix sont définis au moment des appels d'offres et les clients n'autorisent pas d'évolution de ceux-ci en fonction des fluctuations EUR / USD ou du marché des composants. Il ne s'agit donc pas de spéculer par rapport aux marchés boursiers, mais d'assurer un niveau raisonnable de parité pour les semaines / mois à venir.

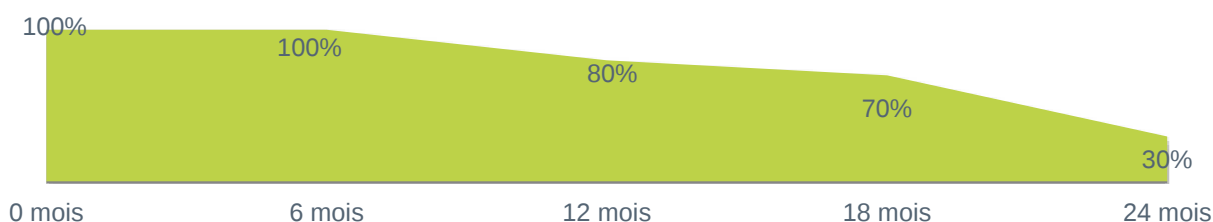
Une forte évolution de la parité EUR / USD, a des conséquences très différentes en fonction de la vision court ou moyen terme que l'on adopte pour le Groupe :

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

- A court terme, cela représente un risque majeur pour nos achats de composants qui sont pour environ la moitié effectués en dollars et qui sont essentiellement fabriqués en zone sous influence dollar américain. Les outils de couverture permettent de limiter l'impact de l'évolution de la parité, sécurisant les achats lors de forte baisse, mais ne permettant pas de bénéficier immédiatement des hausses, devant attendre la mise en œuvre de nouveaux outils suite à l'extinction des outils existants. Aussi, il est constaté que malgré de très fortes amplitudes, le Groupe a pu travailler à change quasi constant sur ces trois dernières années. Des actions sont cependant menées pour trouver les ajustements nécessaires sur les prix tant auprès des fournisseurs, qu'auprès des clients. Force est de constater, dans les deux cas, que, du fait de notre taille, peu de produits ont bénéficié d'un réajustement de prix en notre faveur, par le passé.
- A moyen terme, l'évolution de la parité peut impacter la compétitivité du Groupe dans les appels d'offres internationaux mais cela ne se traduira, dans l'activité, qu'avec 18 mois à 3 ans de retard, du fait du cycle de développement (R&D) et d'industrialisation.

Le Groupe a ainsi pu procéder à ses achats de dollars américains à une parité moyenne sur la période de 1,165 contre 1,178 en 2018, générant un gain de 4 115 k€ par rapport au marché comptant dont la parité moyenne est de 1,112, contre 1,181 en 2018.

A titre indicatif, les outils de couverture s'inscrivent dans une politique pouvant se traduire en termes de niveau de couverture du besoin d'achat de dollars (USD) par le graphe suivant :



Le Groupe a procédé à l'analyse du **risque de change** sur les créances clients et les dettes fournisseurs après couverture et les éléments chiffrés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En k€	Créances Clients Valeurs Brutes (a)	Dettes Fournisseurs (b)	Engagements hors bilan (c)	Position nette avant couverture (d)=(a)+(b)+(c)	Instruments financiers de couverture (e)	Position nette après couverture (f)=(d)+(e)
EUR	92 112	<59 256>	3 189	36 046		36 046
USD	34 770	<17 947>	18 507	35 330	12 036	47 366
Autres devises	16 760	<8 079>	49	8 730		8 730
Total	143 643	<85 282>	21 745	80 106	12 036	92 142

La majeure partie des transactions sont donc réalisées en euro. L'analyse de la sensibilité à une variation de +/- 1 % de taux de change a été réalisée sur le dollar américain, 2^{ème} devise la plus utilisée dans le Groupe, les neuf autres devises regroupées dans le tableau ci-dessus en rubrique « Autres devises » ne présentant pas de risque significatif, même si certaines devises connaissent de très fortes fluctuations, comme le réal brésilien.

La sensibilité à une variation de +/- 1 % du taux de change EUR/USD a été calculée sur une base après couverture. Les données chiffrées de cette analyse sont détaillées ci-dessous :

En k€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Position nette après couverture en USD	47 366	47 366	47 366	47 366
USD	0,89015	0,89906	0,89906	0,88125
Estimation du risque	+ 422	- 422	+ 422	- 422

Enfin, avec un impact faible en clôture de l'exercice 2019 (écart de + 7,0 k€, contre + 6,5 M€ en 2018), la valorisation des instruments de couverture imposée par la norme IAS 39 peut fluctuer significativement d'un exercice à l'autre. L'utilisation d'outils de type « accumulateur » qui sont gérés avec une capacité d'accumulation limitée par des levées anticipées régulières et avec un seuil de double accumulation bonifié par rapport à des achats à terme, ajoute un degré de risque dans le calcul de la valorisation, qui surenchérit le calcul. Il est rappelé que ces instruments ont

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

pour vocation de protéger les achats de devises au risque de devoir enregistrer des écritures techniques sans lien avec l'activité.

En ce qui concerne les actifs et les passifs hors zone euro, ils ne représentent qu'une faible part du Groupe (25,3 %) et ne sont généralement liés qu'à l'activité. Les biens mobiliers ou immobiliers s'amortissent ou sont déjà totalement amortis. Seuls les derniers investissements aux Etats-Unis, avec la nouvelle usine de production de cartes électroniques, sont accompagnés par une dette en devise, la construction des deux bâtiments en Tunisie étant financés en local, en euros. Une analyse a été faite concernant ces deux investissements long terme par rapport au risque devises, mais l'opportunité immobilière qu'ils représentaient par rapport au coût de location de biens pour de la production de cartes électroniques avec sa spécificité pondère considérablement le risque de change. Concernant les équipements lourds nécessaires à la production, les biens sont amortis rapidement et l'homogénéité des équipements sur nos différents sites permettrait la récupération et l'utilisation des biens sur n'importe quel autre site. De plus, la mise en œuvre d'un site industriel sur sol américain a également pour objectif de développer les ventes du Groupe en devises et ainsi de bénéficier d'une couverture naturelle sur une partie de ses activités.

Enfin, n'ayant pas opté pour une valorisation des actifs immobiliers, la valeur nette comptable est très en deçà de la valeur de marché et couvrirait un différentiel de change si nous étions amenés à vendre un bien.

Le risque de change lié aux filiales hors zone euro se limite essentiellement à la contribution aux résultats du Groupe. En effet, le Groupe facture, dans les pays où les risques sur les monnaies sont les plus sensibles, en euros pour tous les flux intragroupes et limite la durée du Crédit Client sur les pays à monnaie « fondante ».

Note 29. Evènements post-clôture

Dans le contexte de pandémie du Covid-19 et dans le respect des mesures prises par les différents gouvernements, ACTIA Group a mis en œuvre les dispositions les plus adaptées pour ses activités, et a dû suspendre la production de cartes électroniques pendant plusieurs jours.

ACTIA Group a mis en place des mesures de télétravail, chômage partiel et prises de congés afin de concilier autant que possible continuité des activités et productivité.

Afin de minimiser ses charges, le Groupe a activé les principales mesures de soutien aux entreprises mis en œuvre par le gouvernement français et à l'étranger.

D'un point de vue financier, le Groupe a demandé le report pour 6 mois des principales échéances bancaires de la dette souscrite par les entités établies en France et compte demander à ses partenaires un soutien suffisant pour compenser la baisse d'activité du fait de cette crise.

En 2020, compte tenu de l'ampleur de la perturbation liée au Covid-19, le Groupe anticipe une baisse du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2019. Le résultat opérationnel devrait également être impacté négativement, malgré la mise en place de mesures de réduction de coûts pour en atténuer les conséquences. Par ailleurs, le Groupe n'a pas identifié à ce stade d'incidence significative sur les valeurs des actifs et passifs existants au 31 décembre 2019.

8.1.7 Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes

En application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, le tableau ci-dessous recense le montant des honoraires Hors Taxes des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe. Il s'agit des honoraires rémunérant des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2019 dans les comptes de la Société ACTIA Group S.A. et de ses filiales dont les comptes de résultat de l'exercice et le bilan sont consolidés par intégration globale. A noter que le solde des honoraires de Commissariat aux Comptes relatif à la période est souvent facturé au cours du 1^{er} semestre de l'exercice suivant. C'est le cas pour le solde des honoraires de 2018 qui a été facturé début 2019.

Pour une meilleure lecture de l'information concernant la société mère et ses filiales, nous avons opté pour une présentation des montants convenus dans les lettres de mission.

Globalement, les honoraires de Commissariat aux Comptes sont stables d'une période à l'autre.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

En k€	KPMG				BM&A			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
Émetteur : ACTIA Group S.A.	74	88	15,4%	18,7%	50		71,2%	
Filiales intégrées globalement	376	347	77,6%	74,0%	15		21,6%	
Services autres que la certification des comptes :								
Émetteur : ACTIA Group S.A.	29	34	6,0%	7,2%	5		7,2%	
Filiales intégrées globalement	5	0	1,1%	0,0%	0		0,0%	
SOUS-TOTAL	485	469	100,0%	100,0%	70	0	100,0%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement :								
Juridique, fiscal, social	10	10	100,0%	100,0%				
Autres	0	0	0,0%	0,0%				
SOUS-TOTAL	10	10	100,0%	100,0%	0	0	0,0%	
TOTAL Groupe	495	479	100,0%	100,0%	70	0	100,0%	

Les honoraires des Commissaires aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la certification des états financiers statutaires de certaines filiales du Groupe, le respect des réglementations au plan local et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

Les services autres que la certification des comptes rendus par les Commissaires aux Comptes, ou un membre du réseau, concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de Commissariat aux Comptes rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales et environnementales, rédaction d'attestations particulières, diligences effectuées dans le cadre d'opérations d'acquisition ou de cession d'activités ou de sociétés destinées à entrer ou à sortir du périmètre de consolidation.

Les autres prestations de nature juridique, fiscale et sociale rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement concernent des prestations hors audit rendues par un membre du réseau de KPMG ou par BM&A aux filiales consolidées. Ces missions sont essentiellement des travaux d'assistance aux obligations fiscales sans lien avec la mission de Commissariat aux Comptes, réalisés à l'étranger.

8.1.8 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société ACTIA Group S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ACTIA Group S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Directoire le 30 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.4 de l'annexe des comptes consolidés concernant les impacts de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Immobilisation des frais de développement :

Risque identifié :

Au 31 décembre 2019, la valeur nette comptable des frais de développement immobilisés s'élève à 59.496 K€.

Les critères d'inscription à l'actif des frais de développement sont décrits dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'analyse du respect des différents critères d'immobilisation fait appel à de nombreux jugements et estimations et notamment l'appréciation de la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

Au regard du caractère significatif des frais de développement immobilisés et des éléments d'appréciation liés à l'analyse des différents critères d'immobilisation, nous avons considéré que l'immobilisation des frais de développement constituait un point clé de l'audit.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Notre réponse :

Nos travaux ont consisté notamment :

- ❖ à prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les coûts de développement respectant les critères d'immobilisation ;
- ❖ à tester l'efficacité des contrôles clés relatifs au respect des critères d'immobilisation et de suivi des dépenses attribuables aux différentes immobilisations incorporelles au cours de leur phase de développement ;
- ❖ à apprécier par sondages le respect des différents critères d'immobilisation des frais de développement ;
- ❖ à apprécier la qualité des processus d'établissement des prévisions dans le cadre de l'analyse des avantages économiques futurs probables générés par les projets immobilisés par des analyses critiques des écarts constatés entre les prévisions de chiffre d'affaires et de rentabilité des années antérieures et les réalisations subséquentes.

Evaluation des goodwill d'Actia Corp et d'Actia Telecom :

Risque identifié :

Au 31 décembre 2019, la valeur nette comptable des goodwill s'élève à 24.148 K€, dont 18.916 K€ au titre des goodwill d'ACTIA Corp et d'ACTIA Telecom.

Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuellement à la date de clôture ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur. Les principaux indices de pertes de valeur retenus par le Groupe sont décrits dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les goodwill sont affectés à une ou plusieurs Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.). Le test de dépréciation a pour but de comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'U.G.T. à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, déterminée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

L'évaluation de la valeur recouvrable fait appel à de nombreux jugements et estimations de la part de la direction générale et notamment l'appréciation raisonnable des flux de trésorerie opérationnels retenus dans les budgets et plans d'affaires à moyen terme, les taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus dans le calcul des valeurs recouvrables.

Au regard du caractère significatif de ces actifs incorporels et des éléments d'appréciation inhérents à la détermination de la valeur recouvrable des U.G.T. rattachées à ACTIA Corp et ACTIA Telecom, nous avons considéré que l'évaluation de ces goodwill constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse :

Nos travaux ont consisté notamment :

- ❖ à apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités des U.G.T. concernées établies par leurs directions opérationnelles avec les données et hypothèses issues des plans d'affaires établis sous le contrôle des directions générales par activité ;
- ❖ à apprécier la qualité des processus prévisionnels par des analyses critiques des écarts constatés entre les prévisions d'exploitation et d'investissements des années antérieures et les réalisations subséquentes ;
- ❖ à apprécier la pertinence des taux d'actualisation et des taux de croissance retenus ;
- ❖ à examiner les analyses de sensibilité des valeurs à la variation des hypothèses de flux prévisionnels et des taux d'actualisation ;
- ❖ à apprécier la cohérence des éléments composant la valeur comptable des U.G.T. avec la manière dont les prévisions de flux de trésorerie ont été établies.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 30 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société ACTIA Group S.A. par l'Assemblée Générale du 26 mai 2000 pour le cabinet KPMG S.A. et du 28 mai 2019 pour le cabinet BM&A

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la 20^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans sa 1^{ère} année de sa mission.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ❖ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de Commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes

Labège, le 24 avril 2020

Paris, le 24 avril 2020

KPMG Audit

BM&A

Philippe Saint-Pierre
Associé

Mathieu Leruste
Associé

Eric Seyvos
Associé

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

8.2 Comptes sociaux

8.2.1 Bilan social

Bilan actif (en €)	31/12/2019			31/12/2018
	Montant Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	61 654	61 593	62	49
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	68 725	49 930	18 794	22 837
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	55 806 237	257 324	55 548 913	55 488 913
Créances rattachées à participations	18 311 517	805 000	17 506 517	9 651 559
Autres titres immobilisés				
Prêts	778	113	665	665
Autres immobilisations financières	4 635		4 635	4 635
ACTIF IMMOBILISE	74 253 547	1 173 961	73 079 586	65 168 658
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 226 277	23 819	1 202 458	855 269
Autres créances	397 043		397 043	180 910
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	260 421	147 732	112 689	109 163
dont actions propres : 162 076				
Disponibilités	3 063 361		3 063 361	9 023 670
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	88 125		88 125	91 543
ACTIF CIRCULANT	5 035 227	171 551	4 863 676	10 260 555
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actifs				
BILAN ACTIF	79 288 774	1 345 512	77 943 262	75 429 212

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Bilan passif (en €)	31/12/2019	31/12/2018
Capital social et individuel (dont versé : 15 074 956)	15 074 956	15 074 956
Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 560 647	17 560 647
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence : 0)		
Réserve légale	1 507 496	1 507 496
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours : 0)	189 173	189 173
Autres réserves		
Report à nouveau	11 351 441	11 140 926
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 737 515	2 219 272
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	48 421 228	47 692 470
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	20 000 000	20 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 806 213	7 197 733
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. Participatifs : 0)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	428 216	320 643
Dettes fiscales et sociales	242 424	189 747
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	45 181	28 620
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	29 522 034	27 736 742
Ecart de conversion passifs		
BILAN PASSIF	77 943 262	75 429 212

8.2.2 Compte de résultat social

Compte de résultat (en €)	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	2 301 500	1 712 968
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 301 500	1 712 968
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	978 501	860 008
Autres produits		
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 280 001	2 572 976
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variations de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)		
Variation de stock (matière premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	2 652 800	2 206 512
Impôts, taxes et versements assimilés	29 790	25 999
Salaires et traitements	891 360	953 523
Charges sociales	393 098	375 186
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 167	5 490
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		23 464
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	342	200
CHARGES D'EXPLOITATION	3 971 556	3 590 374
RESULTAT D'EXPLOITATION	<691 555>	<1 017 398>
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	3 441 295	4 396 358
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	667 555	529 928
Autres intérêts et produits assimilés	31 641	17 507
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 552	322
Différences positives de change		848
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	11 895	18 148
PRODUITS FINANCIERS	4 153 938	4 963 111
Dotations financières aux amortissements et provisions	5 161	805 368
Intérêts et charges assimilées	681 898	796 651
Différences négatives de change	848	384
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 760	85 935
CHARGES FINANCIERES	697 668	1 688 338
RESULTAT FINANCIER	3 456 270	3 274 773
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 764 715	2 257 375

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Compte de résultat (en €)	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	192	14
Produits exceptionnels sur opérations en capital	47	13 986
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	238	14 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12	80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	36	11 302
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	47	11 382
RESULTAT EXCEPTIONNEL	191	2 618
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	27 391	40 722
TOTAL DES PRODUITS	7 434 178	7 550 087
TOTAL DES CHARGES	4 696 663	5 330 815
BENEFICE OU PERTE	2 737 515	2 219 272

8.2.3 Notes annexes

Note 1. Faits majeurs de l'exercice

La Société ACTIA Group S.A. a rempli son rôle de Holding de Groupe en 2019.

La Société ACTIA Group S.A. a racheté au cours du 2^{ème} trimestre 2019 pour un montant de 60 000 € des parts sociales à un minoritaire dans la société SCI Les Côteaux de Pouvoirville. Désormais, cette filiale est détenue à hauteur de 30,00 % par ACTIA Group S.A..

Note 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été arrêtés, conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, par le Directoire du 30 mars 2020 et soumis au Conseil de Surveillance du même jour.

Note 2.1 Immobilisations incorporelles

Les droits et concessions sont amortis en linéaire sur un ou deux ans.

Note 2.2 Immobilisations corporelles

Les actifs immobilisés sont décomposés et amortis sur leur propre durée d'utilité si celle-ci est différente de l'immobilisation principale.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif à leur coût d'acquisition. Les éléments du coût comprennent :

- ❖ Le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non remboursables, déduction faite des rabais, remises, ristournes accordés ;
- ❖ Les coûts directs liés au transfert et à la mise en état d'exploitation de l'actif ;
- ❖ Le cas échéant, l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Lorsque des parties significatives d'immobilisations corporelles peuvent être déterminées et que ces composants ont des durées d'utilité et des modes d'amortissement différents, les amortissements sont comptabilisés par composant. A ce jour, aucune immobilisation ne fait l'objet d'un traitement par composant, faute d'immobilisation significative.

Le montant amortissable est systématiquement réparti sur la durée d'utilité de l'actif. Les amortissements sont calculés linéairement et les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

- ❖ Installations techniques, matériels et outillages : sur 6 à 10 ans ;
- ❖ Autres immobilisations corporelles : sur 3 à 10 ans.

Note 2.3 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la valeur comptable d'une participation est inférieure à la quote-part de capitaux propres de celle-ci, détenue par ACTIA Group, une dépréciation est constatée, sauf si :

- ❖ une juste valeur transactionnelle actée permet de justifier la valeur,
- ❖ ou lorsque les perspectives de redressement de la rentabilité sont fortement probables et peuvent être démontrées, la valeur d'utilité de la participation étant dès lors estimée par une démarche d'évaluation financière.

La valeur actuelle des participations est ainsi appréciée par la mise en œuvre principalement de la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés, fondée sur des hypothèses d'activité et de flux libres de trésorerie prévisionnels raisonnablement estimés par la Direction Générale, qui sont les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Les taux d'actualisation et de croissance utilisés sont rationalisés à partir de données de marché.

Afin d'apprécier les marges d'estimation des valeurs de fonds propres ainsi déterminées, des analyses de sensibilité de ces valeurs à la variation d'hypothèses relatives aux flux futurs estimés et au taux d'actualisation sont simulées.

Note 2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de l'antériorité des créances et des risques de non-recouvrement.

Note 2.5 Engagements de retraite

Les engagements de retraite ont été calculés conformément à la recommandation CNC n°2013-02, sur la base d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan.

Les principales hypothèses retenues à la date de la clôture sont :

- ❖ taux d'actualisation : 0,77 % (1,57 % en 2018),
- ❖ taux d'évolution des salaires : 2,25 %,
- ❖ âge de la retraite : 67 ans,
- ❖ taux de turn-over faible :

Age du salarié	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans	65 ans
Taux de Turn-over (cadres et non cadres)	5,80%	2,77%	2,04%	0,10%	0,05%	0,00%

- ❖ table de mortalité : INSEE 2013 :

Age du salarié	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans	65 ans
Table de Mortalité Hommes	99 274	98 549	97 489	94 963	88 615	83 631
Table de Mortalité Femmes	99 469	99 222	98 745	97 436	94 414	92 075

Dans les engagements hors bilan, les engagements de retraite représentent un montant de 224 520 €.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 3. Compléments d'informations relatifs au bilan et compte de résultat

Les comptes sont établis au 31 décembre 2019 pour une période de douze mois.

Note 3.1 Immobilisations incorporelles

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

En €	31/12/2018	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	31/12/2019
Frais d'établissement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	62 560	137	1 043	61 654
Total	62 560	137	1 043	61 654

Et les amortissements :

En €	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Frais d'établissement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	62 511	124	1 043	61 593
Total	62 511	124	1 043	61 593

Note 3.2 Immobilisations corporelles

Les valeurs brutes des immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

En €	31/12/2018	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	31/12/2019
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Installations tech., matériel, outil.	0			0
Autres	68 725			68 725
Immobilisations corporelles en cours	0			0
Total	68 725	0	0	68 725

Et les amortissements :

En €	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Installations tech., matériel, outil.	0			0
Autres	45 888	4 042		49 930
Total	45 888	4 042	0	49 930

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 3.3 Immobilisations financières

Elles ont évolué de la manière suivante :

En €	Montants des titres au Bilan				Détention au 31/12/19 (en %)	Capitaux propres avant affectation de l'exercice au 31/12/19	Chiffre d'affaires HT de l'exercice 2019	Résultats nets au 31/12/19
	31/12/2018		31/12/2019					
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette				
TITRES DE PARTICIPATIONS								
Filiales et participations > 10 %								
ACTIA Telecom	25 772 641	25 772 641	25 772 641	25 772 641	100,00%	37 706 876	59 343 158	3 056 283
ACTIA Automotive	24 894 195	24 894 195	24 894 195	24 894 195	99,98%	52 499 130	304 500 013	1 451 136
ACTIA Telematics Services	3 698 578	3 698 578	3 698 578	3 698 578	99,00%	1 445 524	2 853 883	139 858
ACTIA PCs	610 902	610 902	610 902	610 902	12,19%	3 586 429	4 032 871	<319 519>
SCI Oratoire	199 098	199 098	199 098	199 098	86,00%	925 258	862 833	168 887
ACTIA Engineering Services (*)	151 680	151 680	151 680	151 680	53,33%	1 558 992	11 938 100	148 630
SCI Pouvoirville	41 161	41 161	101 161	101 161	30,00%	1 206 738	942 047	152 093
ACTIA Africa (*)	100 000	100 000	100 000	100 000	99,77%	61 694	100 715	<42 509>
Coovia	200 010	0	200 010	0	19,98%	<858 192>	0	0
MORS INC	0	0	0	0	100,00%	N.C.	N.C.	N.C.
CYT	33 494	0	33 494	0	15,00%	N.C.	N.C.	N.C.
Filiales et participations < 10 %								
CIP-ACTIA (*)	10 138	10 138	10 138	10 138	0,20%	3 648 959	12 369 775	313 202
SCI Sodimob	7 030	7 030	7 030	7 030	2,00%	219 134	105 466	72 368
Hors-Groupe								
MPC	3 489	3 489	3 489	3 489	0,02%	N.C.	N.C.	N.C.
Continentale	47	0	47	0	N.S.	N.C.	N.C.	N.C.
STEM	22 812	0	22 812	0	N.S.	N.C.	N.C.	N.C.
CGC	960	0	960	0	N.S.	N.C.	N.C.	N.C.
Total	55 746 237	55 488 913	55 806 237	55 548 913				
AUTRES TITRES IMMOBILISES								
1% Construction	0	0	0	0				
Total	0	0	0	0				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Prêt	778	665	778	665				
Créances diverses	4 635	4 635	4 635	4 635				
Total	5 413	5 300	5 413	5 300				

N.S. : Non significatif - N.C. : Non communiqué

(*) Filiales étrangères dont la devise locale n'est pas l'euro et les données bilanciellles sont converties au taux de clôture et les données résultat au taux moyen

Note 3.4 Stocks

Néant.

Note 3.5 Avances et acomptes versés sur commandes

Néant.

Note 3.6 Créances et comptes rattachés, autres créances

En €	Valeurs brutes	Valeurs nettes	Échéances < 1 an	Échéances > 1 an
Créances rattachées à des participations	18 311 517	17 506 517	2 705 956	14 800 561
Clients, comptes rattachés	1 226 277	1 202 458	761 067	441 391
Comptes courants rattachés à des participations				
Autres créances (y compris charges constatées d'avance)	485 168	485 168	485 168	
Total	20 022 962	19 194 144	3 952 191	15 241 952

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 3.7 Actions propres

ACTIA Group détient **1 399 actions propres** comptabilisées pour une valeur brute de 153 043 €. Ces actions étaient détenues par MORS S.A. au moment de la fusion en 2000.

Depuis la fusion avec MORS S.A., le Groupe a procédé à différents programmes de rachat d'actions propres.

Le dernier programme de rachat d'actions propres a été autorisé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 pour une période de 18 mois. Nous rappelons que ce programme est conforme aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce. Les objectifs, le montant maximum alloué au programme de rachat d'actions, le nombre maximal et les caractéristiques des titres ainsi que le prix maximum d'achat sont décrits au paragraphe 5.12.9 « Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions » du Document d'Enregistrement Universel.

Au 31 décembre 2019, ACTIA Group S.A. détient 3 328 actions propres.

Une provision sur ces actions propres est calculée en fonction du cours de clôture, soit 4,31 € au 31 décembre 2019, et représente un montant de 147 013 €.

Le tableau ci-dessous détaille le poste Actions Propres au 31 décembre 2019 :

Origine de la détention	Nombre d'actions	Valeur Brute	Provision	Valeur Nette
Fusion avec MORS S.A. en 2000	1 399	153 043 €	147 013 €	6 030 €
Programmes de rachat d'actions propres	1 929	9 033 €	719 €	8 314 €
Total	3 328	162 076 €	147 732 €	14 344 €

De plus, au 31 décembre 2019, dans le cadre du **contrat de liquidité**, ACTIA Group détient **11 430 actions propres** et 47 717,17 € de liquidité. Tous les titres sont utilisés afin d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement (P.S.I.), la Société de Bourse Portzamparc, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF.

Note 3.8 Capitaux Propres

Au 31 décembre 2019, il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'actions émis par la Société et le Capital Social s'élève donc à 15 074 955,75 €. Il est constitué de 20 099 941 actions dont la valeur nominale unitaire est de 0,75 €. La prime d'émission s'élève à 14 693 643,96 €.

La situation nette a par conséquent évolué comme suit pendant l'exercice :

En €	Solde au 31/12/2018 avant affectation	Affectation du résultat 2018			Augmentation de capital social	Solde au 31/12/2019 avant affectation proposée
		Réserves RAN	Dividendes			
			Versés aux actionnaires	Sur actions propres		
Capital	15 074 956					15 074 956
Prime d'émission	14 693 644					14 693 644
Prime de fusion	2 867 003					2 867 003
Réserves légales	1 507 496					1 507 496
Réserves indisponibles	189 173					189 173
Report à nouveau	11 140 926	209 277		1 237		11 351 441
Résultat exercice 2018	2 219 272	<209 277>	<2 008 757>	<1 237>		<0>
Résultat exercice 2019	0					2 737 515
Total	47 692 470	0	<2 008 757>	0	0	48 421 228

Au 31 décembre 2019, le montant des réserves indisponibles affectées à la couverture des actions propres s'élève à 15 063 €.

Note 3.9 Provisions pour charges

Néant.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 3.10 Dettes

Les dettes par nature et par échéance se répartissent de la façon suivante à la clôture de l'exercice :

En €	31/12/2019			Total
	<31/12/20	>01/01/21 <31/12/24	>01/01/25	
Autres emprunts obligataires		15 000 000	5 000 000	20 000 000
Emprunts & dettes établis. Crédit	3 071 452	4 888 360	846 402	8 806 213
<i>Dont Emprunts MLT</i>	1 960 372	4 888 360	846 402	7 695 134
<i>Billet trésor. et concours bancaires CT</i>	998 950			998 950
<i>Intérêts courus sur dettes financières</i>	112 130			112 130
Emprunts & dettes financières diverses				0
Av. et acomptes reçus sur commandes				0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	428 216			428 216
Dettes fiscales & sociales	242 424			242 424
Autres dettes (y compris produits constatés d'avance)	45 181			45 181
Total	3 787 273	19 888 360	5 846 402	29 522 034

Certains emprunts à moyen et long terme sont soumis au respect de covenants. Ces covenants s'appliquent à des prêts pour un montant de 23 538 468 €, soit 85,0 % de l'endettement à moyen et long terme. Ils doivent être contrôlés annuellement, à chaque fin de période, sur la base des comptes consolidés du Groupe ACTIA.

Au 31 décembre 2019, le détail des emprunts à moyen et long terme et des covenants est le suivant :

Montant initial en €	Date de souscription	Durée	Capital restant dû au 31/12/2019	Covenant			
				Ratios à fin 2019 (calculés sur la base des comptes consolidés)	Respect ⁽¹⁾		Reclassement en Dette Courante ⁽²⁾
					A fin 2018	A fin 2019	
2 000 000	2015	5 ans	240 607	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,60	NR	R	240 607
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	R	R	0
				Dettes Nettes / EBITDA < 5,75	NR	R	
2 000 000	2016	5 ans	738 679	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,60	NR	R	738 679
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	R	R	0
				Dettes Nettes / EBITDA < 5,75	NR	R	
3 500 000	2016	7 ans	2 022 429	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,70	NR	R	2 022 429
				Dettes Nettes / EBITDA < 5,50	NR	R	0
1 000 000	2017	5 ans	536 754	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,60	NR	R	536 754
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	R	R	0
				Dettes Nettes / EBITDA < 5,75	NR	R	
15 000 000	2017	7 ans	15 000 000	Dettes Nettes / EBITDA < 5,5	NR	R	15 000 000
5 000 000	2017	9 ans	5 000 000	Dettes Nettes / EBITDA < 5,5	NR	R	5 000 000
4 000 000	2018	7 ans	610 902	-			
1 000 000	2018	5 ans	753 503	-			
3 000 000	2019	7 ans	2 792 260	-			
Total			27 695 134				23 538 468

(1) R = Respecté - NR = Non Respecté

(2) Part long terme de la dette reclassée en "Dettes financières à moins d'un an"

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

En 2019, l'évolution de l'activité du Groupe a eu de forts impacts sur les ratios « Dettes Nettes / Fonds Propres » et « Dettes Nettes / EBITDA », basé sur les comptes consolidés, notamment du fait :

- ❖ Concernant la croissance de la rentabilité du Groupe impactant l'EBITDA :
 - D'un mix produit légèrement plus favorable malgré la forte progression d'un contrat automobile (+ 12,4 %) à faible marge et grâce à la montée progressive des nouveaux programmes, mieux margés,
 - D'un marché des composants moins tendu et retrouvant la capacité de négocier des baisses de prix sur des produits ; cependant le maintien d'une gestion sous allocation impacte encore la productivité usine et augmente les stocks (impact BFR) ;
 - D'un travail mené afin de réduire certaines dépenses, comme la sous-traitance R&D qui avait permis de palier aux difficultés de recrutement, le Groupe ayant réussi à embaucher les postes clés pour son activité ;
 - D'un impact IFRS 16 de + 4 601 k€ ;
- ❖ Concernant la forte augmentation des dettes :
 - De la mise en place des financements immobiliers liés à des projets lancés en 2017 et se poursuivant jusqu'en 2020, dont 8,9 M€ débloqués sur l'année 2019,
 - De la forte progression du besoin en fonds de roulement venant d'une hausse des stocks de 25,1 M€ (croissance de l'activité + augmentation des délais de livraison + ralentissement du marché Trucks en fin d'année).
 - D'un impact IFRS 16 de + 15 960 k€.

Associés à une redéfinition des covenants réalisée en 2019, ces éléments ont conduit au respect de tous les covenants au 31 décembre 2019, contre le non-respect de covenants sur sept emprunts au 31 décembre 2018.

Note 3.11 Chiffre d'affaires

Du fait de la nature de son activité de holding, le chiffre d'affaires réalisé par ACTIA Group S.A. correspond à de la refacturation de charges à ses entreprises liées.

Note 3.12 Transfert de charges d'exploitation

Dans les produits d'exploitation, les transferts de charges concernent la refacturation de frais engagés par ACTIA Group S.A. pour le compte de ses filiales :

❖ Licences :	537 936 €
❖ Assurances (y compris courtage) :	432 017 €

Note 3.13 Résultat financier

Dans les **produits financiers**, les éléments les plus significatifs sont :

❖ Les dividendes reçus des filiales :	3 200 411 €
❖ Les intérêts sur comptes courants des filiales :	240 884 €
❖ Les revenus des engagements hors bilan en faveur des filiales :	667 485 €

Les **charges financières** sont principalement constituées :

❖ Des intérêts et charges assimilées liées aux dettes financières auprès des établissements de crédit :	672 110 €
❖ Des intérêts sur comptes courants bancaires créditeurs :	8 738 €
❖ Des intérêts sur billets de trésorerie :	1 050 €

Note 3.14 Résultat Exceptionnel

Aucun résultat exceptionnel significatif n'est à signaler au titre de la période 2019.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 3.15 Résultat par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2019 est calculé sur la base d'un résultat social de 2 737 515 € divisé par le nombre d'actions en circulation (hors actions propres). Le détail du calcul est fourni dans le tableau ci-dessous :

En €	31/12/2019	31/12/2018
Résultat social	2 737 515	2 219 272
Actions émises au 1 ^{er} janvier	20 099 941	20 099 941
Actions nouvelles émises	0	0
Actions propres	<3 328>	<3 328>
Résultat par action	0,14	0,11

Note 3.16 Engagements financiers et sûretés réelles donnés

Les garanties délivrées par ACTIA Group S.A. pour le compte de ses filiales en faveur des tiers non banquiers s'élèvent à 218 782 523 € et correspondent à des garanties clients. Deux garanties clients de 217 000 000 € sont couvertes par une assurance prise directement par la filiale concernée. Les sûretés délivrées par ACTIA Group S.A. pour le compte de ses filiales en faveur des banques s'élèvent à 63 870 634 € au 31 décembre 2019, contre 62 465 027 € au 31 décembre 2018.

ACTIA Group S.A. a donné en garantie de prêts bancaires 344 262 titres de sa filiale ACTIA Telecom.

Note 4. Autres informations

Note 4.1 Charges à payer

Les charges à payer correspondent aux honoraires de Commissariat aux Comptes pour 43 000 €.

Note 4.2 Dividendes

L'affectation du résultat 2019 est détaillée au § 5.11.2 « Affectation du résultat » du Document d'Enregistrement Universel. Il sera proposé une distribution de dividendes de 0,15 € par action, lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2020.

Note 4.3 Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2019, la situation fiscale latente est composée de déficits restant à reporter pour 8 768 720 €.

Note 4.4 Effectifs en fin d'année

	2019	2018
Cadres et agents de maîtrise	10	8
Employés	1	1
Stagiaires		
Ouvriers		
Total	11	9

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 4.5 Opérations avec les entreprises liées

Montants concernant les entreprises au 31/12/2019	Société Mère	Filiales	Autres entreprises liées
Bilan ACTIF			
Créances rattachées à des participations		18 311 517	
Provisions sur créances rattachées à des participations		<805 000>	
Créances clients et comptes rattachés	14 666	1 187 793	
Autres créances		331 352	
Bilan PASSIF			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 050	164 094	
Compte de résultat			
Charges d'exploitation	64 794	335 813	
Charges financières		5 000	
Charges exceptionnelles			
Produits d'exploitation	50 425	3 229 179	
Produits financiers		4 108 780	
Produits exceptionnels			

Les charges d'exploitation avec la société mère correspondent aux facturations de services.

Note 4.6 Risques et politique de couverture

❖ Risque de taux :

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre taux fixe et taux variable des dettes financières d'ACTIA Group S.A. au 31 décembre 2019 :

En €	2019			2018		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunts obligataires	20 000 000		20 000 000	20 000 000		20 000 000
Emprunt moyen et long terme	7 695 134		7 695 134	6 603 959	387 736	6 991 696
Billets / Concours bancaires CT		998 950	998 950			0
Total en valeur	27 695 134	998 950	28 694 084	26 603 959	387 736	26 991 696
Total en %	97%	3%	100%	99%	1%	100%

La sensibilité à une hausse de 1 % du taux de référence (Euribor 3 Mois) a été calculée sur une base avant couverture. Au 31 décembre 2019, elle s'élève à 10 k€ et n'est impactée que par les financements court terme (4 k€ au 31 décembre 2018).

❖ Risque sur actions :

Au 31 décembre 2019, ACTIA Group S.A. possède 3 328 actions propres. La sensibilité à une baisse de 1 € du cours de bourse s'élève donc à 3 k€.

❖ Risque de change :

A ce jour, aucune opération en devise étrangère n'est en cours, la refacturation aux filiales s'effectue en euro.

Note 4.7 Rémunération aux membres de l'organe de direction

Aucun membre du Conseil de Surveillance d'ACTIA Group S.A. n'est rémunéré par celle-ci, seul le Président du Directoire est rémunéré au titre de son mandat. Pour plus d'informations voir § 7.4 « Rémunérations des mandataires ».

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 4.8 Evénements post clôture

Dans le contexte de pandémie du Covid-19 et dans le respect des mesures prises par les différents gouvernements, ACTIA Group a mis en œuvre les dispositions les plus adaptées pour ses activités, et a dû suspendre la production de cartes électroniques pendant plusieurs jours.

ACTIA Group a mis en place des mesures de télétravail, chômage partiel et prises de congés afin de concilier autant que possible continuité des activités et productivité.

Afin de minimiser ses charges, le Groupe a activé les principales mesures de soutien aux entreprises mis en œuvre par le gouvernement français et à l'étranger.

D'un point de vue financier, le Groupe a demandé le report pour 6 mois des principales échéances bancaires de la dette souscrite par les entités établies en France et compte demander à ses partenaires un soutien suffisant pour compenser la baisse d'activité du fait de cette crise. Par ailleurs, le Groupe n'a pas identifié à ce stade d'incidence significative sur les valeur des actifs et passifs existants au 31 décembre 2019.

Note 4.9 Société consolidante

S.A. **LP2C** au capital de € 6 751 560

Siège Social : 5 rue Jorge Semprun – 31432 TOULOUSE

R.C.S. : Toulouse B 384 043 352

8.2.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société ACTIA Group S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACTIA Group S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 30 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié :

Les titres de participation, figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 55.548.913 euros. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, ou à leur valeur d'apport. Une dépréciation est constatée lorsque la quote-part de capitaux propres de la participation est inférieure à sa valeur comptable dans les comptes de votre société, sauf si une juste valeur nette transactionnelle ou une valeur d'utilité supérieure à cette valeur comptable peuvent être justifiées.

Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la Direction Générale principalement sur la base de la méthode des flux futurs actualisés. Des analyses de sensibilité de la valeur à la variation des hypothèses de flux prévisionnels et des taux d'actualisation sont menées pour mesurer les marges d'appréciation.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction Générale pour déterminer les perspectives d'activité et de rentabilité futures.

Du fait du caractère significatif de ces actifs et des éléments d'appréciation inhérents à toute démarche prévisionnelle, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse :

Lorsque les capitaux propres des participations constituent le seul critère d'appréciation de leur valeur actuelle, nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité et que les éventuelles réévaluations extra comptables proposées par la Direction Générale sont fondées sur une documentation probante.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos diligences ont consisté principalement à vérifier que l'estimation par la Direction Générale de ces valeurs est justifiée par l'emploi de méthodes d'évaluation et de modalités calculatoires appropriées.

C'est ainsi que nos travaux, menés par ligne de participation, ont consisté :

- ❖ à apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles avec les données et hypothèses issues des plans d'affaires établis sous le contrôle des directions générales des activités concernées ;
- ❖ à apprécier la qualité des processus prévisionnels par des analyses critiques des écarts constatés entre les prévisions d'exploitation et d'investissements des années antérieures et les réalisations subséquentes ;
- ❖ à vérifier la pertinence des taux d'actualisation et des taux de croissance retenus appliqués aux flux prévisionnels pour estimer les valeurs actuelles nettes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 30 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de Commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Les cabinets KPMG S.A. et BM&A ont été nommés Commissaires aux Comptes de la société ACTIA Group S.A. par ses Assemblées Générales, tenues respectivement le 26 mai 2000 et le 28 mai 2019.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la 20^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de Commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes

Labège, le 24 avril 2020

Paris, le 24 avril 2020

KPMG S.A.

BM&A

Philippe Saint-Pierre
Associé

Mathieu Leruste
Associé

Eric Seyvos
Associé

8.3 Informations financières diverses

8.3.1 Politique de distribution des dividendes

Exercice	Dividende par action en €	Dividende global distribué en €
2016	0,15	3 014 991,15
2017	0,12	2 411 992,92
2018	0,10	2 009 994,10

En 2020, ACTIA Group propose à ses actionnaires une distribution de dividendes de 15 cents par action en ligne avec ses résultats consolidés et conforme à sa politique sur les Capitaux Propres, décrite au § Note 15: « Capitaux Propres » des notes annexes aux comptes consolidés. Cette politique a marqué une pause sur les exercices 2009 à 2011 en raison de la conjoncture économique ; elle a été reprise dès que les résultats ont rattrapé le niveau initialement budgété de fonds propres.

Dans un contexte de crise sanitaire mondiale due au Covid-19, le Conseil de Surveillance a accepté, lors de sa réunion du 30 mars 2020, le principe de la mise en distribution d'un dividende et conféré au Directoire tous pouvoirs à l'effet d'en fixer le montant dans le respect d'une fourchette définie. Après réflexion, le Directoire a décidé de maintenir la proposition de dividende à l'Assemblée Générale des actionnaires, dans le respect de la règle de calcul établie qui prend en compte l'évolution de l'EBIDTA.

Pour les actionnaires familiaux, le dividende est un outil donnant les moyens de venir renforcer les capitaux propres des structures du Groupe lorsqu'elles en ont besoin.

De plus, LP2C, actionnaire majoritaire du Groupe ACTIA consolide les données financières et est considéré comme un Groupe englobant les actifs d'ACTIA Group. LP2C procède à d'autres actions ne rentrant pas dans le domaine d'activités d'ACTIA et accompagne en particuliers, depuis 2016, une PME Française qui œuvre dans le domaine de l'environnement, plus précisément dans le domaine du recyclage, en lui permettant de développer un procédé tout à fait innovant dans le traitement des pneumatiques usagés afin de reconstituer du noir de carbone et structurer un véritable recyclage de la matière. Les dividendes ont notamment pour objectif de permettre de mener à bien ce projet ambitieux, en poursuivant cet accompagnement et en respectant les engagements d'endettement pris au démarrage de cet investissement. Cette stratégie s'inscrit à la fois dans la volonté de déployer une industrie innovante, répondant aux enjeux de développement durable et de promouvoir l'emploi en France.

Il est également précisé que la politique de distribution de dividendes s'étend à l'ensemble des sociétés bénéficiaires du Groupe auxquelles est appliqué un pourcentage de distribution tenant compte des besoins en investissements autorisés des filiales et des contraintes légales.

8.3.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est confronté à un certain nombre de contentieux ou litiges (prud'hommes, clients, fournisseurs, ...). Ces litiges sont provisionnés conformément aux principes comptables en vigueur.

Pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, il n'y a aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur aurait connaissance, qui serait en suspens ou dont il serait menacé) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et / ou du Groupe.

Concernant les litiges en cours à la clôture de l'exercice 2019, ils font l'objet de provision au cas par cas, selon le degré de risque ou de durée de la procédure (cf. détail donné dans les notes annexes aux comptes consolidés § Note 17 « Provisions »). Cependant, aucun de ces litiges ne représente un risque significatif pour le Groupe.

8.3.3 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Indépendamment des impacts de la crise sanitaire due au Covid-19, aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture du 31 décembre 2019 concernant la situation financière ou commerciale du Groupe.

Du fait de la crise sanitaire, le Groupe a demandé le report pour 6 mois des principales échéances bancaires de la dette souscrite par les entités établies en France et compte demander à ses partenaires un soutien suffisant pour compenser la baisse d'activité du fait de cette crise, ce qui ne manquera pas d'impacter la structure de la dette à fin 2020. Par ailleurs, le Groupe n'a pas identifié à ce stade d'incidence significative sur les valeurs des actifs et passifs existants au 31 décembre 2019.

Sur le plan commercial, nous nous attendons à voir certains programmes de R&D retardés par nos clients et à enregistrer une baisse des volumes de ventes liés au fort ralentissement que certains secteurs pourront enregistrer. Cependant, la diversification du Groupe doit permettre de se positionner sur les projets qui seront initiés dans le cadre des plans de relance mis en œuvre par les gouvernements.

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

9.1 Capital Social

Les actions d'ACTIA Group S.A. sont classées en Compartiment C du marché Euronext à Paris, correspondant aux capitalisations inférieures à 150 M€, sous le code ISIN FR0000076655.

9.1.1 Capital Social souscrit

Le Capital Social s'élève à 15 074 955,75 euros, divisé en 20 099 941 actions de 0,75 euros de valeur nominale, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Depuis la dernière augmentation constatée le 15 septembre 2008, le Capital Social n'a pas connu de modification et ce jusqu'à la date de signature de ce document.

9.1.2 Actions non représentatives du capital

Sans objet.

9.1.3 Actions auto détenues

Le détail est communiqué au § Note 3.7 « Actions propres » des notes annexes aux comptes sociaux.

9.1.4 Valeurs mobilières converties, échangeables ou assorties de bons de souscription

Sans objet.

9.1.5 Conditions d'acquisition

Sans objet.

9.1.6 Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant.

9.1.7 Historique du Capital Social

Années	Opérations	Montant nominal	Prime	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
1993		50 F	113 645 832 F	142 727 000 F	2 854 540
Juin 1994	Réduction du capital par réduction du nominal des actions de 50 F à 10 F	10 F	(113 645 832) F	28 545 400 F	2 854 540
Juillet 1994	Augmentation du capital en numéraire par émission d'actions avec bons de souscription	10 F	129 917 897 F	92 772 550 F	9 277 255

Années	Opérations	Montant nominal	Prime	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
Janvier 1995	Augmentation de capital par exercice de bons	10 F	6 696 F	92 775 340 F	9 277 534
Août 1997	Augmentation de capital par exercice de bons	10 F	2 400 F	92 776 340 F	9 277 634
Juin 1998	Réduction du capital par réduction du nominal des actions de 10 F à 4 F	4 F	(129 926 993) F	37 110 536 F	9 277 634
Février 1999	Emission de Bons de Souscription d'Actions au profit d'ÉLECTROPAR	4 F	1 F	37 110 536 F	9 277 634
Mai 2000	Réduction du Capital Social pour cause de pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions	0,5 F	-	4 638 817 F	9 277 634
Mai 2000	Augmentation de capital par apport des titres ACTIELEC	0,5 F	31 737 488 F	77 341 042 F	154 682 084
Mai 2000	Regroupement d'actions et réduction de capital	5 F	-	77 341 040 F	15 468 208
Mai 2000	Conversion du capital en euros	0,75 €	-	11 601 156 €	15 468 208
Octobre 2000	Constatation de la levée des options de souscription des salariés du Groupe (5 ^{ème} tranche)	0,75 €	327 168 €	11 792 856 €	15 723 808
Décembre 2000	Augmentation du capital en numéraire	0,75 €	9 148 160 €	12 864 906 €	17 153 208
Octobre 2004	Augmentation du capital en numéraire sous forme de BSA	0,75 €	4 875 000 €	14 271 156 €	19 028 208
Avril 2005	Augmentation du capital en numéraire, suite à l'attribution de Bons de Souscription d'Action gratuits	0,75 €	3 606 685 €	14 879 024 €	19 838 699
Mars 2006	Augmentation de capital en numéraire, suite à la souscription de Bons de Souscription d'Action	0,75 €	79 466 €	14 894 956 €	19 859 941
Septembre 2008	Augmentation de capital en numéraire, suite à la levée de stock-options	0,75 €	280 800 €	15 074 956 €	20 099 941

9.1.8 Descriptif du programme de rachat de la Société de ses propres actions

Cf. § 5.12.8 « Programme de rachat d'actions en cours » du Document d'Enregistrement Universel.

9.2 Acte constitutif et statuts

9.2.1 Objet social

« Article 3 des statuts : Objet

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- ❖ L'étude, la conception, la réalisation et l'entretien d'après-vente de système mécaniques, hydrauliques, électriques, électroniques ;
- ❖ Toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation ou la commercialisation ;
- ❖ La concession, la franchise de toutes marques, brevets, produits ou services et plus généralement la participation de la Société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et ce par tous moyens notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apports, fusions, alliances ou sociétés en participation ;
- ❖ La gestion de son portefeuille titres ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières et prestations de services s'y rapportant ;
- ❖ La fourniture de prestations en matière notamment, juridique, financière, comptable, administrative, d'organisation et de gestion, de communication, de marketing et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à toute activité similaire ou connexe. ».

9.2.2 Membres des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance

ACTIA Group S.A. est une Société à Conseil de Surveillance et Directoire depuis son Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002.

La composition des organes de Direction, Conseil de Surveillance et Directoire, est traitée au § 7.1.4 « Composition du Directoire » du Document d'Enregistrement Universel.

Conseil de Surveillance

« Article 22 des statuts : Missions et pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il autorise le Directoire, dans les conditions et limites fixées par les textes en vigueur, à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, à céder des immeubles par nature, à céder ou acquérir totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés. »

Directoire

« Article 16 des statuts : Pouvoirs et obligations du Directoire – Direction Générale

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par le Code de Commerce au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Toutefois, outre les opérations pour lesquelles l'autorisation du Conseil de Surveillance est exigée par la loi, il est stipulé à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers que certaines décisions ne peuvent être prises par le Directoire et certains actes ou engagements ne peuvent être passés ou signés par le Président du Directoire ou, le cas échéant, par un Directeur général, s'ils n'ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance lorsqu'ils concernent, savoir :

- ❖ Achat d'immeubles par nature, dont la valeur sera supérieure à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Achat, vente, échange, apport de tous autres biens immobiliers et droits quelconques mobiliers ou immobiliers, dont la valeur sera supérieure à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Création de tous établissements quelconques, tant en France qu'à l'étranger, représentant un investissement dont le montant sera supérieur à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance ; fermeture desdits établissements,

- ❖ Emprunts même non assortis de sûretés, dont le montant sera supérieur à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Création de sociétés et prises de participations sous toutes formes dans toutes sociétés ou entreprises dès lors que le montant sera supérieur à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Prêts, crédits ou avances consentis par la Société, dont la durée et/ou le montant seront supérieurs à des valeurs déterminées par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Location, prise à bail de tous immeubles ou fonds de commerce, dont la durée et/ou le montant seront supérieurs à des valeurs déterminées par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Tout contrat d'une durée supérieure à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Engagements directs même non assortis de garanties, dont le montant sera supérieur à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Adhésion à un groupement d'intérêt économique ou à toute forme d'association ou de société pouvant entraîner la responsabilité solidaire et/ou indéfinie de la Société,
- ❖ Engagements et licenciements d'employés de la Société dont le salaire annuel sera supérieur à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Représentation de la société dans toutes actions judiciaires, toutes procédures transactionnelles, toutes opérations de liquidation amiable, toutes procédures de redressement ou de liquidation judiciaire,
- ❖ Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire dont l'ordre du jour comporte :
 - La proposition de candidats aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance ;
 - La révocation d'un ou plusieurs membre(s) du Conseil de Surveillance ;
 - Le renouvellement des fonctions d'un ou plusieurs membre(s) du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire dont l'ordre du jour comporte :
 - L'apport total ou partiel du patrimoine social, à une ou plusieurs société(s), constituée(s) ou à constituer, par voie de fusion, de scission ou apport partiel d'actif ;
 - La réduction, l'augmentation, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, ou l'amortissement du Capital Social ;
 - La modification d'une ou plusieurs clause(s) des statuts ;
- ❖ Dépassement du budget de l'exercice social en cours, préalablement approuvé par le Conseil de Surveillance.

En outre, l'acceptation par un membre du Directoire d'une fonction de direction, de gestion ou de contrôle ainsi que d'une fonction salariée dans une autre société devra être soumise par le membre concerné à l'autorisation du Conseil de Surveillance.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'Assemblée Annuelle.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général. La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du Conseil de Surveillance. Vis-à-vis des tiers tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le Président du Directoire ou tout membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général.

Le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. »

Mis en place lors de l'Assemblée Générale du 12 novembre 2002 et composé de quatre membres depuis 2019, ses prérogatives concernent la définition de la stratégie du Groupe, tant au niveau global qu'au niveau de chaque division, tant dans le domaine industriel que de la Recherche & Développement, maillon essentiel à la pérennité du Groupe, de l'organisation et de la finance, son action va jusqu'à l'opérationnel :

- ❖ Direction Générale de la principale filiale du Groupe ;
- ❖ Relation avec les banques et mise en place des outils de gestion ;
- ❖ Remontée de l'information ;
- ❖ Négociation des contrats déterminants ;
- ❖ Décisions pour les investissements ou cessions significatifs qui engagent le Groupe ;
- ❖ Contrôle des objectifs qu'il fixe.

9.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

« Article 10 des statuts : Droits attachés aux actions ordinaires - vote

La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

DROIT DE VOTE :

Dans toutes les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du Capital Social qu'elles représentent, est attribué :

- ❖ À toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins sans interruption au nom du même actionnaire,
- ❖ Aux actions nominatives ordinaires attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de Capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ordinaire convertie au porteur ou transférée en propriété.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis :

- ❖ Tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible,
- ❖ Tout transfert par voie de fusion, scission ou transmission universelle du patrimoine par une personne morale actionnaire à une autre société :
 - qu'elle contrôle directement ou indirectement à plus de 50 % du capital et/ou des droits de vote,
 - qui contrôle directement ou indirectement plus de 50 % du capital et/ou des droits de vote. »

Les principaux actionnaires de ACTIA Group S.A. ne disposent pas de droits de vote différents, en dehors des droits de vote double, dont tout actionnaire peut bénéficier (cf. ci-dessus).

« Article 12 des statuts : Cas de rompus

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de Capital, de fusion ou autre opération sociale pouvant entraîner l'existence de "rompus", les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. »

9.2.4 Actions nécessaires pour la modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires ne peut résulter, conformément à la loi, que d'une modification des statuts décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire.

9.2.5 Assemblées Générales

Résumé des articles 29 et suivants des statuts :

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais fixés par la loi.

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit à l'inscription de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives, soit au dépôt, pour les actions au porteur, d'un certificat de l'intermédiaire habilité.

Les Assemblées Générales se composent de tous les propriétaires d'action. Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées par toute personne physique ou morale de son choix.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

9.2.6 Éléments de changement de contrôle

À la connaissance de la Société, aucune disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle.

Il existe un pacte d'actionnaires détaillé au § 5.12.3 « Pacte d'actionnaires » du Document d'Enregistrement Universel.

9.2.7 Franchissement de seuil

« Article 7 des statuts : Emission de valeurs mobilières avantages particuliers - actions de préférence - forme des titres de capital et autres valeurs mobilières - tenue des comptes - identification des actionnaires - franchissement de seuils et participation

La Société peut émettre des valeurs mobilières donnant accès à son capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. L'émission de ces valeurs mobilières est autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Dans les conditions fixées par la Loi, la Société peut aussi émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle. Les actionnaires ont un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières donnant accès au capital, selon les modalités prévues en cas d'augmentation de capital immédiate par émission d'actions de numéraire. A dater de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, la Société doit prendre les dispositions nécessaires au maintien des droits des titulaires de ces valeurs mobilières, dans les cas et dans les conditions prévues par la Loi.

Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non.

La Société peut créer des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent.

Les actions de préférence sans droit de vote ne peuvent représenter plus de la moitié du Capital Social. Les actions de préférence peuvent être rachetées ou converties en actions ordinaires ou en actions de préférence d'une autre catégorie, dans les conditions fixées par la Loi. En cas de modification ou d'amortissement du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire détermine les incidences de ces opérations sur les droits des porteurs d'actions de préférence.

Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la Loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émis par la Société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

À la demande du porteur de titre de capital, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée par la société émettrice ou par l'intermédiaire habilité.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la Loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du Capital Social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la Loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux. ».

Nous vous précisons qu'une modification de cet article sera proposée au vote de l'Assemblée Générale conformément au projet de résolutions détaillé au § 5.1.2 « Projet de résolutions ».

9.2.8 Conditions de modification du capital

« Article 41 des statuts : Augmentation de capital

Le Capital Social peut être augmenté par l'émission au pair ou avec prime d'actions nouvelles, ordinaires ou de préférence, libérées soit en numéraire, soit par des compensations avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par apport en nature le tout en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires ou du Directoire spécialement habilité à cet effet par ladite Assemblée.

Si l'augmentation de Capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, l'Assemblée Générale statue dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires et l'opération est réalisée, soit par voie de majoration du montant nominal des actions, soit par distribution d'actions gratuites.

Aucune augmentation de Capital en numéraire ne peut être réalisée à peine de nullité si le Capital ancien n'est pas, au préalable, intégralement libéré.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les actionnaires ont proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de Capital.

Le délai accordé aux actionnaires pour l'exercice de ce droit ne peut être inférieur à la durée fixée par le Code de Commerce ou le règlement en vigueur à dater de l'ouverture de la souscription. Ce droit est négociable lorsqu'il est détaché d'actions elles-mêmes négociables ; dans le cas contraire, il est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même.

Le solde des souscriptions n'ayant pas absorbé la totalité de l'augmentation de Capital est réparti par le Directoire sauf décision contraire de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Compte tenu de cette répartition, le Directoire peut, de plus, décider de limiter l'augmentation de ce Capital au montant des souscriptions sous la double condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée et que cette faculté ait été prévue expressément lors de l'émission.

L'augmentation de Capital est réalisée nonobstant l'existence de " rompus " et les actionnaires ne disposant pas d'un nombre suffisant de droits de souscription ou d'attribution pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles font leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession nécessaire de droits.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide l'augmentation de Capital peut, en se conformant aux dispositions du Code de Commerce, supprimer l'exercice du droit préférentiel de souscription et réserver la souscription des actions nouvelles à telles personnes de son choix.

Tous apports en nature sont soumis à la procédure de vérification et d'approbation instituée par les dispositions du Code de Commerce. »

« Article 42 des statuts : Réduction du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve, le cas échéant, des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du Capital Social pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, mais en aucun cas la réduction de Capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction de Capital, quelle qu'en soit la cause à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de Capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal à moins que la Société ne se transforme en Société d'une autre forme n'exigeant pas un Capital supérieur au Capital Social après sa réduction.

À défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société ; celle-ci ne peut être prononcée si au jour où le Tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu. »

10. CONTRATS IMPORTANTS

En dehors des contrats conclus dans le cadre normal des affaires qui sont détaillés au § 5.3 « Aperçu des activités » du Document d'Enregistrement Universel, dans la limite des autorisations données par nos clients en termes de communication aux tiers (accords et / ou clauses de confidentialité), le Groupe n'a signé aucun contrat important au cours des deux années précédant immédiatement la publication du présent Document d'Enregistrement Universel.

11. INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Sans objet.

12. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au Siège Social de la Société : 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 - 31432 TOULOUSE Cedex 4 ou sur son site Internet : www.actia.com.

Pour nous contacter



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 15 074 955, 75 €
Immatriculée au RCS TOULOUSE : 542 080 791 – APE : 6420Z

5, rue Jorge Semprun
BP 74215
31432 TOULOUSE Cedex 4
Tél. : +33 (0)5.61.17.61.98
Informations actionnaires :
Par email : contact.investisseurs@actia.fr

Notre site Internet :

www.actia.com

13. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations concernant ce chapitre sont communiquées § Note 3.2 « Sociétés Consolidées » des notes annexes aux comptes consolidés.

14. TABLES DE CORRESPONDANCE

14.1 Table de correspondance du Document d'Enregistrement Universel

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux pages du présent Document d'Enregistrement Universel correspondantes.

Informations	§	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE		
1.1. Personnes responsables des informations	1.1	8
1.2. Attestation des responsables du document	1.2	8
1.3. Déclaration d'expert	11	272
1.4. Autres attestations en cas d'informations provenant de tiers	11	272
1.5. Déclaration relative à l'approbation du document	N.A	-
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1. Coordonnées	2	9
2.2. Changements	N.A.	-
3. FACTEURS DE RISQUES		
3.1. Description des risques importants	6	129
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
4.1. Raison sociale et nom commercial	3.1.1	10
4.2. Enregistrement au RCS et identifiant (LEI).	3.1.2	10
4.3. Date de constitution et durée	3.1.3	10
4.4. Siège social – forme juridique – législation applicable – site web - autres	3.1.3 3.1.4	10
5. APERÇU DES ACTIVITÉS		
5.1. Principales activités	5.3	27
5.1.1. <i>Nature des opérations et principales activités</i>	5.3	27
5.1.2. <i>Nouveaux produits et/ou services</i>	5.3	27
5.2. Principaux marchés	5.3	27
5.3. Évènements importants	5.4.1	46
5.4. Stratégie et objectifs financiers et non financiers	5.7	64
5.5. Degré de dépendance	5.5.7	59
5.6. Position concurrentielle	5.3.4	44
5.7. Investissements	5.6 Note 4 Note 5	61 196 201
5.7.1. <i>Investissements importants réalisés</i>	5.6.1 5.6.2	62 62
5.7.2. <i>Investissements importants en cours ou engagements fermes</i>	5.6.3	63
5.7.3. <i>Coentreprises et participations significatives</i>	Note 3.2	194

Informations	§	Pages
5.7.4. <i>Impact environnementale de l'utilisation des immobilisations corporelles</i>	5.9.2	107
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE		
6.1. Description sommaire du groupe / Organigramme	4.3	12
6.2. Liste des filiales importantes	Note 3.2	194
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
7.1. Situation financière	8.1.1	184
	8.1.2	186
	8.1.3	186
	8.1.4	187
	8.1.5	188
	8.2.1	245
	8.2.2	247
	5.2	20
	5.3	27
7.1.1. <i>Exposé de l'évolution et résultat des activités</i>	5.3	27
7.1.2 <i>Evolutions futures et activités en matière de recherche et de développement</i>	5.4.2	47
	5.6.2	62
7.2. Résultats d'exploitation	5.2.1	20
	5.2.2	22
7.2.1. <i>Facteurs importants</i>	5.3.5	45
7.2.2. <i>Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	5.3	27
	Note 19	224
8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
8.1. Capitaux de l'émetteur	8.1.1	184
	Note 13	211
	Note 14	214
	Note 15	220
8.2. Flux de trésorerie	8.1.5	188
	Note 14	214
8.3. Besoins de financement et structure de financement	Note 9	207
	Note 11	208
	Note 13.2	213
	Note 14	214
8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	Note 14	214
8.5. Sources de financement attendues	NA	-
9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE		
9.1. Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs influant	5.5	49
10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES		
10.1. a) Principales tendances récentes b) Changement significatif de performance financière du groupe depuis la clôture [ou déclaration négative]	5.4	46
10.2. Élément susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	5.4	46
11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE		
11.1. Prévision ou estimation du bénéfice en cours	N.A.	-
11.2. Principales hypothèses	N.A.	-
11.3. Attestation sur la prévision ou l'estimation du bénéfice	N.A.	-

Informations		§	Pages
12.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
12.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	7.1.1 7.3	141 149
12.2.	Conflits d'intérêts [ou déclaration négative]	7.3.3	170
13.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
13.1.	Rémunérations et avantages versés ou octroyés	7.4	171
13.2.	Provisions pour retraite ou autres	7.4	171
14.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
14.1.	Durée des mandats	7.3.1	149
14.2.	Contrats de service [ou déclaration appropriée]	7.6	178
14.3.	Comités	7.1.2	143
14.4.	Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	7.1.2	143
14.5.	Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance	7.3.4	171
15.	SALARIES		
15.1.	Répartition des salariés	5.7.4	67
15.2.	Participations et stock-options	7.4 7.5	171 178
15.3.	Accord de participation des salariés au capital	5.12.10 7.5	128 178
16.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
16.1.	Répartition du capital [ou déclaration appropriée]	5.12.1	122
16.2.	Droits de vote différents [ou déclaration appropriée]	5.12.1	122
16.3.	Contrôle de l'émetteur	5.12.2	126
16.4.	Accord d'actionnaires	5.12.3	126
17.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES		
17.1.	Détail des transactions	7.6	178
18.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
18.1.	Informations financières historiques	8.1	184
18.1.1.	<i>Informations financières historiques auditées</i>	8.1	184
18.1.2.	<i>Changement de date de référence comptable</i>	N.A.	-
18.1.3.	<i>Normes comptables</i>	Note 2.3	189
18.1.4.	<i>Changement de référentiel comptable</i>	Note 2.4	190
18.1.5.	<i>Contenu minimal des informations financières auditées</i>	8.1	184
18.1.6.	<i>États financiers consolidés</i>	8.1	184
18.1.7.	<i>Date des dernières informations financières</i>	-	-
18.2.	Informations financières intermédiaires et autres	-	-
18.2.1.	<i>Informations financières trimestrielles ou semestrielles [si non audit, le préciser]</i>	-	-
18.3.	Audit des informations financières annuelles historiques		

Informations	§	Pages
18.3.1. <i>Rapport d'audit</i>	8.1.8 8.2.4	241 258
18.3.2. <i>Autres informations auditées</i>	N.A.	-
18.3.3. <i>Informations financières non auditées</i>	-	-
18.4. Informations financières pro forma	-	-
18.4.1. <i>Modification significative des valeurs brutes</i>	-	-
18.5. Politique en matière de dividendes	8.3.1	262
18.5.1. <i>Description [ou déclaration négative]</i>	8.3.1	262
18.5.2. <i>Montant du dividende par action</i>	8.3.1	262
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	8.3.2	262
18.6.1. <i>Procédures significatives [ou déclaration négative]</i>	8.3.2	262
18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	8.3.3	263
18.7.1. <i>Changement significatif depuis la clôture [ou déclaration négative]</i>	8.3.3	263
19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
19.1. Capital Social	9.1	264
19.1.1. <i>Montant du capital émis</i>	9.1.1	264
19.1.2. <i>Actions non représentatives du capital</i>	9.1.2	264
19.1.3. <i>Actions auto-détenues</i>	9.1.3	264
19.1.4. Valeurs mobilières	9.1.4	264
19.1.5. <i>Conditions de droit d'acquisition et/ou toute obligation</i>	9.1.5	264
19.1.6. <i>Options ou accords</i>	9.1.6	264
19.1.7. <i>Historique du Capital Social</i>	9.1.7	264
19.2. Acte constitutif et statuts	9.2	266
19.2.1. <i>Inscription au registre et objet social</i>	9.2.1	266
19.2.2. <i>Catégories d'actions existantes</i>	9.2.3	268
19.2.3. <i>Disposition impactant un changement de contrôle</i>	9.2.6	269
20. CONTRATS IMPORTANTS		
20.1. Résumé de chaque contrat	10	271
21. DOCUMENTS DISPONIBLES		
21.1. Déclaration sur les documents consultables	12	273

14.2 Table de correspondance du Rapport Financier Annuel

Informations du Rapport Financier		Document d'Enregistrement Universel	
		§	Pages
1.	ATTESTATION DU RESPONSABLE	1.2	8
2.	COMPTES SOCIAUX	8.2	245
3.	COMPTES CONSOLIDES	8.1	184
4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	8.2.4	258
5.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDENT	8.1.8	241
6.	RAPPORT DE GESTION	5	14

14.3 Incorporation par référence des comptes 2017 et 2018

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel:

- ❖ Les rapports d'activité, comptes consolidés établis en normes IFRS et comptes sociaux établis en règles françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents ;
- ❖ Les rapports d'activité, comptes consolidés établis en normes IFRS et comptes sociaux établis en règles françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents ;
- ❖ Les informations financières sélectionnées.

Ces informations sont contenues dans le Document de Référence 2017 déposé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2018 et dans le Document de Référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2019.

15. GLOSSAIRE

Pour faciliter la compréhension du lecteur, les principaux termes techniques et autres acronymes sont définis ci-après :

- ❖ **ACTIA Connect** : portail de type extranet proposant des web-services connectés directement accessibles à partir d'un outil de diagnostic Multi-Diag®. Ces services offrent un support en ligne au garagiste. Le portail est un espace sécurisé réservé aux clients Multi-Diag® via un identifiant et un mot de passe.
- ❖ **ACTIA Fleet** : solution globale d'équipements et de services conçue et développée par ACTIA permettant de gérer les flottes de véhicules commerciaux. ACTIA Fleet propose une approche modulaire d'équipements – boîtiers de télématique, afficheurs...- et de services – géolocalisation, gestion de la consommation de carburant, gestion et exploitation des données sociales.
- ❖ **Actimux** : solution d'architecture embarquée multiplexée développée et commercialisée par ACTIA destinée aux bus et cars. Cette solution regroupe une gamme de calculateurs électroniques, d'afficheurs de tableau de bord (ou clusters), de jauges de tableaux de bord (ou gauges).
- ❖ **Actuateur** : Dispositif permettant de réguler le débit et la pression d'un fluide (air, gasoil, huile) afin de piloter un autre système dans des conditions particulières.
- ❖ **Aftermarket** : terme anglais désignant le secteur de l'après-vente. Dans le domaine de l'industrie des véhicules, on distingue le marché de la 1^{ère} monte qui regroupe les équipements qui interviennent dans la fabrication initiale du véhicule et le marché de l'après-vente qui regroupe des activités de post-équipements, de maintenance et de réparation des véhicules.
- ❖ **Bien Double Usage** : le contrôle des exportations des biens et technologies dits "à double-usage" est mis en œuvre par les Etats pour lutter contre l'accumulation déstabilisante d'armes dans certaines régions du monde. Ces contraintes portent sur les biens soumis à restrictions vers certaines destinations.
- ❖ **BMS (Battery Management System)** : Système de gestion des batteries électriques : modules électroniques permettant de réguler la puissance des différents blocs de cellules de la batterie.
- ❖ **Chronotachygraphe** : le chronotachygraphe est un équipement permettant d'enregistrer l'activité des véhicules commerciaux de transport de passagers et de marchandises. Obligatoire au sein de l'UE, cet équipement enregistre les temps de conduite et la vitesse afin de réguler la circulation des véhicules commerciaux par une meilleure sécurité.
- ❖ **Cloud** : informatique en nuage qui exploite la puissance de calcul ou de stockage de serveurs informatiques distants par l'intermédiaire d'un réseau Internet.
- ❖ **Cluster** : terme anglais désignant dans notre domaine d'activité (le terme anglais de cluster pouvant avoir d'autres significations dans d'autres domaines) un cluster display c'est-à-dire un afficheur de tableau de bord composé de différents modules d'affichages : écrans, jauges (voir « gauge »).
- ❖ **CMS** : acronyme pour Composant Monté en Surface. Le CMS est une technique de fabrication des cartes électroniques dans laquelle les composants sont soudés (brasage) directement sur la carte et non brochés (composant maintenu par des broches).
- ❖ **Cobotique** : domaine de la collaboration homme-robot, c'est-à-dire de l'interaction, directe ou télé-opérée, entre homme(s) et robot(s) pour atteindre un objectif commun.
- ❖ **COMCEPT** : acronyme pour COMplément de Capacités en Elongation, Projection et Théâtre, contrat attribué par la DGA (voir « DGA ») à la société Airbus Defence and Space (ex Astrium) et à son partenaire ACTIA Telecom (ex ACTIA Sodielec) permettant aux armées françaises d'accéder, dès 2014, à des capacités satellitaires haut-débit.
- ❖ **DGA** : acronyme pour Direction Générale de l'Armement. C'est une direction du ministère de la Défense française, qui a pour mission de concevoir, d'acheter et d'évaluer tous les systèmes d'armes destinés aux forces de l'armée française.
- ❖ **DMT** : le portail télématique DMT (Diagnostic Multiplexage Telematics) combine les informations captées des trois systèmes embarqués fournis par ACTIA, afin d'améliorer l'exploitation des véhicules de transport de public en Chine.
- ❖ **EasyTach** : logiciel développé et commercialisé par ACTIA permettant le téléchargement automatique et à distance des données légales contenues dans le chronotachygraphe qui équipe les véhicules commerciaux (voir « chronotachygraphe »).

- ❖ **EBSF** : acronyme pour European Bus System of the Future. EBSF est le premier projet commun sur le bus urbain qui regroupe sous la forme d'un consortium 49 partenaires présents dans 11 pays européens. Initié en 2008 et coordonné par l'UITP (Union Internationale des Transports Publics), ce projet intègre, dans une perspective globale, les besoins des passagers, des exploitants, des opérateurs, des conducteurs et s'attache aux problématiques liées à l'infrastructure urbaine ou à la place du bus dans la ville de demain.
- ❖ **ECOfleet** : un des services numériques du portail télématique ACTIA Fleet permettant le suivi et l'analyse des comportements de conduite (carburant et confort).
- ❖ **Electre** : projet de qualification de postes automatiques numériques mené par RTE (voir « RTE »).
- ❖ **EnR** : acronyme pour Energie Renouvelable qui est une énergie que se constitue ou se reconstitue plus vite qu'elle n'est utilisée.
- ❖ **End Of Line** : solution de diagnostic électronique du véhicule en fin de ligne de production automobile.
- ❖ **Gauge** : terme anglais désignant les jauges et indicateurs des tableaux de bord des véhicules. Les jauges fournissent différentes indications au conducteur : vitesse, régime moteur, consommation de carburant...
- ❖ **Hyperfréquence** : la technologie hyperfréquence se base sur l'émission puis l'analyse d'une onde radio de fréquence très élevée. Le Groupe utilise cette technologie dans les équipements de transmission des stations terriennes (voir « stations terriennes »).
- ❖ **IATF** : International Automotive Task Force.
- ❖ **iCAN** : boîtier de télématique destiné à équiper des flottes de véhicules légers en seconde monte (marché Aftermarket). Il se connecte dans l'habitacle du véhicule à la prise OBD du véhicule afin de transmettre des données de fonctionnement du véhicule vers une application logicielle de type gestion de flotte.
- ❖ **IHM-I** : gamme de calculateurs intelligents et communicants équipée d'une interface de contrôle pour les bus et cars. Ces produits sont disponibles en post-équipement. Ils intègrent des protocoles de communication pour proposer aux passagers l'internet à bord, la téléphonie ou différents services de navigation urbaine et au chauffeur et à l'opérateur des services d'exploitation tels que l'antivol et la détection de chocs, l'appel d'urgence, l'ouverture des portes, l'autorisation de démarrage ou la gestion de flotte.
- ❖ **Infotainment** : terme anglais désignant, dans les domaines d'activité d'ACTIA, les gammes de produits qui concourent au divertissement et à l'information des passagers des bus, des cars, des métros, tramways et trains.
- ❖ **Inductance** : composant caractérisé par la propriété de créer un flux magnétique lorsqu'elle est parcourue par un courant électrique.
- ❖ **IRIS** : acronyme pour International Railway Industry Standard. Il s'agit de la norme référentielle standard pour l'industrie ferroviaire internationale. Créé en 2006 à l'initiative de l'UNIFE (voir « UNIFE »), ce standard est le référentiel qualité reconnu qui intègre toutes les exigences spécifiques de ce secteur.
- ❖ **ISO TS 16949** : référentiel international traitant de la démarche Qualité dans le secteur automobile. Elaboré par l'IATF (voir « IATF »), groupe de travail composé de représentants des constructeurs et des organisations professionnelles d'équipementiers automobiles européens et américains, son objectif est d'harmoniser les exigences des parties prenantes en termes de système qualité.
- ❖ **ITxPT** : coopération en matière de mise en œuvre de normes pour les systèmes informatiques appliqués aux transports publics. Ces dispositifs sont destinés à fonctionner parfaitement lorsqu'ils sont utilisés ou connectés pour la première fois, sans reconfiguration. Un banc d'essai intégré propose des services de spécification, de test, de qualification et de mise en valeur des solutions normalisées.
- ❖ **Lean** : ce terme anglais désigne une théorie de gestion développée au Japon notamment par Toyota dont l'objectif est de réduire les gaspillages par une démarche d'amélioration continue de l'ensemble de l'organisation. Littéralement « Lean » signifie « maigre ».
- ❖ **MCO** : acronyme pour Maintien en Condition Opérationnelle. Le MCO est un ensemble de procédés permettant de garantir le fonctionnement d'un système dans le temps. Dans le cas des systèmes électroniques, ces procédés couvrent le redesign éventuel de cartes, leur réparation, le stockage de composants...
- ❖ **Méthodes MSA** : systèmes de mesure d'analyse. Validation de la quantité d'erreurs dans un système de mesure. Une analyse des systèmes de mesure évalue la méthode d'essai, des instruments de mesure, et l'ensemble du processus de l'obtention de mesures pour assurer l'intégrité des données utilisées pour l'analyse.
- ❖ **Montée en Débit** : ce programme national a pour objectif de résorber rapidement les zones de faible débit grâce à une modernisation des réseaux de télécommunications existants. Outre l'enjeu économique et social de la nouvelle économie numérique, ce programme va aussi désenclaver les territoires éloignés des grandes villes.

- ❖ **Multi-Diag®** : est la marque des appareils et des logiciels de diagnostic électronique multimarque développés et commercialisés par ACTIA. L'objectif de cette gamme est de maintenir et de réparer les organes électroniques des véhicules légers et commerciaux quelle que soit la marque du véhicule. Elle est commercialisée auprès des réseaux après-vente de maintenance et de réparation de véhicules partout dans le monde.
- ❖ **Multiplexage** : technologie permettant de faire circuler un nombre très important d'informations entre les boîtiers électroniques de gestion des commandes et les accessoires par l'intermédiaire d'un câblage électrique réduit.
- ❖ **NADCAP** : acronyme pour National Aerospace and Defense Contractors Accreditation Program. NADCAP est un programme de certification qualité pour les sous-traitants et fournisseurs des secteurs aéronautique et défense. Ce programme définit les critères standards de qualité pour chaque produit, chaque procédé de fabrication et chaque service. Il résulte de la coopération des grands donneurs d'ordre tels que Boeing, Airbus, Safran, Rolls Royce, Bombardier ou Zodiac.
- ❖ **OBD** : On Board Diagnostic (ou prise diagnostic).
- ❖ **ONCF** : acronyme pour Office National des Chemins de Fer au Maroc.
- ❖ **OTAN** : acronyme pour Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Fondée le 4 avril 1944, c'est une organisation politico-militaire réunissant 28 pays membres (Europe et Amérique du Nord) et dont l'objectif est la sauvegarde de la liberté et de la sécurité de tous ses membres.
- ❖ **PES** : Plateforme d'Exécution des Services qui désigne le calculateur adapté à l'environnement véhicule (bus, tramway) et équipé des interfaces de communication nécessaires, permettant d'héberger toutes les applications logicielles essentielles à l'exploitation du véhicule (billettique, multimédia, gestion de flotte, informations voyageurs...).
- ❖ **PCCN** : acronyme pour Poste Contrôle Commande Numérique. Il est utilisé par Enedis et il définit un nouveau palier technique (palier PCCN) qui équipe tous les ouvrages neufs et remplace les matériels anciens nécessitant un maintien en condition opérationnelle trop coûteux.
- ❖ **RTE** : gestionnaire du réseau de transport d'électricité français ayant pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension en étant garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique).
- ❖ **RTU (Remote Terminal Unit)** : organe de communication (fiable) qui permet au dispatching régional de réaliser des commandes dans le poste électrique (ouverture disjoncteur, régulation...).
- ❖ **SAM ATOM** : PC embarqué pour bus et car permettant de gérer les applications et services tels que la localisation, l'information et le divertissement des passagers, les interfaces entre le chauffeur et les passagers, la billettique, la vidéosurveillance...
- ❖ **SAMI** : boîtier embarqué en post équipement qui permet de remonter des données de fonctionnement des véhicules de transport pour en réaliser la maintenance avancée. Il comprend également une fonction dite boîte noire, permettant un enregistrement détaillé des paramètres techniques, qui pourront être analysés en cas de défaillance véhicule ou d'accident.
- ❖ **Say on pay** : L'expression anglaise Say on pay est une règle en droit des sociétés par laquelle les actionnaires d'une entreprise ont le droit de voter sur la rémunération de leurs dirigeants.
- ❖ **Shelter** : en anglais, « un abri » compris en français comme une cellule (conteneur) hébergeant des fonctions notamment dans le « militaire » : équipement complet transportable d'un site à l'autre.
- ❖ **SIL4** (niveau d'intégrité de sécurité) : niveau relatif de réduction de risques inhérents à une fonction de sécurité. Plus simplement, c'est une mesure de la performance attendue pour une fonction de sécurité. Les exigences pour un niveau SIL4 correspondent au niveau le plus sûr (grande fiabilité). Un SIL est déterminé à partir d'un certain nombre de facteurs quantifiés dans la gestion du cycle de développement et/ou du cycle de vie.
- ❖ **SMARTGRID** : terme anglais désignant un réseau de distribution d'électricité intelligent dont le pilotage informatique à distance permet l'optimisation de la performance énergétique.
- ❖ **SMART POWER** : un périphérique Smart Power est un circuit de commutation avec un contenu numérique. Il s'interface entre un multiprocesseur et une charge. Ces interrupteurs intelligents sont conçus pour contrôler une grande variété de charges dans les systèmes automobiles et industriels.
- ❖ **Station terrienne** : une station terrienne est le point de réception et/ou d'émission d'un système de communication par satellite. Elle répond à des besoins de transmission civils ou militaires.
- ❖ **Systèmes embarqués** : terme générique désignant des ensembles électroniques à bord des véhicules. Ces systèmes se localisent majoritairement au niveau du châssis mais communiquent avec des éléments de la cabine notamment des afficheurs (voir « cluster », « gauges », « switch pack »).

- ❖ **Télématique** : étymologiquement technologie associant les télécommunications et l'informatique. Dans les domaines d'activités d'ACTIA, la télématique désigne la connectivité des véhicules et regroupe non seulement des boîtiers de communication embarqués capables de transmettre des données mais aussi les services utilisateurs permis par l'exploitation de ces données : géolocalisation, gestion des flottes de véhicules, suivi de la consommation de carburant...
- ❖ **TGU2** : acronyme pour l'anglais Telematic Gateway Unit 2 qui signifie Passerelle de télématique 2. Le TGU2 est un boîtier électronique conçu et fabriqué par ACTIA qui équipe les véhicules commerciaux et industriels et assure la communication de ces véhicules avec leur environnement. Cette communication sert de nombreuses fonctions : géolocalisation, suivi de la consommation de carburant, maintenance...
- ❖ **UNIFE** : Union des Industries Ferroviaires Européennes.
- ❖ **VCI** : acronyme pour Vehicle Communication Interface, terme anglais désignant un boîtier qui se connecte à la prise OBD (voir « OBD ») pour la connexion du véhicule. Cette prise normalisée située dans l'habitacle du véhicule est reliée aux calculateurs électroniques du véhicule et donne accès à de nombreuses données liées à son fonctionnement. L'exploitation de ces données via la VCI donne l'état de santé électronique du véhicule et permettra donc sa maintenance. Une VCI est donc un boîtier de télématique débarqué.